

DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL 2020

données 2019

Organisation du rapport Développement Durable de la Ville d'Arles 2020 données 2019

Pourquoi un rapport Développement Durable ?

Depuis 2011 L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Outre son aspect réglementaire, ce document permet à la collectivité d'apprécier son engagement et son évolution dans la prise en compte du Développement durable et ainsi de mieux prévoir les mesures d'améliorations nécessaires.

Que doit contenir ce rapport ?

Son contenu est défini par la circulaire du 17 juin 2011. Il porte d'une part, sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité, d'autre part, sur ses politiques publiques. Ces deux périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du développement durable ainsi que sous l'angle de la gouvernance tel qu'il est défini dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux.

Comment est organisé le rapport de la ville d'Arles en 2020 ?

Il reprend les données de l'année 2019. L'objectif est de travailler sur un exercice complet et d'introduire l'évaluation des activités au regard des finalités du Développement Durable. Le document contient 2 parties :

La première partie présente les modalités de prise en compte du Développement Durable à travers les politiques territoriales conduites par la ville. Cette partie contient 6 chapitres. Les cinq premiers correspondent aux 5 finalités du développement durable, le sixième présente les actions de la ville en matière de mobilisation et de sensibilisation des habitants au développement durable.

- 1/ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2/ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3/ Épanouissement de tous les êtres humains
- 4/ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 5/ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- 6/ Mobilisation et sensibilisation des habitants au développement durable.

Chaque chapitre est organisé de la manière suivante :

- Définition du domaine considéré selon le cadre de référence du ministère du DD
- Stratégie de la municipalité en matière de DD pour le domaine considéré
- Principales actions prenant en compte le DD conduites ou reconduites en 2019 et illustrant ce domaine.
- Principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine

La deuxième partie traite de la prise en compte du Développement Durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et à travers la gestion de son patrimoine. Elle s'organise en 3 chapitres :

- 1/ L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
- 2/ L'intégration des engagements de Développement Durable de la collectivité à travers la commande publique
- 3/ La gestion durable du patrimoine de la collectivité

SOMMAIRE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE A TRAVERS LES POLITIQUES TERRITORIALES DE LA VILLE		
I - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE		
LA QUALITÉ DE L'AIR		7
1.	La qualité de l'air sur Arles.....	9
2.	Les alertes pollutions.....	10
3.	Les résultats du suivi en Dioxyde d'Azote (NO ₂) Particules (PM ₁₀), Ozone (O ₃).....	11
4.	Conclusion.....	15
5.	Zoom sur la qualité de l'air mois par mois en 2019.....	17
II -PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES		18
1.	LES ENJEUX POUR ARLES.....	18
2.	LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES.....	18
3.	LES ACTIONS.....	19
3.1	PARTENARIAT ET SOUTIEN AUX ORGANISMES CHARGÉS DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS.....	19
3.2	GESTION PAR LA VILLE DU SITE DE BEAUCHAMP.....	19
3.3	MESURES D'URBANISME.....	19
	Protection des espaces boisés.....	20
	Protection de la nappe phréatique.....	20
	Préservation des espaces agricoles.....	20
	Directive paysage Alpilles.....	21
	Lutte contre l'étalement urbain.....	21
3.4	PROTECTION DU LITTORAL.....	22
3.5	PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ.....	23
III -EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ET		
IV -COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS		26
1.	LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES.....	26
2.	LES ACTIONS.....	26
2.1	LE SECTEUR ASSOCIATIF : UN MAILLAGE TERRITORIAL DE QUALITÉ.....	26
2.2	LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ.....	28
2.3	POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ.....	30
	Le pôle social.....	30
	Le pôle seniors.....	37
	Le pôle petite enfance.....	43
2.4	POLITIQUES ÉDUCATIVES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES.....	51
	Le cahier ressources.....	52
	Le soutien scolaire.....	54
	Les accueils en dehors du temps scolaire.....	59
	Animation de proximité.....	60
2.5	POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE.....	65
	La politique sportive.....	68
	La politique culturelle.....	72
2.6	POLITIQUE NTIC.....	

2.7	PREVENTION DES RISQUES MAJEURS.....	
V - DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES		74
1.	LA RESTAURATION COLLECTIVE.....	74
2.	LA GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX.....	76
2.1	Prévention et réemploi.....	79
2.2	Les ordures ménagères résiduelles.....	81
VI - MOBILISATION & SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DURABLE		88
1.	LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES.....	88
2.	LES ACTIONS.....	88
2.1	Communiquer.....	88
2.2	Agir.....	89
	Les actions du service	89
	Les actions déléguées.....	93
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA COLLECTIVITE ET A TRAVERS LA GESTION DE SON PATRIMOINE		100
I - L'EVOLUTION DES VALEURS ET DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI		101
1.	LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES.....	101
1.1	La politique sociale.....	101
1.2	La santé au travail.....	102
1.3	La formation.....	104
1.4	La mobilité interne.....	105
1.5	L'adaptation de l'organisation de la collectivité.....	106
1.6	Le dialogue social.....	106
2.	L'IMPLICATION DES AGENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	106
II - L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE		107
1.	LA COMMANDE PUBLIQUE.....	107
2.	LES MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE.....	109
III - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE		128
1 / CONSOMMATION&DEPENSES TOTALES DES FLUIDES : ENERGIE, CARBURANT ET EAU		128
A - BILAN GLOBAL FLUIDE & - B - BILAN PAR VECTEUR ENERGETIQUE		
2/ INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE EN 2019.....		153
A – MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC & B - RENOVATION DU PATRIMOINE BATI		
3/ PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE.....		158
A – INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES & SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE		
VALORISATION DES DECHETS PRODUITS PAR LES SERVICES.....		159
DEMATERIALISATION DES PROCEDURES.....		159
ANNEXES		
NOTIONS, DEFINITIONS, NORMES REGLEMENTAIRES &VALEURS LIMITES SUR LA QUALITE DE L'AIR		160
AMENAGEMENT DES PISTES CYCLABLES.....		

Première partie

LE DEVELOPPEMENT DURABLE A TRAVERS LES POLITIQUES TERRITORIALES CONDUITES PAR LA VILLE

I/ LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur entre hommes, entre territoires et entre générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous.

Le dérèglement climatique est un phénomène cumulatif. Ainsi, plus nous agissons tard et plus les conséquences seront importantes au niveau planétaire menaçant même, dans certains endroits du globe, la survie de populations entières. Le phénomène de réfugiés climatiques qui s'amorce déjà, risque alors de prendre une ampleur internationale.

Dû à l'action humaine, le dérèglement climatique est en grande partie lié à la consommation d'énergies fossiles, les collectivités, de part leurs compétences à travers l'aménagement du territoire (urbanisme, transport, déplacement) et la gestion de leur patrimoine ont un rôle important à jouer. **On estime, en France, qu'elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.**

L'amélioration de la qualité de l'air s'affirme progressivement comme un enjeu sanitaire prioritaire. Les experts de santé publique, s'accordent pour considérer que la pollution atmosphérique est responsable chaque année en France du décès prématuré de plusieurs milliers de personnes.

LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

En matière de qualité de l'air, Arles bénéficie depuis de nombreuses années d'une station de mesure de la qualité de l'air et suit son évolution.

En ce qui concerne la maîtrise des consommations énergétiques et le changement climatique, la ville intervient sur son patrimoine (voir deuxième partie, la gestion durable du patrimoine de la collectivité), à travers son plan local de biodiversité (voir Première partie, II Préservation de la biodiversité) et a mis en place un plan de déplacement urbain.

POLITIQUE DE DÉPLACEMENT

La ville a initié un plan de stationnement qui permet de réduire la circulation en centre ancien tout en y maintenant l'activité par la mise en place d'abonnements par zone, avec un tarif attractif pour les arlésiens. Pour désengorger le centre ville et répondre aux problèmes de pollution la ville possède plusieurs parkings gratuits en périphérie, dont le dernier, le parking du Cirque Romain sur Barriol, est doté de 194 places gratuites.

La ville développe des pistes cyclables qui représentaient en 2018, en centre ville, 11,8 km. Un projet de doublement de ces pistes est en cours (cf plan p 135 en annexe). Celles-ci permettent de créer des liaisons inter-quartiers mais aussi vers les hameaux avec la Via Rhôna qui relie Mas Thibert et dont 5,5 km sont en centre ville.

En centre ville et sur certains quartiers des zones à 20 km/h et 30 km/h ont été instaurées. Outre l'impact en matière de consommation d'énergie et de pollution, celles-ci permettent de favoriser le partage véhicule/piéton en toute sécurité.

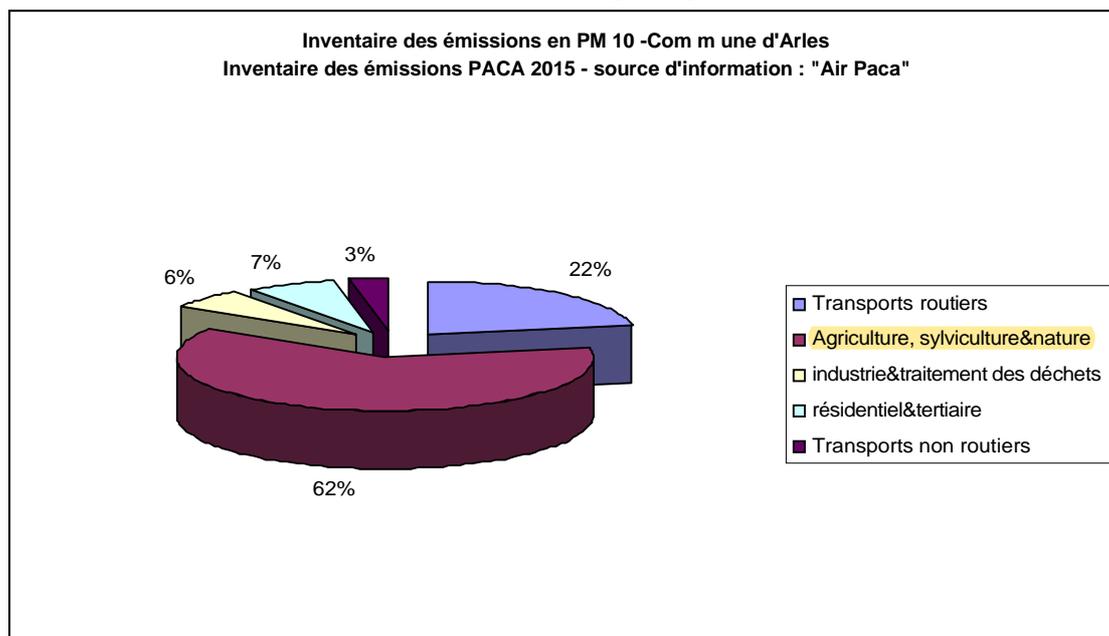
La ville a initié la collecte des cartons des commerçants et des verres à vélo pour limiter la circulation des bennes à ordures ménagères en centre ville. Cette action a été poursuivie et amplifiée par la communauté d'agglomération ACCM.

La ville possède 2 véhicules utilitaires électriques pour le nettoyage et les espaces verts.

LA QUALITÉ DE L'AIR

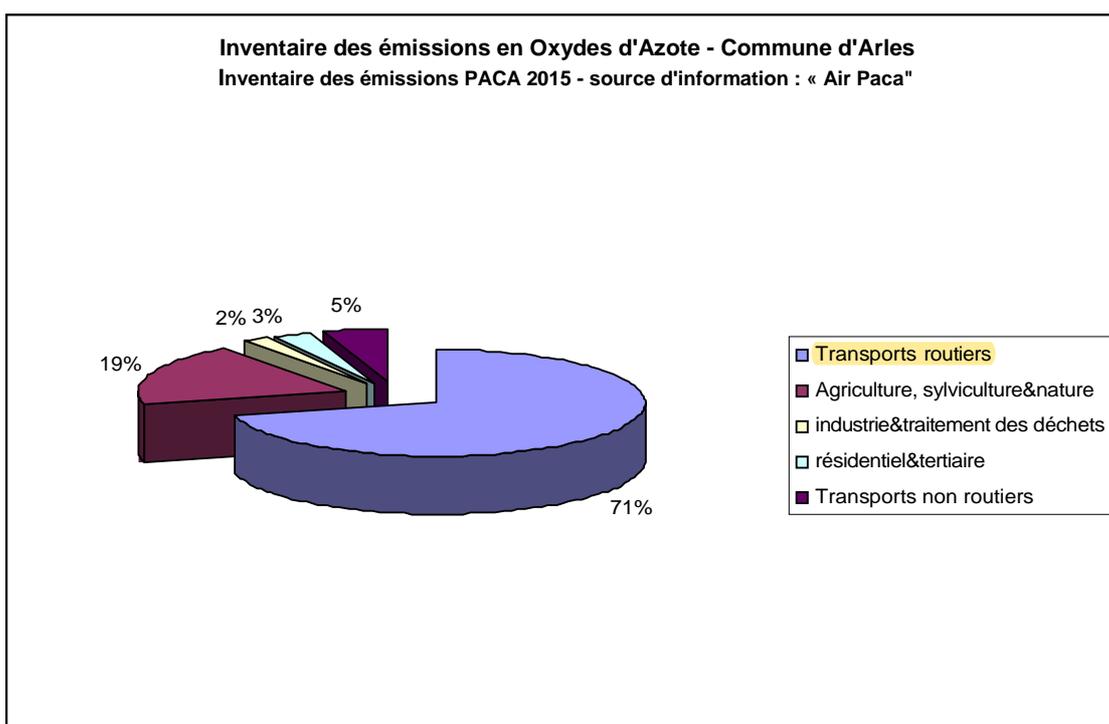
Inventaire des émissions polluantes de la Commune d'Arles

Les Particules (PM₁₀)

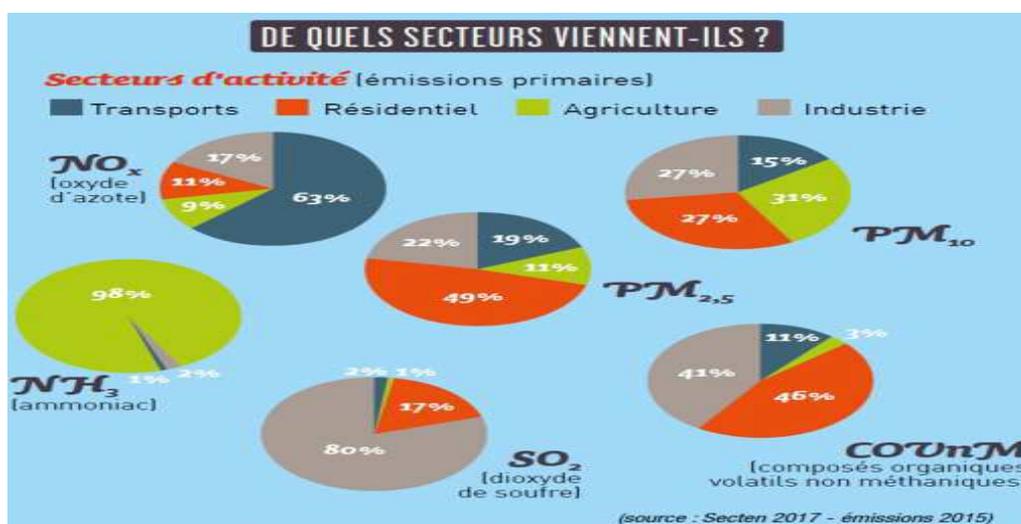


INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

Les Oxydes d'Azote (Nox)



QUI POLLUE L'AIR ? Source DREAL



Les polluants atmosphériques sont en majeure partie liés à l'activité humaine. Les principaux secteurs émetteurs sont :

- **Les transports** : Ils représentent respectivement en 2017 15 % des PM₁₀ et 19 % des PM_{2,5}
- **Les activités dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire)** : C'est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ (27%) et de particules PM_{2,5} (49%). La combustion du bois est en grande partie à l'origine des émissions provenant de ce secteur.
- **L'industrie** : Le secteur de l'industrie est à l'origine en grande partie des émissions de dioxyde de soufre (SO₂), de 41 % des composés organiques volatils non méthaniques (COVnM). A cela s'ajoutent les polluants spécifiques à certaines activités industrielles (le chrome, le nickel, le mercure, cadmium, et l'arsenic).
- **L'agriculture** : Le secteur de l'agriculture est à l'origine de la quasi-totalité des émissions d'Ammoniac (NH₃) à 98 %. L'ammoniac est l'un des principaux précurseurs de particules fines. C'est un secteur également émetteur de méthane (CH₄) et de dioxyde d'azote (NO₂)

Mais il faut savoir que les **épisodes de pollution** (particules, dioxyde d'azote ou ozone) sont liés aussi à plusieurs facteurs : conditions météorologiques stables sur plusieurs jours (**pas de vent, pas de pluie, fort ensoleillement ou froid important**), augmentation des sources d'émissions comme le chauffage notamment au bois durant l'hiver ainsi que le **brûlage des déchets verts, les écobuages**. Le nombre d'épisodes de pollution peut varier de façon importante d'une année sur l'autre.



QUELQUES NOTIONS, NORMES RÉGLEMENTAIRES ET VALEURS LIMITES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

(à consulter en annexe)

<p>Une cotisation de surveillance pour la ville d'Arles identique depuis 5 ans</p> <p>Cotisation 2019 à AtmoSud</p> <p>4 775 €</p>

Surveillance de la qualité de l'air en Arles et en région PACA

Le suivi de la qualité de l'air sur Arles est assuré par l'association AtmoSud (www.atmosud.org). Organisme unifié et indépendant agréé par l'État, il est chargé de la surveillance de la qualité de l'air des 6 départements de la région PACA. Il répond aux prescriptions de la Loi Grenelle II qui impose l'agrément d'une seule structure de surveillance de la qualité de l'air par région.

AtmoSud a un triple rôle :

- mesurer, cartographier les polluants et prévoir leur évolution
- prévoir les épisodes de pollutions
- informer et alerter (Préfectures, Collectivités, acteurs économiques...)

1) LA QUALITÉ DE L'AIR SUR ARLES :

Le suivi de l'évolution des concentrations de polluants est assuré par le service du Développement Durable depuis de nombreuses années. Il s'appuie pour cela sur la station de mesure renouvelée en mai 2016, située sur le Boulevard des Lices, gérée et entretenue par AtmoSud. **En 2019 une attention particulière a été portée au quartier de la Roquette, proche de la N113 avec l'installation ponctuelle d'une station de mesure sur une durée de 12 mois, opérationnelle du 2 avril 2019 au 30 mars 2020 complétée par la mise en place d'une vingtaine d'échantillonnages NO₂ par tubes passifs en divers points de la ville.**

Les polluants sont mesurés sur Arles selon deux modes de suivi : permanent et ponctuel.

Un suivi permanent pour 2 polluants depuis la station située sur le boulevard des Lices : le Dioxyde d'Azote (NO₂) et les particules en suspension (PM₁₀).

Le dioxyde de soufre (SO₂) suivi pendant de nombreuses années depuis la station est assuré depuis janvier 2014, par modélisation cartographique.

Un suivi ponctuel :

D'autres polluants font l'objet de mesures ponctuelles : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), métaux lourds et benzène. Le Dioxyde d'Azote (NO₂), lui, fait de plus l'objet d'une surveillance particulière tous les cinq ans. **C'est notamment dans ce cadre, qu'a été installée la cabine de mesure au quartier de la Roquette. Ses relevés complétés par celui des tubes passifs viendront nourrir ce suivi et permettre de cartographier ce polluant ainsi que l'émission des Particules PM10 en de nombreux points de la ville.**

2) LES ALERTES POLLUTIONS

Quels traitements en cas de dépassements des seuils réglementaires et quels déclenchements de procédures en cas d'épisode de pollution ?

Un épisode de pollution caractérise une situation au cours de laquelle certains polluants atteignent des niveaux qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement.

Une procédure est alors prévue par les autorités :

- Elle concerne 4 polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules (PM₁₀).
- Elle comprend **deux niveaux de gravité croissante** pour chacun des polluants :
 - **Un niveau d'information et de recommandation** à partir duquel une information est relayée à la population (cf infra graphes des procédures 2019 O₃ et PM₁₀)
 - **Un niveau d'alerte** à partir duquel des actions de réduction sont mises en place par la Préfecture comme la réduction de vitesse, la réduction des émissions industrielles..)

A noter que malgré les marges d'incertitudes, les pics de pollution aujourd'hui ne sont plus seulement constatés mais prévus. AtmoSud déclenche alors un dispositif rodé : l'information du public - relayée par les médias, les mairies et d'autres services publics – assortie si besoin de mesures temporaires de réduction des émissions industrielles, et/ou de réduction de vitesse ou encore de circulation différenciée, déclenchées par la Préfecture.

Une synthèse des procédures réglementaires pour les Particules et l'Ozone en 2019 figure ci-dessous. Le Dioxyde d'Azote n'ayant fait l'objet d'aucune procédure.

2019 dans les Bouches-du-Rhône et sur la qualité de l'air à Arles

24 procédures préfectorales déclenchées dont :

5 concernant les Particules

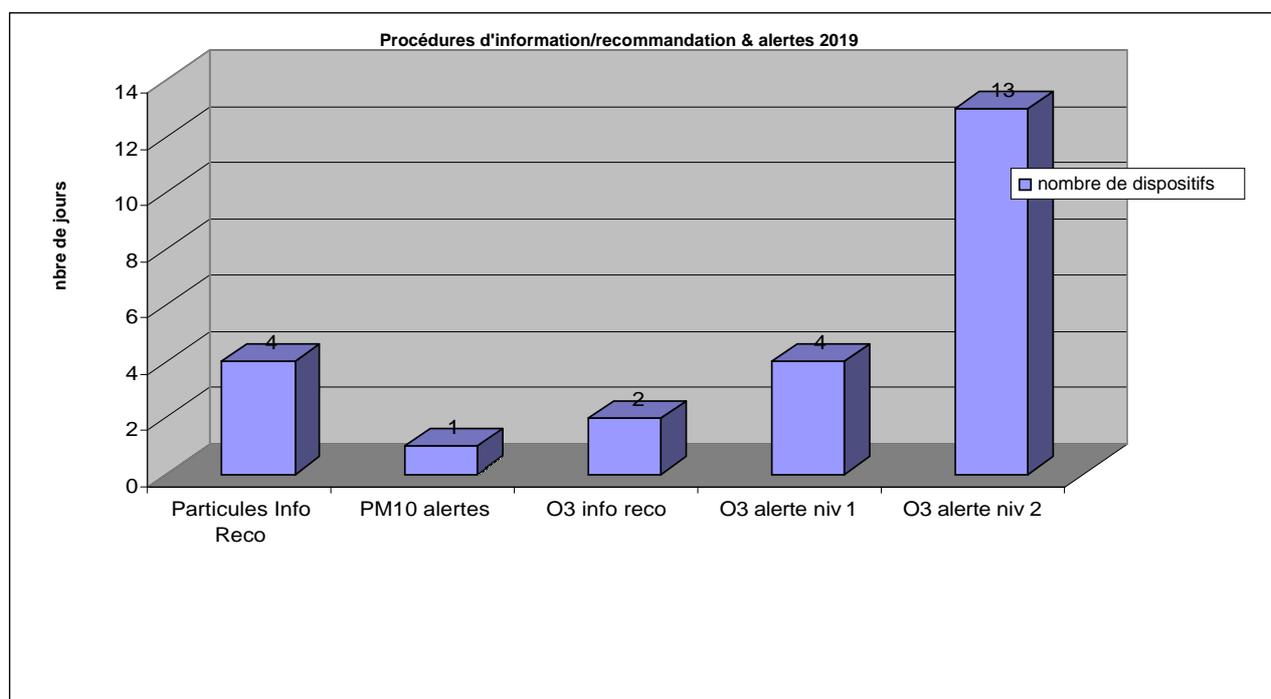
- 4 procédures d'Information Recommandation pour les PM₁₀ les 15/20/25 février et 5 mai 2019
- 1 procédure d'alerte niveau 1 le 5 mai

19 concernant l'ozone

- 2 procédures d'Information Recommandation les 24 juin et 22 juillet
- 17 procédures d'Alerte de fin juin à fin août
 - alertes niveau 1 : les 25 et 26 juin ; 23 et 24 juillet
 - 9 alertes niveau 2 : du 1er au 7 et 25 et 26 juillet

Nota : critères d'un épisode de pollution : 25 km² (Département) et 100 km² (Région) et/ou 10 % de la population du Département.

PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES 2019 CONCERNANT « VIGILANCE OZONE » ET LES PM₁₀
les données concernant l'ozone ne sont pas disponibles depuis la station d'Arles



3) LES RÉSULTATS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR ARLES POUR LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) LES PARTICULES (PM₁₀) ET L'OZONE (O₃)

Le Dioxyde d'Azote (NO₂) :

Polluant emblématique du transport routier, il est émis essentiellement par les moteurs et les installations de combustion. Les oxydes d'azote proviennent du secteur industriel et du trafic routier. On le rencontre également à l'intérieur des locaux où fonctionnent des appareils au gaz tels que les gazinières et les chauffe-eau. Il impacte directement notre santé et notre environnement.

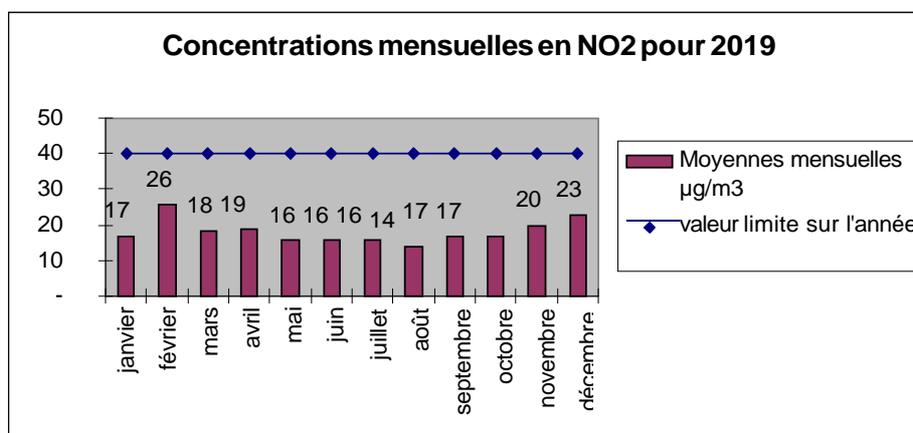
Cf. « les effets du NO₂ sur notre santé et dans notre environnement » en annexe

A Arles, l'industrie est très faible. Le dioxyde d'azote caractérise plutôt le trafic routier et il est influencé par les conditions météorologiques. Ses niveaux de concentrations sont plus élevés lorsque le climat est peu pluvieux.

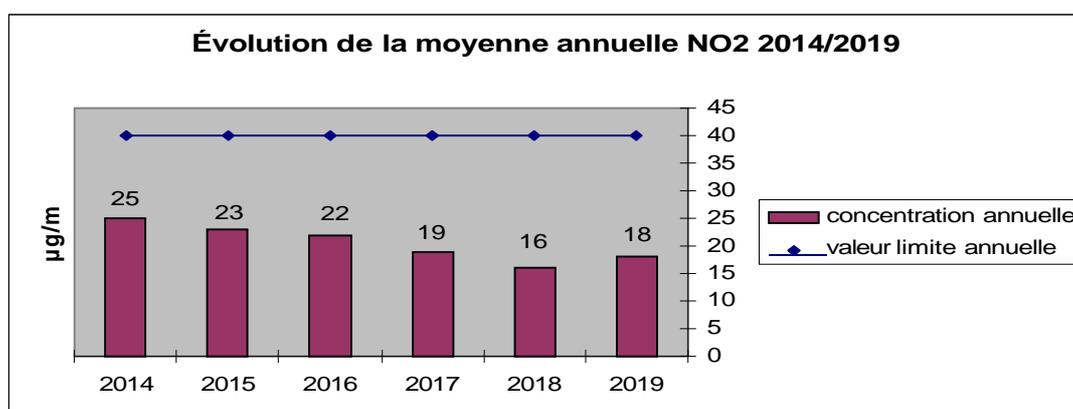
Si les améliorations des constructeurs automobiles ont permis ces dernières années une diminution des émissions des véhicules, les effets de cette baisse sont contrebalancés par l'augmentation du trafic. **Si la moyenne annuelle 2019 se situe toujours en dessous de celle de 2017 elle accuse toutefois une augmentation de 2 points par rapport à 2018.**

La nouvelle cartographie en NO₂ est très attendue début 2020. Elle confirmera peut être la tendance à la baisse générale constatée sur Arles depuis environ 6 ans, suite aux différentes mesures prises en matière de circulation en centre-ville : autour du musée Réattu et des abords des Arènes. Elles avaient permis de ramener le taux en concentration de NO₂ en deçà du seuil réglementaire annuel. La réduction et / ou la régulation du trafic en cœur de ville participe à une baisse du taux de concentration des émissions dans les zones avec des rues étroites et peu dispersives. Mesures complétées par la limitation à 70 km/h pour les camions de plus de 3.5 tonnes dans la traversée d'Arles depuis le 1^{er} juillet 2016.

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) EN 2019 À ARLES



ÉVOLUTION DES MOYENNES ANNUELLES SUR LES 6 DERNIÈRES ANNÉES



Le suivi de ce polluant n'a donné lieu à aucune procédure d'information recommandation ni d'alerte.

Les particules en suspension (PM₁₀) :

Particulièrement nocives pour la santé, leur taux relativement élevé dans les villes françaises est une préoccupation nationale. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'un plan national de réduction de 30 % des émissions lors du Grenelle de l'Environnement.

Issues de la combustion, elles proviennent des activités industrielles ou domestiques, des transports, de la combustion du bois et de l'agriculture. Pour exemple **l'éco buage en Camargue avec le brûlage des pailles de riz participait en 2016 à hauteur de 30 à 40 % des émissions en PM10 dans les bouches du Rhône.**

Ces particules sont classées en fonction de leur taille :

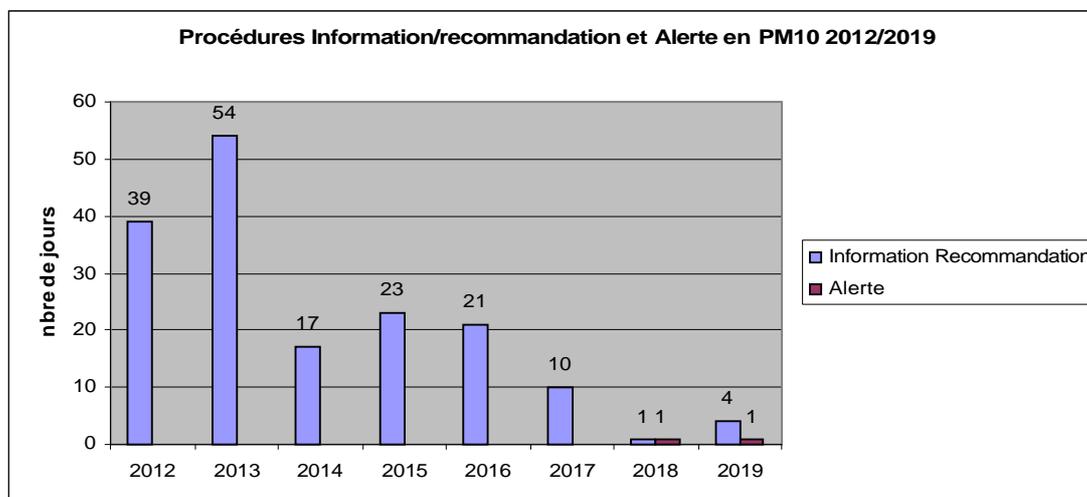
- PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures) ;
- PM_{2.5} : particules de diamètre inférieur à 2.5 micromètres. Moins nombreuses, elles sont plus dangereuses pour la santé car elles pénètrent plus profondément dans l'arbre respiratoire. Notre station de mesure ne les mesure pas. La concentration de particules, comme tous les polluants impacte notre santé et notre environnement.

Cf. « les effets des PM₁₀ sur notre santé et dans notre environnement » en annexe

Les Particules PM₁₀ en Arles:

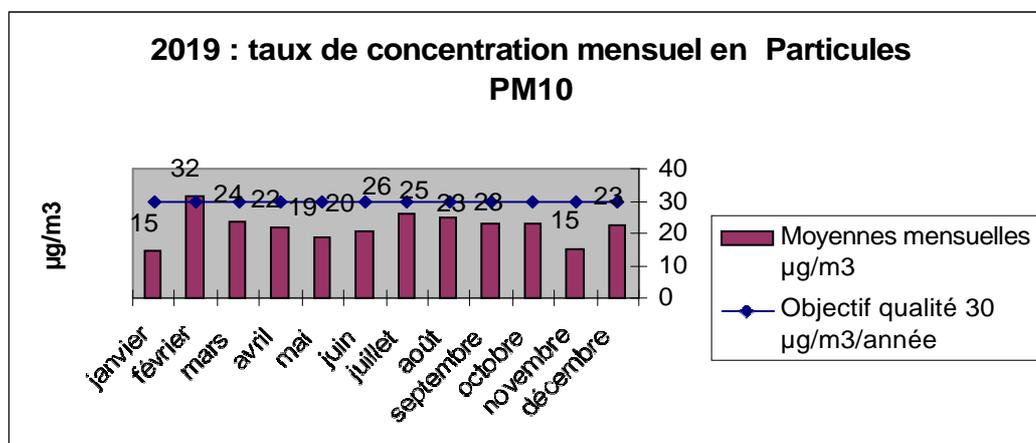
ÉVOLUTION DES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION DE 2012 À 2019

DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'INFORMATION RECOMMANDATION POUR LES PM₁₀ CES 8 DERNIÈRES ANNÉES

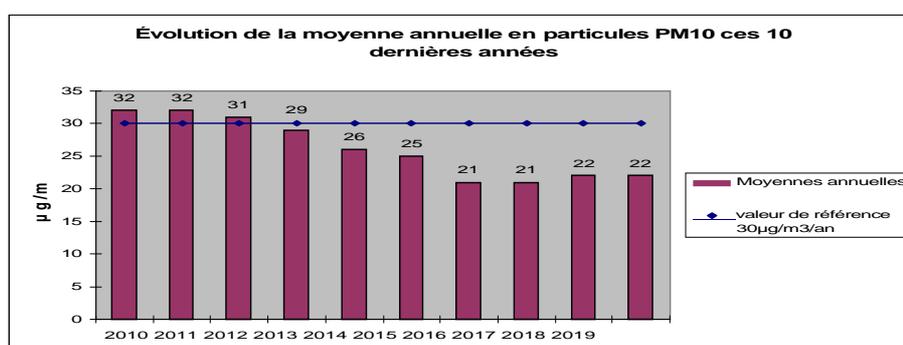


Dépassement du seuil d'information recommandation pour les particules en suspension : PM₁₀. Depuis 2012 le déclenchement de la procédure d'information recommandation pour la protection de la santé humaine est fixée à 50 µg/m³/jour (avant 2012 : il était de 80 µg/m³/jour)

ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION MENSUELLE EN PARTICULES



ÉVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE EN PM₁₀ CES 10 DERNIÈRES ANNÉES



La Valeur limite pour la protection de la santé humaine est fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile et 30 µg/m³/an en objectif de qualité

En conclusion, et sur une période de presque 20 ans, il est intéressant de noter qu'à Arles, à l'exception de la période 2003/2007 la moyenne annuelle en particules n'a cessé de baisser :

- de 2000 à 2003 entre 24 et 29 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- de 2003 à 2007 entre 23 et 36 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- de 2007 à 2013 entre 29 à 32 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- Depuis 2014 Arles voit sa moyenne se situer entre 21 et 26 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. 2019 maintient cette tendance avec une moyenne annuelle à 22 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, malgré une augmentation d'un point en moyenne annuelle par rapport à 2017.

L'Ozone O₃

2018 et 2019 ont marqué une rupture dans la tendance à la baisse de ces vingt dernières années. La chaleur et les émissions industrielles ponctuelles ont entraîné une hausse du nombre des pics d'ozone et des procédures.

La région PACA est une des régions les plus émettrices de France de précurseurs : oxydes d'azote et Composés Organiques Volatils non Méthaniques et la région la plus ensoleillée en France métropolitaine. Elle cumule les deux éléments essentiels à la formation de l'Ozone. **Situation qui place 57 % de la population habitant dans la région, dans une zone qui dépasse régulièrement la Valeur Cible Européenne pour la protection de la santé.** Cette pollution chronique touche plus particulièrement le pourtour de l'Étang-de-Berre, le Bassin d'Aix-en-Provence, le Nord-Ouest Varois, l'Est du Lubéron et le Sud-Ouest des Alpes-de-Haute-Provence. C'est dans ces zones que se forme la majorité de l'ozone localement, sous les vents des centres d'émissions de polluants de Marseille et de la zone industrielle de Fos /Berre.

Déclenchement des procédures d'information recommandation et alerte 2019 en ozone

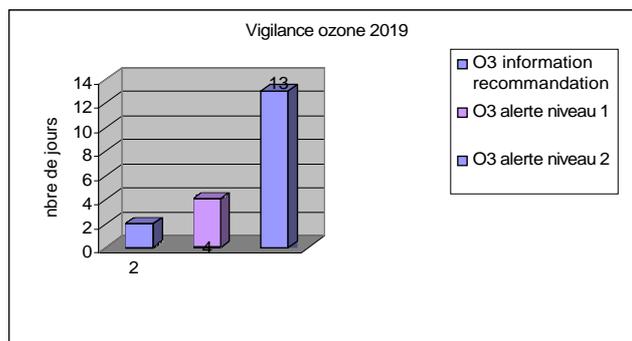
19 procédures ont été ouvertes en 2019 : 2 procédures d'information recommandation et 17 procédures d'alertes. 4 alertes niveau 1 pour des émissions supérieures à 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ et 13 de niveau 2 pour des émissions supérieures à 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015, AtmoSud déclenche les procédures préfectorales sur prévision de dépassement de seuils réglementaires pour une surface de 25 km² (pour le Département), 100 km² (Région) et/ou 10 % de la population du département.

Cette nouvelle communication d'information multi polluants et multi -départements comprend :

- les procédures préfectorales en cours ou prévues pour le lendemain,
- des recommandations sanitaires et comportementales (voir site Internet de la DREAL PACA)
- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Cf. « les effets de l'Ozone (O₃) sur notre santé et dans notre environnement » en annexe



VIGILANCE OZONE POUR L'ANNÉE 2019

4) CONCLUSION

La situation d'Arles est quelque peu atypique par sa situation géographique en zone Ouest des Bouches-du-Rhône. Ensoleillement, vents, une distance relative de la zone industrielle de Fos et de l'étang-de-Berre. Si ces données influent voire, conditionnent son positionnement face aux polluants, le suivi de la qualité de l'air révèle un bon positionnement face à ces mêmes polluants. Pour autant, le trafic routier est certainement à surveiller étroitement.

Sa situation

La région PACA est classée entre le 1er et le 3ème rang des émissions nationales de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le territoire est particulièrement concerné par les particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}), les oxydes d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃).

Bien que la région PACA observe une diminution des concentrations de ces polluants, à l'exception de l'Ozone, il faudra suivre l'évolution de la tendance. Les enjeux sanitaires et environnementaux de l'amélioration de la qualité de l'air restent de taille.

Ces éléments suscitent d'ailleurs une surveillance étroite et continue sur notre département où une attention particulière est apportée sur le secteur ouest des Bouches-du-Rhône. Une surveillance quotidienne de la qualité de l'air est effectuée sur ce territoire où les émissions de polluants mais aussi de gaz à effet de serre sont les plus importantes de la région en raison notamment des activités industrielles et portuaires.

Son positionnement face aux polluants

Au regard de l'Ozone

L'ensoleillement et la chaleur dans notre région sont particulièrement favorables à la photochimie. Les dégagements de composés organiques volatils sur l'étang-de-Berre contribuent également à provoquer des pics d'Ozone. Depuis deux années consécutives la France et particulièrement la région connaissent de très importantes périodes caniculaires en intensité et en durée.

Au regard du Dioxyde d'Azote

La France a été assignée devant la cour de justice pour non respect des valeurs limites fixées pour le Dioxyde d'Azote. En région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce sont essentiellement les zones de Marseille, Nice et Toulon qui sont concernées.

Néanmoins, bien que le nombre de personnes exposées a diminué d'environ 50 % depuis 2010, le Département des Bouches-du-Rhône, 2ème Département de la région après les Alpes-Maritimes est également concerné puisqu'il représente plus d'un tiers de la population régionale (52 857 personnes en 2016)

exposé au dépassement de la valeur limite pour le NO₂. Les principales zones sont les agglomérations, les grands axes routiers, les secteurs industrialisés et la zone portuaire qui génèrent des émissions polluantes.

Au regard des Particules PM10

Malgré une tendance à l'amélioration, près de 100 000 personnes en PACA résident encore dans une zone dépassant la valeur limite réglementaire pour la protection de la santé (Particules PM₁₀ et Dioxyde d'Azote NO₂), notamment pour le Dioxyde d'Azote, qui est un traceur de la pollution automobile. Arles n'est pas concernée mais l'évolution de ces polluants est et doit demeurer sous étroite surveillance.

Si pour l'ensemble des polluants, la tendance ces dernières années est à l'amélioration, hormis l'Ozone, les fluctuations, observées d'une année à l'autre sont en étroite relation avec des considérations météorologiques de type pluviométrie abondante ou canicule qui vont soit diminuer le nombre des épisodes, soit les augmenter (C'est ce qui s'est passé pour l'Ozone en 2018 mais aussi en 2019)

Enfin, Arles se situe sur un territoire contrasté où cohabitent des zones fortement urbanisées avec un tissu industrialo portuaire et des zones préservées avec les deux Parcs Naturels Régionaux Alpilles et Camargue.

Malgré l'appartenance de la ville à une région sous surveillance étroite européenne, **Arles reste une ville relativement privilégiée. La qualité de l'air reste globalement bonne.** La dégradation des indices est souvent liée aux particules fines en période hivernale et à l'ozone en période estivale.

Les épisodes de pollution ont généralement lieu :

- **En hiver** : à cette époque, **les émissions du secteur résidentiel (particules issues de l'utilisation du bois pour le chauffage)** sont importantes et les conditions météorologiques peuvent être très stables.
- **Autour des mois de février, mars et avril** : **les épandages agricoles d'engrais émettent de l'ammoniac dans l'air.** Ce gaz se combine ensuite avec les polluants issus du trafic routier pour former des particules de nitrate d'ammonium. De plus, à cette époque, les conditions météorologiques peuvent être favorables à la formation de ce composant (températures froides le matin et douces l'après-midi).

Ces émissions viennent s'ajouter aux émissions chroniques des activités industrielles et du trafic routier, ce qui explique des pics de pollution aux particules en règle générale à ces deux périodes de l'année. 2018 et 2019 témoignent néanmoins d'une franche rupture : la baisse drastique du nombre de procédures déclenchées depuis ces huit dernières années.

Quel climat futur pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ? (Extrait revue AtmoSud bilan 2018 »)

« Le réchauffement climatique se traduit sur le territoire régional par une augmentation constante de la température de l'air, plus marquée sur les températures estivales. D'après les projections climatiques, l'été caniculaire de 2003 serait considéré comme frais par rapport à la température moyenne à la fin du XXI^{ème} siècle qui augmenterait de 7° d'après le scénario socio-économique global le plus pessimiste. Le climat annuel de Digne les Bains, ville des Pré-Alpes, ressemblerait à celui de Bordeaux. Les tendances induites sur les valeurs extrêmes des paramètres météorologiques auront des impacts sur la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité, la forêt mais aussi sur la santé des populations (impacts de canicules, recrudescence des allergies, prolifération de pathogènes tropicaux...) »

5) ZOOM sur la qualité de l'air mois par mois en 2019

Une qualité de l'air plutôt bonne à Arles !

Janvier : Une qualité de l'air majoritairement bonne à plus de 74 % du temps. Une dégradation fin de mois pour les niveaux de PM10 sans pour autant dépasser les niveaux réglementaires.

Février : une qualité de l'air médiocre à plus de 60 % du temps. En cause un niveau de particules élevé ayant généré 4 procédures d'information recommandation et une procédure d'alerte niveau 1 le 21 février sur tout le département.

Mars : une très bonne qualité de l'air sur Arles, alors que globalement le département a été touché par des dépassements de seuils en particules. Depuis le 20 mars Les niveaux en ozone commencent à augmenter.

Avril : Majoritairement très bonne la qualité de l'air à Arles a été épargnée par la hausse de particule observée sur la zone de surveillance, en lien avec un épisode de particules désertiques.

Mai : un indice de qualité de l'air très bon à Arles, bien qu'évalué moyen à médiocre à 48 % du temps sur le territoire de surveillance. 1 épisode de pollution aux PM10 dû à des particules remises en suspension par de fortes rafales de vent qui a plus concerné Fos-sur-Mer et Gardanne.

Juin : une bonne qualité de l'air à Arles, globalement médiocre et très mauvais fin de mois **sur tout le territoire** avec des niveaux élevés à très élevés en ozone et des concentrations en poussières importantes ayant généré sur le territoire 7 procédures réglementaires dans le mois (1 information/Recommandation, 2 alertes niveau 1, 4 alertes niveau 2). Des conditions caniculaires.

Juillet : un mois de juillet caniculaire qui a permis à l'ozone d'être bien présent donnant une qualité de l'air médiocre et générant plusieurs épisodes d'information recommandation et de procédures d'alertes (12 procédures sur le mois).

Août : des conditions caniculaires ont occasionné une qualité de l'air majoritairement médiocre sur Arles et l'ensemble de l'ouest des Bouches-du-Rhône, tant en particules qu'en ozone, seule Arles a été épargnée en août avec des niveaux moins élevés.

Septembre : une qualité de l'air sur le territoire globalement médiocre sur la moitié du territoire. Des épisodes de pollution à l'ozone qui n'ont concerné que les bords de l'Etang-de-Berre.

Octobre : très bonne qualité de l'air globalement sur le territoire, liée aux conditions météorologiques relativement dispersives (vent et pluie). Forte diminution du niveau de fond en Ozone et concentrations en poussières modérées.

Novembre : des conditions météorologiques dispersives, une excellente qualité de l'air sur l'ensemble du territoire.

Décembre : qualité de l'air globalement bonne sur le territoire avec des conditions météorologiques dispersives et des températures plutôt douces.

Les niveaux et les évolutions d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre à l'échelle du département, de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et des communes du département sont consultables à l'adresse suivante : <http://cigale.atmosud.org>

L'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique sont un défi d'avenir et relèvent d'une responsabilité partagée.

II/ PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et les services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'auto-épuration...) sont innombrables et irremplaçables. De même le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol,...) fait de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques qui hypothèquent lourdement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations.

Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver ce qui reste de biodiversité et de mettre en œuvre une gestion responsable des milieux et des ressources.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les collectivités sont les mieux placées pour mener une réflexion sur l'état des milieux, les pressions qui s'y exercent, les auteurs de ses pressions et sur les réponses possibles à y apporter.

1. LES ENJEUX POUR ARLES

Arles bénéficie d'un patrimoine exceptionnel, reconnu au niveau mondial. En effet, la Camargue constitue une des zones humides de première importance, et compte tenu de la régression des zones humides au niveau national mais aussi européen et mondial et du rôle fondamental joué par ces milieux, il est capital de la préserver.

La richesse ornithologique de la Camargue mais aussi de la Crau, liée à des territoires d'exception, en font un haut lieu de préservation de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines sont menacées. Mais le territoire d'Arles est également reconnu pour toute une diversité d'animaux et de plantes.

On peut dire qu'Arles assume une responsabilité mondiale dans la préservation de ces milieux et de la faune et la flore qui les peuplent.

Si les nécessaires protections qu'implique ce patrimoine naturel peuvent paraître contraignantes, l'attractivité qu'il exerce constitue, il faut le souligner, un formidable atout touristique, à condition de savoir le développer sans porter atteinte à ces milieux.

2. LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

- ✓ Instaurer un partenariat étroit avec les différents organismes de protection des milieux
- De part la richesse du patrimoine d'Arles, l'État, la région et divers partenaires soucieux de la préservation de l'environnement se sont investis au niveau de ce territoire. Arles a toujours soutenu et travaillé en étroite collaboration avec ces différents organismes et s'appuie sur leur avis d'expert pour toute décision concernant les zones protégées de son territoire.
- ✓ Participer financièrement à la préservation des milieux
 - ✓ Mettre en place des mesures d'urbanisme en conformité avec les mesures de protection du territoire et permettant la valorisation de ce patrimoine naturel
 - ✓ Soutenir des actions pédagogiques favorisant l'appropriation par les arlésiens de leur territoire
 - ✓ Réaliser un plan local de la Biodiversité urbaine.

3. LES ACTIONS

3.1 PARTENARIAT ET SOUTIEN AUX ORGANISMES CHARGÉS DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Arles fait partie des instances décisionnelles du Parc Régional de Camargue et des instances de suivi des Réserves Naturelles Régionales de l'Ilon et de la Tour du Valat, ainsi que des Réserves Nationales de Camargue et du Vigueirat.

2019
Participation financière de la Ville
aux organismes de protection des
espaces naturels
410.009 €

Elle est co-gestionnaire du site des Marais du Vigueirat aux côtés du conservatoire du littoral, de l'office du tourisme et de l'association des marais du Vigueirat.

Elle soutient plusieurs associations comme Migrateurs Rhône Méditerranée ou le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA).

3.2 GESTION PAR LA VILLE DU SITE DE BEAUCHAMP

Classé en ZNIEFF et en zone Natura 2000, le site de Beauchamp offre la particularité d'être une zone humide au cœur de la zone agglomérée d'Arles. Il est facile d'accès d'où son intérêt pédagogique.

2019
Entretien du site de Beauchamp
8.392 €

Vestige des anciennes zones de marais de la Vallée des Baux que l'assèchement a permis de rendre viable, Beauchamp permet de comprendre l'histoire de ce territoire. Il montre la complexité et l'importance de la gestion de l'eau sur Arles tout en gardant une richesse floristique et faunistique précieuse aux portes de la ville.

Un sentier pédagogique permet de découvrir le site et ses richesses.

Conscient de ce potentiel, la ville assure la gestion de ce site en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA ce qui a permis l'attribution d'un contrat Natura 2000. La ville a choisi de faire entretenir ce site par une entreprise d'insertion, **l'entreprise REGARDS, selon les directives du CEN.**

3.3 MESURES D'URBANISME

Le territoire communal comprend environ **54 300 ha de zones agricoles** (dont 13 000 ha de marais salins), **20 000 ha de zones naturelles** et **1 300 ha de zones urbaines** (dont 300 ha de zone d'activité). Il présente un littoral de 30 km de plages entre Beauduc et la plage Napoléon. Les mesures de protection mais aussi de valorisation de ces espaces constituent donc un enjeu important pour la commune.

Arles bénéficie également d'une liaison fluviale avec le Rhône qui constitue un potentiel que le port fluvial exploite depuis plusieurs années. Premier port en aval du Rhône, il connaît un volume des échanges et un chiffre d'affaire en constante progression. Il constitue une plate-forme quadrimodale qui traite des marchandises acheminées et expédiées par route, fer, fleuve et mer.

PROTECTION DES ESPACES BOISÉS

Le territoire de l'agglomération d'Arles est ponctué de nombreux boisements qui sont des poumons verts pour les habitants des différents quartiers mais aussi dans un territoire agricole très exploité. La commune compte **1 000 ha d'Espaces Boisés Classés** dont elle assure la protection et contrôle l'évolution dans l'intérêt du public :

- **La ripisylve du Rhône**, épine dorsale du territoire communal, constitue une formation forestière qui longe en continu les berges des deux bras du fleuve avec des espèces végétales caractéristiques : peuplier blanc, frêne, laurier, chêne pédonculé, peuplier noir, orme et saule blanc. Cette unité paysagère linéaire structure les franges et referme le paysage à l'horizon.
- **Les Costières de Crau**
- **Le Massif de Montmajour** présente une flore caractéristique des garrigues méditerranéennes : chêne kermès et chênes verts, pins d'Alep.

PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

C'est **la nappe de Crau qui approvisionne Arles en eau potable**. Celle-ci a la particularité d'être alimentée à 70 % par l'arrosage gravitaire effectué pour la culture du foin de Crau. L'approvisionnement en eau d'Arles, en quantité comme en qualité, est donc étroitement lié à ces pratiques agricoles qui ont fait la réputation du foin de Crau. **Le maintien et la protection de ce type d'agriculture sont donc fondamentaux pour Arles.**

PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES

Aujourd'hui, l'agriculture arlésienne, plus jeune et plus qualifiée que la moyenne nationale, demeure très présente et très performante :

- **LA CRAU**, à l'origine steppe, a évolué en partie, grâce à un système d'irrigation gravitaire (XVI^e siècle) pour **la Crau dite humide**, en **prairies bocagères** (1670 ha) au foin mondialement reconnu avec une délimitation d'aire d'appellation d'origine contrôlée, le premier aliment pour animaux à obtenir une AOC. **La steppe** qui reste patrie de l'élevage de mouton de race Mérinos d'Arles, cohabite avec les vergers industriels cloisonnés par les haies de peupliers brise-vent.

L'olivier connaît une certaine expansion sur les terrasses de Raphèle et de Moulès avec aussi une délimitation d'aire d'appellation contrôlée, « Vallée des Baux ».

Les céréales, cultures fourragères, vergers, serres et maraîchage occupent aussi ce territoire.

- **La CAMARGUE** fait l'objet de nombreux enjeux écologiques, agricoles et économiques et l'homme n'a de cesse de lutter contre les divagations du fleuve et les fluctuations de la mer pour exploiter intensivement les terres conquises.

Dans la haute Camargue, terres d'eau douce, **céréales, fruits et légumes** sont très présents. Les haies brise-vent permettent alors d'abriter ces cultures délicates.

Dans la moyenne Camargue, la culture du **riz** est reine avec 47 % de la surface agricole totale, en **rotation avec le blé dur**, sur les terres les plus hautes. Le riz de Camargue fait l'objet d'une indication géographique contrôlée (IGP) et d'un certificat de conformité. Les sansouïres, couvertes d'une végétation basse, sont utilisées pour **l'élevage et le pâturage des chevaux et des taureaux**. Les taureaux de Camargue font l'objet d'une appellation d'origine contrôlée.

La basse Camargue, avec ses terres souvent au-dessous du niveau de la mer, est le domaine de **l'exploitation salinière** qui connaît un certain recul.

Le paysage de demain transparaît dans les mesures agro-environnementales destinées à favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et auxquelles la commune et les agriculteurs ont adhéré (Crau, Camargue, Plan du Bourg, Marais du Vigueirat).

Outre les chapitres sur la préservation de l'environnement, ces mesures agro-environnementales contiennent toutes un chapitre sur le paysage. En effet, il convient de sauvegarder les structures paysagères constituant une des richesses de la commune (richesse et diversité des paysages structurés ou aux limites floues, diversité des unités paysagères, pluralité de gestion des sols engendrant une diversité de paysages -riziculture dans la plaine alluviale du Rhône, cultures bocagères périurbaines, culture du foin de Crau, coussouls steppiques, saliculture dans les étangs, élevage de chevaux et de taureaux sur les sansouïres,...).

DIRECTIVE PAYSAGE ALPILLES

La directive paysage Alpilles existant depuis 2007 a pour vocation de protéger les paysages emblématiques des Alpilles. La ville d'Arles est concernée par cette directive sur les secteurs de Montmajour et de Barbegal.

Elle impose des contraintes réglementaires au niveau de l'urbanisme, en particulier la prise en compte du respect des cônes de vue. Ceux-ci ont été pris en compte dans le PLU de la ville mais il manquait des outils permettant de les traduire finement au niveau de ce document.

En 2012, la DREAL a réalisé ces outils qui vont permettre à la ville une prise en compte plus fine de ces cônes de vue.

LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

La commune d'Arles (751 km²) connaît une géographie particulière : elle a un caractère rural fort (60 % de sa superficie) et une structure urbaine multipolaire éclatée entre une ville principale composée de **5 quartiers** (Trinquetaille à l'ouest, Trébon au nord, Fourchon et Barriol au sud et Pont de Crau à l'est), de **3 villages** (Raphèle, Mas-Thibert, Salin-de-Giraud) et **10 hameaux** dont 5 importants (Gimeaux, Moulès, Le Sambuc, Albaron, Salières) et 5 plus petits (le Paty de la Trinité, Gageron, Boisviel, Faraman, Villeneuve), et regroupant près de 30 % de la population. La commune possède en outre plus de 1 220 mas répartis sur tout le territoire rural.

En évitant le mitage au niveau des espaces naturels ou agricoles, **la lutte contre l'étalement urbain constitue une mesure efficace de protection de la biodiversité**. Arles a besoin aujourd'hui d'une réflexion sur sa structuration qui passe par une mise en valeur de ses rapports avec les unités paysagères conquises. Ceci peut se faire par une recherche sur les densités urbaines appropriées et par une politique globale d'aménagement des espaces publics.

DONNER DES LIMITES CLAIRES À LA VILLE

La commune a engagé une politique d'intervention en faveur du renouvellement urbain. Ses objectifs : **renforcer l'attractivité du centre ancien, reconquérir et restructurer les quartiers** de manière à créer des limites compactes à la ville et de créer une réelle urbanisation agglomérée : de Gimeaux à la ZI Nord en passant par Fourchon et Pont de Crau.

MAÎTRISER LES EXTENSIONS URBAINES & LISIBILITE DU TERRITOIRE

Il s'agit d'aboutir à des limites urbaines fortes à partir de certaines règles à appliquer tout « en négociant avec le paysage » par une mise en place de rapports fins entre les villages et les paysages environnants :

- une juste implantation des maisons
- un choix judicieux des densités urbaines et du découpage parcellaire

- les liaisons des nouveaux quartiers avec le cœur ancien, la campagne environnante et les berges du Rhône
- le traitement des franges urbaines.

ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

Les villages jouissent d'un cadre de vie particulier lié à plusieurs facteurs environnementaux, topographiques, culturels et d'économie traditionnelle. Pour les villages de Camargue, **leurs particularismes et développement sont encadrés par la politique du Parc Naturel Régional et sa charte**. La qualité architecturale et urbaine est garantie par l'application des règles du cahier des charges architecturales et paysager du Parc Naturel Régional. Les disponibilités foncières dans les différentes unités sont suffisantes pour assurer leur développement urbain.

Ces villages disposent aussi des équipements scolaires (maternelle et primaire) qui évitent les déplacements. Cette répartition spatiale permet d'assurer l'attractivité de chaque noyau habité.

Les enjeux sont aussi qualitatifs : densification des espaces constructibles, valorisation des espaces publics, développement d'un tourisme vert et culturel. Parmi les enjeux spécifiques à certains villages :

- **Le Village de Salin-de-Giraud** nécessite une réflexion spécifique dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable. La restructuration de l'activité du sel, le développement touristique et la qualité patrimoniale du village devront être considérés. Il s'agira ainsi d'assurer :

- le **développement économique et touristique**
- la production d'un **habitat de qualité** dans le respect des trames originelles si particulières qui en font un modèle urbain.

- **Le PLU du village de Mas-Thibert** doit accompagner le projet européen « **life-promess** » et mettre en œuvre les réflexions en matière d'urbanisme de la population à travers le Conseil de village. Les phénomènes de résidentialisation liés à la proximité du projet de Fos 2XL devront être maîtrisés. Il faudra garantir la production d'un habitat de qualité autour d'espaces publics structurants.

- **Sur Raphèle et Moules**, la pression foncière va se renforcer sous les effets conjugués du contournement autoroutier et du développement économique de Fos et de Saint-Martin de Crau. Les enjeux sont donc élevés et le PLU doit proposer un véritable projet urbain orientant le développement urbain de la zone tout en préservant les espaces à haute valeur agricole et environnementale.

3.4 PROTECTION DU LITTORAL

Arles possède 32 km de littoral inscrit dans le périmètre du parc de Camargue. La plage de Piémanson et plus récemment celle de Beauduc figurent parmi les zones de baignade déclarées à l'Agence Régionale de Santé.

Qualité des eaux de baignade sur
www.eaudebaignade.gouv

En application de la directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, le SCHS a fait réaliser une étude des profils de vulnérabilité du littoral arlésien par la société OTEIS.

La synthèse de cette étude conclue à la qualification « excellente » des eaux de baignade de Piémanson et de Beauduc.

3.5 PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis cinq ans, la ville d'Arles met en œuvre son plan local de la biodiversité urbaine participative (PLBUP). Ce projet citoyen vise à une appropriation de l'espace public par les habitants.

Le réseau constitué pour définir et faire évoluer ce PLBUP rassemble à ce jour plus d'une centaine de partenaires actifs (acteurs associatifs, citoyens, professionnels...).

2019 Budget réalisé PLBUP : 104 026€ TTC dont Budget TEPCV : 90 592 € TTC subventionné à 80% du montant HT

La plupart des actions mises en œuvre en 2019 ont été financées par un avenant au programme TEPCV qui couvre les années 2018/2019 et début 2020 pour un montant total TTC de 150 000 €.

ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL BIODIVERSITÉ EN 2019

Opération	Description	Montant 2019
Jardin des Avettes	<p>En 2017, création du rucher école sur Beauchamp, désigné sous le terme de Jardin des Avettes et labellisation du site en Refuge LPO.</p> <p>En 2018, réalisation d'une prairie de plantes mellifères et pose de nichoirs pour accueillir divers oiseaux.</p> <p>En 2019, convention avec une écurie associative de Pont de Crau, Les Cavaliers du Plateau, afin d'assurer une présence quotidienne, des activités régulières, le maintien de la végétation (y compris invasive recensée) et le nettoyage des chemins d'accès. Ainsi, la mise en place d'un éco-pâturage sur le Jardin des Avettes, permettra notamment de conserver les cheminements piétons. En accord avec le Service Hydraulique, les accès et bords du canal seront « pâturés » et éviteront ainsi le recours aux épaveuses. Cette prestation est gratuite moyennant l'octroi d'un espace de 1 ha prêté par la Ville pour le parcage des 5 à 6 chevaux nécessaires.</p>	2 495 €
	<p>Un nouveau projet pour répondre à la demande des écoles et dynamiser le Rucher pédagogique, intitulé « Une ruche Une école » a été lancé avec 3 écoles et l'association Mom'Arles. Il consiste pour une structure éducative à adopter et à élever pendant 5 ans une colonie d'abeilles noires. Les colonies peuvent être installées sur le Jardin des Avettes ou dans les jardins partagés plus proches des écoles et/ou structures volontaires.</p>	3 330,00 €
	<p>Une aire de repos et de formation a été aménagée (table et bancs) pour les usagers et de nouveaux nichoirs à oiseaux fabriqués, en partenariat avec les Scouts d'Arles.</p>	1 280,00 €
	<p>Des balades de découverte de plantes sauvages à usages ont été organisées afin de faire connaître le Jardin des Avettes aux arlésiens et les sensibiliser à la préservation de la flore sauvage.</p>	880,00 €

	<p>Un guide de glanage au fil des saisons a été réalisé et offert à chaque usager.</p> <p>Un calendrier d'animation a été élaboré avec les propositions des partenaires du Jardin des Avettes (Cala Melosa, LPO, A Corps et à Plantes, Le Mas des Collines, Mom'Arles) afin de lancer une dynamique de fréquentation du site.</p>	
Biodiversité dans les écoles	<p>22 écoles/25 classes au bénéfice de 1048 enfants (réalisation de potagers et vergers pédagogiques, de mini forêts comestibles, préservation de la faune locale - pollinisateurs, oiseaux - mais aussi fourniture d'outils, de matériaux, de végétaux, aménagement d'espaces à planter, fourniture de jardinières).</p> <p>A noter une baisse des demandes, probablement pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plupart des écoles ont été dotées de matériel, d'espaces à planter et d'animations en 4 ans (31/39 écoles) - l'IEN ne nous communique plus les demandes des classes non retenues (67 classes en 2017/2018), ce qui nous permettait toutefois d'en satisfaire quelques-unes, hors Cahier Ressources, et de connaître les animations les plus demandées par les enseignants. <p>Les animations biodiversité figurent dans le cahier ressource de la ville.</p>	15 600,00 €
Compostage	<p>Toutes les écoles en jardinage ont été dotées de composteurs pour le compostage des déchets végétaux de leurs espaces à jardiner, des feuilles mortes et des déchets que parfois les parents apportent volontairement à la demande des écoles.</p>	2544 € depuis 2016
Végétalisation urbaine	<p>PERMIS DE VEGETALISER :</p> <p>16 demandes instruites pour 27 jardinières posées (dont 19 pour résoudre le stationnement sauvage) et 1 pied d'arbre.</p> <p>VEGETALISATION URBAINE: création d'une haie à l'école Monplaisir, terreau, jardinières, plantes pour espaces urbains</p> <p>TREBON : participation à la réfection de la Place Jean Bouin. Prise en charge de la végétalisation et création de la noue végétale</p> <p>VEGETALISATION DU CANAL ARLES A BOUC / Barriol : Végétalisation d'un linéaire de 1 km le long du canal d'Arles à Bouc en démarche participative. Reboisement avec des essences diversifiées, arbres, arbustes, fruitiers, de façon à favoriser la biodiversité sur cet espace fortement dégradé. Plantation de 1 300 baliveaux forestiers, 23 arbres d'alignement et 70 fruitiers. Aménagement en zéro déchet : récupération gratuite de BRF (résidus d'élagage broyé), de fumier et de terre, tuteurs pour les baliveaux fabriqués sur place avec des canes de Provence, manchons de protection des plants réalisés par les enfants avec des chutes de carton données par la cartonnerie voisine. (voir la partie « démarche participative dans le chapitre Mobilisation et sensibilisation des publics au Développement Durable »</p>	0 € 5 930 € 18 954 € 25 788 €
Atlas de la Biodiversité	<p>La ville a été retenue à un appel à projet de l'AFB pour réaliser un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC). Ce projet a été conçu en</p>	8 000 €

Communal	partenariat avec le PNRC, le CEN PACA, le CPIE et la ville. Le montant total du projet est de 37 000 € dont 27 000 € de subvention de l'AFB et 10 000 € de valorisation du temps de travail de la ville et du Parc. L'achèvement du projet est prévu pour fin 2020	
Foire aux plantes et à la biodiversité	<p>Cet événement permet aux élus, aux agents, et aux associations dédiés au Développement durable de rencontrer le public et de lui présenter les actions de biodiversité engagées par la Ville d'Arles à travers un Pôle Animations. Véritable « vitrine » du Plan Local Biodiversité Urbaine Participative, il permet d'échanger avec les usagers et de recueillir leurs remarques et leurs idées.</p> <p>Les animations gratuites proposées ont un triple intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles attirent un public plus nombreux chaque année au bénéfice des exposants - elles incitent à une gestion plus respectueuse de l'environnement - elles participent aux actions de sensibilisation et d'éducation engagées par la collectivité.  <p>Le stand des Espaces verts est l'occasion pour les agents de montrer leur savoir-faire. Il est très apprécié des arlésiens.</p>	2 075 €
Concours Arles en fleurs	Orienté désormais « biodiversité », le concours a présenté 11 candidats sur les 5 catégories présentes cette année.	379,00 €
Dépliant Arles en Printemps	4e édition de ce programme regroupant plus de 50 propositions d'acteurs engagés dans la préservation et le développement de la biodiversité sur Arles au printemps. 4000 exemplaires diffusés dont 2000 par l'Office de tourisme.	602,00 €
Sensibilisation des agents territoriaux	Trois réunions pour les encadrants ont été conduites afin de questionner la perception du développement durable dans la collectivité et sa concrétisation (voir compte rendu Chapitre 6).	450,00 €
Formation des agents du service espaces verts	Un atelier formation à la réalisation d'espaces verts économes en eau et favorable à la biodiversité a été organisé avec les agents du service espaces vert et financé sur les crédits TEPCV. Il a accompagné les agents à travers une formation en salle, une visite de la pépinière Filipi à Mèze et une assistance à la création d'un espace planté en centre ville (entre la gendarmerie et la maison des associations).	3 997,00 €

LE CHAPITRE 6 DE CE RAPPORT : "MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE" DÉVELOPPE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET LES PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE EN 2019 DANS LE CADRE DE CE PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ.

III&IV/ EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS & COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Nous avons choisi de regrouper ces deux finalités tant elles sont complémentaires. Œuvrer à la satisfaction des besoins de chacun et lutter contre toutes les formes d'exclusions contribuent à renforcer le lien social. Toutes les mesures visant à lutter contre l'individualisme permettront de maintenir le lien entre les territoires, les hommes et les générations. C'est ce qu'exprime l'article 1 de la déclaration de Rio qui souligne que « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* ».

A l'échelle locale, aujourd'hui, la réduction des inégalités demeure un défi majeur et la mise en œuvre de politiques volontaristes participe à l'épanouissement des individus en offrant la possibilité à chacun de participer à la vie démocratique de la société. Le développement durable doit permettre « *la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à assurer leur propre épanouissement* » (rapport Brundtland).

1. STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

La cohésion sociale et la solidarité entre les générations constituent l'axe structurant des politiques portées par la ville d'Arles, soit une politique au service d'une cohésion renforcée entre les territoires, les quartiers et les populations fragiles comme les personnes âgées, les travailleurs pauvres et en précarité, la petite enfance et la jeunesse.

La commune d'Arles, de part sa superficie, est la plus grande commune de France. Elle a fait de la lutte contre les disparités territoriales, la précarité et la pauvreté, sa priorité. Ainsi, elle déconcentre certaines de ses missions dans les maisons de quartiers et les villages. Elle favorise le développement de la vie associative sur les territoires du centre ville, des quartiers et des villages car l'utilisation de ces structures favorise les échanges entre les individus, et participe à renforcer la capacité à vivre ensemble.

Elle œuvre avec le CCAS, outil majeur de la solidarité au niveau municipal, pour se concentrer sur la protection des plus démunis à l'instar des jeunes enfants avec des modes d'accueil et de gardes innovants, et avec la mise en place de dispositifs favorisant le maintien des Personnes Âgées à leur domicile, tout en leur permettant de conserver le plus longtemps possible leur autonomie.

2. LES ACTIONS

2.1 LE SECTEUR ASSOCIATIF : UN MAILLAGE TERRITORIAL DE QUALITÉ

Bien développé sur Arles, le réseau associatif offre un maillage serré sur l'ensemble du territoire communal et une représentativité sur l'ensemble des quartiers, villages et hameaux dans des domaines très diversifiés. Il permet de resituer le citoyen au cœur de la cité et crée du lien social. Les associations recouvrent environ 25 thématiques sur le territoire Arlésien. La ville attache une grande importance à la vie associative locale qu'elle soutient de différentes manières.

SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS

Le budget consacré aux associations représente environ 2 % des dépenses de fonctionnement de la ville. L'attribution des subventions se fait chaque année dans un souci d'équité pour soutenir les associations qui participent activement au dynamisme local et contribuent au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'associations bénéficiant d'une subvention municipale	326	351	338	322	330
Montant des subventions allouées aux associations	2 512 110 €	2 650 876 €	2 694 762 €	2 600 996 €	2 606 677 €

*cette année, le tableau ci dessus reprend les données des exercices antérieurs arrêtées au 31/12/N. Ceci implique une légère variation par rapport aux chiffres indiqués dans les rapports des années antérieures où les informations étaient extraites avant la clôture budgétaire.

SOUTIEN MATÉRIEL ET LOGISTIQUE DES ASSOCIATIONS

LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE (MDVA)

Structure loi 1901, la Maison de la Vie Associative a pour vocation la promotion et le développement de la vie associative. C'est un outil d'aide et de logistique mis à disposition des associations par la ville. C'est un lieu de rencontres, de travail, d'échanges, de conseil et de formation, à l'écoute et au service des personnes engagées dans la vie associative, afin de promouvoir des valeurs de citoyenneté et d'expression de la vie sociale, humanitaire, culturelle et sportive.

900 m2 de locaux à disposition des associations

Ses missions :

- Soutenir et coordonner les initiatives de la vie associative arlésienne
- Développer la citoyenneté
- Encourager, aider et accompagner l'initiative citoyenne, et économique
- Favoriser l'implication des habitants dans la réalisation de projets.

Une équipe de 5 personnes assure le fonctionnement de la structure selon une organisation transversale.

Un Conseil d'Administration, **soutenu uniquement par le FDVA, la Ville d'Arles, le Crédit Mutuel et AXA**, œuvre au soutien et à la coordination des initiatives favorisant le développement et la promotion de la vie associative arlésienne.

Moyens et ressources mis à disposition des associations :

domiciliation postale aux associations
mise à disposition de locaux et de matériels
recours à une plate forme d'aide et de conseil
organisation de sessions de formations.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'associations hébergées à la maison de la vie associative	425	438	440	434	415	412
Nombre de domiciliations postales	182	186	186	186	183	202

L'ESPACE MISTRAL

Dans l'enceinte de l'ancien collège Mistral appartenant à la Ville, de nombreuses associations sont installées au fur et à mesure de la rénovation du bâtiment.

2.2 LE MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Sur ses 75 000 hectares de superficie, près de **30 % de la population arlésienne vit en secteur rural**. La commune compte 14 villages et hameaux dont 9 **principaux** et 5 comptent une mairie annexe. Ces particularités géographiques nécessitent **une organisation déconcentrée des services**.

METTRE LE CITOYEN AU CŒUR DES INSTITUTIONS ARLÉSIENNES

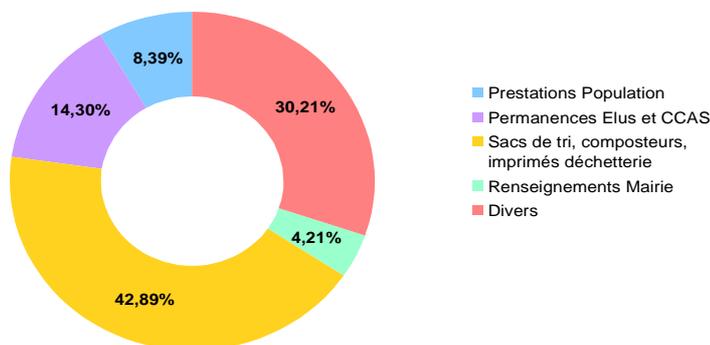
- Réduire l'inégalité d'accès aux services publics, en veillant à une égalité de traitement des territoires donc du citoyen
- Encourager un service public de proximité
- Renforcer le partenariat actif entre les services et les institutions
- Développer et améliorer l'accueil adapté et l'information des habitants dans des lieux identifiés et structurés sur des territoires souffrant d'un déficit de présence publique
- Mobiliser et mettre en réseau l'ensemble des partenaires publics et associatifs pour une meilleure réponse et un traitement adapté aux situations rencontrées
- Réduire les déplacements en ville
- Établir et renforcer les liens entre quartiers et territoires étendus.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- **5 Maisons de quartier**, pilotées par un élu de quartier et avec un accueil et du personnel à l'écoute des usagers du lundi au vendredi.
- **3 Plates Formes de Service Public (PFSP)** dont la mise en place a été initiée en 2004 et 2005 (Griffeuille, Christian Chèze à Barriol, et Mas Clairanne au Trébon). Leur vocation est de rassembler au-delà des seuls services municipaux, des partenaires institutionnels comme le CCAS, la CAF, les Impôts, Pôle Emploi et d'autres structures à vocation culturelle et sportive. Les Plates Formes de Service Public organisent également des cellules de veille, des visites et des conseils de quartier avec l'élu dédié.

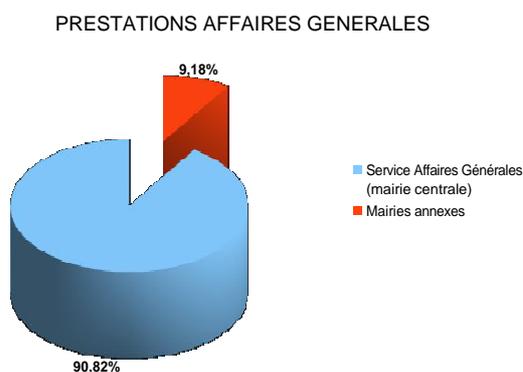
Ces structures viennent en appui des activités principales des services de l'hôtel de ville pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identités, les passeports, les attestations d'accueil, les inscriptions sur liste électorale, les actes d'État civil. Elles constituent aussi un soutien à la mise en place du tri sélectif.

Maison de quartier de Trinquetaille 2019



- **5 Mairies annexes, relais indispensables des services municipaux du fait de l'étendue du territoire** à Raphèle, Moulès, Mas-Thibert, Salin-de-Giraud et Le Sambuc. Elles viennent en appui aux services de l'hôtel de ville et en 2019, ont répondu à 9,18% des demandes de prestations Affaires Générales (carte d'identité, passeport, attestation d'accueil et légalisation de signatures) nécessaires sur ces territoires excentrés.

A noter que la mairie annexe de Salin-de-Giraud est la seule annexe équipée du dispositif de recueil d'empreintes qui permet d'établir des cartes d'identités et des passeports.



➤ **Le Pôle de Santé de Salin-de-Giraud**

Situé sur l'ancien logement-foyer de personnes âgées François BERNARD de la rue du Bois, le centre de santé est constitué de:

- 1 consultation CMP adulte et enfant animée par le centre hospitalier d'Arles
- 3 cabinets infirmiers
- 1 cabinet de kinésithérapie
- 1 consultation d'une diététicienne et d'un podologue
- 1 association d'aide au maintien à domicile.

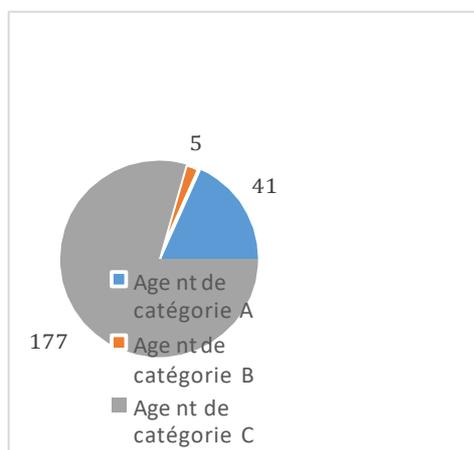
Ce dispositif évolutif permet de maintenir une offre de soins médicaux et sociaux sur Le Sambuc et Salin-de-Giraud adéquate aux besoins de la population.

2.3 LES POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ

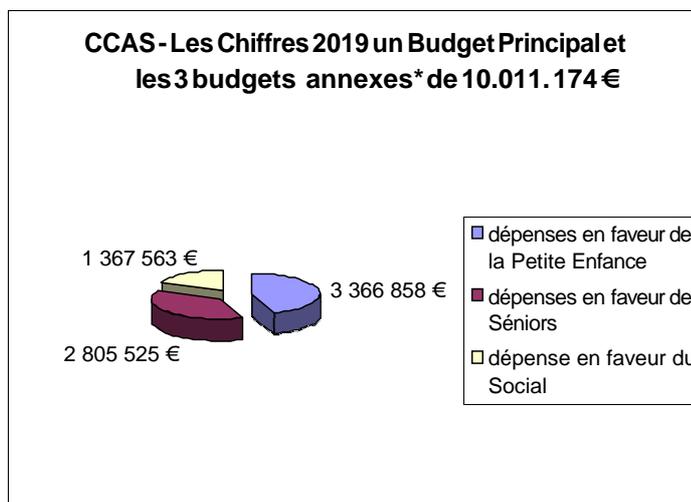
Menées par le **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)** de la ville d'Arles, elles jouent un rôle majeur dans la prévention des risques sociaux de la population.

2019
Subvention Ville : 4.668.000 €
 soit 46,66% de subvention d'équilibre de la ville

LES MOYENS HUMAINS & LES CHIFFRES 2019



2019
Masse salariale : 7 556 315 €
Agents titulaires : 146
Agents contractuels : 77



3 budgets annexes : SSIAD:Service de Soins Infirmiers A Domicile-Pôle info Seniors et SPAD : Service Polyvalent d'Aide à Domicile

I - LE POLE SOCIAL

C'est dans ce Pôle que s'exercent les compétences obligatoires du CCAS :

- l'instruction des aides sociales légales pour le compte du Département et de l'État
- la domiciliation.

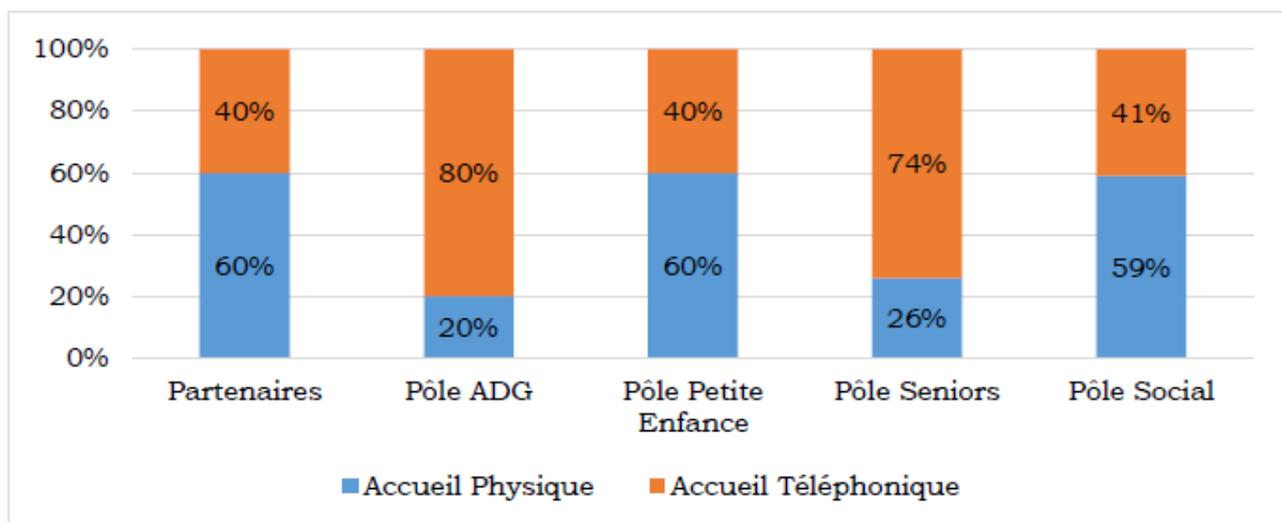
Il s'agit de répondre aux besoins concrets des arlésiens, d'œuvrer dans la proximité et surtout de développer un principe d'égalité pour tous en participant aux différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ou encore aux dispositifs de lutte contre les exclusions.

En réponse aux particularités du territoire, d'ailleurs soulignées par la dernière Analyse des Besoins Sociaux, des permanences sont décentralisées dans les quartiers, villages, permettant ainsi une large couverture territoriale.

L'ACCUEIL

C'est un accueil neutre, ouvert à tous. Il permet de poser un premier état des lieux de la situation de la personne, de l'informer sur ses droits, de la conseiller et de la guider dans ses démarches.

Depuis le regroupement sur le Pôle de Services Publics, le nombre de partenaires qui assurent des permanences est en augmentation. Cette centralisation des permanences facilite l'accès aux droits pour les arlésiens et consolide le partenariat entre les différents acteurs locaux.



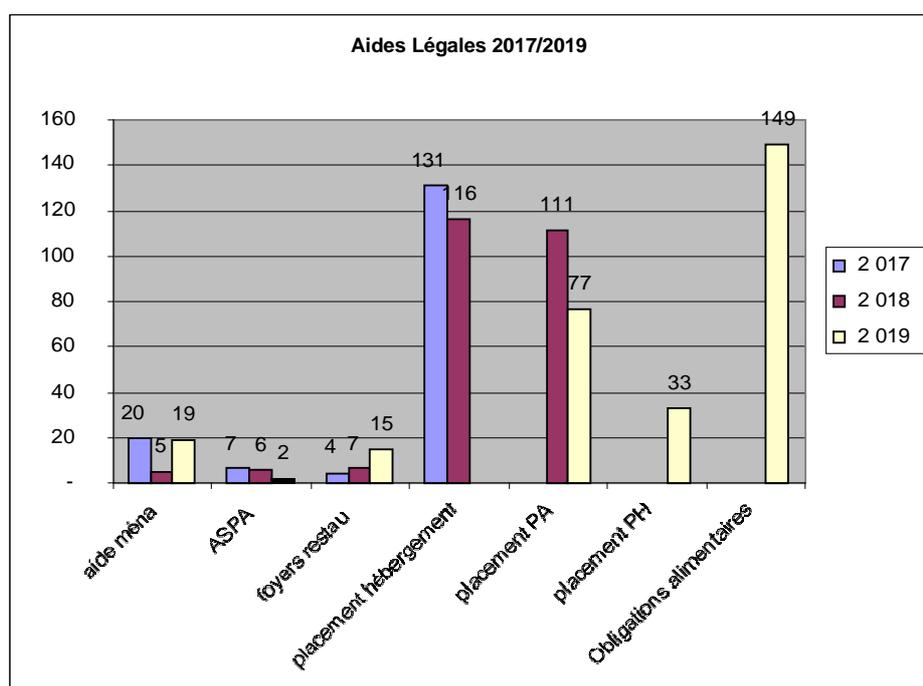
LES AIDES SOCIALES

L'AIDE LEGALE

Les demandes d'aides légales concernent les personnes âgées ou en situation de handicap.

Nature des Aides Légales :

- ✓ Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)
- ✓ Foyers restaurant
- ✓ Aides Sociales Aides Ménagères associations extérieures
- ✓ Aides Sociale à l'hébergement en établissement
- ✓ Enquêtes administratives auprès des obligés alimentaires de la commune d'Arles
- ✓ Enquêtes administratives auprès des obligés alimentaires sur les communes extérieures.



Le nombre des dossiers d'aides légales et obligés alimentaires sur l'année 2019 s'élèvent à **295** (260 en 2018).

L'AIDE FACULTATIVE

Ces demandes concernent plus particulièrement les personnes âgées ou en situation de handicap.

Nature des Aides Facultatives :

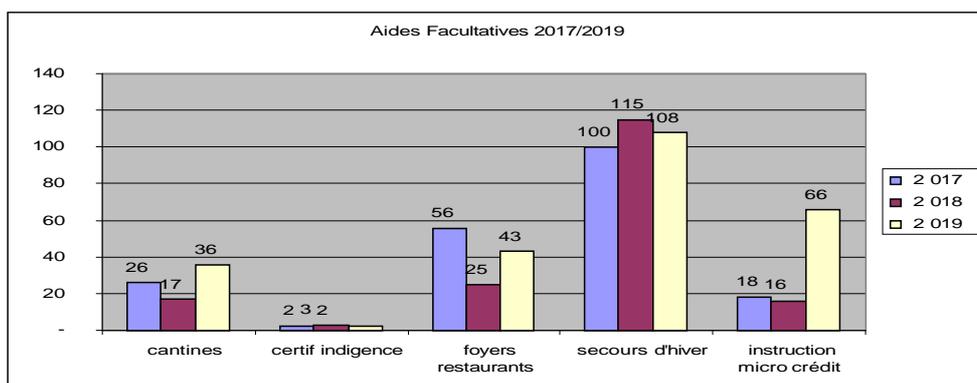
Tarifs réduit des cantines (0,20€) pour les personnes sans ressources

Certificat d'indigence

Foyer Restaurant

Secours d'hiver

Instruction des demandes de micro crédit



Sur l'année 2019, **255 dossiers** instruits contre 176 en 2018. On note une forte progression de l'instruction des dossiers du foyer restaurant liée à une meilleure communication auprès de nos seniors mais aussi une augmentation de la fréquentation du restaurant.

Les secours d'hiver (période du 15 octobre au 15 novembre)

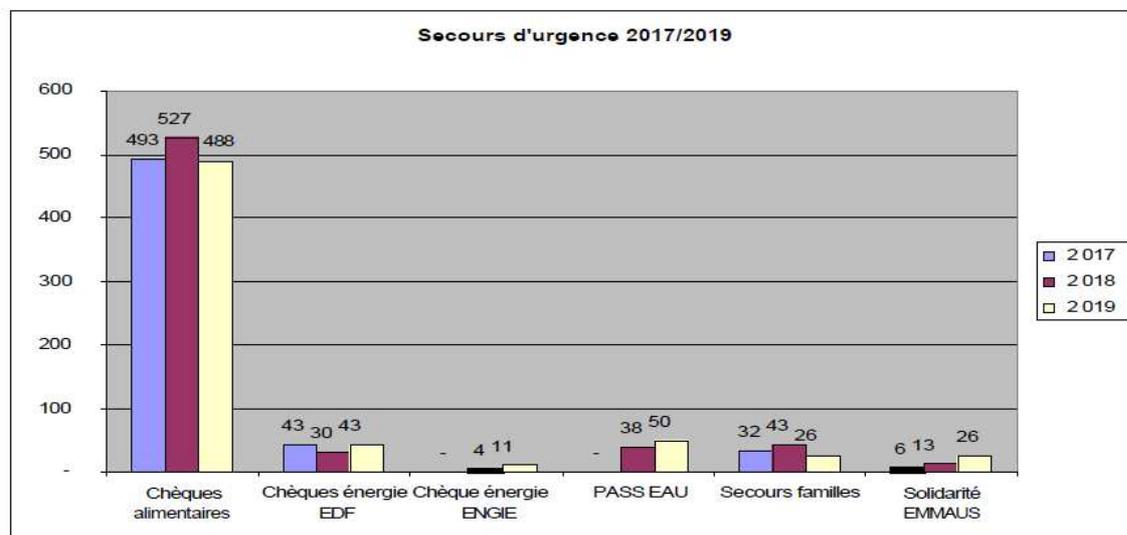
Destinés aux personnes retraitées et aux personnes en situation de handicap, **108 dossiers** ont été instruits en 2019 contre 115 en 2018 pour un montant global 10 222€.

Les secours d'urgence

Ces aides viennent en complément des dispositifs légaux et réglementaires et sont ouvertes sans convention aux partenaires de l'accompagnement social exerçant sur la commune. La commission de secours se réunit toutes les semaines.

Ces aides permettent aux bénéficiaires de faire face à une baisse de revenu, un accident de la vie, une interruption de ressources.....sous forme de chèques d'accompagnements personnalisés, chèque énergie, secours délivrés en espèce,...

En 2019, il y a eu 644 aides demandées pour 512 demandeurs (660 aides demandées pour 457 demandeurs en 2018) pour un montant de 34 603€.



➤ Les nuits hôtelières

La mise à l'abri en hôtel a concerné **31 foyers soit 73 personnes** (24 en 2018).

Les nuitées ont quant à elles augmentées : 418 en 2019 pour 156 en 2018.

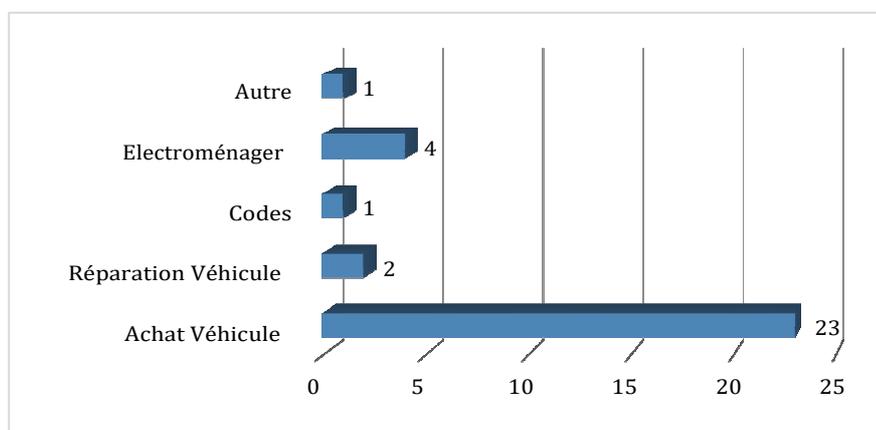
Cette forte augmentation est liée d'une part à un sinistre important puis au passage de la tornade. D'autre part à la mise à l'abri d'un jeune homme en rupture familiale en situation de handicap et la mise à l'abri de 9 familles pour violences conjugales.

➤ Le Micro Crédit

La convention signée avec le Crédit Municipal d'Avignon vise à ouvrir le prêt pour les personnes exclues du système bancaire classique.

Sur l'année 2019, nous avons **66 demandes** auxquelles nous avons pu donner suite (82 contacts) pour **31 dossiers finalisés**.

Les motifs des demandes :



LES SAISINES

La coordinatrice a en charge la gestion de ces urgences, qu'elle traite en transversalité avec la chef de service du Pôle Infos seniors pour le public des plus de 60 ans.

En 2019, nous avons eu 82 orientations contre 50 en 2018.

2- LE SERVICE INSERTION

Le CCAS de la Ville d'Arles est conventionné par le Conseil Départemental pour accompagner 1035 allocataires du Revenu de Solidarité active.

Sa mission :

Accueillir et accompagner les allocataires du R.S.A socle et leurs ayants droit résidant sur la commune d'Arles, dans leurs parcours d'insertion.

Conformément à la répartition des publics dans le cadre du protocole d'accueil, d'orientation et d'accompagnement territorial avec le département, le service intervient auprès des personnes isolées, des couples sans enfant ou avec enfants majeurs et des familles relevant de la MSA ainsi que celles domiciliées sur le CCAS.

Dans le cadre de l'accompagnement social, le CCAS met en place des actions collectives en complémentarité du suivi individuel. Certaines de ces actions sont organisées en partenariat avec d'autres organismes.

D'une manière plus générale, pour toutes les personnes en très grande précarité que nous accompagnons, notre objectif essentiel est de les amener à sortir d'une marginalisation chronique et à s'orienter vers les schémas traditionnels (dispositifs de droit commun) existants dans le département.

La typologie du public

- 53 % sont des hommes, 47 % des femmes
- 83 % sont des personnes seules et 17 % sont en couples
- 7% ont moins de 30 ans
- 57 % ont 50 ans et plus
- 18% ont plus de 60 ans dont 12% ont 62 ans et plus

Classement par niveau d'étude



En 2019, on comptabilise 247 personnes illettrées ou analphabètes (244 en 2018, 102 en 2017 et 199 en 2016).

Axes Principaux des Contrats d'Engagement Réciproque

- 37% Social dont 62% bénéficient d'un accompagnement administratif
- 40% Santé
- 23% Emploi

Même si l'axe principal n'est pas l'emploi, ce dernier est une finalité pour tout accompagnement. *Souvent les personnes ont la volonté de s'insérer professionnellement mais sont trop éloignées de l'emploi et l'insertion professionnelle n'est pas prioritaire ou inatteignable.*

3 – LE SERVICE LOGEMENT

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La ville d'Arles compte un parc de **5882 logements sociaux** et le service logement gère **1822 logements du contingent ville et ACCM**.

Missions

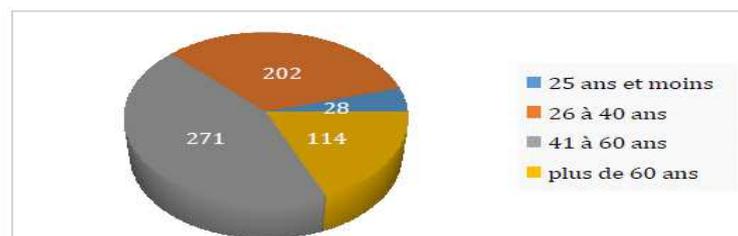
- Accueillir et informer les demandeurs sur le parc social arlésien par téléphone et au cours de rendez-vous au moment de l'inscription au service
- Instruire les demandes de logements pour les contingents Ville et ACCM
- Travailler en partenariat pour aider à l'insertion par le logement.

ACTIVITÉ DU SERVICE 2019 EN CHIFFRES

- **609** nouveaux dossiers dans l'année,
- **243** réceptions physiques pour la constitution des nouveaux dossiers,
- **615** personnes en file active au 31/12/2019,
- **260** propositions de logement dont 38 hors contingents (logement contingent 13HABITAT),
- **75** logements vacants dont 38 hors contingents,
- **170** ménages relogés,
- **177** demandes sont réalisées par des ménages hébergés ou sans logement,
- **9** dossiers DALO ont été identifiés,
- **5** ménages indiquent vouloir déménager à cause d'une insalubrité avérée par le service d'hygiène,
- Pas de livraison de logements neufs cette année.

Typologie du public

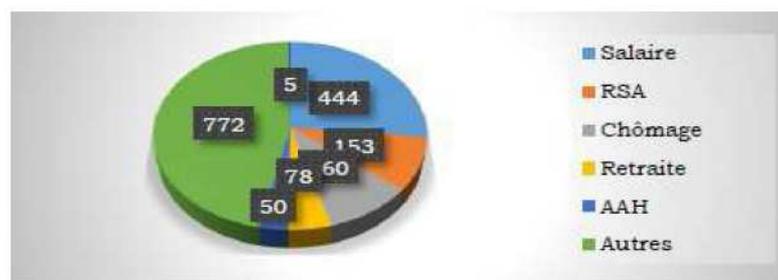
Age du demandeur



Composition familiale



Les ressources



4 - L'ACCUEIL D'URGENCE : Une équipe pluridisciplinaire composée de dix agents, située dans l'enceinte de l'ancien collège Frédéric Mistral. Ce service assure 4 missions :

- L'accueil inconditionnel et anonyme** où des services adaptés sont proposés au public.
- La domiciliation** permettant l'accès aux droits.
- Un travail de prévention** hors les murs et de coordination des maraudes dans un objectif de repérage des personnes les plus marginalisées.
- Un Accompagnement Social Lié au Logement.

Les missions remplies par les agents :

- Une fonction d'accueil inconditionnel, une manière de lutter contre l'isolement dans une notion d'équité et de respect envers les personnes.
- Une fonction passerelle d'accueil et de prévention,
- Une fonction relais d'information et d'orientation entre le public reçu et les institutions et associations partenaires.
- Favoriser l'accès aux droits.
- Intervenir dans un cadre préventif.
- Participer à la mission de paix sociale.

Le service est conventionné :

- Avec l'État, dans le cadre du programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».
- Avec la Communauté d'Agglomération ACCM, dans le cadre du volet « Hébergement – Logement d'urgence ».
- Avec le Département dans le cadre du FSL, Accompagnement Social Lié au Logement (mesures ASELL).

L'accueil de jour :

Il permet aux différents partenaires de coordonner leurs missions et actions dans une complémentarité avec un objectif commun : la lutte au quotidien contre l'exclusion.

L'accueil de jour, **c'est un partenariat riche et dynamique avec**

- Le Centre Hospitalier Joseph Imbert avec **la Permanence d'Accès aux Soins** deux fois par semaine dans nos locaux (*610 consultations médicales*) et **la Permanence du CMP** (61 personnes).
- L'équipe mobile du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (P.R.A.P.S) présente une fois par semaine sur notre commune afin d'assurer des soins sur le lieu de vie des personnes.
- L'antenne mobile du « Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue » (CAARUD).
- Les compagnons d'Emmaüs.
- L'ADDAP 13.
- Les associations caritatives pour la maraude alimentaire.

La Fréquentation 2019

- 10 225 petits-déjeuners.
- 779 passages dont 56 % de personnes qui sont domiciliées au CCAS.

Domiciliations 2019

- 588 domiciliations.
- Au 31 décembre 2019, la file active est de **430 personnes en cours de domiciliation** dont :
 - **64%** sont des hommes.
 - **38%** ont entre 26 et 45 ans.
 - une augmentation de **4%** des femmes domiciliées.
 - **+ 9%** ont plus de 60 ans.

Les mesures Accompagnement Liées Au Logement en 2019

39 foyers ont été accompagnés dans ce dispositif financé par le département.

II - LE POLE SENIORS

30 % de la population arlésienne a plus de 60 ans. L'ambition est alors de constituer sur le territoire une offre globale pour permettre des parcours de vie avec le moins de rupture possible, ainsi qu'à leurs proches, quelle que soit leur situation sociale, de dépendance ou de fragilité économique, physique ou psychique.

Le Pôle Seniors est aussi engagé dans le réseau francophone « Villes Amies des Aînés ».

1/ - POLE INFOS SENIORS

Une coordinatrice Assistante en service social et deux agents d'accueil assurent cette mission en assurant des permanences sur le CCAS et la mairie annexe de Salin-de-Giraud. **807 personnes ont été reçues en 2019** parmi lesquelles 541 étaient déjà connues du service.

COMPARATIF POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Personnes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Reçues par notre Service	599	554	588	593	668	734	807
Déjà connues du Service	304	289	345	253	446	490	539
1ère demande auprès de notre Service	295	265	243	340	222	244	268

- 1500 demandes exprimées par le public.
- Le nombre de personnes reçues ne cesse d'augmenter chaque année.
- Très majoritairement, c'est la personne âgée elle-même ou sa famille qui prend contact avec le Pôle Info Seniors
- 80% des demandes proviennent de personnes qui résident sur Arles Centre et 10% de Salin-de-Giraud et du Sambuc.
- 70% sont des femmes.
- + de 50% des personnes vivent seules et sont sans enfant.
- 75% des personnes reçues n'ont pas d'enfant présent dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- 55% des personnes reçues par le Pôle Infos seniors vivent seules à leur domicile.

LE MOTIF DE LA DEMANDE

Objet de la demande exprimée	Nombre
Accès aux droits (administratif, juridique, santé...)	533
Mesures de protection des majeurs	19
Aide aux aidants	31
Aide financière (demande de renseignement(s))	299
Maintien à domicile	501
Placement en établissement	46
Logement (accès, aménagement, déménagement)	27
Animation / Clubs / Loisirs	26
Transports	4
Isolement (géographique, social, familial)	14
Total	1 500

L'accès aux droits et le maintien à domicile sont les deux axes les plus importants de la demande.

2 - L'ANIMATION ET LA RESTAURATION

a) L'animation du territoire

Le Pôle Infos Seniors participe à l'animation du territoire par la mise en place d'actions collectives à destination du public retraité et des professionnels intervenants dans le champ de la gérontologie.

b) Animation et lieux de vie :

- 4 clubs intra muros : au Trébon, Griffeuille, Barriol et Centre ville, ouverts de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.
- dans les villages et hameaux.
- dans les quartiers au travers des maisons de quartiers.

Un large éventail d'activités et/ou d'ateliers sont proposés afin :

- D'inciter les seniors à sortir de leur domicile pour prévenir l'isolement,
- De favoriser le maintien de l'autonomie des seniors,
- De promouvoir le lien social au travers des :
 - Activités manuelles :
Customisation, mosaïque, peinture, bijoux, sets de table, horloge, tricot solidaire, bois flotté, décoration de Noël, crèche, carte à broder.
 - Activités ludiques :
Jeux de société, de mémoire, ateliers pâtisserie, repas et goûters partagés etc...
 - Activités musicales :
Chorale, karaoké etc....
 - Activités liées au corps :
Esthétique, expression corporelle, santé/bien être, gym douce, sortie découvertes, promenades, parcours de santé etc....
 - Activités socio-culturelles :
Informatique, voyage, théâtre, projections de films, spectacles etc...
 - Activités intergénérationnelles avec les pôles du social et de la petite enfance du CCAS.
 - Un programme d'animation précise l'ensemble de ces activités. Ce dernier est disponible dans les clubs, à l'accueil du CCAS et dans les mairies annexes.

Ces activités sont ouvertes à l'ensemble des seniors retraités qui réside sur la commune d'Arles. Dans certains cas, ces activités peuvent être gratuites ou payantes et peuvent nécessiter une inscription au préalable.

Les activités ludiques et manuelles représentent 80% de l'activité du service.

D'une manière générale, ce sont **les femmes qui fréquentent majoritairement les clubs.**

15 % des personnes présentes sur les clubs ne participent pas aux activités mais se déplacent dans l'objectif de garder un lien social (rencontres, lecture etc..).

Le partenariat

Le service a su développer un partenariat riche aussi avec l'ensemble des acteurs culturels.

- Atelier chants en partenariat avec l'association « Les Suds »
- Partenariat avec le théâtre d'Arles
- Partenariat avec Culture duCœur
- Partenariat avec l'association A3 dans le cadre de la Journée des aidants.

Les temps forts de l'année

- Les repas festifs sur l'ensemble des clubs de la ville accompagnés d'une animation musicale ou d'un loto. Dans le cadre de notre partenariat avec les maisons de retraite, quelques résidents y participent. Cette année, nous pouvons noter que la participation d'une manière générale est en baisse (47 personnes/52 personnes en 2018).
- La galette des rois avec spectacle
- La fête de la musique
- La fête de l'été
- Les fêtes de quartier

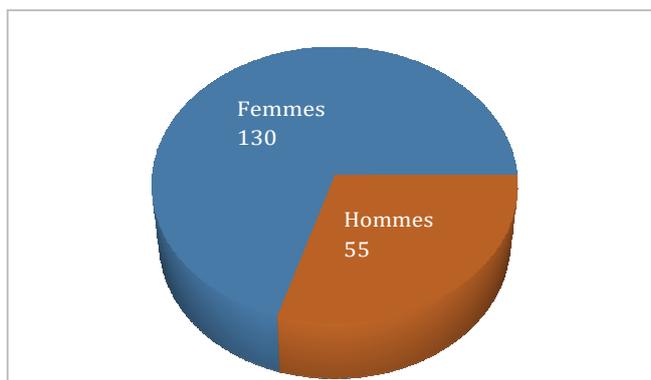
- Les corrales de Gimeaux à la Féria du Riz
- Les Noces d'or
- Le goûter de Noël.

LA RESTAURATION

2016 a été marquée par le regroupement de la restauration dans un seul lieu, le « Club restaurant Morizot ». Ce restaurant est en libre accès de 11h30 à 13h. Sans fermeture durant la période estivale.

7 895 repas servis individuellement à l'assiette en 2019 soit une augmentation de fréquentation de 35 %
(Une moyenne de 31 repas/jours contre 23 en 2018)

LE PUBLIC



LES TRANCHES DE TARIF DES PERSONNES QUI FRÉQUENTENT LE RESTAURANT



Les personnes inscrites peuvent venir accompagnées d'un visiteur si elles le souhaitent (amis, petits-enfants,...). Cette année 157 repas ont été servis dans ce cadre en plus des 185 personnes inscrites à l'année.

3- LE SERVICE POLYVALENT D'AIDE A DOMICILE (SPAD)

Ce service a pour but de favoriser le maintien à domicile de la personne âgée et de la personne en situation de handicap. Il regroupe le service d'aide à domicile, le portage de repas, et la télé-assistance. La prise en charge varie en fonction de la perte d'autonomie, de la caisse de retraite et des ressources.

L'AIDE A DOMICILE

Les motifs d'interventions des aides à domicile sont les suivants :

- L'entretien du logement et du linge,

- L'aide au lever, à la toilette, aux courses,
- La préparation et la prise des repas,
- L'aide au coucher.

Les aides à domicile peuvent également accompagner les personnes âgées lors de sorties, réaliser des activités de loisirs avec elles, et ainsi contribuer à maintenir leur vie sociale.

Sur l'année 2019, le service a servi 154 bénéficiaires avec un total d'heures réalisées de 27 763 heures.

115 personnes vivent seules, 33 sont mariées, 5 vivent avec la génération suivante, 1 en colocation

Les bénéficiaires

Bénéficiaires de l'aide sociale : 54,5%

Bénéficiaires de l'APA : 23,5%

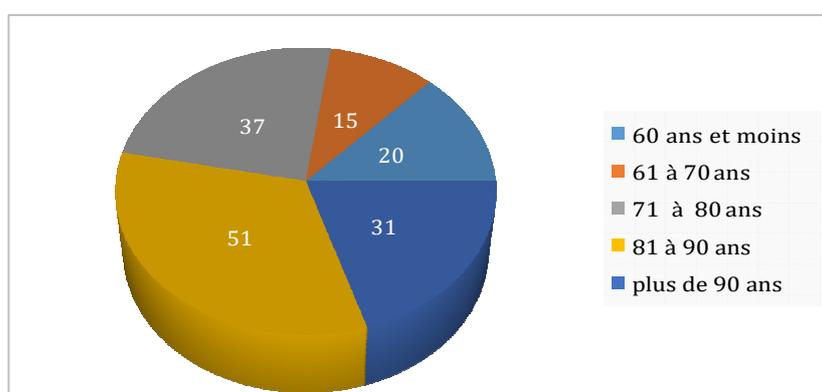
Nouveaux bénéficiaires : 25

Bénéficiaires sortis en 2019 : 33 selon les motifs suivants

- ✓ Entrée en maison de retraite : 3
- ✓ Motif personnel : 13
- ✓ Fin de prise en charge : 6
- ✓ Décès : 11

Les bénéficiaires : 69% Femmes et 31% hommes, vivent essentiellement dans les quartiers de Barriol, Griffeuille, Monplaisir, Trébon et Trinquetaille. Nous intervenons uniquement dans les villages de Raphèle et Moules.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Près de 53% des personnes accompagnées par le service sont âgées de plus de 81 ans.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Bénéficiaire du portage de repas à domicile permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi par deux agents. Pour le centre ancien les livraisons sont assurées par Taco and Co et par les Opalines pour les villages de Salin-de-Giraud et du Sambuc.

140 bénéficiaires en moyenne ont utilisé ce service en 2019 dont **19%** bénéficient de l'aide sociale pour **32 460** repas facturés (32 524 en 2018).

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de plus de 80 ans représentent 70% de notre public.

- **140 bénéficiaires en 2019**
- **32 460 repas facturés**
- **48 sont des hommes**
- **92 sont des femmes**
- **18 personnes vivent seules**
- **122 sont des personnes en couple**
- **8 sont entrés en maison de retraite en 2019**
- **18 sont sorties du dispositif pour motifs personnels**
- **8 personnes sont décédées.**

LA TELE-ASSISTANCE

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plate forme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne. Un agent du service est chargé d'établir les demandes et d'assurer le suivi.

Au 31 décembre 2019 le dispositif comptait 418 abonnements. Une augmentation de 4%/2018 l'âge moyen des abonnés est de 87 ans. 16% sont des hommes et 84% des femmes.

Les appels reçus

- 3 944 appels émis par les usagers du service de Téléassistance ont été traités par la centrale d'écoute et d'assistance Vitaris en 2019, soit une hausse du nombre d'appels de 28,1 % par rapport à 2018 (3 078 appels reçus).
- 92,5% des appels entrants sont traités uniquement par un dialogue avec le chargé d'écoute et d'assistance et ne donnent lieu à aucune intervention à domicile.
- 185 appels pour chutes ont été traités pendant l'année.
- 296 appels ont nécessité une intervention à domicile (chute, appel médical, aide à la vie quotidienne).
- Les motifs des appels
- 2196 appels déclarés involontaires
- 1452 ont été des appels de sécurisation et de confort
- 185 suite à une chute Sans téléassistance, les personnes âgées seraient restées sans secours pendant plusieurs heures et les conséquences de ces chutes auraient été beaucoup plus lourdes.
- 68 concernaient l'aide à la vie quotidienne
- 43 ont relevé d'une urgence médicale.

La situation de l'abonné après l'appel d'urgence ou chute :

- 25 ont donné lieu à une hospitalisation,
- 160 ont abouti à un maintien à domicile,

Grâce à ce dispositif, 160 hospitalisations ont pu être évitées.

4- LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Ce service, autorisé par l'Agence Régionale de Santé pour 37 lits a reçu l'autorisation au 1^{er} décembre 2016 d'ouvrir une extension sur Salin-de-Giraud, permettant ainsi l'ouverture de 12 lits supplémentaires. Une convention de partenariat avec le SIAD du Centre Hospitalier d'Arles a été signée le 20 mars 2017.

L'objectif principal est la sécurisation du parcours des patients.

Ainsi, le Service de Soins Infirmiers à Domicile du C.C.A.S de la ville d'Arles a une capacité d'accueil de 49 lits. Le S.S.I.A.D prend en charge les personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes et les personnes handicapées de moins de 60 ans sur dérogation afin :

- D'éviter ou raccourcir l'hospitalisation de la personne
- Faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation
- Prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé
- Prévenir ou retarder l'admission en structure d'hébergement en conservant au maximum l'autonomie.

Pour assurer ces missions, l'équipe est composée d'un cadre de santé, d'une secrétaire et huit personnels de santé (infirmières et auxiliaires de soin).

La file active de personnes accompagnées est de **64 patients dont 7 patients sur Salin-de-Giraud**. Compte tenu des difficultés à intégrer des patients sur Salin-de-Giraud et le Sambuc, l'ARS nous a autorisés à prendre des places de Salin-de-Giraud pour intégrer des patients d'Arles centre.

- **La moitié des patients suivis sont âgés entre 85 et 95 ans**
- **la moyenne d'âge est de 83 ans**
- **73% sont des femmes, 27 % des hommes**
- **51 % des personnes accompagnées vivent seules**
- **En 2019 4 436 actes infirmiers ont été réalisés, soit une augmentation de 20 % des prescriptions médicales par rapport à 2018.**

III - LE POLE PETITE ENFANCE

La Petite Enfance est un enjeu social qui s'inscrit en coordination avec les autres interventions engagées auprès de publics fragiles, dans une démarche transversale de développement local. Dans son rôle de prévention et de coordination, le CCAS propose :

- Des modes d'accueil diversifiés avec des équipements sur l'ensemble des quartiers
- Un Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- Des lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- Forum Petite Enfance, le rendez-vous annuel qui offre un temps de réflexion pour les professionnels et un après-midi festif pour les enfants et leur famille.

1 - LES MODES D'ACCUEIL

Lieu névralgique du lien social et de prévention, les établissements de la petite enfance jouent un rôle très important dans l'éducation, la construction des identités parentales et dans une économie où les femmes aspirent à concilier vie professionnelle et vie familiale. Dès 2002, toutes les structures ont été regroupées au sein du CCAS en affichant **la dimension sociale de la petite enfance**.

C'est dans ce cadre, qu'un projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap, a été mis en œuvre et a fait l'objet d'une convention avec le CAMPS de l'Hôpital Joseph Imbert en 2004. Différents modes d'accueil sont proposés aux familles arlésiennes pour les tout petits (10 semaines à 4 ans) et tous sont ouverts aux enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans.

Les termes « enfants porteurs de handicap » sont pris au sens large, c'est à dire que ce dispositif s'adresse à tout enfant nécessitant un accompagnement particulier, une présence plus appuyée de l'adulte ou encore un environnement stimulant. Nous avons ouvert aussi ce dispositif aux enfants dont les parents sont porteurs de handicap, et qui de fait, nécessitent une attention particulière et une stimulation spécifique.

Le CCAS offre une diversité de structures pouvant répondre au plus près aux besoins des familles : crèche et multi-accueils pour des accueils avec repas sur des horaires classiques, une crèche familiale pour des accueils avec horaires décalés ou atypiques et une halte-garderie pour des accueils sans repas qui répondent souvent aux besoins des familles à temps partiel ou en insertion sociale et professionnelle.

Ces différents équipements sont implantés dans tous les quartiers de la ville, renforçant le maillage territorial et la présence publique. *La ville d'Arles a choisi de maintenir des petits équipements, à taille humaine, dans tous les quartiers de la ville et notamment les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.*

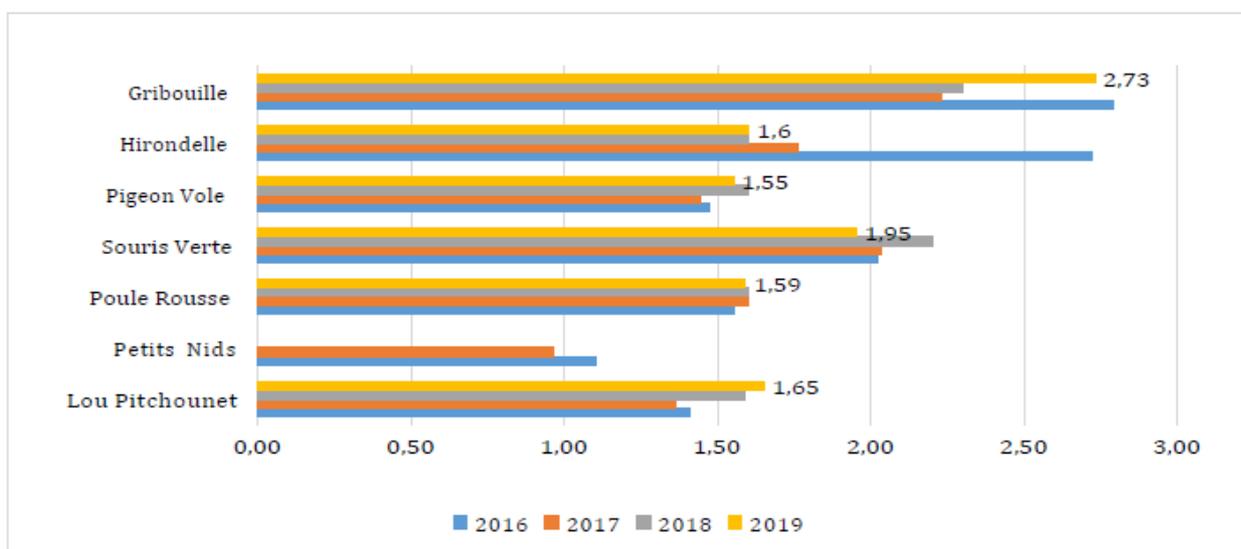
Des structures fonctionnant avec un effectif de **70 agents** travaillant auprès des enfants.

- La crèche « Lou Pitchounet » située en centre-ville.
- Une structure Multi-Accueil Collectif/Multi Accueil Familial « La Poule Rousse » regroupant les assistantes maternelles de la crèche familiale au sein d'une même entité.
- Une structure Multi-Accueil Collectif dénommée « Jacques Irigoïn » située sur le quartier du Trébon.
- Une structure Multi-Accueil Collectif dénommée l'Hirondelle située en centre-ville.
- Une halte-garderie dénommée « Gribouille » située sur le quartier de Griffeuille.
- Une structure Multi-Accueil dénommée « Pigeon vole » située sur le quartier de Trinquetaille.

En 2019, le service a enregistré **118** demandes de places maintenues (155 en 2018) à l'issue des rendez-vous hebdomadaires avec les parents. La commission d'attribution qui est composée d'administrateurs et d'agents du service Petite Enfance a proposé **91** contrats confirmés par les familles.

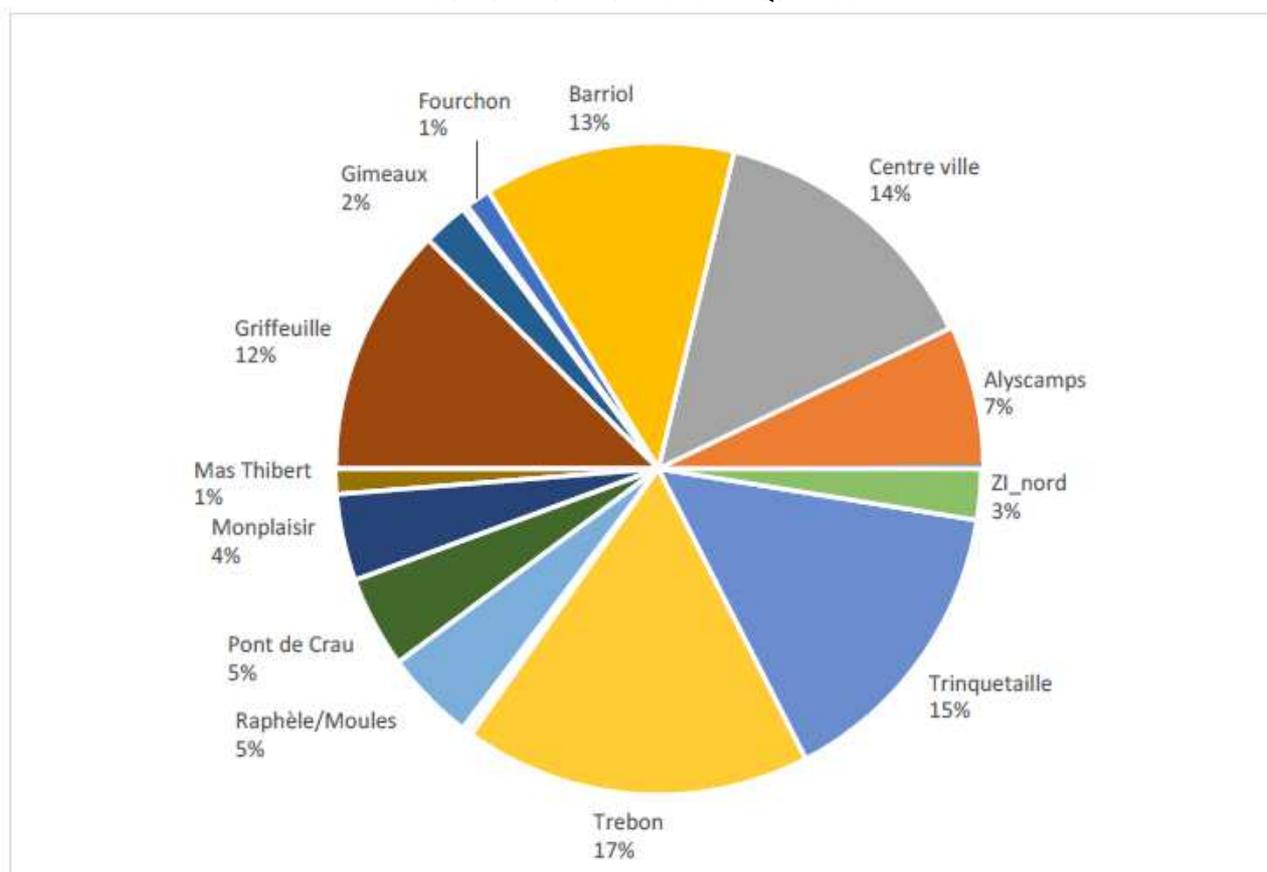
157 nouveaux enfants ont été accueillis en 2019
dont 17 orientés et suivis par le CAMPS ou la PMI

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS 2016 – 2019



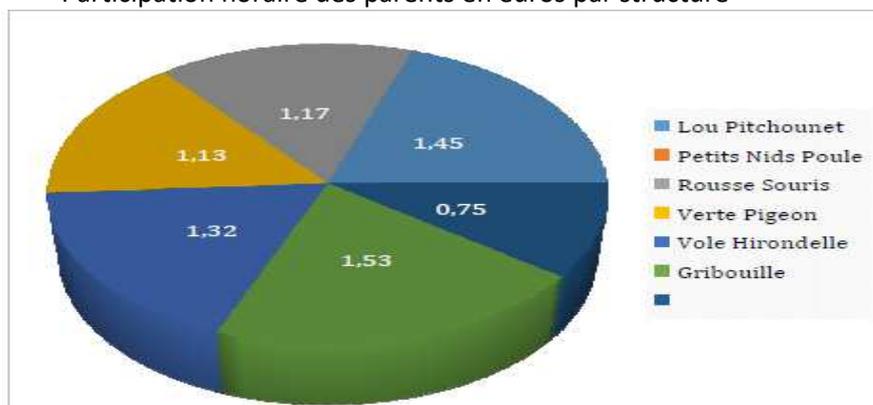
Sur les multi-accueils, le nombre d'enfants par place est d'environ 1,6 sauf pour La Souris Verte où nous sommes à 2 enfants car il y a plus de petits contrats. Sur la halte-garderie Gribouille, nous avons de multiples petits contrats, ce qui explique le chiffre de quasiment 3 enfants par place.

DOMICILIATION DES PARENTS PAR QUARTIERS



86% sont des familles, 14 % sont des familles monoparentales.

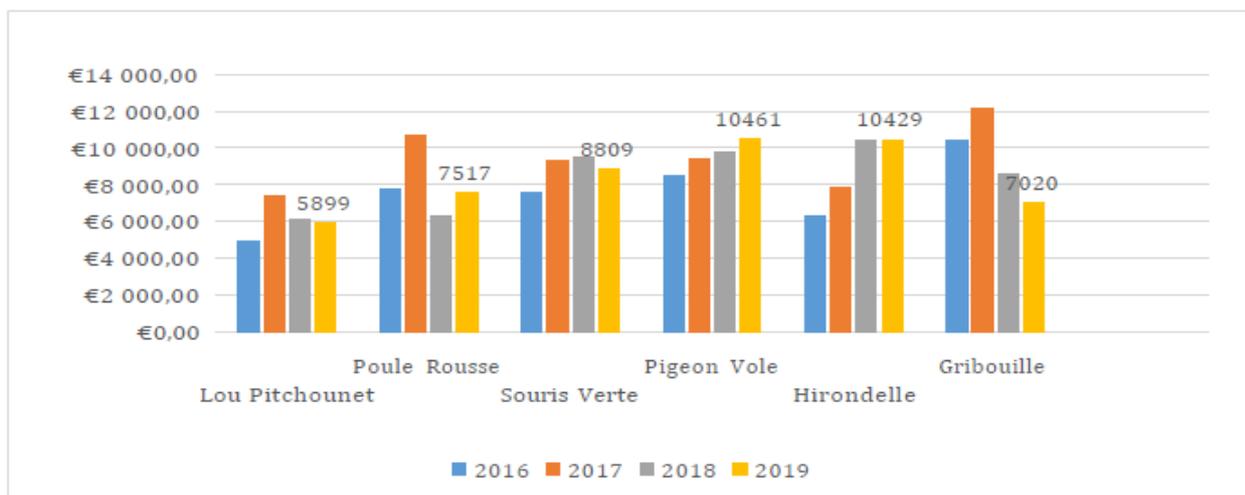
Participation horaire des parents en euros par structure



La participation horaire moyenne des familles est assez élevée sur les multi-accueils où sont accueillies très majoritairement des familles dont les deux parents travaillent. Sauf pour la Souris Verte ou La Poule Rousse (quartier QPV) où les tarifs sont dans la moyenne car ce sont des structures où il y a une mixité des publics accueillis. Sur la halte-garderie Gribouille où nous accueillons majoritairement des familles à faible revenus (quartier QPV et familles sans emploi), la participation des familles est très faible, ce qui a permis au CCAS de toucher pour 2019 une somme importante dans le cadre du bonus mixité mis en place par la CAF. Cependant en 2019, les crèches ont accueilli 236 familles facturées à moins de 1€ de l'heure contre 221 en 2018, donc considérées en situation de pauvreté par la CAF. Cela correspond à un revenu mensuel de 1650€ environ pour une famille avec un enfant.

Les familles en situation de pauvreté représentent 55% des familles accueillies.

COÛT ANNUEL D'ACCUEIL EN STRUCTURE EN EURO



Le coût des structures de la ville est dans la moyenne nationale. Celui un peu plus élevé de Pigeon Vole et de l'Hirondelle, s'explique par le nombre de temps partiels complétés et par l'absence d'un agent en longue maladie qui est rémunéré à temps complet par le CCAS.

PART DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DES EAJE HORS CEJ

Structures	CAF hors CEJ	% du total	CD13	% du total	Participations familiales	% du total	Autres	% du total	CCAS	% du total
Lou Pitchounet	338 517,00 €	49,43%	11 140,00 €	1,63%	116 314,00 €	16,98%	585,00 €	0,09%	218 256,00 €	31,87%
Poule Rousse	322 801,00 €	42,48%	12 900,00 €	1,70%	96 000,00 €	12,63%	12 416,00 €	1,63%	315 730,00 €	41,55%
Souris Verte	172 103,00 €	39,74%	5 900,00 €	1,36%	50 054,00 €	11,56%	28 836,00 €	6,66%	176 184,00 €	40,68%
Pigeon Vole	182 805,00 €	40,41%	4 400,00 €	0,97%	55 973,00 €	12,37%	0,00 €	0,00%	209 218,00 €	46,25%
Hirondelle	206 876,00 €	37,14%	7 500,00 €	1,35%	77 865,00 €	13,98%	4 111,00 €	0,74%	260 737,00 €	46,80%
Gribouille	108 028,00 €	44,26%	3 800,00 €	1,56%	20 757,00 €	8,50%	6 200,00 €	2,54%	105 301,00 €	43,14%
TOTAL	1 331 130,00 €	42,51%	45 640,00 €	1,46%	416 963,00 €	13,32%	52 148,00 €	1,67%	1 285 426,00 €	41,05%

Les recettes des crèches sont assurées à plus de 80% par la CAF et le CCAS (subvention d'équilibre), puis viennent les participations familiales. Le reste à charge pour le CCAS est conséquent puisqu'il se situe entre 32 et 47% selon les structures. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale. Le reste à charge est moins important lorsque l'on déduit le CEJ, mais pour l'instant cette prestation est versée directement à la ville et non au CCAS. Cela devrait changer avec la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui va remplacer à terme le CEJ.

2 - L'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Ces lieux d'accueil sont gérés par le CCAS avec un agrément de la CAF en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Centre Hospitalier de la ville d'Arles et le Centre Médico Psychologique Précoce (CMPP).

Les 4 lieux d'accueil peuvent accueillir jusqu'à 10-12 enfants, de la naissance à 4 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable. Ils sont répartis dans plusieurs quartiers :

- Les Minots à Barriol,
- Bout de Lune au Trébon,
- L'Oasis à Griffeuille,
- Le Club du Premier Âge en Centre Ville.

Ces espaces ont vocation à offrir un lieu de rencontre pour les familles souvent isolées et les soutenir dans la parentalité.

3 - LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS TERRITORIAL (RAM)

Le projet de service du RAM est fondé sur l'agrément donné par la CAF des Bouches-du-Rhône selon la lettre circulaire C.N.A.F. 2011-02 du 2 février 2011.

Ce sont des lieux d'information, de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Pour faire fonctionner ce service, il y a deux éducatrices de jeunes enfants pour un effectif de **215** assistants maternels au 31/12/2019 sur le territoire du RAM, dont **170** sur Arles (180 en 2018, 195 en 2017 et 209 en 2016) : en constante diminution depuis quatre ans.

568 places sont proposées sur Arles, dont 492 en journée et 76 en périscolaire (963 places sur le territoire RAM, dont 843 en journée et 120 en périscolaire).

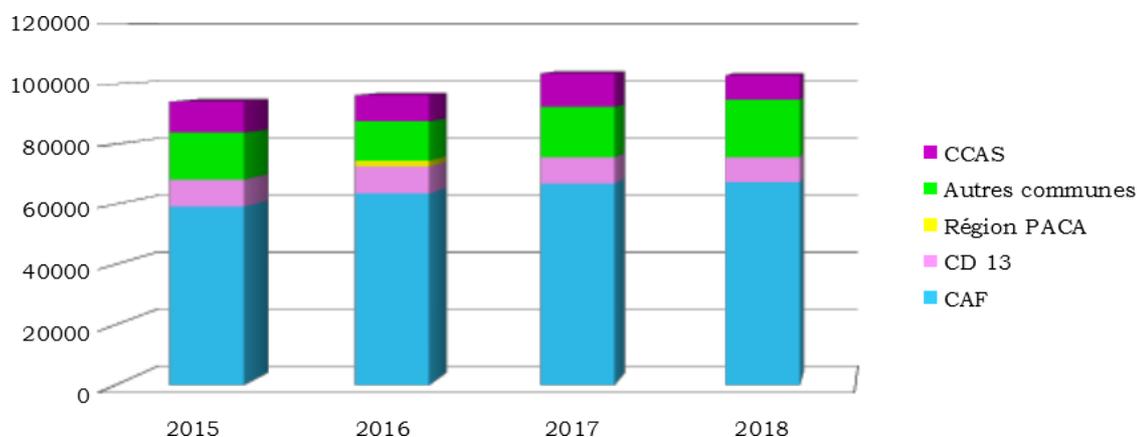
Le R.A.M. à quatre missions principales :

- Animer un lieu de rencontres pour les Assistants Maternels, les enfants et les parents.
- Informer / orienter, accès aux droits pour les parents, les professionnels de l'accueil à domicile ou les candidats à l'agrément.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

NOMBRE D'ACCUEILS PHYSIQUES SUR LE TERRITOIRE DU RAM

108 familles dont **76** différentes d'Arles,
40 assistants maternels dont **24** différents d'Arles
4 gardes à domicile dont **2** d'Arles.

FINANCEMENT DU RAM 2016 – 2019



4 - LA MISSION DE PREVENTION

Cette mission se décline dans l'ensemble des services de la petite enfance. Elle est coordonnée et supervisée par l'équipe de psychologues.

Missions des psychologues

Les psychologues en crèche contribuent à ouvrir un espace de parole et de réflexion pour favoriser l'expression de chacun (enfant, parent, professionnel) en vue du bien-être de l'enfant. Elles cherchent à favoriser la sécurité psychique et à promouvoir le développement harmonieux de l'enfant accueilli en crèche (crèche collective, halte-garderie, crèche familiale) en lien avec sa famille.

Elles ont un rôle :

- De prévention et d'observation auprès des enfants permettant un suivi de leur développement.
- D'accompagnement auprès des parents, de soutien à la fonction parentale.
- De soutien technique, d'accompagnement auprès des équipes.

➤ Les observations

La demande pour rencontrer un enfant vient soit de la famille qui se questionne sur le comportement de son enfant et/ou sur sa place en tant que parent, soit de l'équipe qui a besoin d'un regard extérieur sur la situation. **Les observations se réalisent uniquement avec l'accord des parents. En 2019**, les psychologues ont observé 16 enfants (5 à Pigeon Vole, 1 à l'Hirondelle, 5 à Gribouille, 1 à Souris Verte, 6 à Lou Pitchounet et 1 à Poule Rousse). **6 demandes ont été faites par les parents et 10 par les équipes avec l'accord des familles. Sur les 16 observations, 2 réorientations auprès de services spécialisés ou de confrères ont été proposées.**

Pour les autres situations, le travail d'accompagnement des équipes a permis de répondre aux questionnements.

➤ Rencontre avec les parents

Dans le cadre d'entretien individuel pouvant amener à la mise en place de temps d'observation. Par ailleurs, la rencontre peut également se faire dans le cadre des réunions de rentrée. Occasion pour les parents de venir parler de leur questionnement portant sur leur enfant (sommeil, alimentation, propreté etc.) et également sur la parentalité (positionnement face à l'opposition de leur enfant etc.).

➤ L'analyse des pratiques professionnelles

Temps d'échanges où circule la parole, de réflexions et d'élaboration entre professionnels. C'est un lieu de pensée permettant une meilleure compréhension des situations rencontrées, une prise de recul nécessaire à un positionnement professionnel différent. Cet espace invite à clarifier sa pensée et prendre conscience de ses propres ressources en faisant preuve de créativité.

Pour que ce travail puisse se faire, il faut qu'un climat de confiance s'instaure dans le groupe entre les participantes et le psychologue, mais aussi entre les participantes elles-mêmes. Ces séances participent à l'évolution tant des personnes qui y participent qu'à celui du collectif de travail.

Nombre de séances d'analyse de pratique : 92 séances pour l'ensemble du personnel.

Mission de l'agent de prévention

L'agent de prévention intervient dans les structures en fonction de la demande et de l'accueil d'enfant porteur de handicap. Cet agent est amené à travailler avec les équipes tout en se retrouvant seul à assurer cette mission d'accompagnement d'enfant porteur de handicap. Un temps d'analyse des pratiques avec les deux psychologues lui est proposé au rythme d'une fois tous les deux mois. Plusieurs questionnements ont pu être mis au travail : comment les professionnels de la santé peuvent-ils faciliter l'intégration d'un enfant porteur de handicap dans les structures de la petite enfance accueillant des enfants valides ? Comment trouver sa place au sein des différentes équipes ?

Par ailleurs, une réflexion sur les représentations des déficiences (sensorielles, motrices, mentales, ...) et les réticences liées aux angoisses éprouvées face au handicap a été menée. Celle-ci s'avère pertinente pour appréhender de manière globale et singulière cet accueil.

Mission de la psychomotricienne

Elle intervient sur toutes les structures de la ville, mais elle a un rôle pédagogique et un accompagnement plus soutenu envers les assistantes maternelles. Son travail s'organise autour de grands axes :

- Observer les différentes étapes du développement psychomoteur des enfants et ajuster les interventions.
- Stimuler la maîtrise des déplacements et des positions en fonction de l'âge et de l'espace proposé à l'enfant.
- Encourager et accompagner les différentes explorations des jeux et de l'espace en toute sécurité.
- Proposer des exercices de prise de conscience de son corps.
- Favoriser la rencontre avec d'autres enfants dans un environnement nouveau.
- Repérer des difficultés chez un enfant et réfléchir avec les agents à comment stimuler l'enfant pour favoriser son développement.

UN PARTENARIAT RICHE ET CONSTRUCTIF

- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :
- L'hôpital d'Arles :
- La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
- Partenariat avec les différents services municipaux :
 - Pour des activités culturelles : médiathèque pour la découverte du livre et de la lecture (sorties à la médiathèque, lectures dans les structures, Salon du P'tit Lecteur, Éclats de Lire ...).
 - Service des finances pour le C.E.J.
 - Les maisons publiques de quartier.
 - Service Hygiène et Santé.
- Partenariat avec les centres sociaux de Barriol et du Trébon
- Projet intergénérationnel sur différentes structures.

VI CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2019 est marquée par :

- La finalisation des projets de service pour les Pôles opérationnels.
- La finalisation de la Convention Territoriale Globale élaborée par les techniciens de l'ACCM et des villes de ce territoire. La CTG a été adoptée en conseil communautaire et au conseil municipal des 5 villes concernées.
- L'organisation des Assises des politiques sociales autour de la thématique : « **Quelle stratégie locale face à la fracture numérique ?** », qui a réuni plus de 200 participants en matinée pour la conférence de Monsieur Pierre Mazet autour de la question « *comment accompagner la dématérialisation de l'accès aux droits en favorisant l'inclusion numérique des citoyens ?* ».

L'après-midi était axée autour de 3 ateliers animés sous forme de word café (méthodologie de discussion entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées par tous afin d'échanger autour de 3 thèmes :

- Nécessité de former les professionnels et de construire une culture commune autour de la question du numérique
- L'enjeu de « l'accompagnement au numérique »
- L'accès aux ressources numériques.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020 :

- Animation de la CTG afin de partager le diagnostic avec les partenaires du territoire afin de prioriser les enjeux du territoire et construire un plan d'action.
- Poursuite de la dynamique des assises afin de travailler sur des fiches actions pour les 3 thèmes avec la construction d'outil et d'une stratégie.
- La mise en place du comité des usagers afin de répondre à notre axe stratégique numéro 3 du projet d'établissement.
- La mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration (en attente suite au suspend du deuxième tour des élections municipales pour cause de crise sanitaire).

LES POLITIQUES EDUCATIVES POUR LES ENFANTS & LES JEUNES

Le droit à l'éducation est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution.

Dans le cadre de la scolarité on distingue 3 temps d'apprentissage :

- le **temps d'apprentissage scolaire**, activité apprenante dont la responsabilité relève de l'Éducation nationale
- le **temps personnel** après l'école où l'enfant revoit, révise, assimile ce qui a été vu en classe (**temps des devoirs** et des leçons pour consolider les apprentissages)
- le **temps des activités qui prolongent les apprentissages** (lire d'autres livres, jouer à des jeux de société, pratiquer une activité - en extra scolaire et vacances).

Ces 2 derniers temps induisent de l'**inégalité en fonction de l'environnement social et familial**.

Le récent rapport du Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) le confirme et rappelle **l'importance de la co-éducation et de la place des collectivités dans la réussite des jeunes** : « Les "temps et lieux tiers" ("TLT") occupent 25% du temps disponible des enfants et adolescents et constituent en cela un "troisième éducateur", après la famille (30% du temps disponible est celui du "faire en famille", ... le temps à la maison sans activité avec la famille") et l'école (32% du temps disponible).

Les impacts des TLT pour le développement global des enfants (physique, affectif cognitif et social) et le respect des droits de l'enfant, sont multidimensionnels. Ils comportent à la fois des aspects transversaux et permettent de développer des compétences (nouer des relations rassurantes, stimulantes, découvrir des domaines, des connaissances, d'y forger curiosité et confiance en soi, d'y développer des passions, le plaisir du dépassement ..., disposer d'espaces de liberté pour rêver, créer, innover, seul et avec d'autres,...)».

La Ville s'est saisie depuis longtemps de cette opportunité de participer à la construction de l'enfant et du jeune, à travers plusieurs axes qui s'organisent sur le cycle de l'année scolaire :

- une **offre d'actions éducatives** diversifiées dans le temps scolaire, à travers le « Cahier Ressources »
- des **actions d'accompagnement à la scolarité** pour favoriser la réussite scolaire et éducative et prévenir le décrochage scolaire
- une **offre de loisirs** dans les temps périscolaires et extrascolaires :
 - Les temps d'activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires
 - Les centres de loisirs les mercredis, petites et grandes vacances
 - Les actions d'animations sportives en fin de journée.

Au 1er janvier 2019, la ville d'Arles compte 5 494 écoliers répartis dans :

- **39 écoles publiques du 1er degré** (7 primaires, 16 maternelles et 16 élémentaires), réparties sur tout le territoire communal

- 5006 écoliers en écoles publiques : 1 836 en maternelle et 3 170 en élémentaire répartis dans 220 classes, dont 80 enfants de moins de 3 ans et 1 756 âgés de 3 à 5 ans.

- **2 écoles primaires privées** sous contrat avec 20 classes accueillant 488 écoliers dont 161 en maternelles et 327 en élémentaires.

Le nombre de collégiens s'élève à 3 143, dont 2544 dans les **4 collèges publics**.

Les lycéens sont au nombre de 2 751 dans les **lycées** d'enseignement général publics et les **lycées professionnels**.

A/ LE « CAHIER RESSOURCES DES ACTIONS EDUCATIVES »

LES ENJEUX

Favoriser et accompagner l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes arlésiens

Un enfant, un jeune ou un adulte épanoui, est une personne qui se connaît, s'estime, a confiance en lui et est en capacité de prendre sa place dans la société et de prendre part à la vie collective.

Pour cela il est nécessaire d'enrichir son environnement en lui permettant l'accès à toutes les ressources du territoire. Les connaissances et les expériences lui permettront de faire, en tant que citoyen, des choix éclairés, fondés sur la tolérance et la solidarité.

Promouvoir les valeurs de la République et la Citoyenneté

La citoyenneté n'est pas qu'une définition juridique, elle repose également sur un choix celui d'être citoyen passif ou actif qui participe à la vie de la cité.

Être un citoyen engagé c'est, aussi, au quotidien, s'inscrire dans une démarche de « développement durable » permettant d'assurer les besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs.

Les projets contribuent, de fait par les éclairages et la multiplicité des points de vue, à la promotion des valeurs telles que la solidarité, la tolérance, la laïcité. Ces valeurs qui sont communes et qui permettent le vivre ensemble. Ville d'arts, d'histoire, de culture et de patrimoine, l'engagement de la Ville pour l'éducation est un investissement pour son avenir et celui de ses enfants.

Appliquer l'objectif de développement durable ODD 4 :

L'Unesco a défini 4 piliers qui constituent les objectifs de l'éducation dans le cadre des ODD :

- **Apprendre à connaître**, afin d'acquérir les instruments nécessaires pour la compréhension du monde.
- **Apprendre à faire**, afin d'être capable de transformer les connaissances et la compréhension en actions utiles.
- **Apprendre à vivre ensemble**, pour participer et coopérer avec les autres dans tous les domaines de l'activité humaine.
- **Apprendre à être**, implique le développement d'une plus grande capacité d'autonomie et de jugement qui va de pair avec un sentiment accru de responsabilité personnelle pour notre destin collectif.

LE CAHIER RESSOURCES, UN OUTIL POUR FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS : DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Ville d'arts, d'histoire, de culture et de patrimoine, l'engagement de la Ville d'Arles pour l'éducation est un investissement pour son avenir et celui de ses enfants.

Pour répondre à ces enjeux, la ville qui s'inscrit dans la lutte contre les inégalités, a fait le choix du temps scolaire pour privilégier l'accès de ces ressources à l'ensemble des enfants et jeunes arlésiens et construire ainsi une culture commune et une connaissance du territoire qui soit partagée par tous.

Depuis 2002, la Ville a construit une offre d'actions éducatives gratuite coordonnée à travers l'édition du « cahier ressources », cadre partenarial institutionnalisé pour la mise en œuvre des actions dans le temps scolaire. Pour répondre aux exigences nationales de continuité éducative inscrites notamment dans le plan Mercredi, des propositions sont peu à peu adaptées ou élaborées pour les centres de loisirs et autres structures socio-éducatives.

Le « cahier ressources » réunit environ 160 propositions différentes de la maternelle au lycée, de quelques 28 partenaires, soit un potentiel de 800 projets en moyenne pour les écoles.

Cette volonté de cohérence de l'offre éducative et la qualité des propositions ont conduit à la signature depuis 2009 d'une convention pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) entre la Ville, l'académie d'Aix Marseille et la DRAC.

UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE ADAPTÉE ET DE QUALITÉ EN LIEN AVEC LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Des thématiques variées

Cette offre pérenne, riche et diversifiée vise les enfants et les jeunes **de la maternelle au lycée pour permettre la construction d'un parcours cohérent** et s'appuie **sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Elle vise à renforcer l'esprit critique et la tolérance. La richesse et la diversité des propositions contribuent à la découverte du monde, à travers une approche multiculturelle, en renforçant les valeurs de la république.

La Ville et ses partenaires proposent des actions dans des domaines variés :

- L'art, la culture et le patrimoine,
- L'environnement, le développement durable et la biodiversité,
- L'Histoire, le patrimoine, la citoyenneté,
- Le domaine sportif, etc.

LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER RESSOURCES

Une coordination pour une offre optimisée et garante de l'équité

Le Cahier Ressources tient lieu de référence pour l'organisation des actions éducatives définies par les enseignants du 1er degré principalement. Il est coordonné par la Direction de la Vie Sociale afin de permettre la coordination efficace avec les différents acteurs sociaux et éducatifs :

- les écoles
- les accueils de loisirs périscolaires du temps méridien : les ALAé
- les accueils du mercredi, les APDC
- les petites et grandes vacances,
- les structures de proximité (centres sociaux et maisons de quartier).

La complémentarité des partenaires permet la meilleure analyse possible des contenus proposés et l'articulation des actions entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.

La Ville prend en charge les transports relatifs aux sorties du Cahier Ressources vers le Parc de Camargue et aux sorties des écoles des villages vers la Ville dans un souci d'équité par rapport aux écoles en centre urbain qui bénéficie d'un accès facilité aux divers acteurs et équipements de la commune.

Des objectifs bien définis

- assurer un égal accès de tous aux ressources et à la richesse du territoire, pour permettre à tous les jeunes de la commune de s'approprier ce territoire et sa diversité,
- porter une **attention particulière aux publics prioritaires**, éloignés géographiquement (villages en zone rurale) ou socialement (les quartiers QPV) de l'offre éducative,
- prendre en compte **les différents temps de la vie du jeune** (scolaire, péri, extrascolaire) pour articuler les actions éducatives : développer le partenariat avec les maisons de quartiers et centres sociaux en prenant appui sur les projets développés en temps scolaire ou les spécificités locales,
- tisser le lien avec les familles et impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour améliorer le climat scolaire et favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves.

Présentation du Cahier ressources aux enseignants

A chaque rentrée scolaire, l'organisation d'un « forum des partenaires » permet de présenter les actions aux enseignants, de renforcer les échanges et d'adapter au mieux les projets.

A l'issue du forum, les enseignants formulent leurs vœux sur une fiche projet dans l'attente de la validation par la commission de validation IEN/Ville qui veille à l'équité des actions sur le territoire. Elle s'attache à la cohérence pédagogique et à l'établissement des liens avec tous les acteurs de son environnement.

Pour consulter le cahier ressources: <http://actions-educatives.arles.fr/>

Les actions éducatives des services municipaux de la Ville

Répartition des actions éducatives du Cahier Ressources de la Ville d'Arles

Année 2019



Pour l'année 2018-2019, **589 projets validés** pour l'ensemble des classes des écoles.

- maternelles : 167 projets // élémentaires : 422 projets

Auxquels il convient de rajouter les interventions de la direction Sports et Loisirs, nouvellement intégrées au cahier ressources, soit **867 projets au total**.

La quasi totalité des classes bénéficie de projets, à l'exception de certaines « petites sections ».

Ce sont quelques 90 intervenants qualifiés des 26 opérateurs qui ont accompagné les jeunes arlésiens tout au long de l'année, au côté des enseignants.

B/ DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR FACILITER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Dans notre commune, et notamment dans les quartiers QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville), les familles monoparentales ou les familles nombreuses sont sur-représentées. Elles sont les 1ères à rencontrer des problématiques éducatives.

La prévention dite primaire, par la mise en place d'actions éducatives, contribue, au côté des autres partenaires, à prévenir la délinquance via notamment l'accompagnement des enfants et des jeunes pour faciliter leur réussite scolaire dès le plus jeune âge.

En effet, **le faible niveau scolaire dès l'élémentaire aura un impact tout au long de la vie** pour la moitié des jeunes avec des conséquences sur leur insertion professionnelle et sociale. **Dès la fin de la scolarité obligatoire, à 16 ans**, 25% sont sortis du système scolaire dont 40% **sans diplôme**.

Pour ces jeunes sans diplôme, 50% cherche un emploi et 25% ne recherche ni emploi, ni formation.

Repérer au plus tôt les enfants et jeunes à travers différents outils permet donc de prévenir les risques de ruptures et le décrochage scolaire et de favoriser leur insertion dans la société, et ce, sur l'ensemble de la commune.

Pour répondre à ces différentes problématiques, la Ville intervient sur plusieurs actions **menées en complémentarité** de celles de l'École **et en partenariat avec les établissements, via les études pour les élémentaires** organisées en fin de journée scolaire dans les écoles et avec les actions spécifiques portées via la Régie du Développement Social :

- « Accompagnement à la scolarité – collégiens » et « Révisions brevet des collèges »
- « Accompagnement scolaire – CM de Barriol » en réseau REP+
- « Activités éducatives culturelles » – élémentaires de Barriol en REP+ et Trébon en REP
- « Accueil des élèves exclus temporairement du collège Van Gogh », en partenariat avec EPACSA - centre social Mas Clairanne.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE & EDUCATIF pour garantir l'égalité des chances

FREQUENTATION

587 enfants / semaine
dont 82% issus des QPV
150 enfants/soir
88 soirs d'intervention sur 7 sites

L'accompagnement scolaire et éducatif est porté par la Régie du Développement Social (RDS) depuis 20 ans. Il organise un accompagnement **scolaire et éducatif et des activités culturelles en périscolaire entièrement gratuit pour les familles.**

Pour encadrer les enfants, il fait appel à des étudiants tuteurs (45 à 50 par an) sélectionnés sur un profil BAC + 2 minimum et rémunérés sur la base des intervenants extérieurs de l'Éducation Nationale soit 13.92€ brut de l'heure. Avant d'intervenir seuls en séance, les étudiants suivent une formation pédagogique et 2 soirées de tutorat avec un intervenant expérimenté. Un « guide du tuteur » leur est remis.

Pour renforcer le dispositif, le recours à des stagiaires permet d'accueillir des élèves issus des QPV en situation de recherche de stage.

L'accompagnement scolaire et éducatif est mené dans le cadre de la « Charte Arlésienne de l'accompagnement scolaire » signée par le Ministre de l'Éducation Nationale en partenariat avec l'association « Atelier de Travail Personnalisé ». Le développement du partenariat avec l'Éducation Nationale est fondamental pour atteindre les objectifs prédéfinis :

- **Réduire les inégalités d'accès au savoir**, en offrant un cadre bienveillant valorisant les progrès et une aide méthodologique favorisant l'acquisition de l'autonomie.
- **Accompagner les parents dans le suivi du cursus scolaire** de leur enfant en favorisant les rencontres et en facilitant le lien avec les établissements scolaires.

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE via des ATELIERS DE TRAVAIL PERSONNALISE (ATP)

7 sites d'intervention en proximité

- les 3 quartiers prioritaires QPV (Barriol/ Trébon/ Griffeuille),
- les quartiers du centre ville relevant du réseau éducation prioritaire REP (Roquette/ Alyscamps),
- le quartier de Trinquetaille qui connaît un fort développement de sa population,
- les villages éloignés des services publics comme Raphèle.

Ces séances proposent à l'élève **d'acquérir une méthode** afin de **devenir autonome** dans sa scolarité et dans sa vie d'adulte, tout en développant des compétences transversales lui permettant de devenir un citoyen actif. L'intervention contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant et lui offre de meilleures chances de succès à l'école.

Ces séances offrent aux élèves un environnement favorable pour faire leurs devoirs en petit groupe (6 élèves maxi) et qui soit **déconnecté de l'institution scolaire**. En effet, de nombreux jeunes qui fréquentent l'accompagnement scolaire/ATP ont un **rapport difficile** avec l'institution scolaire et ses représentants.

Des séances tout au long de l'année scolaire

Chaque enfant s'inscrit pour l'année entière et bénéficie de **2 séances hebdomadaires**.

L'accompagnement est organisé sous la forme de modules, ou séances, tout au long de l'année scolaire en fin de journée, entre **17 et 20 heures, 4 jours par semaine hors vacances scolaires.**

Les séances durent **1h pour les élèves des CM** et **1h30 pour les collégiens.**

Le choix a été de ne pas se substituer aux parents et de ne pas positionner l'enfant dans une posture de dépendance. Les tuteurs effectuent quant à eux, ½ heure supplémentaire à chaque séance afin de préparer la séance et d'en faire la synthèse écrite pour chaque enfant selon une procédure bien définie.

Répartition par jour et par site :

Chaque soir, sur les quartiers QPV, hors vacances, sont concernés :

60 jeunes de Barriol (42 jeunes collégiens et 18 enfants de CM1 et CM2)

25 jeunes collégiens de Trébon

18 jeunes collégiens de Griffeuille.

- Chaque soir, **près de 100 pré-ados et adolescents des QPV** sont appliqués en séance et non en pied d'immeubles exposés aux risques de délinquance.

DES AXES ÉDUCATIFS

Afin de renforcer les compétences et répondre aux objectifs de développement durable concernant l'éducation, des actions ou axes d'interventions ont été développés :

- Maîtrise de la langue (oral et écrit) Lecture / fluence ; Lecture / plaisir
- Formation de la personne et du citoyen : respect des règles, oser la prise de parole
- Savoir-être à l'oral du brevet
- Orientation scolaire
- Parentalité et lien avec l'école.

Donner le goût de la lecture, pour faciliter l'acquisition du langage, découvrir une pratique culturelle et fréquenter la médiathèque pour des usages scolaires et personnels. Pour les CM1/CM2, séances de lecture à voix haute pour travailler la fluence et faciliter ainsi la compréhension de l'écrit

LES ATELIERS PÉRISCOLAIRES DE DÉCOUVERTE CULTURELLE (APDC) BARRIOL & TRÉBON

Ils sont proposés gratuitement les mercredis de 14h à 16h30 dans les locaux ATP de Barriol et du Trébon et s'adressent à des **enfants de 6 à 11 ans** qui s'inscrivent pour l'année entière et se doivent d'être assidus. Ils sont complémentaires des apprentissages scolaires.

- ✓ Construction du lien social, apprentissage de la vie en collectivité
- ✓ **Soutien des apprentissages**
- ✓ **Renforcer le lien avec les parents.**

La mise en place de rencontres (goûters, vernissage d'exposition) permet de renforcer le lien parent/enfant **mais aussi d'accompagner les parents** dans le suivi de la scolarité de leur enfant et leur permettre de renouer avec l'institution scolaire.

Des actions intergénérationnelles se développent avec les foyers du 3ème âge, à travers des après midi lecture partagée.

CHIFFRES-CLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

(NOVEMBRE 2018 - JUIN 2019)

Moyenne de **150 jeunes/soir** soit une **fréquentation de 587 jeunes/semaine**

Chaque soir, **25 groupes pour 22 tuteurs soit 98 groupes/semaine**

2 régulateurs par soir

1 agent au secrétariat des sites jusqu'à 20h

1 agent coordinateur en tournée sur les sites, chaque soir

88 jours d'intervention/an de 17h à 20h
80 jours de séances ATP collège
8 jours de « révisions Brevet » dont 1 jour « atelier oralité » préparation de l'oral du brevet des collèges
Nombre de séances

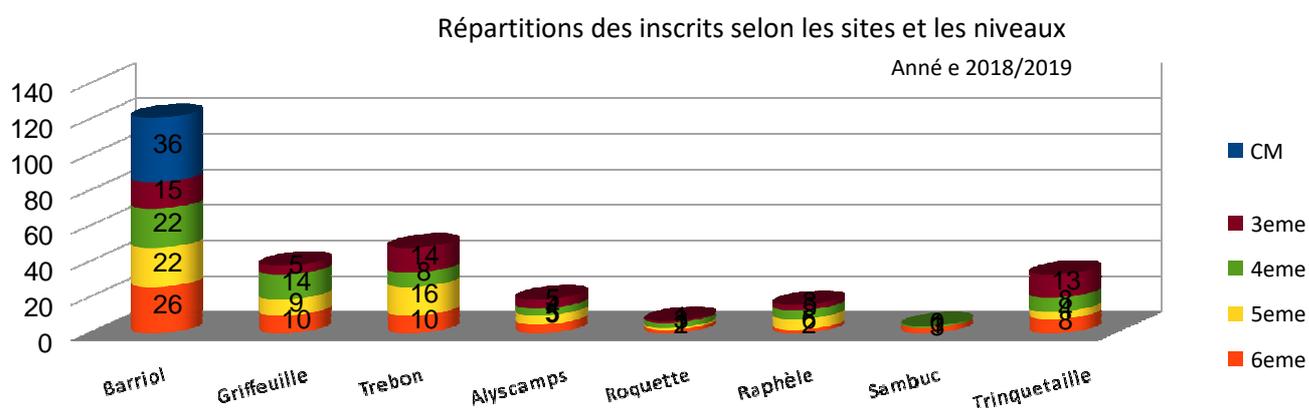
Nombre d'enfants ayant bénéficié de l'accompagnement social et éducatif
315 élèves dont 246 collégiens (80%)
37 élèves de CM1 et CM2 (QPV de Barriol - élèves de REP+)
33 enfants d'école élémentaire pour les APDC le mercredi après-midi dans les QPV Barriol et Trébon.

Moyens humains :

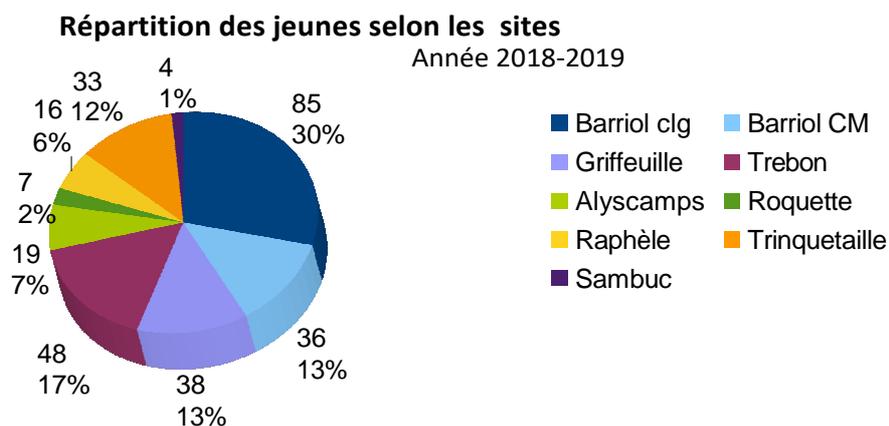
La mise en œuvre de l'action a nécessité de mobiliser **47 tuteurs** (dont 7 référents de site) ainsi que 2 postes de régulateur médiateur par soir jusqu'en juin.

S'ajoute à cela l'équipe des agents permanents soit 2 postes ETP et 1 agent à temps partiel, pour la préparation et le suivi administratif, la gestion RH et financière, les rencontres avec les professeurs principaux. La gestion du service, le développement des partenariats et la cohérence avec les autres acteurs du territoire est menée par la Responsable à ½ ETP.

LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SELON LE SITE ET LE NIVEAU



LES 3/4 DE LA FRÉQUENTATION ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES



LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SELON L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Répartition des élèves selon leur collège d'origine



75% des élèves sont scolarisés dans un établissement en REP ou REP+ dont 41% en REP+

La présence de l'ATP, depuis 25 ans, qui bénéficie de la confiance totale des familles, a permis d'installer une certaine « tradition » dans l'accompagnement scolaire et éducatif des enfants, qui se transmet au fil des générations.

Par ailleurs, l'investissement, la régularité dans l'effort demandé à ces jeunes qui fréquentent l'ATP, les notions de respect inculquées tout au long de l'année, l'engagement demandé aux familles, ont un impact positif sur leur comportement au-delà des jours où ils sont en séances. Ils sont d'avantage sensibilisés à la notion de respect et participent moins à des actes d'incivilité ou de petites délinquances. On peut également observer qu'ils sont d'avantage ordonnés et rigoureux que les autres jeunes.

L'accompagnement scolaire et éducatif proposé par la Régie du Développement Social et l'association « Atelier de Travail Personnalisé » est un dispositif qui participe pleinement à la fois :

1. à la réussite éducative et à la persévérance scolaire
2. à la prévention du décrochage scolaire
3. à la prévention de la délinquance
4. au soutien à la parentalité.

C'est également une action de proximité, située au cœur des quartiers et des villages.

L'ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS

Collaboration entre les collèges Van Gogh et Ampère, l'Etablissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA) et la Régie développement social

Le projet : « L'accueil des collégiens temporairement exclus »

Afin de prévenir les risques liés au décrochage scolaire, la ville, l'EPACSA et les collèges se sont associés pour apporter une réponse collective par une prise en charge de l'élève au sein des centres sociaux. Initié sur le collège Van-Gogh depuis 2017, il est opérationnel sur le collège Ampère depuis janvier 2019.

Ce projet est porté administrativement par l'EPACSA auprès du contrat de ville. La Régie du Développement Social pilote le dispositif et ses partenariats du fait de son lien historique avec les collèges, via une convention financière Ville/EPACSA.

LA CELLULE COMMUNALE DE VEILLE ÉDUCATIVE

Sa création a été officialisée en novembre 2018. Cet outil permet aux acteurs de la communauté éducative de croiser les regards et de rendre des préconisations sur des situations nécessitant d'autres formes d'intervention ou de prise en charge.

Il est constitué de **2 instances** décisionnelles, un comité de pilotage et un comité technique. La Cellule de veille repose sur une **convention** entre les partenaires institutionnels présentant son fonctionnement et à laquelle est annexée une **charte** permettant de sécuriser le **cadre confidentiel** des échanges d'informations. Les problématiques et leur gestion étant différenciées, 2 cellules sont proposées : une **cellule Enfance** (3-11 ans, niveau élémentaire) et une **cellule Jeunesse** (12-16 ans, niveau collège).

Une fois l'organisation stabilisée et efficiente, la cellule de veille éducative sera élargie aux lycéens de moins de 16 ans, puis aux lycéens et aux jeunes de 16-18 ans non scolarisés (dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles).

Les préconisations de la part des partenaires relèvent du droit commun sur différents champs, depuis l'inscription en centre aéré, à l'accompagnement scolaire -ATP, des mesures d'accompagnement social, qui seront établies d'un commun accord par les partenaires de la Cellule de veille.

Un rappel à l'ordre par le Maire et le Procureur, suivi d'un accompagnement avec un des partenaires peut être demandé.

Dans les cas les plus graves, une information à la Cellule de Recensement de l'Information Préoccupante, ou auprès du procureur sera effectuée.

C/ LES ACCUEILS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES

Répartition de l'accueil :

- **Garderie de 7h50 à 8h20** / Tous les jours / Maternelles & élémentaires
Encadrement par les agents municipaux et ATSEM.

- **Animation Temps cantine (ALaé) de 11h30 à 13h30** / Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Encadrement par les agents municipaux, animateurs du périscolaire pour les élémentaires
Prise en charge et accompagnement du temps de repas par les ATSEM pour les maternelles.

- **Garderie du soir de 16h30 à 17h30** par les ATSEM pour les maternelles et par des agents municipaux pour les élémentaires.

- **Études surveillées de 16h30 à 17h30** 2 soirs/semaine (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) pour les élémentaires par un enseignant.

- **Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAé) Sur le temps méridien en élémentaire** avec mise en place de projets portant sur les thématiques suivantes:

- ✓Activités physiques et sportives
- ✓Musique, chant, théâtre, danse, Arts plastiques
- ✓Lecture, écriture
- ✓Citoyenneté,
- ✓Jeux de société
- ✓Environnement.

Encadrement : 7 responsables dont 1 responsable Accueil Collectif de Mineurs (agrément Jeunesse et Sports) pour les sites de 300 élèves. Pour faciliter l'organisation, un référent de site assuré par un agent d'animation de la Ville est nommé dans chaque école.

« LES PETITS AMBASSADEURS DE LA CITOYENNETÉ »

Cette action vise à réduire les conflits sur les temps de cantine, en favorisant la communication et assurer une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant en travaillant sur la notion de vivre-ensemble et des valeurs qui en découlent. Son principal objectif, travailler sur les concepts de libertés, de droits et devoirs de chacun et chacune, adultes et enfants, d'égalité, dans le respect de l'autre et dans le respect des différences.

Cette action a été pensée collectivement avec la Compagnie Courant d'ère, un psychologue et le service de l'Action Éducative. Il s'agit, après une phase d'observation et de diagnostic sur le terrain par les différents professionnels associés au projet, de partager les temps de repas avec les enfants à la cantine puis de mettre en place des ateliers sur la citoyenneté, les libertés, les droits, les devoirs, la laïcité, le harcèlement, mais également des ateliers théâtraux avec par exemple la mise en scène de situations vécues lors de ces temps cantine, le théâtre forum.

Cette action est portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans les écoles des quartiers prioritaires.

ANIMATION DE PROXIMITE

La politique en direction de la jeunesse est conduite par le **Service Animation de Proximité (SAP)** composé d'une directrice **de la Vie Sociale**, d'un responsable et de **29 agents titulaires épaulés par 140 saisonniers** tout au long de l'année. L'objectif du service est d'offrir **une égalité d'accès et une continuité territoriale** en faveur des villages pour les centres de loisirs. Ainsi, tous les enfants issus du centre ville ou des villages peuvent participer aux activités des centres de loisirs sur l'ensemble de la commune d'Arles.

GESTION DES ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) OU ACM (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS)

Les activités assurent à la majorité des parents un moyen de garde complémentaire accessible financièrement toute l'année et durant toutes les périodes extra-scolaires.

Les ALSH ou ACM ouverts pour les petites vacances, grandes vacances et les mercredis : 6 ACM sont déployés sur l'ensemble de la commune

- sur la ville : le centre de Voltaire et de Plan du Bourg
- sur les villages : les centres de Mas-Thibert, Moulès et Salin-de-Giraud
- à l'extérieur de la commune : le centre l'Écureuil à Fontvieille

Tous les ACM proposent un accueil échelonné (sauf Fontvieille cause ramassage bus) de 8h à 9h et 17h à 18h à la journée ou à la demi journée (pour les enfants en situation de handicap en fonction de leur rythme).

Nous offrons aux jeunes Arlésiens un contenu pédagogique riche et varié avec une multitude d'activités (sportives, culturelles, scientifiques, environnement, sorties mer et autres découvertes).

Le centre "L'Écureuil" à Fontvieille reste un lieu d'accueil pour les 6/11 ans et peut s'ouvrir pour des activités spécifiques à l'ensemble des ACM de la ville.

1) Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) petites vacances (Toussaint, hiver, printemps + Noël) :

- Fontvieille :	60 places (variable en fonction des périodes) enfants de 6 à 11 ans
- Moules	52 places (variable en fonction des périodes) enfants de 3 à 11 ans
- Mas-Thibert :	28 places (variable en fonction des périodes) enfants de 3 à 11 ans 7 places pour les 12/17 ans
- Salin-de-Giraud :	32 places (variable en fonction des périodes) enfants de 3 à 11 ans 7 places pour les 12/17 ans
- Plan du Bourg :	52 places (variable en fonction des périodes) enfants de 3 à 11 ans
- Voltaire :	52 places (variable en fonction des périodes) enfants de 3 à 11 ans

Pour les 3/11ans première semaine des vacances de Noël :

- Voltaire 70 places enfants de 3 à 11 ans

2) Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) ETE :

Enfance

Les centres de loisirs fonctionnent du 8 Juillet au 16 Août 2019, de 8 h à 18 h

- Fontvieille :	180 places 6/11 ans.	23 animateurs	+ 4personnels tech
- Moules	80 places 3/11ans (35 maternelles et 45 de 6/11 ans)	13 animateurs	+ 2personnels tech
- Mas-Thibert :	50 places 3/17ans (24 maternelles, 19 de 6/11 ans et 7 jeunes)	7 animateurs	+ 1personnel tech
- Salin-de-Giraud :	50 places 3/17ans (24 maternelles, 19 de 6/11 ans et 7 jeunes)	7 animateurs	+ 1personnel tech
- Plan du Bourg :	80 places 3/11ans (60 maternelles et 20 de 6/11 ans)	13 animateurs	+ 2personnels tech
- Voltaire :	80 places 3/11ans (60 maternelles et 20 de 6/11 ans).	13 animateurs	+ 2personnels tech

Pour les 3/11ans du 19 au 23 Août 2018 :

- Plan du Bourg 150 enfants 17 animateurs + 4 personnels tech
(75 maternelles et 75 de 6/11 ans).

(Le nombre d'animateurs comprend les adjoints, les Surveillants de Baignades et pour la piscine hors sol de Fontvieille un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Les ACM de Voltaire et Plan du Bourg accueillent principalement les enfants de 3 à 6 ans pour permettre aux enfants de 6 à 11 ans de profiter de Fontvieille).

3) Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) les mercredis :

Les mercredis : 5 ALSH/ACM :

- « Voltaire » (40 enfants de 3 à 11 ans)
- « Plan du bourg » (40 enfants de 3 à 11 ans)
- Moulès (48 enfants de 3 à 11 ans)
- Salin-de-Giraud (20 enfants de 3 à 11 ans)
- Mas-Thibert (20 enfants de 3 à 11 ans).

4) Stages et Mini camps : du 8 juillet au 16 août 2019

8 stages / 4 mini camps / 100 jeunes / 8 animateurs.

Ce dispositif est proposé aux jeunes Arlésiens de 12 à 15 ans. Ces stages sont axés sur la découverte et la pratique d'activités sportives qui se déroulent sur 5 jours consécutifs avec un effectif de 8 jeunes et 1 animateur et/ou 7 jeunes et 2 animateurs. Toutes les activités sont encadrées par des organismes agréés et munis de Brevet d'État nous garantissant une sécurité maximale. Ce dispositif plaît beaucoup aux jeunes qui se retrouvent en petits groupes avec une participation et une implication active. Ces stages sont mis en place et encadrés par 2 titulaires du service ; 6 animateurs saisonniers complètent l'équipe de ce dispositif.

Stages eau soleil: Base nautique du pontant au grau du roi + cheval au grau du roi + accrobranche au grau du roi + baignade au Grau du roi et Grande Motte.

Stages Aqua Fun: Course d'orientation dans la ville d'Arles, vtt et canoë à Collias, escape game à Arles, cinéma à Arles ou Fontvieille, baignade piscine de Fontvieille (centre aéré et Maussane), laser forest à Fontvieille et parc aquatique le grand bleu à la Grande motte.

Stages équitation: Centre équestre equitfun à Raphèle.

Mini-camps (2 fois 1 semaine) :

- « Escapade dans le Var » au LAVANDOU
- « Aquaventure » à BAUDUEN.

5) Colonies :

Le Service Animation de Proximité de la ville d'Arles propose aux enfants de 6 à 12 ans deux séjours montagne en colonies de vacances. Chaque séjour dure 14 jours.

Colonies de vacances MONTAGNE à VARS STE MARIE 05560 pour les 6-12 ans, avec ODCVL (Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs) :

- ✓ du lundi 8 au dimanche 21 juillet (40 places)
- ✓ du samedi 3 au vendredi 16 août (40 places)

Hébergement au centre de vacances « Le Chatelret ».

Activités proposées : 2 séances de cani-rando, ½ journée rafting, 1 descente luge d'été, 5 séances de vtt, 2 randonnées, 1 bivouac en forêt, 2 séances de jeux de piste, séance quotidienne de cabaret des enfants (chants, théâtre, danse, création des décors et des costumes), 1 séance de land art, 1 séance de construction de cabanes, 3 séances de baignade au lac ou piscine, veillées...

6) Les secteurs Jeunes

Le Service Animation de Proximité de la ville d'Arles propose aux adolescents de 12 à 17 ans des animations variées au sein des clubs jeunes dans les quartiers Alyscamps/Trinquetaille, Barriol, Griffeuille, Trébon et dans les villages de Mas-Thibert et Salin-de-Giraud. Des sorties régulières en journée voire en soirée sont organisées : cinéma, bowling, karting, patinoire, rando vtt, escalade, mer, rivière [...]

a) Le Club Jeunes fonctionne du 8 Juillet au 16 Août 2019 :

- Club jeunes : 35 jeunes par semaine, 8 animateurs (afin de permettre à un plus grand nombre de pouvoir participer, la règle de 2 semaines maximum par jeune est appliquée.)
- 1 séjours V.V.V. organisé fin juillet (au Lautaret du 29/07 au 2/08) pour 5 jours et 4 nuits pour 12 jeunes (6 filles/6 garçons) 3 animateurs.

b) Les Secteurs Jeunesses des villages (Mas-Thibert /Salin-de-Giraud) du 8 Juillet au 16 Août 2019 :

Secteurs jeunes Salin-de-Giraud et Mas-Thibert : 24 jeunes par semaine, 4 animateurs. 12 jeunes et 2 animateurs par structure. Activités diverses sur le local jeune de chaque structure et sorties en minibus.

<p>2019</p> <p>BUDGET CENTRES AERES ET SECTEURS JEUNES</p> <p>405 260 € soit 73% du budget total</p> <p>BUDGET CLUB JEUNES : 59 300 € soit 15% du budget cité</p> <p>Pour 243 jeunes sur les 5 quartiers</p> <p>Nbre de jours Vacances et mercredis centres de loisirs : 23 262</p> <p>Nbre de jours colonies, mini camps et séjours, stages : 1756</p>
--

GESTION DES ACTIVITÉS D'ANIMATIONS PERMETTANT DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL :

Des actions sont menées par le secteur famille sur les quartiers des Alyscamps et Griffeuille et sur le village de Mas-Thibert en collaboration avec les centres sociaux Mas Clairanne et Christian Chèze afin d'animer les quartiers mais également de favoriser les rencontres entre les familles par des sorties inter quartiers.

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE - ANIMATIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS et DES FAMILLES

1. De janvier à juin et septembre à décembre: les dispositifs annuels

- « **Animations sportives dans les gymnases** » (Direction des sports / Club jeunes) les soirs de semaine et les mercredis après-midi.

2. Animations en lien avec les événements de la ville :

Les fêtes de quartier :

26 avril : Fête de quartier de Barriol

07 juin : Fête de quartier des Alyscamps

5 juillet : Fête de quartier de Griffeuille

14 juin : Fête de quartier du Trébon

13 décembre : Fête du « Cyprès de Noël » à Griffeuille avec événement.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

DES ACTIONS D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces actions sont conduites par le Centre municipal de sécurité et d'éducation routière installé à l'Espace Mistral.

Ateliers Pratique du vélo & sécurité routière avec le CMP pour adolescents

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) accueille temporairement sur le temps scolaire des adolescents qu'ils suivent pour des activités à visée thérapeutique. La pratique du vélo et l'application des règles de sécurité, la maîtrise du corps, la mise en route des capacités cognitives coordonnées... sont des moyens de faire travailler l'adolescent de façon ludique. Pour les valoriser et les faire gagner en confiance, les jeunes présentent eux mêmes des situations lors des interventions en classe de CM2.

Les ateliers de 2h30 se déroulent 3 fois par mois, au sein de l'Espace Mistral. Entre 4 et 6 jeunes du CMP par séance.

Ateliers vélo avec le centre social Christian Chèze

En collaboration avec le centre social pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage du vélo pour les « Dames » du quartier afin de permettre des ballades à vélo en famille ponctuellement les mercredis pour découvrir le territoire et sa diversité au sein de la Camargue, de la Crau et des Alpilles et partager une activité entre enfant et parent.

Les femmes inscrites à ces ateliers seront en mesure de participer à l'encadrement des sorties vélo organisées avec les écoles du quartier. Elles deviennent mobiles, ce qui impacte leur qualité de vie en les rendant autonomes dans leurs déplacements et donc autonomes elles-mêmes.

Ateliers le vendredi après midi, d'octobre 2018 à mai 2019 sur l'Espace Mistral ou sorties sur les routes de Camargue.

2.5 LA POLITIQUE SPORTIVE & CULTURELLE :

Enjeu : favoriser l'accès au sport & à la culture pour tous ! Comme pour l'accès aux services publics, la commune a le souci de faciliter l'accès aux sports et loisirs et à la culture sur l'ensemble de son territoire . Elle veille également à une équité sociale par une politique tarifaire adaptée, voire la gratuité pour beaucoup de manifestations.

La politique appliquée dans ces deux domaines a également pour ambition de soutenir le secteur associatif et créatif. Elle développe également des actions éducatives.

SPORTS ET LOISIRS

**En terme d'installations sportives, Arles est une des 4 communes les plus dotées du département
Avec 105 équipements sportifs publics.
500 000 personnes ont fréquenté les installations sportives en 2019**

La politique sportive et de loisirs arlésienne se développe autour de 4 axes majeurs :

- développer des activités physiques et sportives et les rendre accessibles pour tous.
- dans de bonnes conditions de pratique (sécurité et confort).
- sur l'ensemble du territoire et en valorisant tout le territoire de la commune.
- de manière partenariale, concertée et en toute transparence.

LA POLITIQUE SPORTIVE EN QUELQUES CHIFFRES

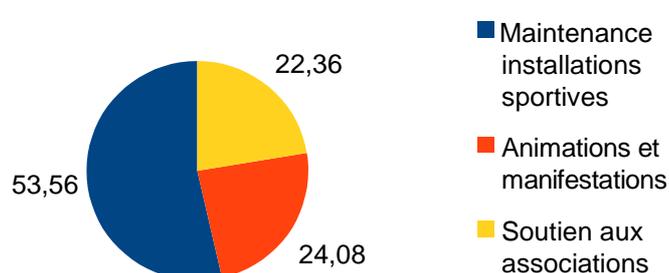
Budget Sports / année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget total sports (en millions d'€)	8,9	5,9	7,8	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8	
% budget sport par rapport au budget total ville	7,82%	5,05%	6,49%	5,05%	5,21%	5,13%	4,42%	4,67%	
€/habitant	168 € / hab	109 € / hab	145 € / hab	111 € / hab	111 € / hab	110 € / hab	110 € / hab	109 € / hab	
Soutien aux associations en €	527400	530010	538145	569877,31	578129,08	594345,54	682500	604850	

LE BUDGET 2018

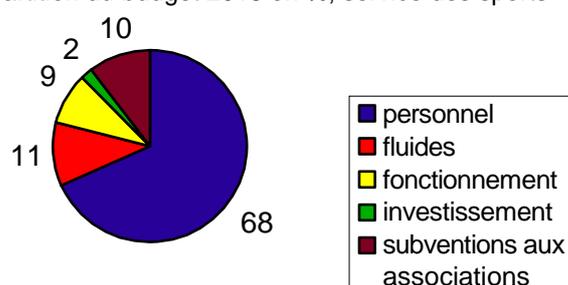
BUDGET 2018
5,8 millions d'euros
soit 4,67 % du budget de la ville
109 € / habitant

RÉPARTITION DU BUDGET DES SPORTS 2018

Répartition du budget des sports 2018 en % par activité



Répartition du budget 2018 en %, service des sports



FRÉQUENTATION DU PUBLIC EN HAUSSE CONSTANTE

Fréquentation par année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nbre d'enfants accueillis en Centres d'animations sportives	200	400	400	630	640	900	818	781	661
nbre d'enfants concernés par stages sportifs à thème	515	575	544	538	534	503	519	537	536
nbre carte Pass'sports vendues	913	1040	1078	1150	1150	1350	1350	1350	1400

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

53,56 % du budget total 2018 du service des sports (52,05 % en 2017) est affecté aux équipements sportifs. En 2018, 500 000 personnes ont fréquenté les installations sportives.

Arles compte 105 équipements sportifs publics dont :

16 terrains gazonnés 4 terrains synthétiques 10 gymnases 13 salles spécifiques ou polyvalentes 4 City stades	3 piscines 3 sites piscines « gonflables » l'été 20 courts de tennis
--	--

Les installations sportives figurent parmi les structures publiques les plus ouvertes et les plus exposées. Ouvertes au public du lundi au dimanche, de 8h à 22h, toute l'année, avec une seule trêve d'une semaine au cours des fêtes de fin d'année, elles sont situées au cœur des quartiers et demeurent, l'hiver, les derniers établissements publics chauffés et éclairés.

LES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

24,08 % du budget 2018 des sports pour 2 axes (25,43 % en 2017) :

- des actions avec pour objectifs l'éducation, la citoyenneté, l'insertion, le lien social,
 - des projets destinés à animer la ville, promouvoir le sport et ses bienfaits,...

ANIMATIONS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Pendant le temps scolaire :

- Des éducateurs interviennent pédagogiquement auprès des écoles primaires et maternelles. 7 ETAPS « terriens » interviennent auprès des CM1 et CM2 sur les APPN (Fontvieille et kayak) sur l'ensemble de l'année scolaire. 9 Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) interviennent auprès des maternelles et primaires.
- 8 journées « descente du Gardon en canoë/kayak » ont été organisées ponctuant ainsi le travail pédagogique entamé sur la base de loisirs de Beauchamp sur 53 journées (53 classes) de kayak à Beauchamp (48 journées en 2018). En 2019, 14 journées (14 classes) vélo ont été proposées sur le complexe Fournier ou dans les écoles.
- 7 éducateurs accueillent sur 76 journées 152 classes (77 en 2018) au centre aéré « l'Écureuil » à Fontvieille pour des activités physiques de pleine nature (VTT, escalade, orientation, découverte du milieu).

Temps péri et extra-scolaire :

Dans le cadre des Centres d'Animations Sportives (CAS), 5 éducateurs socio-sportifs (5 en 2018) et 57 éducateurs (56 en 2018) issus de 26 associations sportives locales (26 en 2018) assurent des animations. Ils accueillent gratuitement **661 enfants de 6 à 18 ans durant les petites vacances (781 en 2018)**.

7 centres sont ainsi ouverts : Barriol, Trébon, Griffeuille, Salin, Raphèle, Trinquetaille, Mas-Thibert.

Depuis l'été 2008, la ville propose, dans le cadre des CAS, des semaines de stage sportif à thème (sports de plein air, sports collectifs, sports individuels) au tarif de 5 €. En 2019, 1448 semaines ont été vendues, (1354 en 2018) auprès de 536 enfants, (537 en 2018) soit un taux de remplissage de 97, 51 % (95,02 % en 2018).

Des animations gratuites sur les installations sportives municipales sont également proposées, en partenariat avec le service Animation de proximité et l'ADDAP (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention), toute l'année en fin de journée dans les QPV (Barriol, Griffeuille, Trébon).

ANIMATIONS POUR ADULTES ET FAMILLES

La Direction des Sports et Loisirs propose des séances d'aquagym : 16 créneaux (16 en 2018) pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes. Actuellement : 450 adhérents (450 adhérents 2018).

Piscines d'été

- ouverture de la piscine découverte Marius Cabassud en juillet et août
- ouverture des piscines mobiles dans les villages (Salin-de-Giraud, Mas-Thibert, Sambuc)
- recrutement de 73 saisonniers (78 en 2018) MNS, veilleurs de nuit, médiateurs...

Les manifestations sportives

- » *Relais du sel en septembre* : 650 cyclotouristes relient Salin-de-Giraud à Arles. manifestation gratuite, encadrée, avec ravitaillements.
- » *Soutien aux clubs* : pour les 10 km d'Arles (courses à pied intra-muros), grand raid Camargue, tournoi tennis de table, compétition danse, meeting d'athlétisme, tournoi de handball, tournoi billard...

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La promotion des activités physiques et sportives se décline à travers un **soutien au riche tissu associatif sportif** local qui représente 22, 36 % du **budget** consacré aux sports (en 2018).

SOUTIEN DIRECT

Évolution constante des subventions accordées aux associations sportives, avec en 2019 des soutiens exceptionnels à certains clubs (Rugby Club Arlésien, Cercle d'Escrime du Pays d'Arles, Athlétic Club Arlésien, Lou Gari Trencu Taïen, Volley Ball Arlésien, la Boule Salinière). Ces associations représentent un intérêt général local.

SOUTIEN INDIRECT

Mise à disposition gratuite des équipements sportifs

Aide logistique, matérielle, humaine pour l'organisation de manifestations sportives

Maintien du dispositif de la « Carte Pass'sports » : **1 400 cartes vendues (1350 en 2018)** permettent à ses détenteurs d'obtenir une réduction de 35€ lors de l'adhésion dans une association sportive.

L'ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

Les associations sportives arlésiennes ont un accès gratuit aux équipements sportifs pour la totalité des rencontres sportives ainsi qu'une fois par an pour l'organisation de manifestations extra-sportives (loto, bal, arbre de Noël...).

Les scolaires accèdent aux équipements sportifs avec une priorité donnée aux établissements primaires.

POLITIQUE TARIFAIRE

L'accès aux équipements sportifs est payant pour les associations non arlésiennes, les communes ou établissements publics, les publics « individuels » notamment concernant l'accès aux piscines, ainsi qu'aux cours d'aquagym...

Toutefois, la politique tarifaire tend à prendre en compte les différents publics ainsi que les difficultés sociales avec :

- des tarifs attractifs.
- des tarifs réduits pour les publics jeunes, publics en difficultés sociales,...
- des cours d'aquagym à des tarifs très inférieurs à ceux pratiqués dans les structures publiques ou privées voisines, pour rendre les activités physiques et sportives accessibles pour tous.
- Le dispositif de la carte pass'sport avec une réduction portée à 35 € pour toute adhésion dans un club sportif arlésien.

LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE D'ARLES

BUDGET CULTURE 2019
10 500 000 €
Soit 11 % du budget de la ville
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
1 500 000 €
Dont
900 000 € pour 87 associations
Et
600 000 € pour le théâtre

En 2019, la ville d'Arles a consacré 11 % de son budget à la culture soit **10 500 000 €** (Cf. répartition ci-contre).

900 000 € ont été allouées aux associations culturelles en budget de subventions de fonctionnement et **7 500 €** en subventions exceptionnelles (service de la culture). On compte en 2019, 87 associations culturelles qui sont soutenues financièrement par la ville.

Les axes et orientations en matière culturelle

Inclure tous les territoires

Proposer aux habitants des quartiers, hameaux, villages de la commune d'Arles des événements en lien avec la programmation de l'association ou l'organisation d'actions invitant ces publics à participer aux manifestations organisées dans le centre-ville. Ces actions impliquent pour l'association de se faire connaître en tant qu'acteur culturel et de faire découvrir sa programmation auprès des publics de l'ensemble du territoire arlésien.

Sensibiliser tous les publics

Travailler au plus près des publics, quels que soient leur spécificité géographique, leur âge ou leur milieu social, au travers notamment d'un travail de médiation, en s'appuyant sur les structures de proximité et les associations, dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle arlésienne et aux pratiques artistiques.

Lorsque cela s'applique, pratiquer une politique tarifaire incitative.

Poursuivre l'engagement relatif à l'Éducation artistique et culturelle

Afin de contribuer à la création d'un environnement propice à l'éducation des Arts et des Lettres auprès du jeune public arlésien, accompagner son épanouissement et son intelligence sensible et faciliter son accès à la richesse de l'environnement culturel de la commune, les associations doivent proposer des actions éducatives (ateliers de pratiques, rencontres d'œuvres, d'artistes ou visites de lieux) et de formation en direction des élèves et des jeunes de 3 et 18 ans, dans le temps scolaire comme dans les temps de loisirs. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention arlésienne pour l'éducation artistique et culturelle (CAPEAC) co-signée par l'Éducation nationale et la DRAC PACA.

- » **Soutenir la création et la diffusion artistique locales**
- » **Favoriser l'émergence ou la diffusion d'artistes arlésiens et contribuer à une offre culturelle diversifiée, de qualité et innovante**, en proposant de nouvelles formes de confrontation de l'œuvre avec le public.
- » **Œuvrer pour la conservation et la valorisation du patrimoine historique**, architectural, muséal et archivistique.
- » **Agir en faveur du livre**, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et à la défense de la langue française.
- » **Accompagner et œuvrer au développement du numérique et à la démocratisation culturelle.**
- » **Maintenir le dialogue entre tradition et modernité.**

LE SERVICE DE LA CULTURE ET SES ACTIONS EN 2019

- Référent des associations culturelles, des artistes et des institutions culturelles, sociales, scolaires, pour la mise en œuvre de la politique culturelle globale de la Ville (cf ci-dessus axes et orientations).
- Organisateur et le programmateur de certaines manifestations et actions culturelles « Ville » dans les domaines du livre, des Arts de la Rue, du cinéma, des arts plastiques, de la musique et de la danse.
- Permettre d'harmoniser et de valoriser une offre culturelle de qualité et complémentaire à l'ensemble des propositions déjà offertes par les acteurs culturels locaux.
- Renseigner un agenda culturel web, à destination des Arlésiens et des touristes, présentant l'ensemble des événements culturels se déroulant à Arles.

LE SERVICE SE DÉCLINE EN 4 PÔLES

PÔLE PROGRAMMATION CULTURELLE VILLE D'ARLES

CREATION D'ÉVÉNEMENTS	PARTENAIRES	PUBLIC
Livre/Édition : « Arles se livre »	plus de 70 partenaires	7 300 visiteurs
Arts de la rue - Drôle de Carnaval : un amour de parade - Drôles de Noël sur 4 jours	14 compagnies, 1000 artistes 25 compagnies, 176 artistes, 90 représentations	10 000 spectateurs 45 600 visiteurs
Musique - Fête de la Musique - Les Rues en Musique - Chants de Noël	34 concerts, -870 musiciens 9 concerts, 155 artistes 1 concert, 7 artistes	11 000 spectateurs 6 650 spectateurs 280 spectateurs
Danse - Temps Danse	5 compagnies, 150 artistes	1000 spectateurs

Soutien à la diffusion des artistes

Arts plastiques : 10 Expositions soutenues par la Ville et 21 expositions présentées. **34 719 visiteurs.**

Résidence d'artistes : 3 artistes soutenus sur 8 mois, 2 soutiens à la création et 1 appel à candidature pour le festival d'Avignon.

Coordination éducation artistique et péri-urbain

Actions éducatives : En 2019, le service a accentué son offre culturelle pour être au plus près des publics (quartier de Griffeuille, actions dans les écoles...). Soit 156 séances, 54 classes d'ateliers (projections cinéma et ateliers de pratique artistique : un quartier, une école, un artiste...). **1 270 élèves.**

Quartiers/Décentralisation/CUCS : 10 Ateliers image, danse, carnaval dans les quartiers (contrat de ville) pendant les mercredis et vacances scolaires. **1000 personnes.**

PÔLE COORDINATION ASSOCIATIVE ET AUTRES OPÉRATEURS

Animer et coordonner la gestion des manifestations associatives et des autorisations de tournages qui doivent s'implanter sur le territoire communal. Assurer le suivi des dossiers de sécurité des manifestations culturelles pour **75 manifestations et 87 demandes de tournages et prises de vues.**

PÔLE RÉGIE

Permet de suivre les dossiers sur le plan technique (étude de faisabilité, sécurité, mise en œuvre des actions sur le terrain).

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2001, le Service de la Culture offre des manifestations et actions induisant une programmation culturelle diversifiée et complémentaire à l'offre culturelle globale sur l'ensemble de l'année et du territoire communal.

Coût de 3,08 euros par visiteur/spectateur/écolier concerné par la programmation. (Charges salariales et supplétives non comprises)

LE SERVICE DE LA CULTURE OFFRE EN MOYENNE 4,30 HEURES/JOUR DE PROPOSITIONS ARTISTIQUES EN DIRECTION DES ARLÉSIENS.

2236	Artistes professionnels et amateurs accueillis
4	Intermittents techniciens du spectacle employés
28	Vacataires ayant coopéré aux actions
118645	Personnes concernées par les actions culturelles du Service de la Culture
83	Associations culturelles subventionnées par la Ville

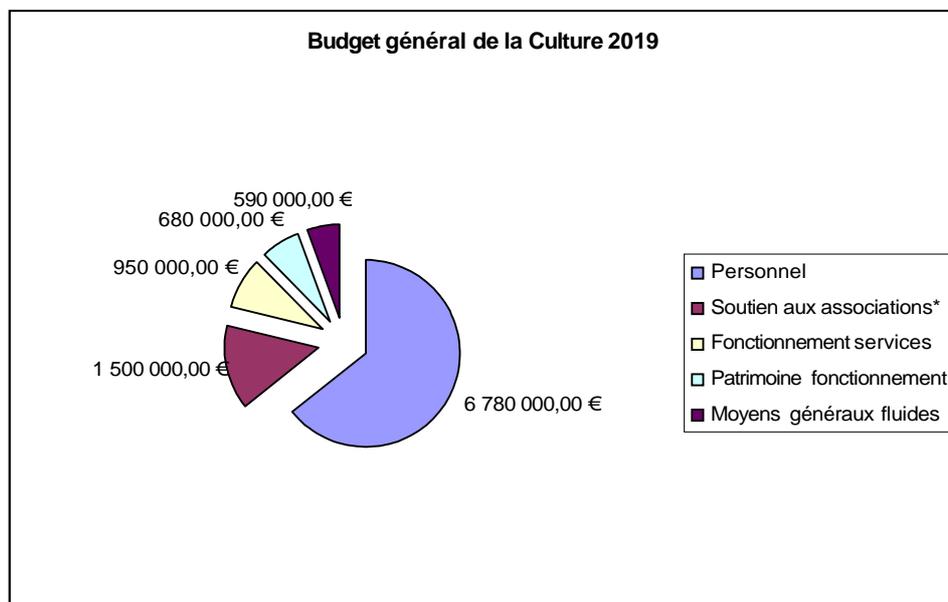
Arts de la Rue	Plus de 1 200 artistes professionnels+ carnaval et DDN	55 600 personnes
Arts plastiques	10 expositions +3 résidences	34 719 personnes
EAC	Un artiste, une école	1 270 élèves
Musique	1025 artistes, 3 manifestations, 40 concerts	17 650 personnes
Quartiers	10 ateliers image, danse, carnaval sur 5 jours	90 enfants et adolescents 50 parents
Danse	1 manifestation 5 Cies 5 spectacles 150 artistes	1 000 personnes
Arles se livre	70 partenaires	7 300 personnes
Total		118 645 personnes

BUDGET 2019 PRIMITIF DES PRINCIPALES ACTIONS

ARTS PLASTIQUES	16 000,00
ART DE LA RUE	220 000,00
DANSE	5 000,00
MUSIQUE	69 500,00
ARLES SE LIVRE	10 000,00
ÉDUCATION ARTISTIQUE	22 000,00
PROXIMITÉ art dans l'espace public	15 000,00
CUCS	13 000,00
JOURNÉE FEMME	9 400,00
LOCATIONS SALLES	10 700,00
AUTRES	3 090,00
ARLES AGENDA	1 500,00
OCTOBRE NUMÉRIQUE	16 000,00
SOUTIEN A LA CRÉATION	7 000,00
VACATAIRES DRH	30 000,00
SUBVENTION	8 000 ,00
TOTAL DÉPENSES	456 190,00

BUDGET GÉNÉRAL CULTURE

SUR UN BUDGET VILLE 10 500 000 €, LES DÉPENSES DE LA CULTURE SONT RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



* dont 600 000 € pour la Délégation de Service Public du Théâtre

2.6 POLITIQUE NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION & DE COMMUNICATION (NTIC)

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR ARLES

LA FIBRE OPTIQUE OPÉRATEURS

La ville d'Arles, et par extension le territoire d'ACCM, a été incluse dans la première tranche du plan FTTH mené par les opérateurs. Le déploiement sur la commune a débuté en **2013** et durera plusieurs années (8 ans). Au terme de cette opération, France Télécom s'est engagé à ce que **chaque foyer de la commune soit desservi par une fibre optique**. Arles fait partie de la première tranche de ce déploiement en France.

La fibre optique en 2019

450 km de lignes tirées

16 000 foyers éligibles aux offres Fibre Optique

100 Mbits minimum proposés

LA FIBRE OPTIQUE « MAIRIE ET ACCM », UN RÉSEAU MÉTROPOLITAIN

La ville d'Arles et ACCM déploient un réseau fibre optique « collectivité » depuis 2011. À partir de 2016, le réseau métropolitain s'est étendu de façon importante aux autres communes de la communauté d'agglomération ACCM. Un plan d'action de 3M d'euros sur 4 ans a été validé par le bureau communautaire.

Pourquoi un réseau métropolitain fibre optique ? Il offre plusieurs usages :

- Création d'une offre de service fibre opéré à destination des entreprises d'ACCM
- **Réduction des Coûts de fonctionnement de la ville** couplée à de meilleures performances. Les retours sur investissement sont de 1 à 4 ans maximum selon les sites.
- **Mutualisation de moyens entre acteurs publics** (mairie, communauté d'agglomération, pays d'Arles, Office de Tourisme, Hôpital, Écoles, Antenne du CNRS, IUT, CCI, SupinfoCom). Lorsque cela est possible, les **services communs** constitués permettent de réaliser des économies d'échelle et **d'améliorer l'efficacité des moyens de communication**. Cela permet aussi de construire des **infrastructures communes** et de pouvoir fédérer les moyens de communication en cas de crise (inondations...).
- **Amélioration de la sécurité par un dispositif de vidéo protection** : le réseau de vidéo protection déployé par la ville d'Arles se sert du réseau métropolitain pour agréger les différentes caméras et renforcer l'efficacité du système.

2.7 LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS EN 2019

Les risques majeurs sur Arles

Huit Risques Majeurs recensés : inondation, submersion marine, feux de forêt, retrait gonflement des argiles, séisme, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risques industriel. A ceux-là, s'ajoutent les risques météorologiques (vent, neige, pluie, etc.) et les risques sanitaires (épizootie, épidémies).

Un service municipal dédié aux risques majeurs

Il a pour mission **la prévention** (information de la population, mise à jour du Plan communal de sauvegarde, veille météo), **la gestion de crise** (coordination des acteurs sur le terrain, aide à la décision) et **l'aide au retour à la normale**.

Outils, dispositifs et acteurs

Le plan communal de sauvegarde est l'outil de gestion de crise pour les élus et les territoriaux.

Le DICRIM, document d'information communal risques majeurs consultables sur le site Internet de la ville (mis à jour en novembre 2016), pour familiariser le public aux principaux risques existants sur la commune et donner les consignes nécessaires.

Le Plan familial de mise en sûreté, consultable et téléchargeable sur le site de la ville, peut être rempli par chaque foyer en s'aidant du DICRIM. Il recense toutes les informations utiles en cas d'alerte et constitue un aide mémoire des types de papiers ou documents à sauvegarder.

Le serveur d'appel vocal permet de prévenir la population d'un risque prévisible ou en cours. Établi à partir de l'annuaire et des inscriptions volontaires des personnes en liste rouge ou possédant un portable.

Un plan particulier de mise en sûreté permet aux établissements scolaires de se préparer à la crise en identifiant les lieux de repli, d'évacuation, les points d'eaux, etc. L'objectif est de pouvoir rester deux heures confinés en attendant l'arrivée des secours (les écoles sont aussi dotées de mallettes de secours : radios, lampes, liste des élèves, matériel de premier secours, etc.).

Un onglet «INFO risques» sur le site Internet de la ville, informe sur les risques majeurs et propose des documents utiles (DICRIM, information acquéreur locataire, etc.). Une information sous forme de bandeau sur l'ensemble des sites Internet de la Ville est activée en cas de vigilance en cours.

Une collaboration avec le SYMADREM pour mettre en place un dispositif gradué de surveillance des digues du Rhône en période de crues. Dès que les digues sont sollicitées par le fleuve, une surveillance linéaire est assurée par des agents de la ville d'Arles sous la supervision du SYMADREM dans le cadre de son PGOPC (Plan de Gestion des Ouvrages en Période de Crues). L'objectif, détecter au plus tôt tout désordre généré par la crue.

V/ DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

La prise en compte des critères de développement durable demande à s'interroger sur notre système global de développement. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité mais aussi les conditions de vie des pays en voie de développement sont directement liées à nos modes de production qui eux mêmes sont conditionnés par nos modes de consommation.

Le modèle actuel de consommation de masse, une recherche continue de commercialisation à des coûts toujours plus bas ont déresponsabilisé les consommateurs et les ont éloigné des réalités de production. Peut-on continuer à consommer toujours plus, à des prix toujours plus bas sans se soucier des conséquences environnementales et humaines des conditions de production des produits achetés ?

Le développement durable implique de s'interroger sur nos modes de consommation, de s'informer sur les conditions de production des produits commercialisés afin de s'assurer que nos modes de consommation ne compromettent pas les conditions de vie des populations les plus démunies et ne nuisent pas à l'avenir de la planète.

Il s'agit de prendre conscience des conséquences de nos choix.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et devrait être porté à tous les niveaux de la décision. Les collectivités locales ont ici un rôle d'exemplarité à jouer. **Elles se doivent de faire preuve d'éco-responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.**

1. UNE RESTAURATION COLLECTIVE RESPONSABLE

En décembre 2011, la municipalité a créé, par délibération du conseil municipal, l'établissement public administratif, EPARCA. Une convention établie entre la ville et l'EPARCA définit clairement les orientations de développement durable que la ville souhaite intégrer au niveau de la restauration collective.

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR LA CONCERTATION

Un atelier Agenda 21, en 2009, avait défini diverses orientations pour la restauration collective permettant de prendre en compte les différents aspects du développement durable.

Des groupes de réflexion ont ensuite été mis en place au sein de la Commission Consultative des Services Publics selon trois axes :

- améliorer la qualité gustative des repas
- avoir une démarche éco-responsable
- améliorer les conditions de prise du repas.

La Commission Consultative des Services Publics a validé les objectifs définis par ces groupes de réflexion qui constituent la base des orientations formulées par la convention.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE PRIVILÉGIÉ

- l'achat de produits bruts
- l'achat de produits saisonniers
- l'achat de produits locaux
- l'achat de produits issus de l'agriculture biologique
- les produits présentant des labels reconnus pour leur goût et leurs conditions de production respectueuses de l'environnement.

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DU DD AU NIVEAU

- des approvisionnements
- de la gestion des déchets
- de l'optimisation des tournées de livraison.

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PÉDAGOGIQUE

C'est un axe prioritaire pour la ville qui considère que le temps de repas doit être considéré comme un temps de vie sociale participant à la formation du futur citoyen.

BILAN DE L'ANNÉE 2019

La prise en compte des objectifs fixés à la restauration collective se fait progressivement en fonction des possibilités d'approvisionnement du territoire et aux capacités de l'outil de production qu'est la Cuisine centrale.

490 000 repas pour 2019
2700 repas / jour pour les écoles

L'EPARCA fournit :

- les écoles maternelles et élémentaires
- les foyers de personnes âgées
- le portage à domicile
- le restaurant administratif et universitaire
- 3 crèches

Les axes de la politique environnementale de l'EPARCA sont adaptés aux impacts de l'activité :

- développement des approvisionnements durables,
- gestion des déchets en assurant une production minimale de déchets et leur tri dans la mesure du possible,
- préservation de l'eau en évitant le gaspillage et en maîtrisant les concentrations des produits lessiviels,
- optimisation des consommations d'énergie par une utilisation efficace des ressources et la sensibilisation du personnel,
- prévention de la pollution.

PROJET PÉDAGOGIQUE « REGALATE »

L'EPARCA propose des actions de sensibilisation à l'alimentation et à l'environnement aux écoles volontaires. Parmi les actions concrètes proposées en 2019 :

- compostage aux Écoles Monplaisir et Alyscamps, restaurant scolaire en couleurs à Pont de Crau,
- interventions dans les classes en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE),
- repas à thème réguliers (céréales, carottes, herbes aromatiques...).

(Interprofession de la filière des fruits et légumes frais)

LES APPROVISIONNEMENTS

Les denrées alimentaires font l'objet d'une sélection rigoureuse notamment en ce qui concerne la qualité organoleptique et nutritionnelle, la traçabilité et l'impact environnemental. Dans le respect du code des marchés publics, l'EPARCA développe les approvisionnements qualitatifs et de proximité.

POURCENTAGE DE COMPOSANTES CONTENANT DES DENRÉES LABELLISÉES DANS LES REPAS SCOLAIRES	
LABELS	Année scolaire 2018/2019
Total composantes labellisées	40,60%(36,70% en 2017/2018)
Dont Agriculture Biologique	72,50%(68 % en 2017/2018)
Dont Label certifiant l'origine	13,40 % (15,60% 2017/2018)
Dont Label "Pêche durable"	8,60 % (10,20% 2017/2018)
Dont label certifiant la qualité ou la méthode de fabrication	5,60 % (6,10% 2017/2018)

DENRÉES ISSUES DES APPROVISIONNEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES REPAS SCOLAIRES

- Un **calendrier de la disponibilité des approvisionnements issus de l'agriculture et de l'élevage de locaux-régionaux** a été initié et a permis d'intégrer plus de 85 services de « produits locaux » dans les repas des enfants.
- Les écoles sont approvisionnées par les boulangeries locales.

LES PRODUITS BÉNÉFICIANT D'UN LABEL QUALITÉ IDENTIFIABLES SUR LES MENUS AU MOYEN DE PICTOGRAMMES

Produits de saison	Produits labellisés Appellation d'Origine Protégée
Produits achetés localement	Produits labellisés Critères Qualité Certifiés
Produits issus de l'agriculture biologique	Produit label rouge

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

L'EPARCA trie les déchets :

- les piles sont déposées dans des récupérateurs prévus à cet effet,
- les cartouches d'encre sont reprises par les fournisseurs,
- le papier, les cartons, le plastique, le fer et les déchets souillés (conditionnements primaires des produits d'entretien) sont récupérés et valorisés par la société Delta Recyclage.

L'EPARCA ne génère pas de déchets en verre et génère peu de déchets organiques.

VOLUMES DE DÉCHETS

Année	Cartons / plastiques	Fer	Souillés
2019	14,32 T	2,5 T	0,060 T

Les produits et les plats cuisinés à l'avance sont conditionnés dans des barquettes en polypropylène à usage unique. Afin d'en réduire le nombre, l'EPARCA optimise le remplissage des barquettes.

Par ailleurs, l'EPARCA est engagé depuis 2015 dans la démarche de lutte et de prévention des déchets alimentaires initiée par l'ADEME, la REGION et la DRAAF de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur. La mise en œuvre et le déploiement progressifs dans les restaurants scolaires de la ville d'Arles sont mis en œuvre en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Rhône-Pays d'Arles et les Directions de la ville concernées.

LA POLITIQUE TARIFAIRE

La ville d'Arles a toujours affirmé sa volonté de donner à la restauration scolaire un rôle social à travers sa politique tarifaire. Ainsi la ville prend à sa charge une partie du coût de revient des repas pour les scolaires, les étudiants et son propre personnel.

Le montant payé par les familles varie en fonction du quotient familial. Le montant payé par les étudiants est celui du tarif national du CROUS. Le montant payé par le personnel municipal ne prend pas en compte le coût du personnel EPARCA.

Conformément aux modalités prévues par la convention Ville d'Arles-EPARCA, les tarifs ont fait l'objet d'une évolution au 1^{er} septembre 2019 comme suit :

Coût unitaire des repas	Montant facturé des repas
Repas scolaire : 5,67 €	Montant facturé aux familles : de 1,02 € à 3,28 €
Repas restaurant municipal : 8,34 €	Montant facturé aux étudiants : 3,30 €
	Montant facturé aux personnels municipaux : 3,91 €

TRAVAUX DE REHABILITATION

Pour rappel, L'EPARCA a mené une opération de réhabilitation de la cuisine centrale en 2017 et 2018. Un éclairage à LED avec détecteurs de présence et une pompe à chaleur ont notamment été installés.

2. ÉLIMINER RESPONSABLE : LA GESTION DES DÉCHETS

Consommer, quel qu'en soit le mode, implique fatalement une production de déchets, plus ou moins nombreux, plus ou moins toxiques, qu'il convient d'éliminer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2017, ACCM exerce, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des communes du territoire.

Ainsi, la communauté d'agglomération ACCM est désormais en charge de :

- La collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés,
- La collecte en point d'apport volontaire,
- La gestion des déchetteries,
- Les actions de prévention, communication et de sensibilisation.

Sur Arles, le périmètre de collecte s'étend sur 11 hameaux et villages, soit **une superficie de 758 km²**.

Des changements pour les habitants ?

Pour faciliter les démarches des usagers, ACCM a mis en place un numéro d'appel exclusivement dédié au traitement des demandes : **N° info collecte 04 84 76 94 00**, ainsi qu'une adresse courriel infocollecte@agglo-accm.fr

Les sacs de collecte sélective sont distribués dans les points habituels (Camille Pelletan et mairies annexes des hameaux) et font l'objet de distributions organisées et annoncées pour les villages, deux fois par an (Mas-Thibert, Salin-de-Giraud, Raphèle, Moulès, Pont de Crau).

Les cartes d'accès aux déchetteries peuvent être retirées dans les locaux du centre technique municipal, 7 Rue Gaspard Monge (sur présentation d'un justificatif de domicile et carte grise) ou demandées sur le site Internet de la communauté d'agglomération www.agglo-accm.fr. A noter que les cartes municipales restent valables.

Depuis 2017, les jours et circuits de collecte des ordures ménagères, les horaires d'ouverture des déchetteries, ou les lieux des points d'apports volontaires sont inchangés.

Toutefois, suite aux récentes évolutions réglementaires, et notamment la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) transposée dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets, les collectivités locales sont sollicitées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la prévention des déchets. Elles doivent notamment agir de façon exemplaire et catalyser les acteurs locaux.

Face à ces objectifs, et dans un contexte budgétaire en tension, la maîtrise des coûts du service de gestion des déchets ménagers et assimilés est un enjeu majeur pour les années à venir.

Ainsi, dans le cadre des objectifs de la loi de transition énergétique (LTECV), et du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération ACCM a prévu de remplacer sa flotte de bennes par du matériel à énergie propre (GNV : gaz naturel véhicule). Le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie. D'autres évolutions sont envisagées dès 2020, notamment la mise en place de nouveaux points d'apports volontaires dédiés à la collecte sélective.

LA PREVENTION ET LE REEMPLOI

ACCM a développé un ensemble de missions pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de façon optimale, sur l'ensemble du territoire communautaire.

LA PRÉVENTION

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) définit la prévention comme « *l'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire les impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets* ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme suit : « *toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :*

- *la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;*
- *les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;*
- *la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».*

En résumé, la prévention doit être envisagée comme un levier d'économie aussi bien d'un point de vue financier (moins de transport, moins de traitement) qu'environnemental. La prévention prend tout son sens à travers la formule suivante : « **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ».

Dans ce cadre, ACCM souhaite mobiliser les acteurs du territoire (élu, associations...) à la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets.

Sur Arles, les conseillères du tri participent à la prévention au travers de différentes actions :

En 2019, elles ont assuré :

- Les caractérisations des déchets issus de la collecte sélective,
- La sensibilisation lors d'événementiels (animations, expositions, fêtes et marchés locaux) : 12 journées en 2019,
- La sensibilisation spécifique jeune public : 74 jours auprès des élèves des écoles primaires et maternelle et des enfants du centre d'animations sportives,
- La sensibilisation tout public : 9 journées auprès d'associations diverses, centres de formations, ressource...
- La sensibilisation spécifique auprès des commerçants,
- Le porte-à-porte tout habitat ou habitat collectif : 48 journées en 2019,
- La mobilisation des relais d'information,
- La création d'outils de communication (flyers sur différents thèmes) et d'ateliers,
- La promotion du compostage.

Afin de valoriser les déchets verts et organiques produits par les ménages (soit 30% de la poubelle de cuisine), ACCM propose, à titre gratuit, des composteurs individuels en bois, avec guide du compostage et bio seau (valeur de l'ensemble : 55,43 € TTC).

Grâce à cet équipement, les déchets issus du jardin (tontes, petits branchages) et de la cuisine (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...) peuvent être valorisés par production d'un amendement organique de qualité, utilisable au jardin.

D'autre part, le fait de détourner la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), permet de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles transporté et traité par enfouissement, ce qui participe à réduire notre empreinte carbone.

LE RÉEMPLOI

Conformément aux prescriptions du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les collectivités territoriales doivent encourager la prévention des déchets par le réemploi.

La communauté d'agglomération ACCM, dans cette perspective, encourage les usagers à adopter des gestes de prévention avant d'apporter un déchet en déchetterie. Il s'agit notamment de :

- › donner si cela peut encore servir,
- › essayer de réparer avant de jeter.

La ressourcerie d'Arles

ACCM s'est engagée en faveur du réemploi et de la valorisation des déchets, sur la base d'un contrat de marché public avec l'association RE-SOURCES pour la collecte, le tri et la valorisation des encombrants, sur Arles.

Les enlèvements s'effectuent 1 jour par semaine, sur rendez-vous pour les particuliers.

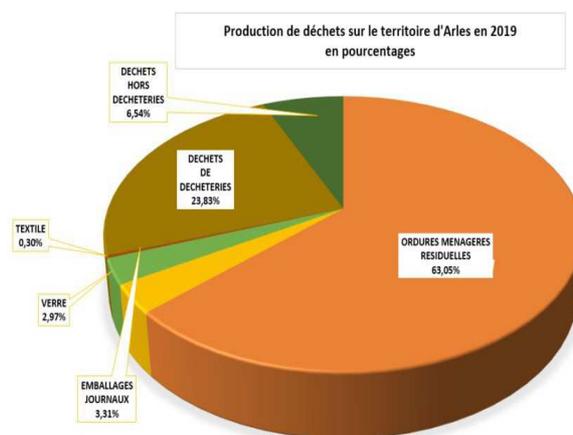
Les déchèteries de Trinquetaille et Raphèle, ont été équipées, dès 2017, de conteneurs pour le dépôt d'objets destinés à la ressourcerie. Les usagers peuvent y déposer les objets en bon état et ainsi leur donner une seconde vie.

Emmaüs, TEEF

D'autres acteurs du territoire sont mobilisés pour participer à la prévention :

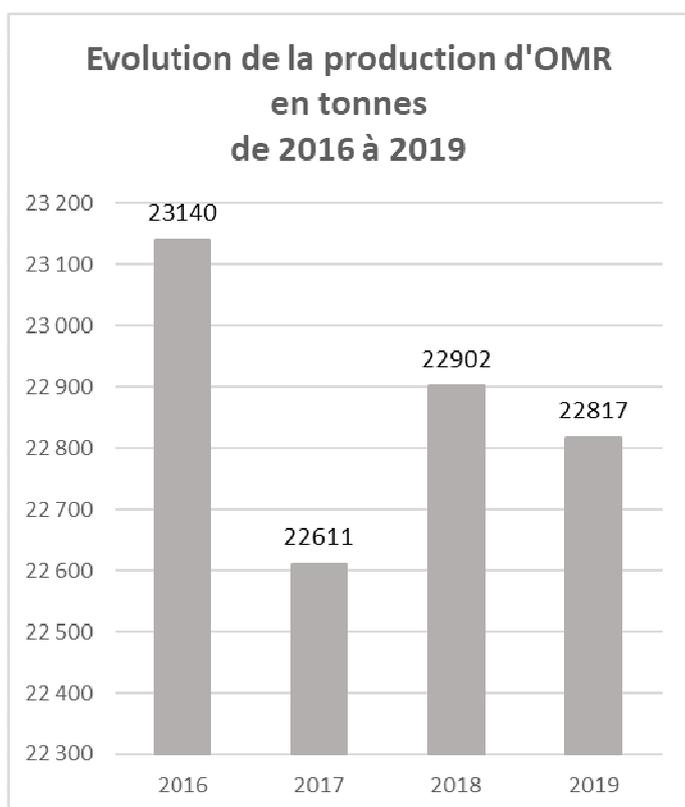
- ✓ Emmaüs qui réceptionne des objets en état d'usage,
- ✓ TEEF, pour le chantier vêtements durables, dont l'activité concerne le tri, le lavage, le repassage et la re-vente de vêtements collectés sur la commune d'Arles.

LA PRODUCTION DE DECHETS EN 2019



	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	EMBALLAGES JOURNAUX	VERRE	TEXTILE	DECHETS DE DECHETERIES	DECHETS HORS DECHETERIES
tonnages	22816,81	1198,33	1075,17	106,95	8621,98	2368,28
%	63,05%	3,31%	2,97%	0,30%	23,83%	6,54%

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

22 816,81 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits sur Arles

=> **baisse de 85 tonnes** par rapport à 2018, (variation de 0,37 %)

Ratio de **431,67 kg/an/habitant**

☞ **La production de déchets par habitant reste largement supérieure aux moyennes régionales et nationales.**

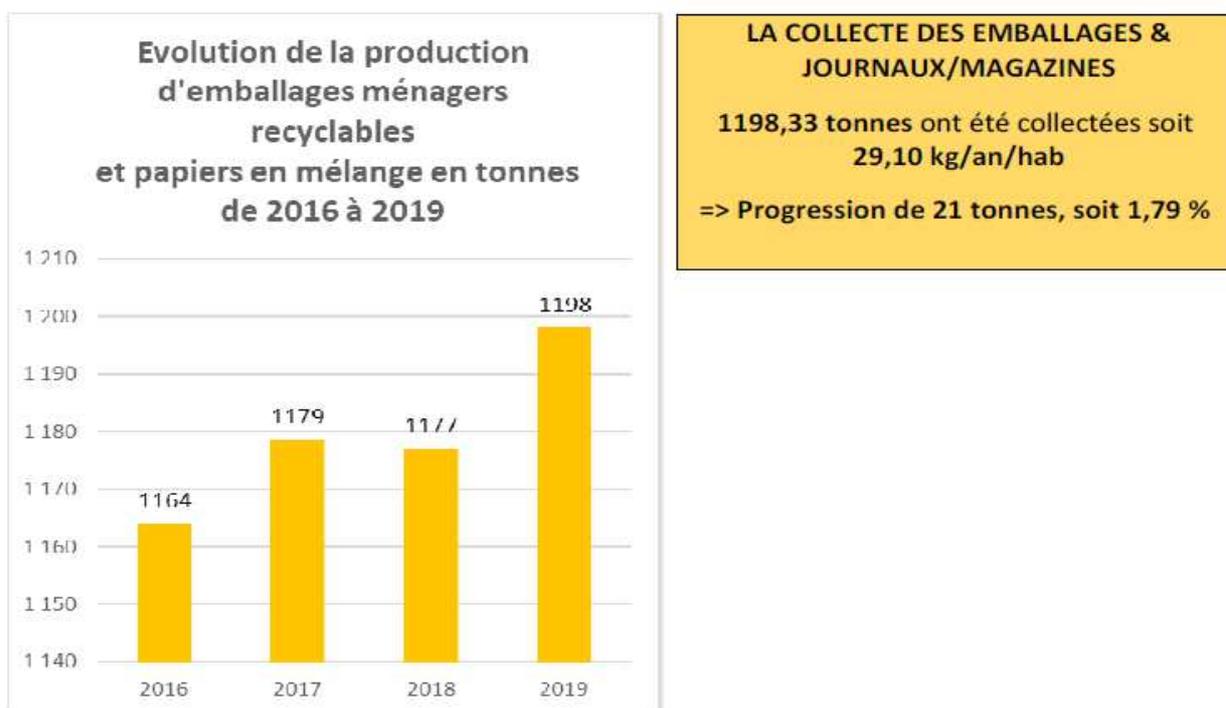
REPERES

Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2019 des coûts du SPGD)
Production en kg/an/habitant

	National	PACA	Bouches du Rhône	Arles
OMR	254	378	370	433

LES EMBALLAGES MÉNAGERS & JOURNAUX / MAGAZINES

Sur Arles, les emballages recyclables, sont collectés en mélange avec les journaux et les magazines. Les conseillères du tri et de la prévention d'ACCM réalisent des sensibilisations à destination de divers publics (habitat collectif, scolaires, associations...). Ils accompagnent la mise en place de la collecte sélective sur le territoire Arlésien, dont 78% est couvert par la collecte sélective, en 2019.



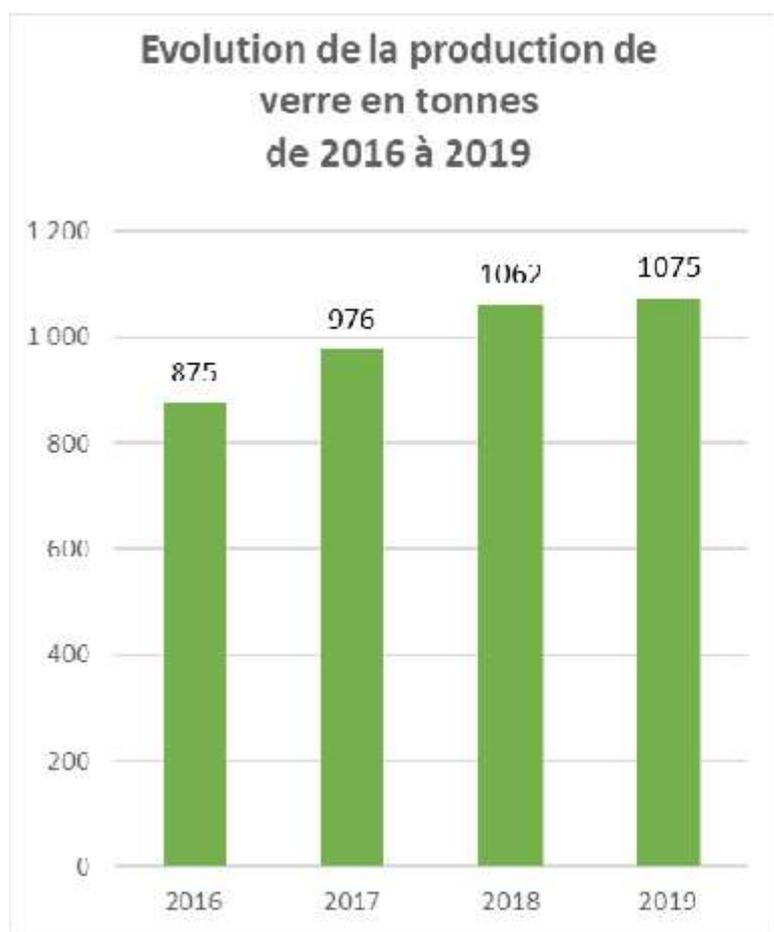
☞ La production d'emballages ménagers recyclables et papiers en mélange par habitant reste inférieure aux moyennes régionales et nationales.

REPERES				
Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2019 des coûts du SPGD)				
Production en kg/an/habitant				
	National	PACA	Bouches du Rhône	Arles
Emballages & papiers	48	35	25	29

LE VERRE MENAGER ET PROFESSIONNEL

125 colonnes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire d'Arles, en ville et dans les quartiers.

La mise en place des nouvelles bornes d'apport volontaire de verre durant l'automne 2016 et la campagne de communication sur le recyclage du verre a eu un impact positif sur les tonnages collectés. En 2018, près de 86 tonnes supplémentaires ont été collectées par rapport à 2017. Le verre est un flux dont le coût de collecte et de traitement est en partie compensé grâce aux soutiens versés par CITEO. Des pistes de progrès doivent être trouvées pour détourner le verre, encore trop présent dans les ordures ménagères résiduelles. Ceci pèse significativement sur le coût du service.



COLLECTE DU VERRE

125 colonnes soit 1 pour 423 habitants
 1075.17 tonnes collectées
 Soit 20,34 kg/an/hab

=> Progression de 13 tonnes
 soit + 1.24 %

☞ La production de verre est en constante progression depuis 2016 (environ 100 tonnes par an). L'effort doit être maintenu au cours de années à venir.

REPERES				
Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2019 des coûts du SPGD)				
Production en kg/an/habitant				
	National	PACA	Bouches du Rhône	Arles
Verre	30	22	15	20

LE TEXTILE

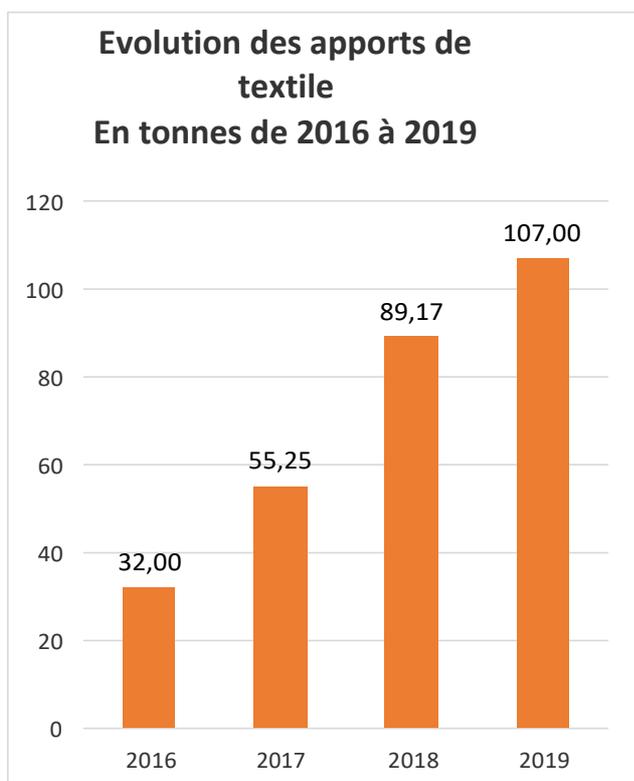
Le textile peut être déposé au sein des 26 colonnes d'apport volontaire ou à la boutique Vêti Arles, située Rue Gaspard Monge.

L'association TEEF valorise l'essentiel du gisement sur Arles, avec un total de plus de 107 tonnes en 2019.

Après tri, les textiles en bon état d'usage sont mis sur le marché de la vente, ou acheminés vers les filières de recyclage où ils sont le plus souvent transformés en chiffons d'essuyage industriels. Ils peuvent également, après effilochage, alimenter la production de feutrine ou la filature pour les matières naturelles.

TEEF a une boutique de vente de vêtements durables à petits prix, qui permet de donner une seconde vie au prêt-à-porter, linge de maison, chaussures.

De la sorte, les textiles collectés sont valorisés en circuit court, à l'échelle locale, et permettent de soutenir l'insertion professionnelle de personnes souvent éloignées de l'emploi.

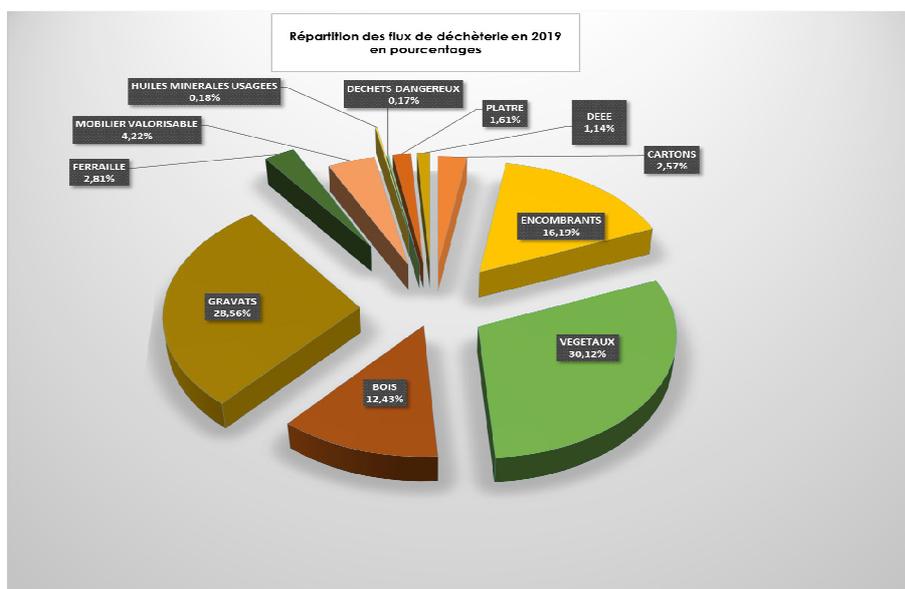


COLLECTE DU TEXTILE

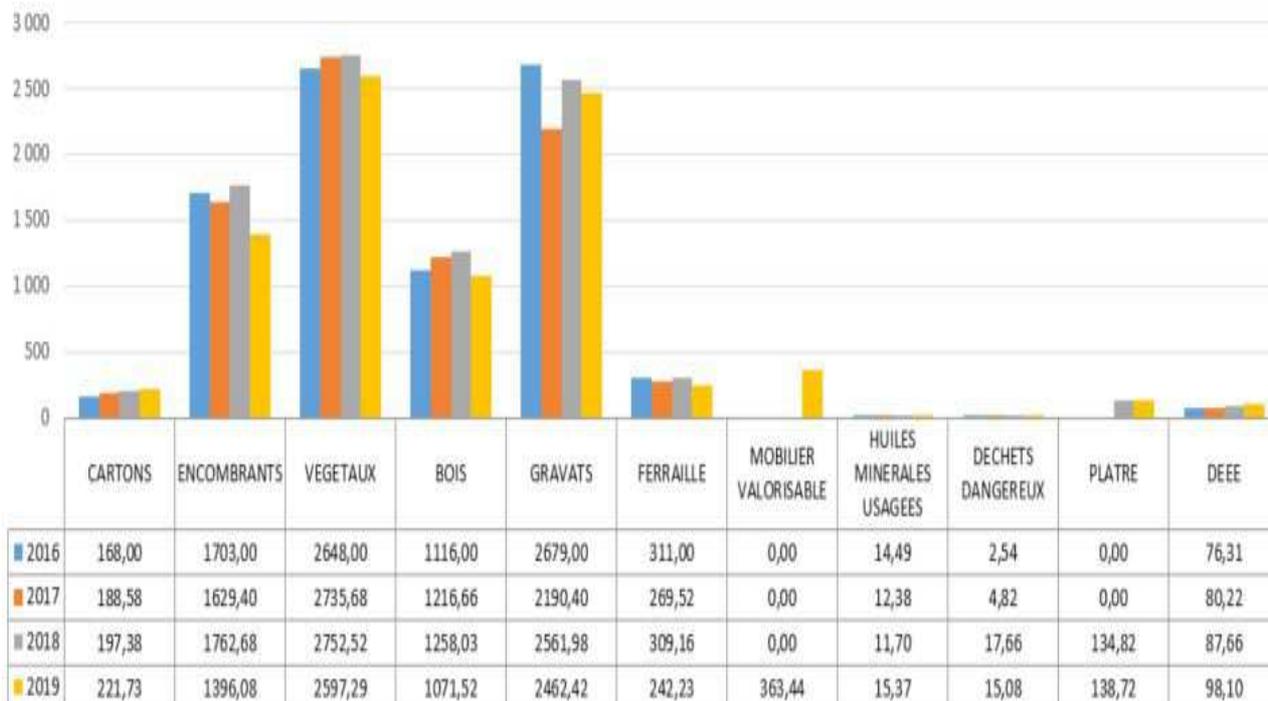
106,95 tonnes collectées
Soit 2,02 kg/an/hab

=> Progression de 20 %

LES COLLECTES AU SEIN DES DECHETERIES



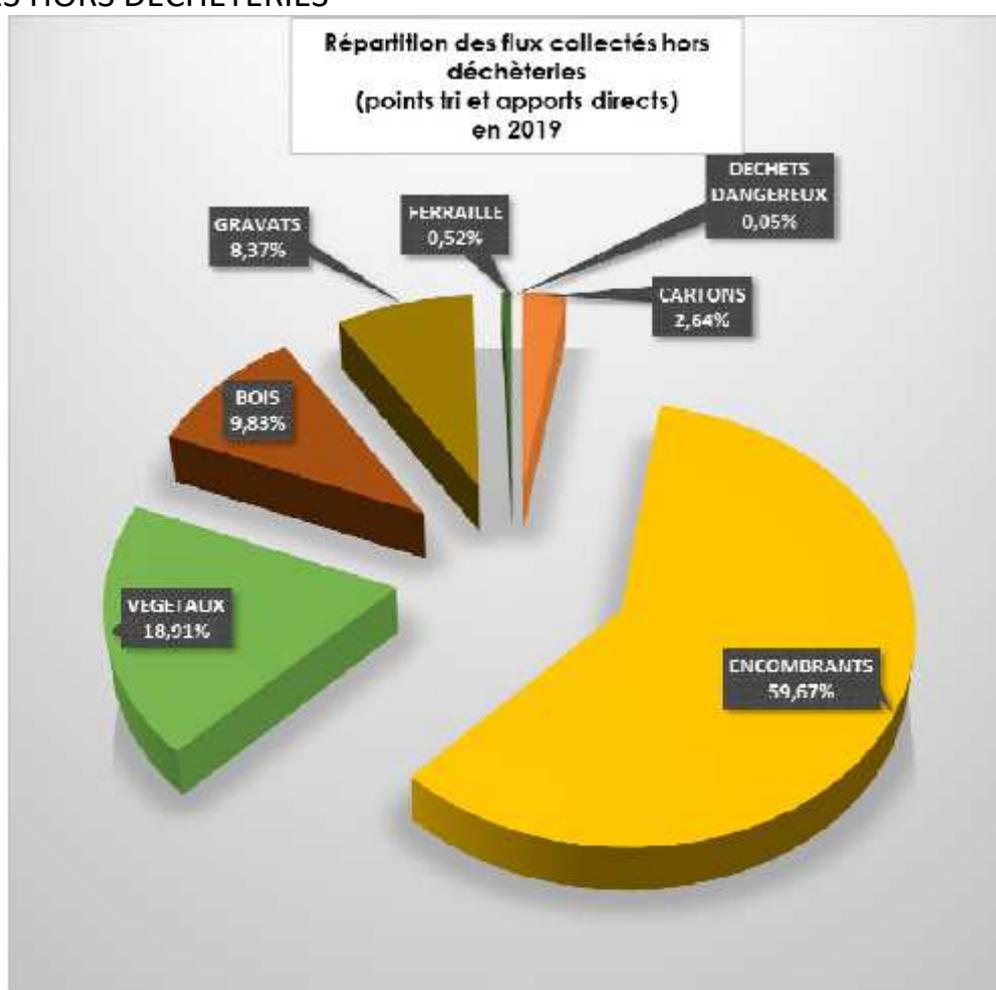
Evolution des apports en déchèteries de 2016 à 2019 en tonnes



FOCUS SUR LES ENCOMBRANTS

REPERES					
Les chiffres clés de l'ADEME					
(référentiel national 2019 des coûts du SPGD)					
Production en kg/an/habitant					
Encombrants	National	PACA	Bouches du Rhône	Arles	
	10	10	11	26,41	déchèteries
				26,74	hors déchèteries
53,15				Total	

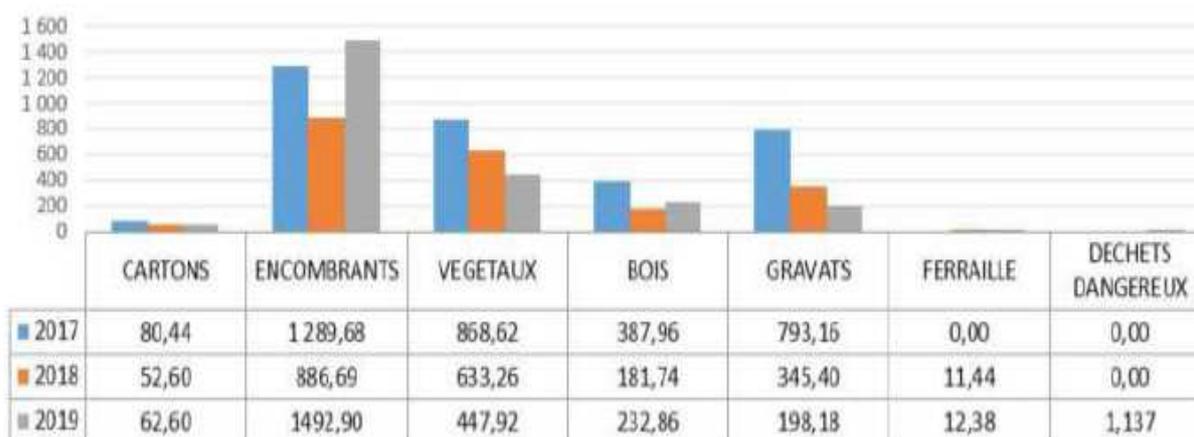
LES COLLECTES HORS DECHETERIES



COLLECTES HORS DECHETERIES

2368,28 tonnes collectées
Soit 44.81 kg/an/habitant
Progression de 257,15 tonnes
soit 12,18 % de plus qu'en 2018

Evolution des apports hors déchèteries de 2017 à 2019 en tonnes



VI/MOBILISATION & SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

Tout projet territorial de développement durable est un PROJET PARTAGÉ qui engage toute la commune et ses habitants sur du long terme. De fait, c'est un projet qui ne peut se conduire sans la participation et l'adhésion des acteurs du territoire (acteurs sociaux et économiques, élus, décideurs, autres collectivités locales, associations) et des usagers (simples citoyens, familles, groupes d'intérêt...).

Il s'agit donc d'informer et de sensibiliser afin d'amener chacun à s'interroger sur sa responsabilité envers les autres, la planète, les générations futures.

Il s'agit également de mobiliser, de concerter et d'associer les citoyens au projet afin que chacun, selon ses moyens, puisse contribuer à l'élaboration de ce projet commun.

Il s'agit enfin de modifier nos méthodes de travail pour aller vers des démarches collectives, participatives s'appuyant sur des approches transversales.

Il faut donc, à chaque étape, depuis l'élaboration du projet et de ses objectifs jusqu'à la réalisation des actions et leur évaluation, associer la société civile de **façon transparente**. Il faut aussi rendre compte de l'évolution du projet et de chaque action afin de permettre à chaque acteur engagé, mais aussi à ceux qui pourraient le devenir, **la compréhension des enjeux et le suivi de son évolution dans ses différentes phases**.

La mobilisation, la sensibilisation et l'association des publics est donc un véritable enjeu pour la ville d'Arles et un gage de réussite du projet territorial de développement durable.

Ces actions sont portées par le Service Développement Durable de la Ville d'Arles (3 ETP).

2. LES ACTIONS

2.1 COMMUNIQUER

Le service a réalisé en 2019 auprès des agents territoriaux et des arlésiens :

- des communiqués relatifs aux actions de la Ville et des partenaires engagés sur le Développement Durable
- des articles dans ARLES INFO
- des articles sur le site Internet de la Ville
- des interviews et spots radios par Soleil FM.

Dépliant "Arles en printemps"

Cet outil de sensibilisation et de communication qui recense, sur la période du printemps, l'ensemble des activités en matière de biodiversité et de développement durable organisées sur la commune est désormais attendu des usagers, arlésiens d'ici ou d'ailleurs. Il permet aux acteurs du réseau d'avoir une meilleure visibilité. Tiré en 4000 exemplaires, il figure désormais parmi les programmes annuels diffusés par la Ville d'Arles (agenda culturel...) à une période de l'année un peu plus « creuse ».

Portail "Environnement"

Sur le site Internet de la Ville, ce portail fait l'objet de mises à jour et d'enrichissement au fur et à mesure que les actions relatives à l'Environnement se multiplient.

2.2 AGIR

LES ACTIONS DU SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHARTRE ECOCITOYENNE

Une quarantaine d'acteurs associatifs ont signé une Charte selon laquelle ils s'engagent à développer des comportements éco citoyens. Une évaluation de leurs pratiques doit être faite prochainement.

ANIMATION DU RESEAU DEVELOPPEMENT DURABLE

Désormais, les membres du Réseau se connaissent, se reconnaissent et s'entraident, n'hésitant pas à se coopter lors de manifestations publiques. Le service DD leur transmet régulièrement des infos variées et utiles tels que dons de matériaux, groupements d'achat d'énergie, appels à projets, actions sur le territoire autour du Développement durable...

DOUBLEMENT DES MEMBRES

2015	70 membres
2017	110 membres
2018	147 membres
2019	150 membres

PARTENARIATS

Suivant l'esprit du Plan local Biodiversité, la Ville poursuit son développement des partenariats avec les acteurs locaux.

La section menuiserie du CFA BTP poursuit la fabrication des jardinières pour les écoles dont les cours, entièrement bitumés, ne permettent pas le jardinage.

Après 4 années d'intervention, l'ESAT Les Abeilles de Fourchon a souhaité suspendre notre partenariat faute de moyens humains disponibles.

Un nouveau partenariat avec les Scouts d'Arles a été engagé et un premier chantier participatif leur a permis de réaliser, sous la conduite d'un animateur, le mobilier nécessaire à une aire de repos et de formation sur le Jardin des Avettes de Pont de Crau ainsi qu'une vingtaine de ruchettes. Ils ont également participé aux plantations du canal d'Arles à Bouc.

L'association Mom'Arles qui propose un service de garde « artistique et nature » en dehors de l'école aux enfants de 4-11 ans, accessible à toutes les familles et mène des actions de sensibilisation à l'environnement depuis plusieurs années, a souhaité investir le Jardin des Avettes dans le cadre de ce projet. **Un nouveau partenariat entre la Ville et l'association l'autorise désormais à investir le Jardin des Avettes**, suivant un calendrier mensuel, pour y jardiner et prendre soin de la faune et de la flore notamment à travers un nouveau projet intitulé « Une ruche Une école » (cf. page 23 du Plan local biodiversité urbaine participative). Elle a, elle aussi participé aux plantations au niveau du Canal d'Arles à Bouc.

8 structures associatives et auto-entrepreneuriales (le CPIE mais aussi les associations Un enfant un jardin, Petit à Petit, Ligue de Protection des Oiseaux, Cala Melosa, Arts de Vivre, A Corps et à Plante et Le Champ des oiseaux) sont intervenues dans les écoles et certains projets de la Ville.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE : LE CANAL D'ARLES À BOUC :

L'ensemble du projet a été réalisé en démarche participative intégrant les écoles proches (Barriol et Plan du Bourg) à la construction du projet en 2017 et 2018, en rencontrant les usagers et riverains du canal ainsi que les gestionnaires du site (voirie, Voie Navigable, Kem One gestionnaire du saumoduc). Tous ont été invités au comité de pilotage du projet.

Nous avons confié la réalisation du projet à une structure ayant la double compétence paysagère et pédagogique. Ainsi l'ensemble des plantations a été réalisé par les enfants des écoles, des centres de loisirs, le collège Ampère, le centre social de Barriol, des personnes en situation de handicap du Mas St Pierre, l'association des pêcheurs, des associations comme les scouts et Mom'Arles, des habitants d'Arles.

Deux lycées professionnels ont également participé : celui de l'Isle sur Sorgues et celui de Rodilhan permettant des échanges avec les collégiens arlésiens sur les filières liées à l'agriculture et les aménagements paysagers.

Les séances de plantations ont mélangé les différents publics et ont été accompagnées d'animations (reconnaissance de végétaux, confection de tuteurs, confection de manchons en carton pour protéger les plantes dont certains portent encore le nom des enfants qui les ont créés).

Plus de 1 000 enfants arlésiens ont participé aux plantations. Les écoles sont demandeuses de poursuivre les actions sur ce site afin de suivre l'évolution des plantations auxquelles elles ont participé.

ÉVÉNEMENTIELS

Ils contribuent à sensibiliser et éduquer petits et grands à la préservation de la biodiversité et aux pratiques écologiques à adopter.

FOIRE AUX PLANTES & À LA BIODIVERSITÉ

Parmi les animations proposées autour de la biodiversité pour cette 4^e édition, la radio Soleil FM a contribué à la promotion et l'animation de l'événement tout au long de la journée, pour la grande satisfaction des exposants et des animateurs.

Le Pôle Animation a proposé aux enfants et leurs familles des jeux autour des graines, des plantes, de la faune et de la flore utiles, des dégustations de plantes sauvages cuisinées, des balades de découverte des plantes à usage de nos rues, des animations autour des déchets et du compostage...

Un TEMPS FORT animé par les élus a permis de présenter le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale en cours de réalisation en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles, le Parc Naturel Régional de Camargue et le CEN PACA..

CONCOURS "ARLES EN FLEURS" 2019

Le concours Arles en Fleurs est lancé chaque année au cours de la foire aux plantes soit le 14 avril 2019 avec une période d'inscription papier et Internet jusqu'au 17 mai 2019. Trois partenaires sponsorisent la démarche de fleurissement de la ville d'Arles : Acte Sud, l'Abeille Arlésienne et l'Office de Tourisme.

11 candidats pour 2019 sur les 5 catégories présentes : Jardin visible de la rue, Balcon-terrace-fenêtre ou mur, Fleurissement collectif-immeuble ou rue, Commerce-hôtel-restaurant, et École.

L'objectif de cet événement est d'amener les participants à s'inscrire dans la stratégie globale portée par la ville d'encouragement au « zéro pesticide », au « jardiner et fleurir au naturel », développer la mise en place d'actions collectives et citoyennes en attribuant notamment un prix par catégorie, mais privilégiant surtout pour les deux premiers prix la « Citoyenneté » et la « Biodiversité ».

<p>2019 DEPENSES : 1 555 € RECETTES (ODP) : 812 € 39 stands dont 20 exposants et 19 stands animations</p>
--

CONCOURS NATIONAL "CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ"

Sur le thème «Climat, la nature source de solutions », la Ville d'Arles a été maintenu au niveau « 2 libellules » en 2019.

Notre « Permis de végétaliser » figure dans le recueil national des actions 2019 à promouvoir.

Nota : la récupération du niveau «3 libellules », obtenu en 2017, est conditionnée à l'arrêt total d'utilisation des produits phytosanitaires dangereux sur l'ensemble des espaces publics (cf. rapport DD 2017). Or, même s'ils y sont légalement autorisés pour quelques temps encore, les cimetières et les terrains de sport continuent à faire usage de ces produits. Les critères du concours ayant été renforcé sur ce point, la Ville a donc perdu 1 libellule.

65 communes, intercommunalités et syndicats candidats ont obtenu une reconnaissance décernée par un jury régional. Avec 27 collectivités reconnues, Provence-Alpes-Côte-D'azur est la première région en nombre de territoires engagés.

A noter que les villes de Miramas et d'Avignon ont obtenu le niveau « 4 libellules »...

LES MARGES DE PROGRES à envisager pour notre collectivité d'après le jury de l'AFB :

- **Volet aménagement du territoire et planification** : renforcer la connaissance de la biodiversité urbaine, développer des actions en faveur de la biodiversité dans les projets d'aménagement.
- **Volet gestion et suivi** : développer les certifications et labels de gestion écologique par des actions de gestion et de suivi impliquant les agents afin de stopper l'usage de produits phytosanitaires dangereux. Ces produits peuvent être remplacés par des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement dans un premier temps.
- Volet pédagogique :
 - renforcer les actions pédagogiques et participatives en mettant en œuvre des processus de collecte de données d'observations naturalistes, en développant des jardins avec des partenaires privés avec un dispositif d'accompagnement et de suivi.
 - renforcer le travail en équipe au sein de la collectivité et développer des partenariats techniques pour bénéficier de conseils extérieurs afin d'avoir une vision plus globale et complète des objectifs à atteindre et des moyens à y mettre.

CONCOURS REGIONAL "POTAGERS ET VERGERS NOURRICIERS"

La Ville d'Arles a été lauréate avec l'école Marinette Carletti de Mas-Thibert de ce concours dans la catégorie « École ». Lors d'une réception à Marseille de remise des prix, les agents des services techniques du hameau et 3 enseignantes ont été récompensés de leurs efforts.

SENSIBILISATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Ville s'est engagée à mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable et à la biodiversité urbaine, pour le personnel territorial. Cet effort de formation/sensibilisation a été régulièrement rappelé comme une nécessité par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) y compris vis-à-vis du personnel et des élus des collectivités.

Un premier cycle de réunions visant le personnel encadrant de la collectivité a donc été organisé afin de questionner l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes des agents

des services. Il s'agissait de savoir comment la connaissance ou la perception de l'urgence climatique se traduisait dans les pratiques professionnelles des services de la Ville et de repérer les obstacles pour aller plus loin. A l'issue de ces réunions, animées par le CPIE Rhône Pays d'Arles (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), un programme d'ateliers et de rendez-vous techniques devait être proposés.

De plus, l'Agenda 2030 stipule qu'il faut « *S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable* ».

Parmi les constats et les freins relevés par les cadres présents :

- Les pratiques éco-responsables dépendent de l'initiative et de la volonté individuelle des agents
- La sensibilisation des services n'est pas assurée
- La volonté politique apparaît insuffisante et les cadres de direction pas suffisamment déterminés et engagés
- Les contraintes techniques liées aux enjeux budgétaires entravent la transition écologique de la collectivité
- La volonté de mettre en œuvre des pratiques éco-responsables, au niveau du fonctionnement des services et au niveau de leurs missions, se heurte au manque de moyens humains, matériels et financiers
- Manque de communication, de cohérence et de coordination dans les projets y compris avec ACCM
- Le manque d'accompagnement sur les nouvelles pratiques à développer ne permet pas d'en changer
- Pas de prise en compte de la finalité du développement durable qui est le bien-être de l'humain.

Parmi les propositions à engager :

- Afficher clairement l'engagement de la collectivité
- Reconnaître le rôle transversal du service Développement durable et de ses missions
- Définir un cadre unique pour certains usages « transversants »
- Partager et encourager les initiatives éco-responsables
- Sensibiliser et former
- Réaffecter les économies réalisées grâce aux installations plus économes et aux Certificats d'Economie d'Énergie aux surcoûts liés à l'achat de produits ou matériels plus éco-responsables et à la poursuite des projets/travaux éco-responsables
- Mettre en place une bourse d'échanges pour le mobilier et les fournitures animée par un agent en position de reclassement.

(Bilan des réunions disponible sur demande au service Développement durable).

LES ACTIONS DÉLÉGUÉES

Une des actions du service Développement Durable est la sensibilisation des citoyens.

Il s'appuie pour cela, en priorité, sur deux associations du territoire, l'Espace Info Énergie (EIE) et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Rhône-Pays d'Arles (CPIE).

Pour la biodiversité, il s'appuie également sur 6 autres structures associatives travaillant en synergie : Un Enfant, Un jardin / Petit à Petit / SCOP MOSAÏQUE / LPO / L'Apier ou Le mur a des oreilles / Arts de Vivre / A Corps & A Plantes (voir aussi plus haut).

BILAN 2019	
<u>NBRE DE PERSONNES CONCERNEES</u>	
EIE	: 353
CPIE	: 1471
<u>SUBVENTIONS VILLE D'ARLES</u>	
EIE	: 3 000 €
CPIE	: 40 000 €

L'information et la sensibilisation du public en matière d'économie d'énergie se font essentiellement à travers l'EIE, structure mise en place et financée par l'ADEME et les collectivités territoriales, et portée sur Arles par la CLCV. Son rôle est d'informer et de conseiller les particuliers sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Doté d'un personnel qualifié en énergie, l'EIE est à même de conseiller sur des projets d'aménagement ou de construction d'un point de vue technique, dans le choix des entreprises agréées ou dans les montages financiers.

Ainsi, l'EIE et la CLCV mènent des actions pour sensibiliser le public aux gestes économes.

ESPACE INFO ÉNERGIE DU PAYS D'ARLES (EIE) & CLCV

Ses outils de communication 2019 :

Permanences sur Arles :

- accueil au local de l'EIE 6 rue Jean Bouin lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h
- permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h au 04 90 96 43 86.

Site Internet : <https://infoenergie-paysarles.fr/>

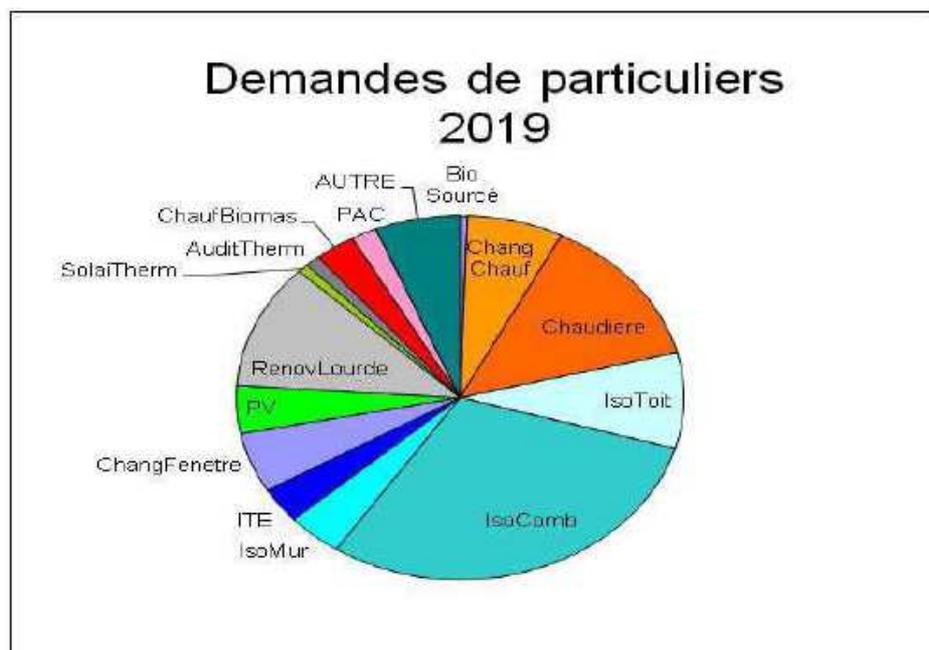
Plateforme de Rénovation Énergétique au numéro 0 808 800 700

Chronique hebdomadaire sur Soleil FM : les mardis à 8h50 et jeudis à 16h30.

En 2019, 353 personnes (144 en 2018) ont consulté l'EIE dont 135 personnes sur l'ACCM (92 en 2018). **Soit une hausse de fréquentation de 41% environ par rapport à 2018.** Cette hausse significative est probablement due à la présence en continue de la conseillère sur Arles mais aussi sur l'ensemble du territoire du Pays d'Arles et d'un renforcement de la communication.

Pour mémoire, 2018 a accusé le départ de la conseillère titulaire ce qui a généré une rupture de permanence pendant 3 mois en attendant son remplacement.

Le mode de connaissance de l'EIE a subi un changement significatif cette année : si le principal moyen d'information reste la PRIS National au 0808 800 700, les collectivités passent en deuxième position comme moyen de communication suivi par le « bouche-à-oreille ».



Pour l'année 2019, les demandes sur les travaux de rénovation énergétique ont porté majoritairement sur l'isolation des combles, toits et murs mais aussi sur le changement de chaudière.

Ces requêtes ont été boostées par les dispositifs « Coup de Pouce Energie ».

On peut observer sur le graphique que l'isolation et le chauffage se partagent plus de 89% des demandes.

LE CONSEIL ÉNERGÉTIQUE AUX ARLÉSIENS

Après une stabilité du nombre de contact sur 4 ans, une augmentation a été enregistrée pour 2019 sur Arles avec **135 demandes d'information** détaillées sur les projets de rénovation énergétique.

Nombre de personnes sensibilisées	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sur Arles	40	43	40	49	46	135

TYPES DE DEMANDEURS

Près de 95% des particuliers ayant consulté l'Espace Info Énergie sont **des propriétaires occupants**. Le pourcentage restant est réparti entre les propriétaires bailleurs (environ 4%) et les locataires (3%) qui recherchent des solutions pour réduire leur facture énergétique.

NATURE DES DEMANDES

97 % des questions portent sur **des maisons individuelles**, en particulier les bâtiments très anciens (42 % des demandes portent sur des logements de 15 ans et 55 % des bâtiments datant d'avant la 1^{re} réglementation thermique de 1975). A ce stade, les travaux de rénovation s'imposent souvent. Ainsi que lors de l'établissement de DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Les conseils apportés doivent être approfondis et argumentés.

Les conseils sur les aides financières concernent la totalité de demandes.

LES ACTIONS

LA PARTICIPATION DE L'EIE AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Participation annuelle avec la CLCV à la **journée des associations à Arles** (15 septembre 2019).
- Participation avec le Syndicat Mixte –Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR), les 3 intercommunalités et les deux parcs naturels régionaux à savoir, les Alpilles et Camargue, à l'achat groupé d'énergies. Très appréciée par les particuliers, cette initiative a réuni plus d'une centaine d'abonnés.
- Participation avec le CPIE du Pays d'Arles le 07 décembre 2019 à la journée « **La mer monte, le climat change, transitionnons !** », avec une dizaine de contacts et la distribution de brochures.



LE DISPOSITIF CONSOM'ACTION

Depuis 2016, la CLCV d'Arles a développé un projet de lutte contre la précarité énergétique. Il consiste en un suivi individualisé et personnalisé des ménages en situation de précarité énergétique. Ses principaux objectifs :

- ✓ permettre aux familles bénéficiaires de réduire leurs consommations énergétiques et leurs factures;
- ✓ les rendre autonomes dans la gestion de leur consommation (lecture de compteurs, compréhension de factures, adoption de certains éco gestes...);
- ✓ améliorer leur confort au sein de leur logement et réduire l'impact environnemental.

BILAN QUANTITATIF

En 2019, **32 familles ont bénéficié d'un suivi sur Arles** avec mise en place d'actions à domicile :

- développement des éco gestes (chauffage, appareils électriques, éclairages, eau)
- recensement des factures et suivi des consommations (compteurs et espaces client sur internet)
- amélioration du confort thermique (pose de matériel d'économie comme des isolations des bas de portes ou des joints de fenêtres, médiation entre locataires et propriétaires, présentation des aides ANAH ou hors ANAH).

BILAN QUALITATIF

Suite à nos visites à domicile, notre constat est le suivant :

- fortes consommations énergétiques
- mauvais usage notamment en ce qui concerne le chauffage
- des équipements anciens et énergivores (radiateurs, chaudières, réfrigérateurs et congélateurs usés, etc.)
- mauvaise compréhension des factures et des abonnements
- difficultés d'accès aux compteurs
- un bâti dégradé
- présence d'humidité et mauvaise aération.

La demande de gestion du budget énergétique, suite à la hausse des prix, est de plus en plus forte.

LES ATELIERS CLCV

- 8 groupes de visite de notre appartement de l'économie pour environ une dizaine de personnes/visite.
- 33 familles accompagnées et 58 visites à domicile.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT Rhône-Pays d'Arles (CPIE)

Le CPIE Rhône Pays d'Arles est porté par l'Association pour l'éducation à l'environnement et la citoyenneté du Pays d'Arles créée en 1994 et labellisée CPIE en 2005. Membre d'un réseau national qui fédère 80 structures associatives, le CPIE agit pour l'intérêt général comme facilitateur stratégique territorial, en favorisant la rencontre entre politiques publiques et aspirations citoyennes. A travers ses actions d'éducation et d'accompagnement, il cherche à renforcer les dynamiques partenariales pour répondre collectivement aux enjeux culturels, économiques, sociaux et environnementaux. Il coopère ainsi au quotidien avec les institutions, les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants pour favoriser la transition écologique et solidaire du Pays d'Arles.

Sa programmation est variée et s'adresse à de nombreux publics différents : scolaires, grand public, centres aérés, familles, élus, acteurs socio-professionnels, associations et collectivités locales.

Ses outils de communication :

- une newsletter mensuelles (près de 1000 abonnés)
- un compte facebook
- un compte twitter
- un site Internet : www.cpierpa.fr
- des chroniques sur Soleil FM
- des communiqués de presse réguliers informant des événements
- des partenaires relais de communication
- conception et diffusion de livrets pédagogiques, plaquettes d'information ...

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ACTIONS DU CPIE SUR LA COMMUNE

2016	2017	2018	2019
1516	812	2895	1471

En 2019, **1471 personnes** adultes ont été concernées par les **actions** du CPIE sur la commune.

IMPLICATION DANS LES PROJETS DE LA COMMUNE

Projet d'aménagement du canal d'Arles à Bouc

Le CPIE participe aux comités de suivi du projet et met à disposition les ressources sonores récoltées et produites par M. Verchowsky au cours du projet « Parcours sonores » porté avec l'association Mise à Jour, qui propose des contenus d'interprétation du paysage sur la Via Rhôna.

Atlas de la biodiversité communale, porté par la mairie d'Arles, le CEN PACA et le CPIE

Le CPIE est chargé de la participation et de la mobilisation du public dans cette démarche. En collaboration avec ses partenaires, le CPIE a :

- Développé de nombreux outils de communication : page Internet, plate-forme de recueil de données, outils d'aide à la détermination, émission de radio, relais presse, compte facebook.
- Proposé des sorties de sensibilisation.
- Animé un stand dédié lors de la Foire aux plantes et à la biodiversité, le 4 avril 2019.
- Organisé un événement grand public « Le grand défi biodiversité ».

Point Info Biodiversité

Le CPIE d'Arles a déposé une demande de labellisation « Point Info Biodiversité », marque déposée par l'Union Nationale des CPIE. Cette reconnaissance locale lui permettrait d'être considéré comme lieu ressource centralisant les données autour de la biodiversité et comme relais de la connaissance.

ACTIONS TOUT PUBLIC

BILAN DES ACTIONS « GRAND-PUBLIC » RÉALISÉES PAR LE CPIE EN 2019 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DESCRIPTIF DES ACTIONS		
ACTION	THEMATIQUE	PARTICIPANTS
Dans les bras du Rhône	<p>9 rendez-vous de préparation de l'événement ont eu lieu à Arles, Beaucaire et l'Isle sur la Sorgue.</p> <p>50 partenaires associés pour l'élaboration et réalisation de cet événement (contre 35 en 2018)</p> <p>40 sorties gratuites offrant des regards croisés (historique / artistique ; sportif / naturaliste ; sociologique / sportif...).</p> <p>Une dizaine d'autres événements de partenaires ont été relayés.</p> <p>Cette année, l'accent a été mis sur les navigations mais aussi sur la découverte des terroirs du Rhône avec la visite du Domaine du Comte, du Domaine du Mourgues du Grès, du Mas du Soleil, de La Reboule et du Mas Neuf de la Motte.</p>	860
Bienvenue dans mon jardin au naturel	<p>10 jardins dont 3 jardins associatifs et 7 jardins de particuliers</p> <p>12 sorties</p> <p>Public essentiellement arlésien</p> <p><i>Opération maintenue malgré le désengagement de certains partenaires financiers.</i></p>	95
Grand défi Biodiversité	<p>12 sorties thématiques</p> <p>6 stands + 1 ginguette des paroles « santé et environnement »</p> <p>8 naturalistes mobilisés</p> <p>1 temps officiel pour les élus</p>	273
ABC	<p>Tout au long de l'année :</p> <p>10 sorties découverte, sensibilisation et inventaires participatif (150 personnes)</p> <p>2 ateliers « street art » (10 personnes)</p>	160
Les actions du contrat de delta	<p>Les cafés de l'eau :</p> <p>5 soirées sur la commune d'Arles et ces hameaux, 1 à Port St Louis du Rhône</p> <p>70 participants</p> <p>15 partenaires intervenants mobilisés</p> <p>Les chantiers citoyens :</p> <p>6 sorties d'une demi-journée sur le terrain pour le suivi des actions du contrat de delta</p> <p>2 ateliers de conception des livrets</p> <p>13 participants</p> <p>8 intervenants</p> <p>150 livrets édités</p>	83
Total public touché en 2019		1471

PUBLIC ENFANTS ET JEUNES

Les interventions pédagogiques concernant le développement durable auprès des scolaires occupent 4 salariés dédiés à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Elles ont concerné **506 enfants d'Arles en 2019**.

BILAN DES ACTIONS « ENFANTS & JEUNES » MENÉES PAR LE CPIE SUR ARLES - ANNÉE SCOLAIRE 2019

THEMES	ACTIONS	NBRE ELEVES
LE FLEUVE	 <p>5 projets classes Rhône : Collèges : 3 classes Écoles : 2 classes</p> <p>Thématiques abordées : patrimoine naturel et culturel, biodiversité, cadre de vie, transport fluvial, écologie, protection contre les crues, métiers, trame verte et bleue...</p>	127
	<p>1 Projet classe « Changement global à l'horizon ! » Écoles : 1 classe</p> <p>Thématiques abordées : changement climatique et énergie.</p>	19
ECORESPONSABILITE eau énergie déchets transport	<p>1 Projet classe « Les jeunes face aux changements climatiques » École concernée : CFA BTP</p> <p>Thématiques abordées : causes et conséquences des changements climatiques aux échelles mondiale, nationales et régionales / l'eau/l'énergie / la biodiversité / l'effet de serre / les impacts sur quelques secteurs d'activité (agriculture, tourisme, santé, etc.).</p>	150
	<p>4 Projet classe « eau et biodiversité » Maternelles : 4 classes sur 2 écoles</p> <p>Thématiques abordées : les milieux de Camargue et leurs habitants, l'élevage.</p>	95
AGRICULTURE & ALIMENTATION	<p>5 Projets classes " D'où viennent les aliments ?" Écoles : A. Benoit, Pont de Crau, A. Pichot,</p> <p>Thématiques abordées : circuit des aliments sur le territoire depuis les lieux de production jusqu'aux lieux de consommation, leur cuisine, manger sainement.</p>	115
Total public scolaire touché en 2019		506

A noter : 1513 élèves non arlésiens reçus sur la commune d'Arles pour une sensibilisation à son patrimoine naturel (visite du site des Marais du Vigueirat et balade sur les quais du Rhône) soit un total de 2019 élèves sensibilisés aux patrimoines de la Ville d'Arles.

NOMBRE D'ÉLÈVES PARTICIPANT AUX ACTIONS DU CPIE SUR LA COMMUNE

2016	2017	2018	2019
764	628	529	506

OUTILS THEMATIQUES A USAGE TOUT PUBLIC

Connaissance du Rhône

Les outils à usage du grand public et des scolaires permettent de favoriser la compréhension des enjeux de la gestion du fleuve, de ses aménagements et des inondations...

Maquettes « Rhône & Sens » + application avec vidéos, jeux... sensibilisant sur le risque inondation.

Parcours sonore sur la Via Rhôna Arles-Mas-Thibert pour découvrir la culture du fleuve (22 km pour 10 points d'intérêt) et **livret de découverte pour enfants et d'un dépliant** présentant les parcours.

Connaissance de l'Eau et ses enjeux

Topo guide sur l'eau (48 pages).

Réalisation de 3 circuits en vélo tourisme sur le rôle et des enjeux de l'eau autour d'Arles, entre autres avec le canal de Crapone, fil conducteur de la découverte.

Schéma de valorisation des patrimoines liés à l'eau et aux canaux en Crau / avec l'ASCO des arrosants de la Crau :

Diagnostic et plan d'actions pour faire mieux connaître les enjeux liés à l'eau au grand public à travers des actions et outils.

Réseau d'acteurs de l'éducation à l'eau / avec le PNRC dans le cadre du Contrat delta de Camargue :

Réflexion sur la structuration du réseau et un programme d'animations visant à parvenir à un bon état chimique et écologique des eaux d'ici 2021.

Connaissance du territoire : la Crau

Livret de présentation de 3 parcours dont 2 à pied et 1 à vélo en mode « chasse aux trésors » pour valoriser la plaine de Crau / avec le CEN PACA, et l'Écomusée (projet Leader).

- Parcours 1 : Mistral sur la Crau (3 h à vélo) Enquête sur les traces des oiseaux emblématiques et leurs habitats. Découverte des paysages de la Crau (prairie, verger, coussouls, haies...)
- Parcours 2 : Arnaque, Crau et botanique (2h30 à pied et en voiture) : Enquête sur la disparition des coussouls de Crau et de la tradition pastorale
- Parcours 3 : Voyage dans le temps (1h30 à pied) : Enquête sur les traces du passé.

Deuxième partie

**LE DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE
DE LA COLLECTIVITE ET A TRAVERS
LA GESTION DE SON PATRIMOINE**

I/ L'EVOLUTION DES VALEURS ET DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

1 LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES EN 2019

La politique Ressource Humaine menée par la Ville d'Arles poursuit sa progression vers une démarche de Développement Durable malgré un contexte contraint.

Différentes actions conduites en matière de RH participent ainsi directement ou indirectement aux finalités du Développement Durable.

1.1 LA POLITIQUE SOCIALE

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES AGENTS

La résorption de la précarité

La Ville poursuit son engagement pour la réduction de l'emploi précaire. Ainsi, en **2019**, 19 agents contractuels ont accédé au statut de la Fonction Publique Territoriale (41 en 2018).

La mise en place d'un contrat collectif de complémentaire Santé et d'une participation financière de l'employeur

En 2015, la Ville a fait le choix d'une mutuelle qui permet aux agents ayant choisi d'adhérer au contrat de bénéficier d'une couverture santé avantageuse, par des prestations complètes à un tarif minimal.

Au 31 décembre 2019, 579 agents avaient fait le choix de bénéficier de cette possibilité. (605 en 2018) La Ville participe, pour partie, au financement de la cotisation pour chaque famille selon les tranches de rémunération suivantes :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE MUTUELLE SANTE					
Entre IM* 300 et 400		Entre IM* 401 et 500		IM* supérieur à 500	
Normal	Avec majoration enfant	Normal	Avec majoration enfant	Normal	Avec majoration enfant
15.00 €	30.00 €	12.00 €	24.00 €	7.00 €	14.00 €

* : indice de rémunération

La couverture prévoyance est assurée par la prise en charge partielle des contrats labellisés. Au 31 décembre 2019, 381 agents avaient fait le choix de bénéficier de cette possibilité.(373 en 2018) La Ville participe, pour partie, au financement de la cotisation pour chaque agent selon les tranches de rémunération suivantes :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE PREVOYANCE		
Entre IM* 300 et 400	Entre IM* 401 et 500	IM* supérieur à 500
12.00 €	9.00 €	5.00 €

*: Indice de rémunération

1.2. LA SANTE AU TRAVAIL

1.2.1 LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dans le cadre de la prévention secondaire, la psychologue du travail participe à l'élaboration de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec les services formation, santé et prévention des risques ainsi que la médecine professionnelle et préventive pour les actions de sensibilisation.

Depuis 2007, les agents de la collectivité ont la possibilité d'être accompagnés par une psychologue clinicienne dans la gestion de difficultés personnelles ayant un impact professionnel rencontré, en toute confidentialité. Pour l'année **2019**, cette psychologue a effectué **68** vacations.(20 en 2018)

A) LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DANS LES SITUATIONS DE RECLASSEMENTS MEDICAUX ET DE REPOSITIONNEMENT

Certains agents bénéficient d'un **accompagnement individualisé**, notamment les agents en difficulté pour raison médicale ou lors d'un changement d'affectation lié à des difficultés de positionnement. Ces accompagnements ont pour objet principal d'organiser des reconversions professionnelles, des aménagements de poste ou des changements de secteur d'activités.

Des entretiens avec les agents sont réalisés dans le cadre d'un bilan professionnel : étude profil professionnel – aptitudes – souhaits d'évolution ainsi que la recherche de nouveaux postes, en lien avec la médecine du travail et les chefs de service :

Reclassement/Repositionnement	2018	2019
Pour raisons médicales	21	15
Autres raisons	17	14

Depuis son recrutement en 2014, la psychologue du travail repère, diagnostique, traite et suit les situations spécifiques rencontrées par les agents dans le cadre de leurs fonctions, ce qui permet une gestion des ressources humaines plus efficace prenant en compte également les dimensions de prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

B) ACCOMPAGNEMENT A LA VIE PROFESSIONNELLE PLUS GENERAL en parallèle de l'accompagnement spécifique pour reclassement ou repositionnement (écoute, soutien, aide à la recherche de solutions...) pour les agents pour qui cela s'avère utile.

Ainsi en 2019, 143 agents ont été suivis dans le cadre d'un accompagnement individualisé (136 en 2018).

C) L'ADAPTATION DES ORGANISATIONS DU TRAVAIL AUX ENJEUX DES SERVICES

S'ajoutent aux accompagnements individuels, les **accompagnements des services de la Ville** :

- dans leurs réflexions d'adaptation de leur organisation du travail aux enjeux et objectifs du service et de la Collectivité (prévention primaire)
- ou en situations de conflits collectifs (prévention tertiaire).

Pour cela, la psychologue du travail propose des groupes de travail par unités et intervient en binôme avec la responsable du service Organisation - Formation quand cela s'avère nécessaire.

1.2.2 LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service de la Prévention des risques au travail est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents face aux risques qu'ils peuvent rencontrer lors de leur activité professionnelle. Ce secteur exerce également un rôle de conseil et de formation pour la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

Le diagnostic RPS axé sur les métiers du funéraire a été terminé en 2017. La mise en œuvre du plan d'action a démarrée en 2018 et est toujours en cours à ce jour.

A) LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

L'évaluation des risques présente un caractère réglementaire obligatoire traduit par la rédaction du « **document unique** ». Ce document recense les risques auxquels est soumis chaque agent dans son environnement de travail et permet de mettre en œuvre des actions adaptées afin de les réduire. En 2019, le service prévention a mené de nombreuses actions :

- Organisation de différentes formations : AIPR pour les encadrants, les concepteurs et les opérateurs; outils coupants / tronçonneuses pour les manutentionnaires, ferronniers et menuisiers ; utilisation d'une débroussailleuse ; balisage de chantier ; sensibilisation au risque incendie, conduite en sécurité des engins ...
- Analyse des postes de travail: ramassage des feuilles dans les cours d'écoles, cimetières
- Consignes de sécurité pour les fossoyeurs.

L'évaluation des risques se construit également à l'appui des **rapports de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**. En 2019, 6 inspections se sont déroulées (convention avec le CDG 13) (3 en 2018). Les services concernés par les visites ACFI 2019 sont les suivants : DSIT, état-civil, espaces verts, nettoyage, ODP, piscines.

Par ailleurs, le service Prévention assure toujours un **suivi régulier des accidents du travail** : il procède à leur analyse : 4 en 2019 (8 en 2018), effectue des enquêtes, recense leur évolution, étudie les pistes d'amélioration. Cette gestion permet ensuite d'engager des **actions correctives** indispensables et participe à prioriser les formations et développer les actions de sensibilisation en vue de réduire le nombre d'accidents.

NOMBRE DES AT CES 5 DERNIÈRES ANNÉES (2015 – 2019)

Années	2015	2016	2017	2018	2019
nbre des accidents du travail	76	50	38	33	57

Des **visites** sont organisées régulièrement **dans les services** afin notamment d'identifier des situations dangereuses et ensuite de rechercher des solutions avec eux.

Par ailleurs, **une sensibilisation systématique des agents saisonniers des services a été mise en place** afin de réduire le risque d'accident. En 2019, 70 saisonniers ont été formés par le service Prévention des risques au travail.(139 en 2018).

B) LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES AGENTS EN MATIERE DE PREVENTION

La mise en place de formations visant au respect des obligations réglementaires de formation en matière de sécurité est assurée par le service Prévention des Risques en collaboration avec le service Formation.. Depuis 2015, ce service dispense certaines formations ou fait appel à des organismes extérieurs.

FORMATION PREVENTION	2017	2018	2019
Nb d'agents ayant suivi des formations	398	389	207
Nb de jours de formation suivis	429	132	338.50

C) LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

La collectivité poursuit son **étroite collaboration avec les médecins du travail** (dans le respect du secret médical) qui permet une meilleure prise en charge des situations individuelles difficiles (reclassements, retours après une longue absence liée à maladie, aménagements de postes nécessaires...). Elle se traduit par des réunions de travail mensuelles avec la Direction des Ressources Humaines et la psychologue du travail de la Ville.

La Ville en lien avec les médecins du travail effectue un suivi des personnes en Suivi Individuel Renforcé

Année	2018	2019
Nombre de visites médicales	251	355

1.3. LA FORMATION

La politique de formation de la Ville répond aux besoins de la collectivité et au bon fonctionnement des services. Le Plan de formation en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020 se base notamment sur le recensement des besoins réalisé chaque année lors des entretiens annuels. La mise en œuvre du plan de formation a pour principal objectif d'accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, tout en répondant aux nécessités de maintien ou de développement des compétences au sein de la collectivité.

A) LES AXES FORTS DE LA POLITIQUE DE FORMATION

1- Développer les compétences par métier

L'accent est mis sur la **définition du besoin individuel et la recherche d'une formation adaptée**. La priorité est donnée aux formations du CNFPT (toutes thématiques : technique, management, urbanisme, marchés publics...). Toutefois restent accessibles d'autres formations organisées par des organismes extérieurs (exemples : Permis PL, FCO, FIMO, sensibilisation des encadrants aux risques psychosociaux, sécurité des spectacles, formations en langues, habitat indigne et insalubre...).

Par ailleurs, plusieurs **sessions conçues « sur-mesure »** à partir des besoins des services, ont été organisées **en intra en 2019**, comme par exemple : Améliorer ses écrits pour communiquer avec le citoyen, Formation HACCP hygiène alimentaire, Accompagnement du temps de pause méridienne (agents des écoles) ainsi que

deux sessions de 5 jours pour la formation d'intégration Cat C.

2- Assurer le respect des formations obligatoires

Depuis 2008, tous les agents ayant des formations obligatoires à suivre sont **accompagnés dans leurs recherches de stages de formation et tout au long de leur parcours formation**.

En effet, le service formation informe et accompagne les agents afin de respecter les obligations statutaires en terme de formation.

3- Favoriser l'accès aux préparations des concours et examens

Les demandes de préparation concours - examens sont examinées avec une attention favorable. On compte ainsi 20 agents ayant bénéficié d'une préparation aux concours - examens en 2019 (16 en 2018).

4- Formation en intra sur le socle de compétences

En 2019 comme depuis plusieurs années, il a été proposé à tous les agents de la Ville des **formations concernant le socle de compétences commun des agents territoriaux ou les compétences de base pour certains métiers**.

Depuis plusieurs années le service informatique et la médiathèque (espace communication) dispensent des formations, des agents demandeurs sur les logiciels fondamentaux (Excel, Word, open office et zimbra).

B) CHIFFRES-CLES DE LA FORMATION

Bilan quantitatif de la formation (hors formations Prévention sécurité)	2017	2018	2019
Nb d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent ayant suivi au moins une journée de formation	514	425	438
Nb de jours formation suivis par des agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent	1687	2748	1024

C) LE RECOURS A DE L'APPRENTISSAGE

Depuis 2008, plusieurs apprentis sont formés au sein de la Ville notamment sur des métiers du bâtiment ou de la voirie. Ce dispositif est reconduit année après année. A l'issue de leur parcours d'apprentissage, les apprentis sont recrutés s'ils remplissent les conditions.

On compte 2 apprentis recrutés en 2019 1 en CAP jardinier paysagiste, 1 en CAP électricité, (4 en 2018 : 2 en CAP électricité/sono, 1 en CAP serrurerie, 1 en CAP maçonnerie).

D) RECOURS AUX CONTRATS aidés (CEA, PEC)

Depuis 2013, plusieurs Contrats Emploi d'Avenir CEA ont été recrutés sur les métiers de la propreté et de la sécurité.

En 2019, 11 recrutements PEC pour une durée de 9 mois, 1 au service nettoyage, 1 à la signalisation verticale, 1 à l'EPI, 1 aux bâtiments communaux, 1 à l'Hydrocurage, 1 au faucardement, 1 cimetière (fossoyage), 1 au SCHS (agent animalier), 2 à l'intendance, 1 au musée Réattu.

Depuis 2013, plusieurs Contrats Emploi d'Avenir CEA ont été recrutés sur les métiers de la propreté et de la sécurité.

1.4 LA MOBILITE INTERNE

La Charte « Mobilité » adoptée en 2007, révisée en octobre 2017 afin d'optimiser les processus de mobilité au sein de la Collectivité, fixe le cadre dans lequel s'exercent les changements de poste en interne pour

répondre à des besoins de la collectivité.

La mobilité interne vise à donner aux agents la possibilité de mouvement, de changement d'emploi, d'évolution et d'adaptation professionnelle. Elle permet que soient prises en compte des situations particulières nécessitant des prises en charge individualisées et adaptées.

Les pourvois de poste font l'objet d'une diffusion interne.

En 2019, on compte **43 diffusions de poste en interne** (57 en 2018). Lorsqu'un candidat est retenu, un **accompagnement formation** peut lui être proposé si nécessaire, afin de lui permettre une meilleure adaptation aux nouvelles fonctions.

Depuis 2017, le pourvoi des postes est ouvert à toutes les filières afin d'optimiser la valorisation des ressources internes.

1.5 L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Afin de s'adapter aux contraintes externes et internes qui s'imposent à eux, les services de la Ville sont amenés à travailler sur des **projets de réorganisation** de façon régulière.

Les adaptations d'organisation peuvent porter sur une nouvelle répartition des missions au sein du service, la mise à jour des contenus des postes de travail (profils), la mise en place ou révision d'un cycle de travail.

Une attention particulière est portée au **caractère opérationnel de chaque organisation de travail** et à la **cohérence globale vis-à-vis de l'organisation au sein de la collectivité**, tout en veillant au maintien des bonnes **conditions de travail** des agents et du respect de la réglementation en vigueur.

Chaque responsable de service travaille sur son projet, en collaboration avec les agents, et avec le soutien technique de la DRH. Les partenaires sociaux sont également consultés dans le cadre de ces projets.

NOMBRE DE CT ET DE PROJETS DE SERVICE EN 2019

	2018	2019
Nombre de Comités Techniques	7	6
Nombre de dossiers d'organisation étudiés	35	20

1.6 LE DIALOGUE SOCIAL

Les partenaires sociaux sont associés aux travaux touchant les sujets en lien avec les ressources humaines. Des **rencontres et groupes de travail** permettent ainsi d'**élaborer différents dispositifs collectifs** et d'avancer sur des **questions plus individuelles**.

En 2019, on compte 4 réunions de groupe de travail avec les organisations syndicales, ayant traité des sujets variés tels que les critères CAP, l'entretien professionnel et les élections professionnelles.

L'implication des agents dans le projet de développement durable

La fonction RH de la Ville s'implique dans le projet de Développement Durable notamment par la mise en place de processus de dématérialisation importants : formulaires, diffusions des postes à pourvoir, pièces comptables, etc.

A noter : Ce plan formation ne comprend toutefois pas la thématique « développement durable » qui permettrait d'accompagner Les agents dans des pratiques professionnelles plus respectueuses de l'environnement (espaces verts, voirie, bâtiments communaux, etc.)

II / L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

1. LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2019, la Commande Publique de la Ville d'Arles, en concertation avec les services gestionnaires, a continué l'intégration du Développement durable dans ses marchés publics.

Cette obligation faite à l'acheteur public figure dans le code de la commande publique, dans ses articles L2111-1 (définition préalable des besoins), L2112-2 (conditions d'exécution d'un marché public), L2152-2 (offre irrégulière), R2111-10 (spécifications techniques), R2152-7 (critères) et R2152-4 (offre anormalement basse)

Ainsi la prise en compte du développement durable peut se faire à plusieurs niveaux au sein de la commande publique.

Convaincue que l'achat public peut jouer un rôle utile en la matière, la commande publique de la ville met en œuvre, dès qu'elle le peut, les outils à sa disposition.

Ainsi, pour l'année 2019, 46% des marchés contiennent une condition d'exécution et/ou un critère de choix relatif au développement durable. Ce pourcentage est en nette progression par rapport à 2018 (37%).

Le pilier environnemental du développement durable :

La progression provient principalement des marchés de travaux, pour lesquels 91% d'entre eux ont été passés avec au moins un sous critère de la valeur technique lié au développement durable. La ville s'est particulièrement attachée à choisir des titulaires ayant la meilleure méthodologie environnementale pour l'évacuation et le traitement des déchets ainsi que possédant une qualification RGE (entreprise reconnue garante de l'environnement). A titre d'exemples :

- pour le lot étanchéité de l'accord cadre des travaux d'entretien et de restauration des bâtiments communaux, l'ensemble des titulaires est en possession de la qualification RGE.
- pour les travaux de réfection des pelouses, le titulaire applique la charte chantier vert qui implique une conduite respectueuse de l'environnement sur ses chantiers.
- pour la réfection des courts de tennis, le titulaire effectue un tri sélectif des déchets sur le chantier et utilise des matériaux recyclés.
- pour les travaux sur les monuments historiques, l'ensemble des titulaires a dû détailler la gestion des déchets.

Concernant les marchés de fournitures impliquant une prestation de livraison, la ville a continué d'introduire autant que possible un critère ou sous critère environnemental concernant la politique environnementale du site d'exécution du marché et celle concernant les transports.

Le cadre de mémoire environnemental a été mis à disposition pour la réponse des candidats et constitue une pièce contractuelle.

Pour certains dossiers, en plus d'un critère de jugement, des clauses environnementales ont été imposées pour leur exécution.

Pour les produits phytosanitaires, la reprise des emballages vides a constitué une condition d'exécution des marchés. Les candidats devaient présenter les modalités de reprise de ces emballages, la fréquence de collecte et les filières de traitement.

Pour l'achat de boisson, la définition du besoin s'est portée sur des vins ou des boissons non alcoolisées issues de l'agriculture biologique.

Pour le renouvellement de ses marchés relatifs aux travaux d'impression la ville a exigé que les impressions soient toutes réalisées sur du papier recyclé ou du papier éco-label européen. De plus, l'imprimerie devait être labellisée Imprim'Vert® ou équivalent.

Par ailleurs, lors du renouvellement de son marché de fournitures de bureau, la ville a mêlé conditions d'exécution et critères de développement durable. C'est ainsi qu'elle a conclu un marché mutualisé en groupement avec le CCAS et l'EPARCA, avec plus de la moitié des produits présents au BPU présentant un éco-label.

Enfin, pour participer à la réduction du papier, pour les marchés s'exécutant en partie sur catalogue, la ville a demandé à ce qu'il soit disponible en ligne.

De plus, en dématérialisant complètement la procédure de passation particulièrement la notification des marchés et leur dépôt au contrôle de légalité, l'impact sur la consommation de papier a été significatif.

Le pilier social du développement durable

Outre l'aspect environnemental, la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, sans empiéter sur la compétence « Sociale » déléguée à ACCM. Elle souhaite ainsi favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi et permettre un meilleur accès à l'emploi des personnes connaissant des difficultés sociales en faisant en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Ainsi, elle a poursuivi cette politique puisque l'intégralité des marchés d'insertion sociale et professionnelle a été reconduite pour l'année 2019.

Enfin, le marché de prestations de nettoyage des accueils et des sanitaires des monuments historiques a fait l'objet d'une clause obligeant l'attributaire à réserver un nombre d'heures de son effectif salarié, dans le cadre de ces prestations, à des personnes en cursus d'insertion.

2. LES MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La prise en compte des critères de Développement Durable se traduit notamment au niveau des critères d'évaluation des offres définit pour les marchés d'approvisionnement lancés par l'EPARCA.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES DES MARCHÉS DE L'EPARCA

Denrées ALIMENTAIRES Pour les marchés les denrées sont jugées sur 5 critères :

PRIX

Ce critère représente 45 à 55 % de la notation des offres en fonction des marchés.

QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES

Ce critère représente 15 à 25 % de la notation des offres selon les produits. Il est en lien avec les contraintes imposées dans les cahiers des charges. Il prend en compte notamment la composition, la valeur nutritionnelle, la DLC, le conditionnement.

TRACABILITE

Ce critère représente 10 à 13 % de la notation des offres selon les produits. Il prend en compte notamment les modalités d'approvisionnement, la précision des informations disponibles quant à l'origine et au traitement des produits, les procédures de détection et de gestion des alertes sanitaires.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce critère représente 8 à 11 % de la notation des offres selon les produits. Il prend en compte les circuits d'approvisionnement, les mesures prises en matière de développement durable et la politique de transport.

QUALITE DES PRESTATIONS ASSOCIEES

Ce critère représente 6 à 11 % de la notation des offres. Il prend en compte notamment le service, la livraison, l'engagement dans une démarche qualité.

Autres produits

Un critère « valeur environnementale » apprécié au moyen d'un mémoire technique à compléter par le candidat est intégré dans les autres marchés lancés par l'EPARCA (sauf carburant) dès 2012. Éléments analysés : le cheminement des produits objet des marchés, la pollution engendrée par les véhicules de livraison, les mesures prises par l'entreprise en matière de développement durable, la filière d'élimination et/ou de recyclage et/ou de valorisation des produits objet du marché, la gestion des emballages, le management environnemental...

III / LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La gestion durable du patrimoine de la collectivité s'exprime essentiellement à travers la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau de la collectivité, par la valorisation des déchets produits par les services et par la démarche de dématérialisation des procédures.

1 – CONSOMMATIONS & DEPENSES TOTALES DES FLUIDES : ENERGIE, CARBURANT & EAU

A – BILAN GLOBAL FLUIDE

A – 1. TOTAL DES DÉPENSES ENERGIE/FLUIDE 2019

État du patrimoine en 2019

Patrimoine de la ville

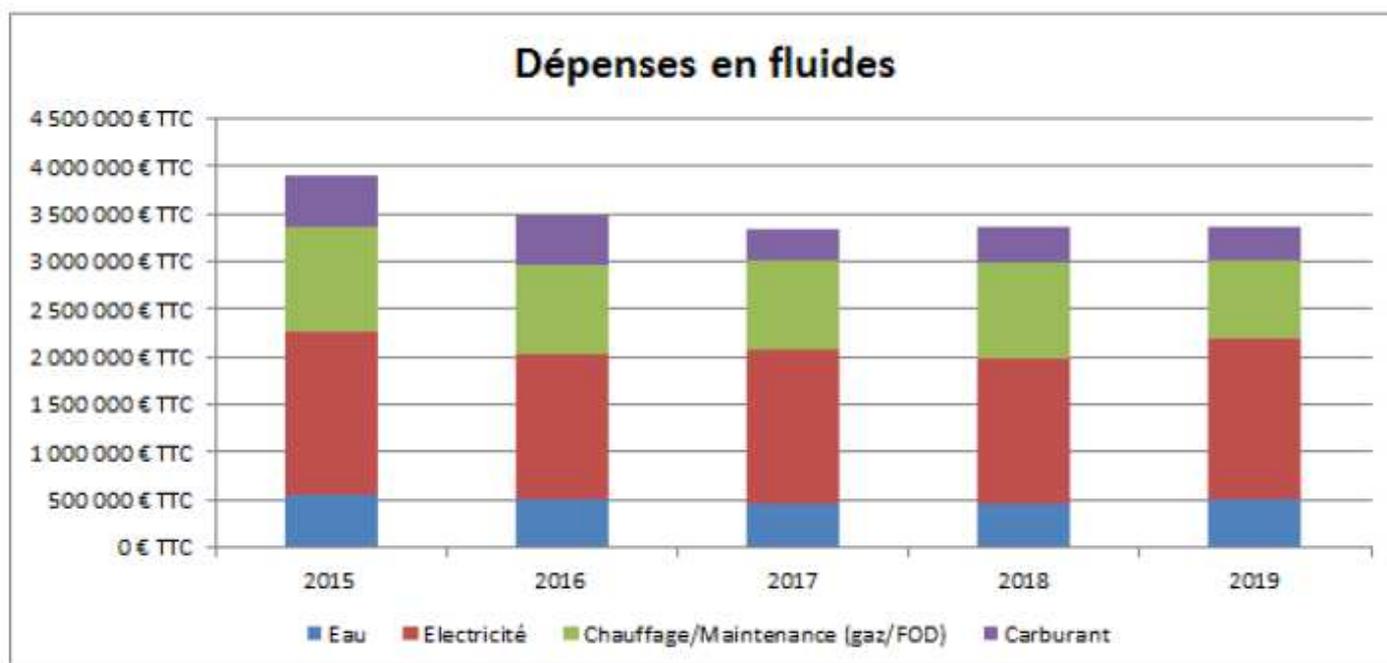
Nombre de bâtiments communaux : 319

Nombre de véhicules municipaux : 368

Éclairage public :

Nombre de points de livraison : 224

Année	Eau	Electricité	Chauffage/Maintenance (gaz/FOD)	Carburant
2015	547 322 € TTC	1 719 106 € TTC	1 107 958 € TTC	523 572 € TTC
2016	505 059 € TTC	1 534 250 € TTC	929 184 € TTC	521 791 € TTC
2017	451 325 € TTC	1 615 286 € TTC	947 984 € TTC	320 022 € TTC
2018	448 582 € TTC	1 545 263 € TTC	998 738 € TTC	362 518 € TTC
2019	510 729 € TTC	1 686 977 € TTC	823 170 € TTC	352 243 € TTC



Évolution entre 2018 et 2019 :

- **Baisse de la dépense en carburant de 10 k€**
 - -3%
- **Baisse de la dépense en chauffage/maintenance de 175 k€**
 - -18%
- **Hausse de la dépense en électricité de 142 k€**
 - +9%
- **Hausse de la dépense en eau de 62 k€**
 - +14%

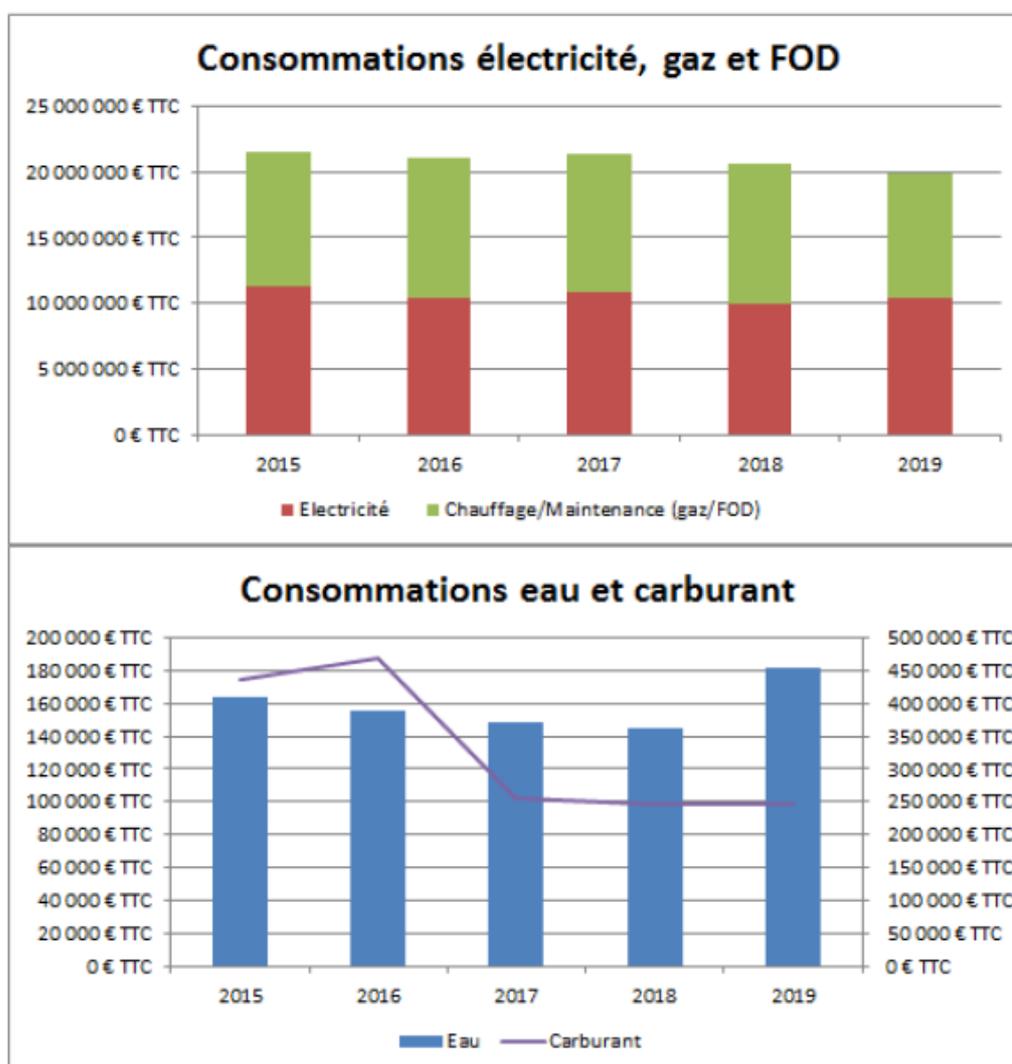
Hausse du coût global annuel de 18 k€ soit +1%

- +14%

Hausse du coût global annuel de 18 k€ soit +1%

A – 2. TOTAL DES CONSOMMATIONS ENERGIE/FLUIDE 2019

Année	Eau	Electricité	Chauffage/Maintenance (gaz/FOD)	Carburant
2015	164 315 € TTC	11 221 946 € TTC	10 341 192 € TTC	436 261 € TTC
2016	155 493 € TTC	10 465 218 € TTC	10 658 066 € TTC	469 156 € TTC
2017	148 634 € TTC	10 791 005 € TTC	10 527 032 € TTC	255 797 € TTC
2018	144 472 € TTC	9 939 350 € TTC	10 670 690 € TTC	247 649 € TTC
2019	181 509 € TTC	10 327 040 € TTC	9 496 879 € TTC	246 218 € TTC



Évolution entre 2018 et 2019 :

- **Baisse des consommations en carburant de 1 400 litres**
 - -1%
- **Baisse de la consommation de chauffage (gaz et FOD) de 1 173 MWhEF**
 - -11%
- **Hausse de la consommation d'électricité de 852 MWhEF**
 - +4%
- **Hausse de la consommation en eau de 4 000 m³**
 - +26%

POUR AFFINER L'ASPECT FINANCIER ET LES VOLUMES DE CONSOMMATION, IL EST NÉCESSAIRE DE S'RESSER INDIVIDUELLEMENT À CHACUN DES VECTEURS ÉNERGÉTIQUES.

B – BILAN PAR VECTEUR ÉNERGÉTIQUE

B – 1. CHAUFFAGE ET MAINTENANCE

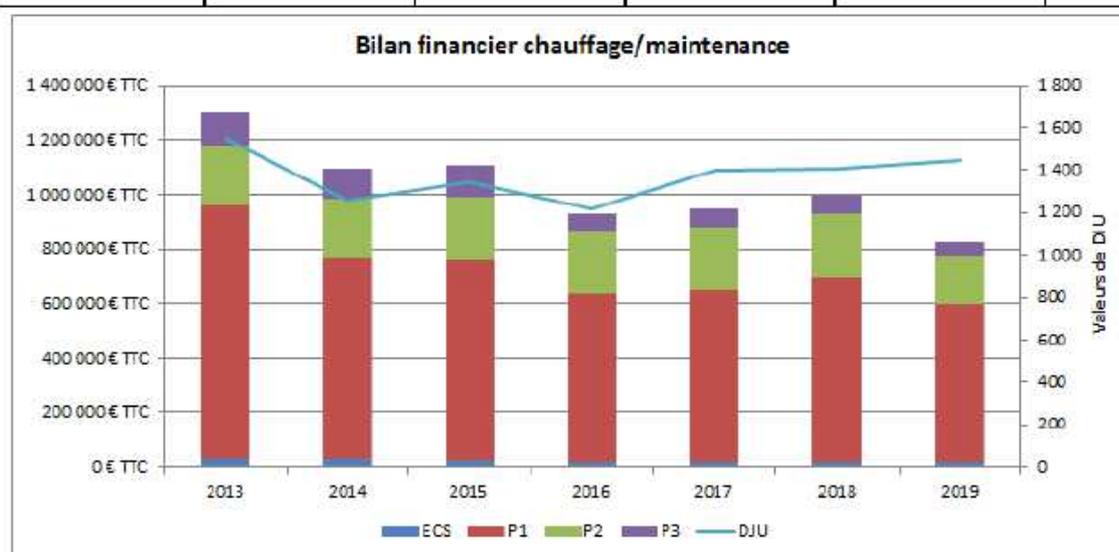
Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées au chauffage (gaz et fuel) des bâtiments communaux, ainsi que celles liées à l'exploitation des chaufferies.

B – 1.1 Bilan financier de la saison de chauffe 2018/2019

L'exploitation et les consommations de gaz et de FOD des chaufferies des bâtiments de la ville sont gérées par ENGIE COFELY. La facture globale annuelle se décline en plusieurs composantes :

- ECS : Coûts liés à la consommation de gaz et de FOD pour la production d'eau chaude sanitaire
- P1 : Coûts liés à la consommation de gaz et de FOD pour le chauffage
- P2 : Coûts liés à la maintenance préventive et curative (interventions diverses et petits matériels)
- P3 : Coûts liés au renouvellement programmé et à la garantie totale

Année	ECS	P1	P2	P3	Total général
2013	26 875 € TTC	930 087 € TTC	223 060 € TTC	124 179 € TTC	1 304 202 € TTC
2014	26 875 € TTC	744 316 € TTC	210 124 € TTC	113 972 € TTC	1 095 288 € TTC
2015	24 931 € TTC	739 310 € TTC	224 016 € TTC	119 701 € TTC	1 107 958 € TTC
2016	17 918 € TTC	614 141 € TTC	233 108 € TTC	64 017 € TTC	929 184 € TTC
2017	16 411 € TTC	632 153 € TTC	233 526 € TTC	65 894 € TTC	947 984 € TTC
2018	14 686 € TTC	679 947 € TTC	237 023 € TTC	67 082 € TTC	998 738 € TTC
2019	15 857 € TTC	584 201 € TTC	176 034 € TTC	47 078 € TTC	823 170 € TTC
Moyenne générale	20 508 € TTC	703 451 € TTC	219 556 € TTC	85 989 € TTC	1 029 503 € TTC



Entre 2018 et 2019 :

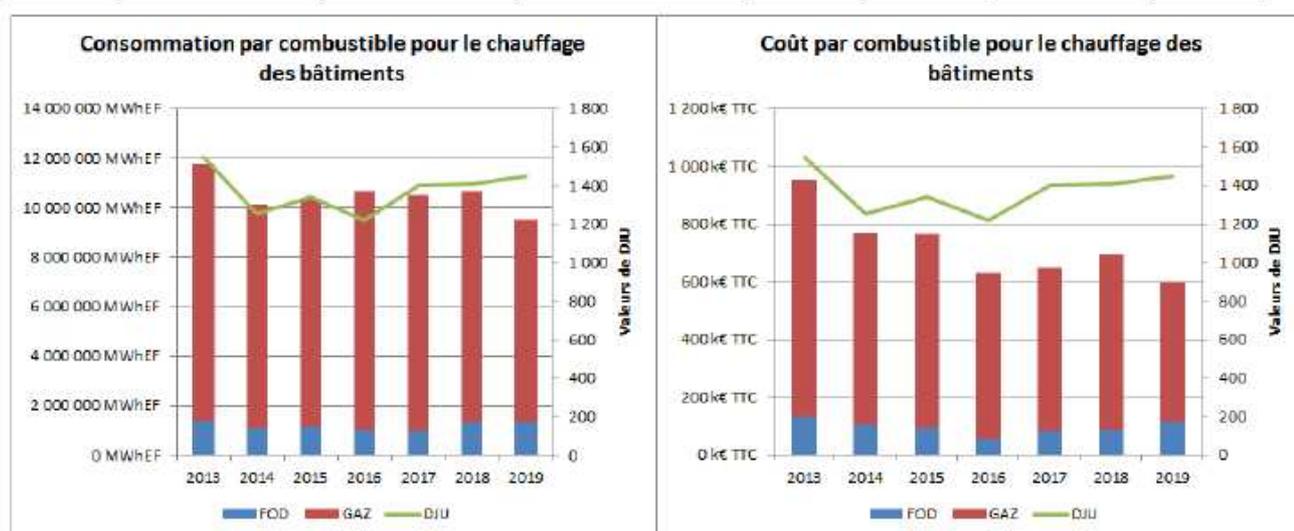
- Baisse du coût du gros entretien P3 de 20 k€
 - -30%
- Baisse du coût de l'entretien courant P2 de 61 k€
 - -26 %
- Baisse du coût des fluides pour le chauffage de 96 k€
 - -14%
- Hausse du coût de l'eau chaude sanitaire de 8 k€
 - +8%

Baisse du coût global annuel de 176 k€ soit -18%

B – 1.2 Bilan énergétique de la saison de chauffe 2018/2019

L'objectif de cette partie est d'analyser le volume de combustible consommé (P1 et ECS) de gaz et de FOD sur la saison de chauffe 2018/19.

Année	FOD	GAZ	Total général	FOD	GAZ	Total général	DJU
2013	1 400 256 MWhEF	10 377 514 MWhEF	11 777 770 MWhEF	133 k€ TTC	824 k€ TTC	957 k€ TTC	1 550
2014	1 107 671 MWhEF	9 050 919 MWhEF	10 158 590 MWhEF	106 k€ TTC	665 k€ TTC	771 k€ TTC	1 257
2015	1 207 949 MWhEF	9 133 243 MWhEF	10 341 192 MWhEF	92 k€ TTC	672 k€ TTC	764 k€ TTC	1 341
2016	1 030 699 MWhEF	9 627 368 MWhEF	10 658 066 MWhEF	57 k€ TTC	575 k€ TTC	632 k€ TTC	1 220
2017	978 140 MWhEF	9 548 892 MWhEF	10 527 032 MWhEF	83 k€ TTC	566 k€ TTC	649 k€ TTC	1 400
2018	1 341 915 MWhEF	9 328 774 MWhEF	10 670 690 MWhEF	90 k€ TTC	605 k€ TTC	695 k€ TTC	1 409
2019	1 328 095 MWhEF	8 168 784 MWhEF	9 496 879 MWhEF	113 k€ TTC	487 k€ TTC	600 k€ TTC	1 450
Moyenne	1 199 246 MWhEF	9 319 356 MWhEF	10 518 603 MWhEF	675 k€ TTC	4 393 k€ TTC	5 068 k€ TTC	1 375



Pour la partie chauffage, malgré des rigueurs climatiques similaires entre les saisons de chauffe 2017/18 et 2018/19 (~1400 DJU), les consommations ont considérablement chuté pour le gaz et ont stagné pour le FOD. Ce constat est principalement lié au remplacement d'une partie importante des chaudières gaz par des chaudières à condensation et à une régulation mieux maîtrisée via la télégestion :

Consommation d'énergie

- **Baisse des consommations de gaz pour le chauffage de 1 160 MWhEF**
→ **-12%**
- **Baisse des consommations de FOD pour le chauffage de 14 MWhEF**
→ **-1%**

Baisse des consommations annuelles de **1 173 MWhEF**, soit **-11 %**

Dépense énergétique

- **Baisse des coûts du gaz pour le chauffage de 118 k€**
→ **-19%**
- **Hausse des coûts de FOD pour le chauffage de 23 k€**
→ **+26%**

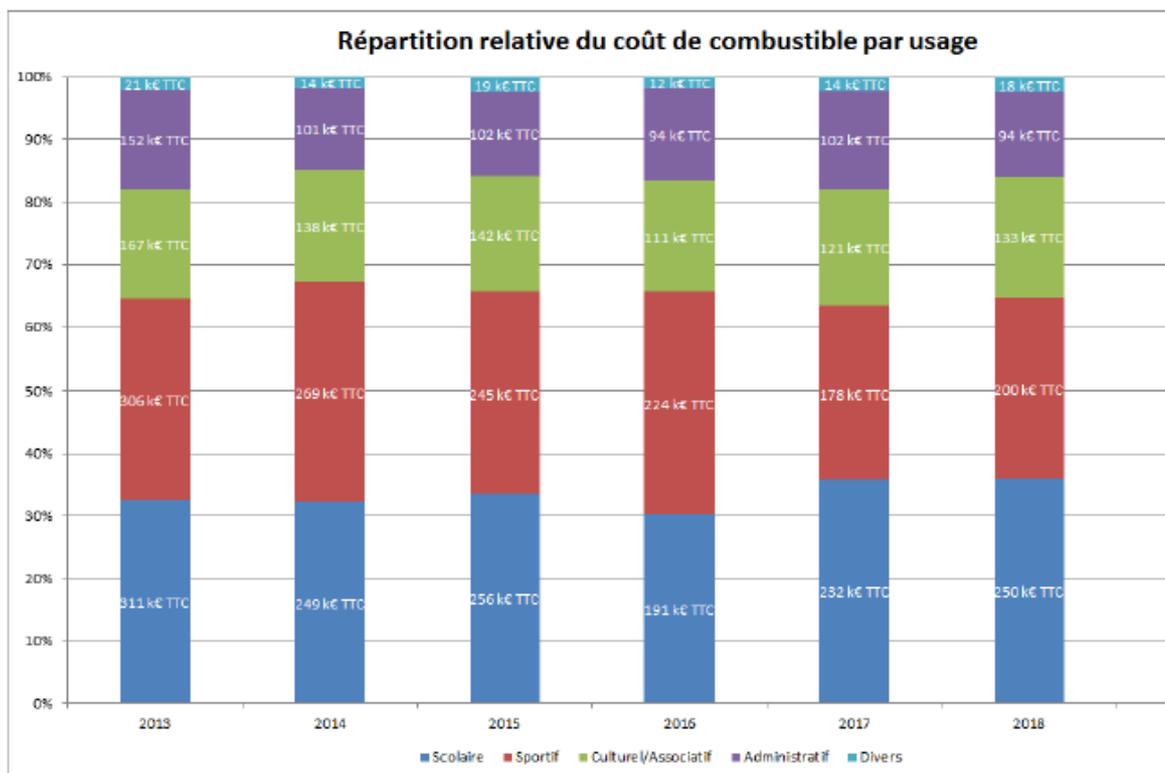
Baisse du coût de combustible pour le chauffage de **95 k€** soit **-14 %**

Remarques :

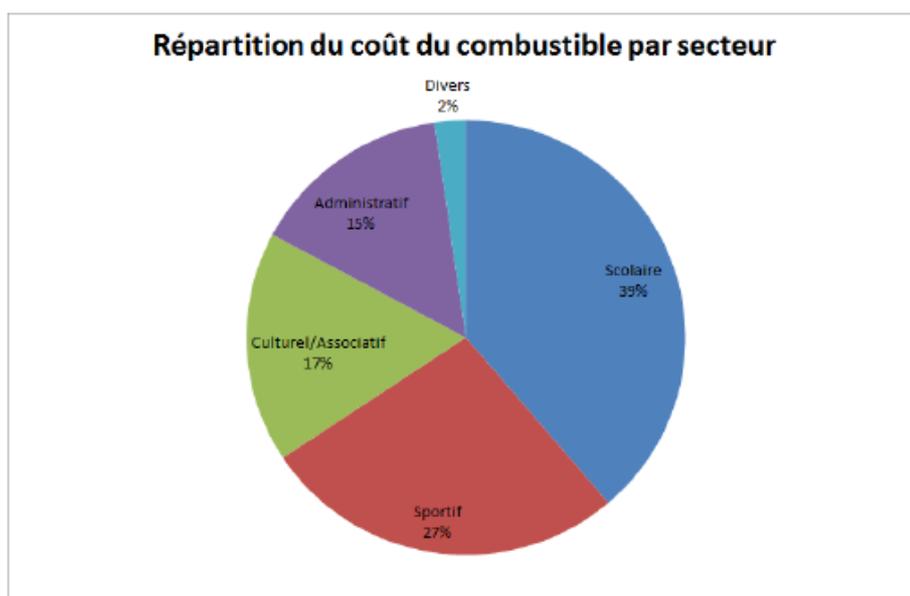
- Entre les 2 dernières saisons de chauffe, le coût de la molécule de gaz a augmenté de 20 %. Par le coût unitaire du FOD a également augmenté de 8 %.
- La baisse de la consommation n'est pas directement corrélée à celle sur le coût global du fait de l'entrée des clauses d'intéressement dans l'équation.

B – 1.3 Bilan la saison de chauffe 2018/2019 par usage

A partir d'une classification des usages principaux par site, il est possible d'obtenir une répartition des consommations de chauffage en fonction de ces derniers :



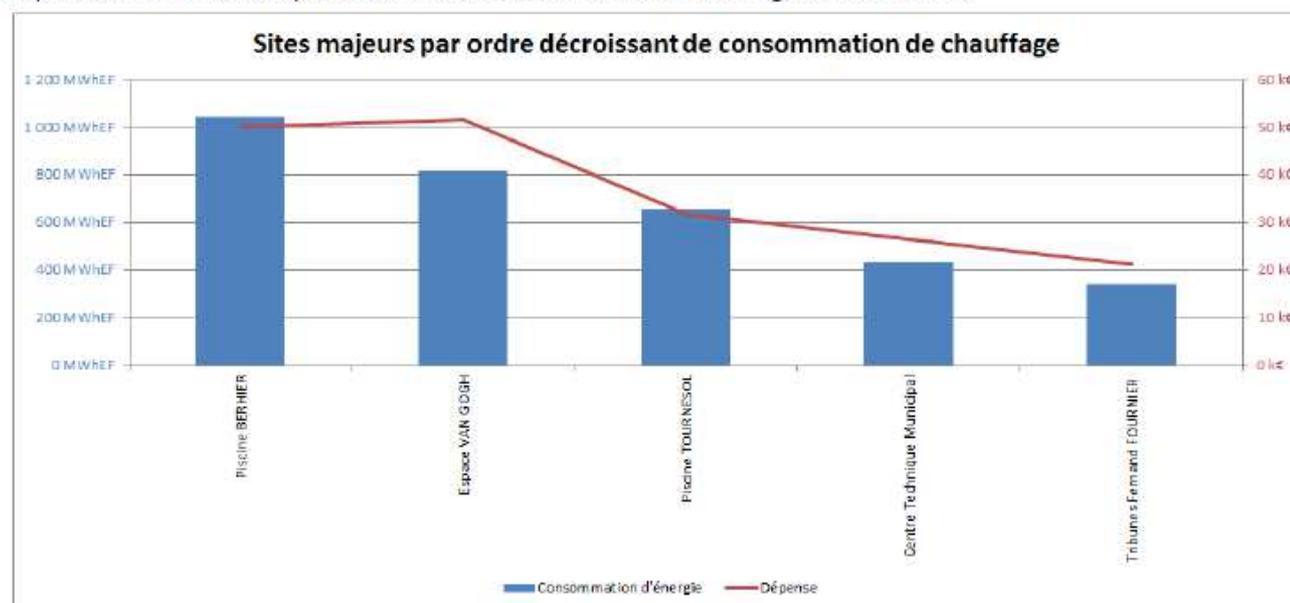
Les sites scolaires représentent plus du tiers du coût total du chauffage sur la saison 2018/19, les sites sportifs représentent eux plus du quart du total. Viennent ensuite à volume similaire les sites culturels et administratifs et enfin les sites divers.



B – 1.4 Consommations et coûts de chauffage par site

• Les 5 sites les plus consommateurs

Le graphique suivant représente les consommations (>300 MWhEP) et coûts de chauffage (>20 k€) des sites les plus consommateurs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.

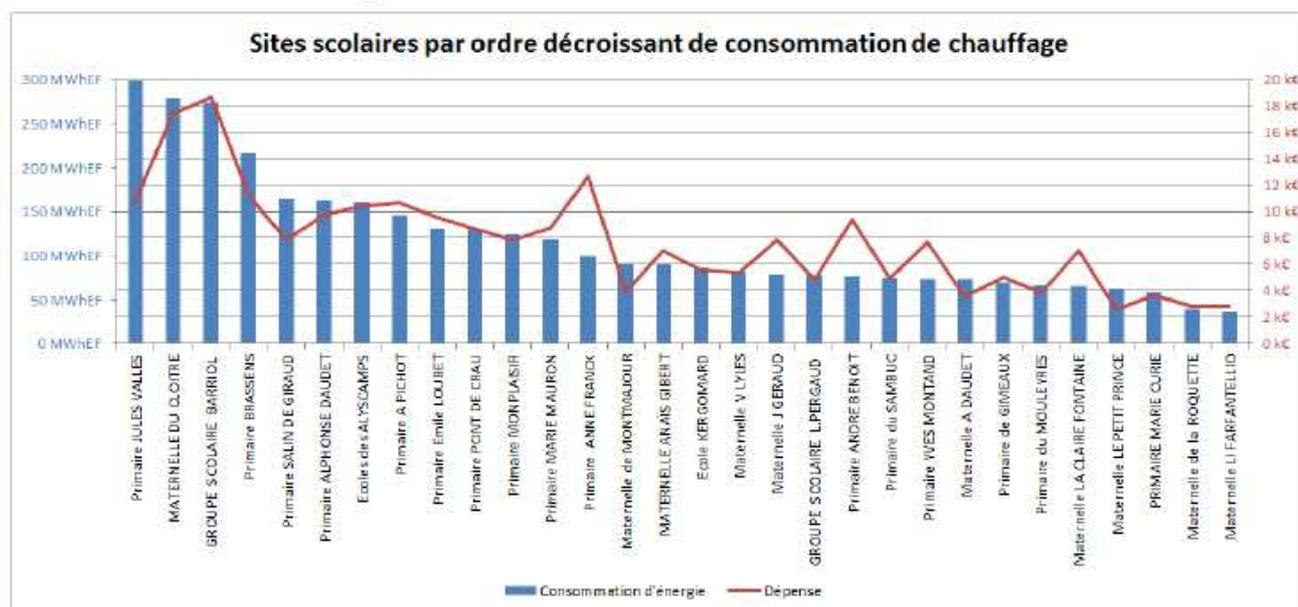


Remarques :

- Volume consommé : **3 299 MWhEP**
- Coût : **181 k€ TTC**
- La somme des coûts de ces 5 sites représente près du tiers du coût total des 71 chaufferies (30%).
- En terme de consommation d'énergie, c'est plus du tiers du total de l'ensemble des chaufferies (35%).
- Ces sites font l'objet d'une attention particulière, puisque toute dérive de consommation peut engendrer de lourdes conséquences sur la facturation.
- Les différences de coûts entre sites qui ont des consommations similaires s'expliquent en fonction du type de combustible (gaz ou FOD) et par l'application des clauses d'intéressement : Chaque site dispose d'un objectif de consommation. A la fin de la saison de chauffe si les consommations d'un site sont inférieures à l'objectif (=économie d'énergie), le gain est partagé entre l'exploitant et la ville. En revanche si les consommations sont supérieures à l'objectif, c'est l'exploitant qui assume financièrement l'écart par rapport à l'objectif. Pour la ville, le budget de chauffage est ainsi « plafonné » (hors augmentation du coût unitaire, augmentation des taxes et rigueur climatique). D'un autre côté ça oblige l'exploitant à la vigilance quant aux dérives de températures.

- **Les sites scolaires**

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites scolaires par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.

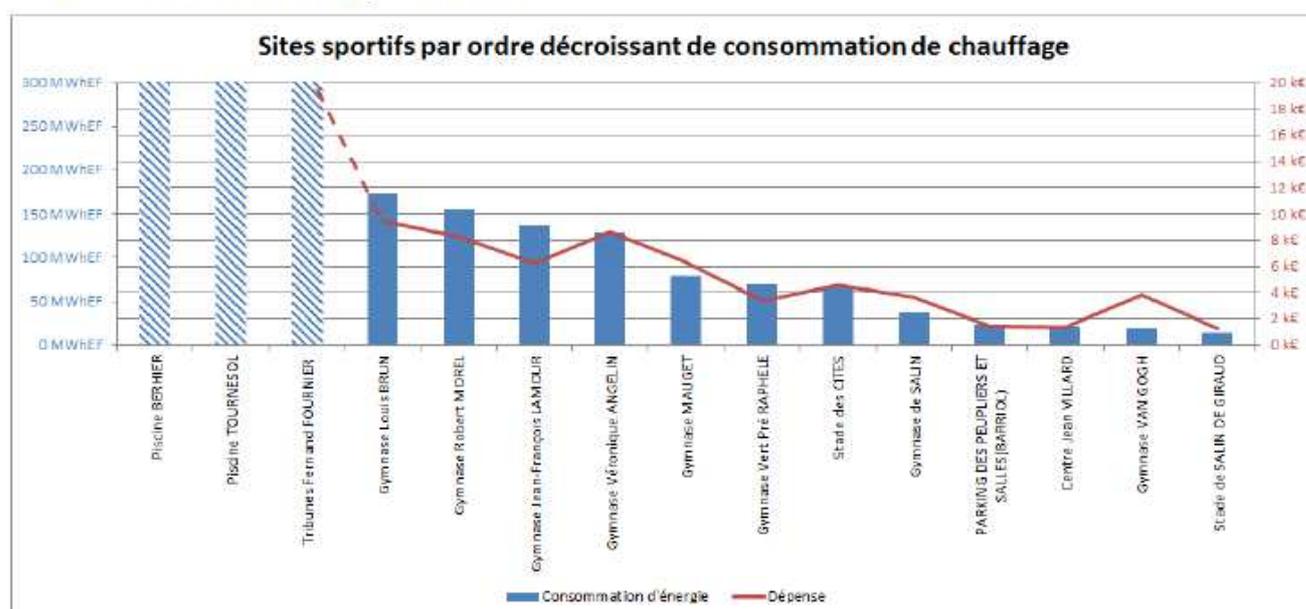


Remarques :

- Volume consommé : **3 508 MWheF**
- Coût : **233 k€ TTC**
- Une part non négligeable du volume de consommation des écoles est due à des **activités non scolaires**. Sur la saison de chauffe 2018/19, une analyse fine des occupations des écoles a permis de montrer que **15,3 % de la facture énergétique** globale des écoles proviennent d'**activités associatives** pour **11,6 %** et de **centres aérés** pour **3,7 %**. Les réseaux de chauffages ne permettent pas de chauffer uniquement les espaces occupés par les associations, on est ainsi obligé de chauffer toute une aile voire toute une école pour seulement une ou deux salles occupées. L'**école élémentaire Anne FRANK** est à ce titre le cas le plus représentatif. Cette école dispose de 2 salles d'activités (Bayle et Peilhot) qui sont utilisées tous les jours hors horaires scolaires et ponctuellement pendant les vacances scolaires et WE. L'unique réseau de chauffage ne permet pas de différencier ces salles du reste du bâtiment et c'est donc l'ensemble de l'école qui est chauffée hors des horaires scolaires. **Sur une saison de chauffe complète, le tiers de la facture de chauffage de ce site est ainsi dû à un usage hors scolaire.** Pour les écoles concernées par l'occupation hors des périodes scolaires, plusieurs solutions peuvent être envisagées (au cas par cas) :
 - Création de réseaux de chauffage indépendants à partir des chaufferies existantes,
 - Mise en place de systèmes de chauffage indépendants (climatisations réversibles par exemple),
 - Mutualisation des locaux associatifs/sportifs existants pour ne pas utiliser et chauffer les écoles hors des périodes scolaires,
 - Refacturation des fluides au prorata du temps d'occupation,
 - Etc.

• Les sites sportifs

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites sportifs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.

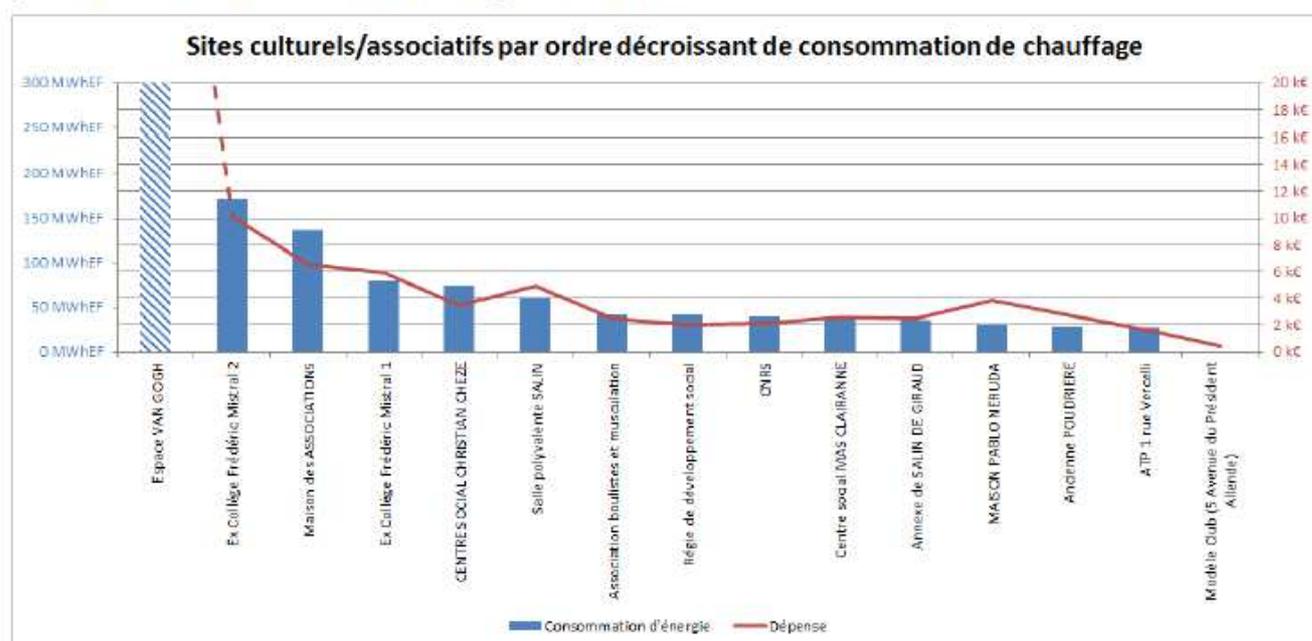


Remarques :

- Volume consommé : **2 931 MWhEF**
- Coût : **161 k€ TTC**
- Les 3 sites les plus consommateurs sont les 2 piscines municipales ainsi que le complexe Fournier qui regroupe le gymnase, les vestiaires et la piscine Cabassud.

• Les sites culturels/associatifs

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites culturels et associatifs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.

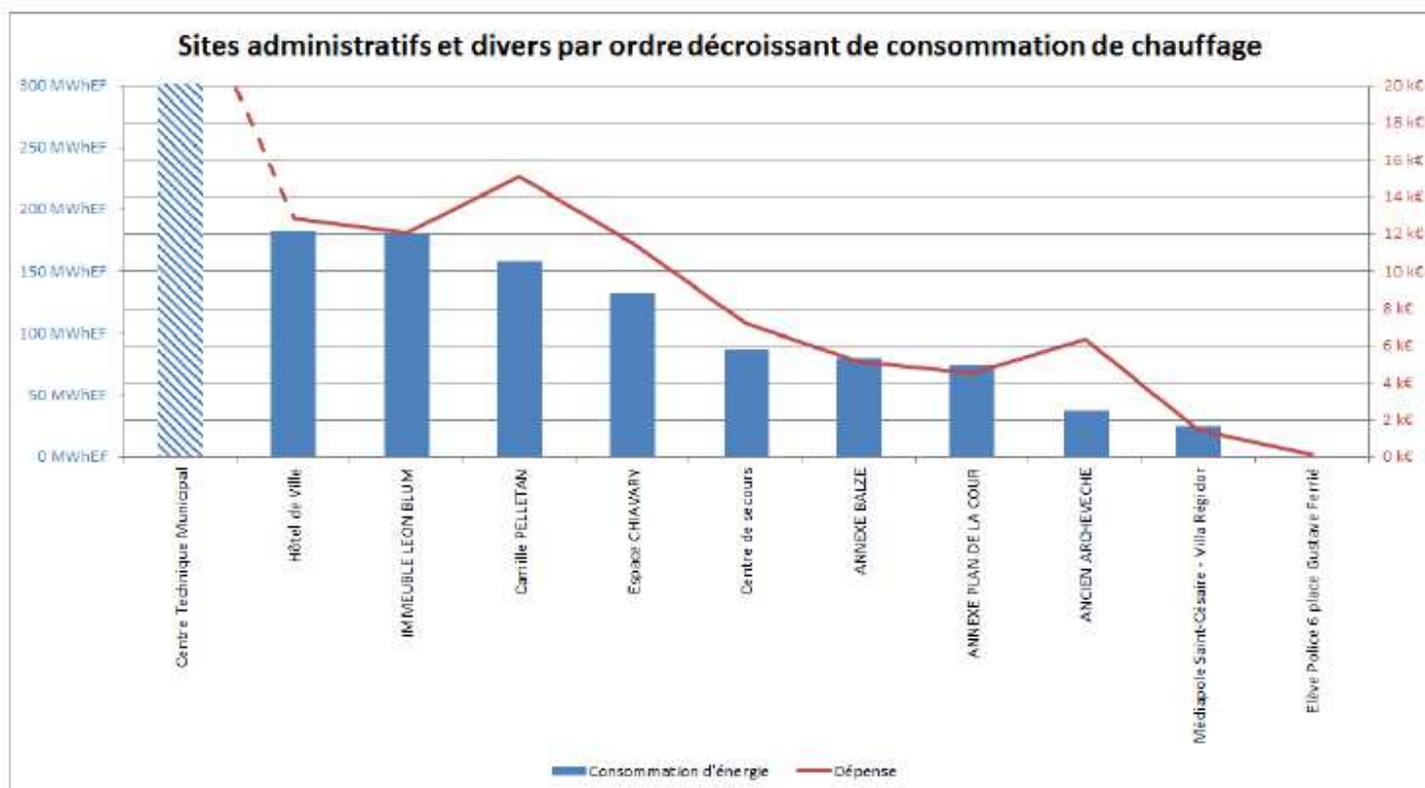


Remarques :

- Volume consommé : **1 630 MWhEF**
- Coût : **103 k€ TTC**

- **Les sites administratifs et divers**

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites administratifs et divers par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.



Remarques :

- Volume consommé : **1 321 MWhEF**
- Coût : **103 k€ TTC**

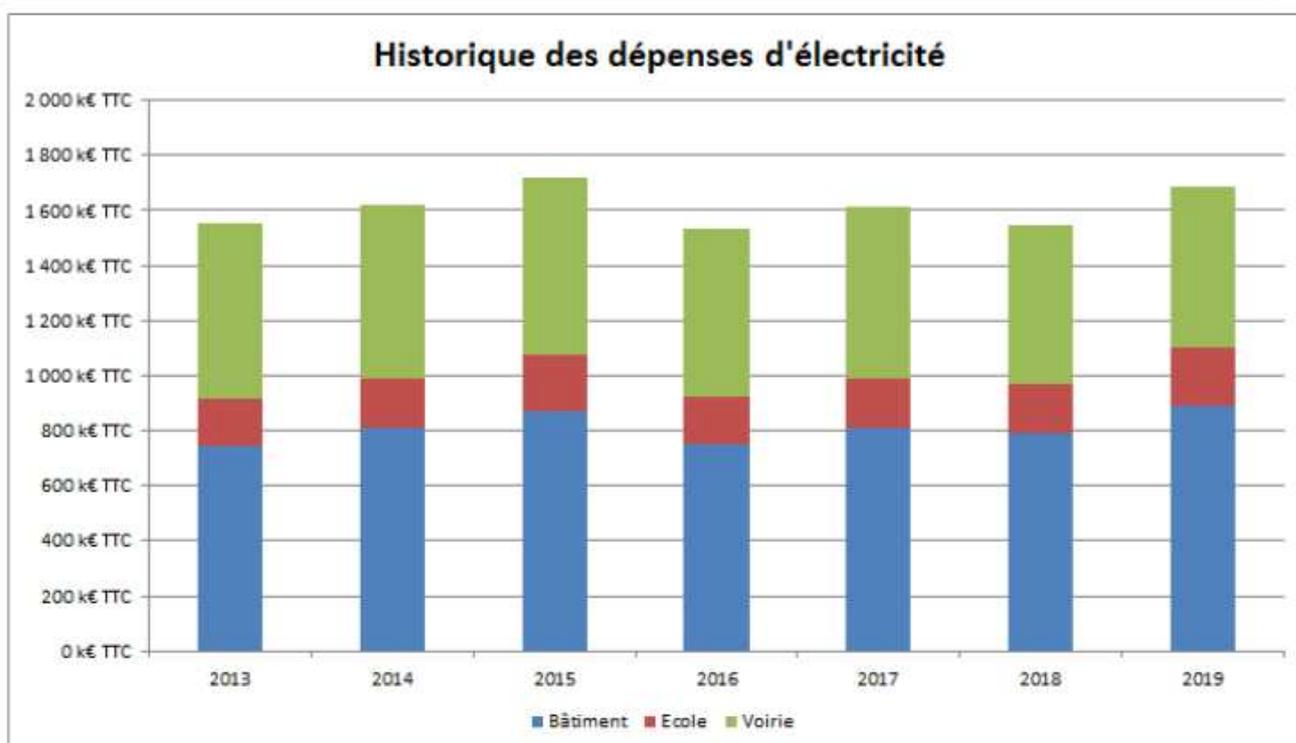
B – 2. ÉLECTRICITÉ

Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées à l'usage de l'électricité sur la commune.

B – 2.1 Bilan financier

B – 2.1.1 Par regroupement budgétaire

Année	Bâtiment	Ecole	Voirie	Total général
2013	747 k€ TTC	168 k€ TTC	637 k€ TTC	1 552 k€ TTC
2014	811 k€ TTC	181 k€ TTC	627 k€ TTC	1 619 k€ TTC
2015	870 k€ TTC	204 k€ TTC	645 k€ TTC	1 719 k€ TTC
2016	750 k€ TTC	172 k€ TTC	613 k€ TTC	1 534 k€ TTC
2017	809 k€ TTC	181 k€ TTC	625 k€ TTC	1 615 k€ TTC
2018	792 k€ TTC	177 k€ TTC	577 k€ TTC	1 545 k€ TTC
2019	891 k€ TTC	214 k€ TTC	582 k€ TTC	1 687 k€ TTC
Moyenne	810 k€ TTC	185 k€ TTC	615 k€ TTC	1 610 k€ TTC



Entre 2018 et 2019 :

- Hausse des dépenses voirie de 5 k€
 - +9%
- Hausse des dépenses école de 37 k€
 - +21%
- Hausse des dépenses bâtiment de 99 k€
 - +13%

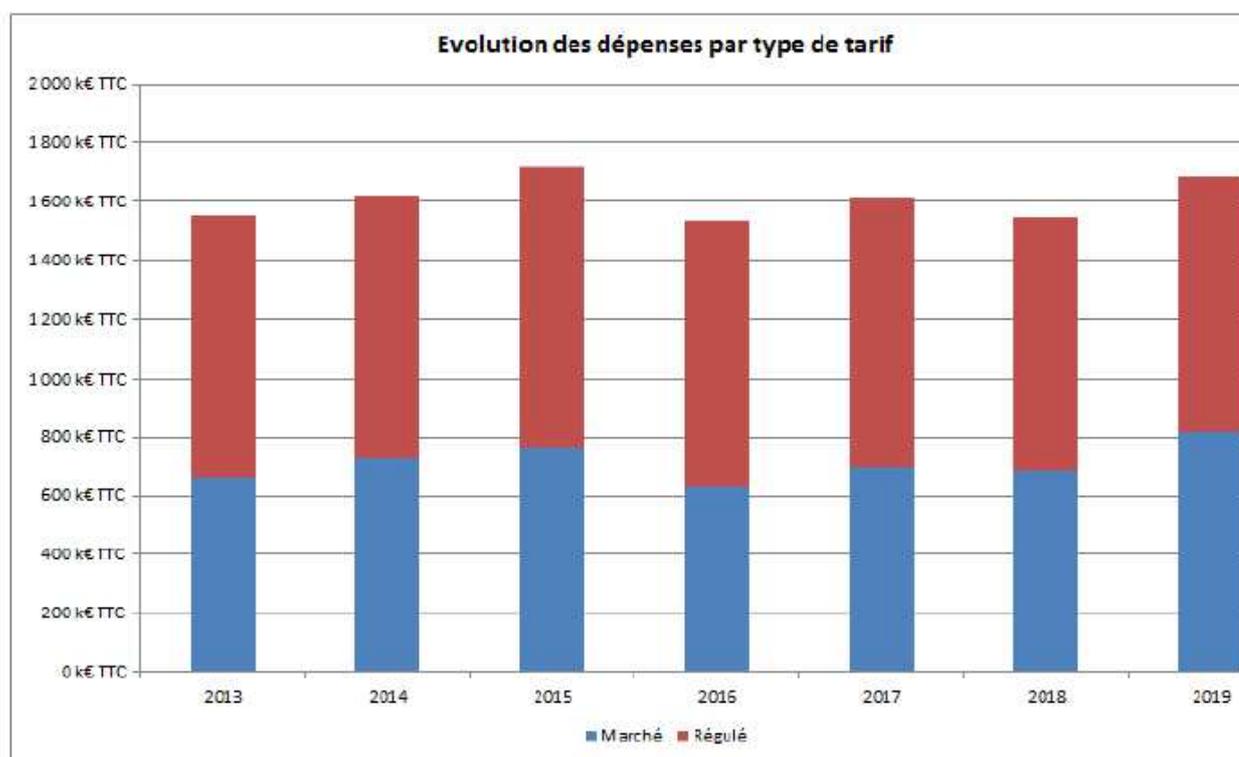
Baisse du coût global annuel de 142 k€ soit +9%

B – 2.1.2 Bilan financier par type de tarif

Depuis le 1er janvier 2016, les contrats de fourniture d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA (anciennement tarifs réglementés Jaune et Vert) passe par le groupement d'achat du SMEI. Cette évolution est directement liée à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les contrats de ce type de puissance à la date du 01/01/16. Pour les tarifs inférieurs à 36 kVA (tarif Bleu), les contrats restent pour le moment toujours aux TRV. On distingue ainsi les contrats :

- au tarif « régulé » P<36 kVA
- au tarif « marché » P>36 kVA

Année	Marché	Régulé	Total général
2013	663 k€ TTC	890 k€ TTC	1 552 k€ TTC
2014	729 k€ TTC	890 k€ TTC	1 619 k€ TTC
2015	765 k€ TTC	954 k€ TTC	1 719 k€ TTC
2016	628 k€ TTC	906 k€ TTC	1 534 k€ TTC
2017	698 k€ TTC	917 k€ TTC	1 615 k€ TTC
2018	688 k€ TTC	857 k€ TTC	1 545 k€ TTC
2019	816 k€ TTC	871 k€ TTC	1 687 k€ TTC
Moyenne	712 € TTC	898 € TTC	1 610 € TTC



Entre 2018 et 2019 :

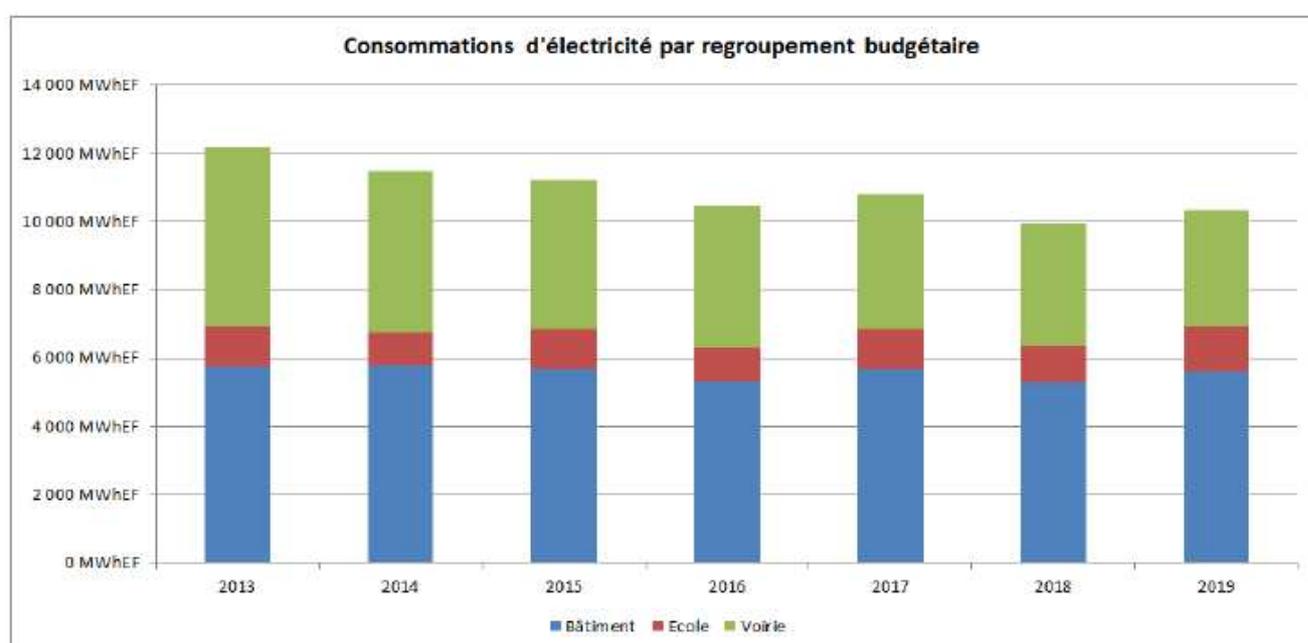
- Hausse des dépenses en tarif régulé de 13 k€
 - +2 %
- Hausse des dépenses en tarif marché de 128 k€
 - +19 %

Baisse du coût global annuel de 142 k€ soit -9%

B – 2.2 Bilan énergétique

B – 2.2.1 Par regroupement budgétaire

Année	Bâtiment	Ecole	Voirie	Total général
2013	5 759 MWhEF	1 160 MWhEF	5 253 MWhEF	12 172 MWhEF
2014	5 771 MWhEF	972 MWhEF	4 727 MWhEF	11 470 MWhEF
2015	5 671 MWhEF	1 166 MWhEF	4 385 MWhEF	11 222 MWhEF
2016	5 312 MWhEF	992 MWhEF	4 162 MWhEF	10 465 MWhEF
2017	5 685 MWhEF	1 152 MWhEF	3 954 MWhEF	10 791 MWhEF
2018	5 284 MWhEF	1 057 MWhEF	3 599 MWhEF	9 939 MWhEF
2019	5 617 MWhEF	1 311 MWhEF	3 399 MWhEF	10 327 MWhEF
Moyenne	5 585 MWhEF	1 116 MWhEF	4 211 MWhEF	10 912 MWhEF



Entre 2018 et 2019 :

- **Baisse des consommations voirie de -199 MWhEF**
 - -6%
- **Hausse des consommations école de 254 MWhEF**
 - +24%
- **Hausse des consommations bâtiment de 333 MWhEF**
 - +6%

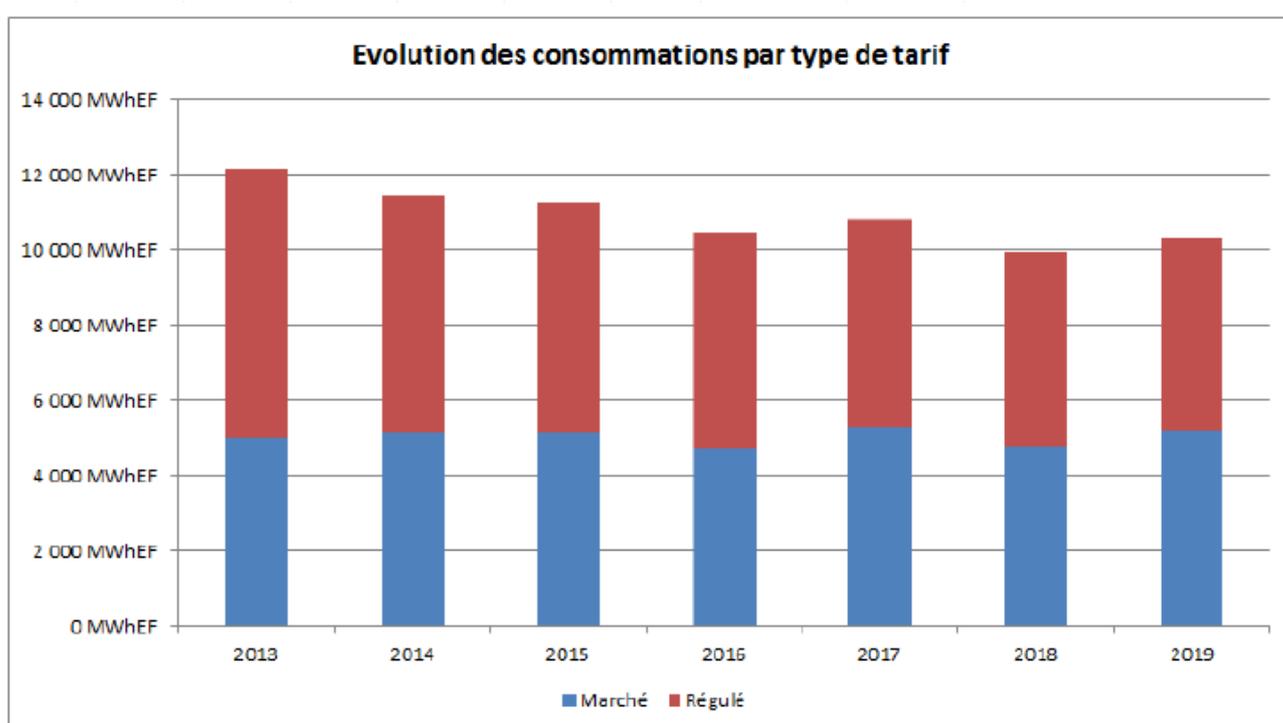
Hausse de la consommation globale annuelle de 388 MWhEF soit +4%

Remarques :

- Pour les consommations écoles et bâtiments, l'évolution à la baisse des consommations n'est pas significative. En effet, si l'on compare les consommations à 2 ans d'écart, on remarque que les consommations 2015 sont similaires à celles de 2017 et idem entre 2016 et 2018. Ces fluctuations sont dues au renouvellement des groupement d'achat pour les tarifs supérieurs à 36 kVA (explications page suivante),
- Concernant l'éclairage public, la baisse de consommations correspond aux opérations successives de relamping (baisse générale de 40 % entre 2012 et 2019).

B – 2.2.2 Bilan énergétique 2019 par type de tarif

Année	Marché	Régulé	Total général
2013	4 997 MWhEF	7 175 MWhEF	12 172 MWhEF
2014	5 154 MWhEF	6 316 MWhEF	11 470 MWhEF
2015	5 159 MWhEF	6 063 MWhEF	11 222 MWhEF
2016	4 701 MWhEF	5 764 MWhEF	10 465 MWhEF
2017	5 297 MWhEF	5 494 MWhEF	10 791 MWhEF
2018	4 753 MWhEF	5 186 MWhEF	9 939 MWhEF
2019	5 194 MWhEF	5 133 MWhEF	10 327 MWhEF
Moyenne	5 036 MWhEF	5 876 MWhEF	10 912 MWhEF



Entre 2018 et 2019 :

- **Baisse des consommations en tarif régulé de -53 MWhEF**
 - -1%
- **Hausse des consommations en tarif marché de 441 MWhEF**
 - +9%

Hausse de la consommation globale annuelle de 388 MWhEF soit +4%

Remarques :

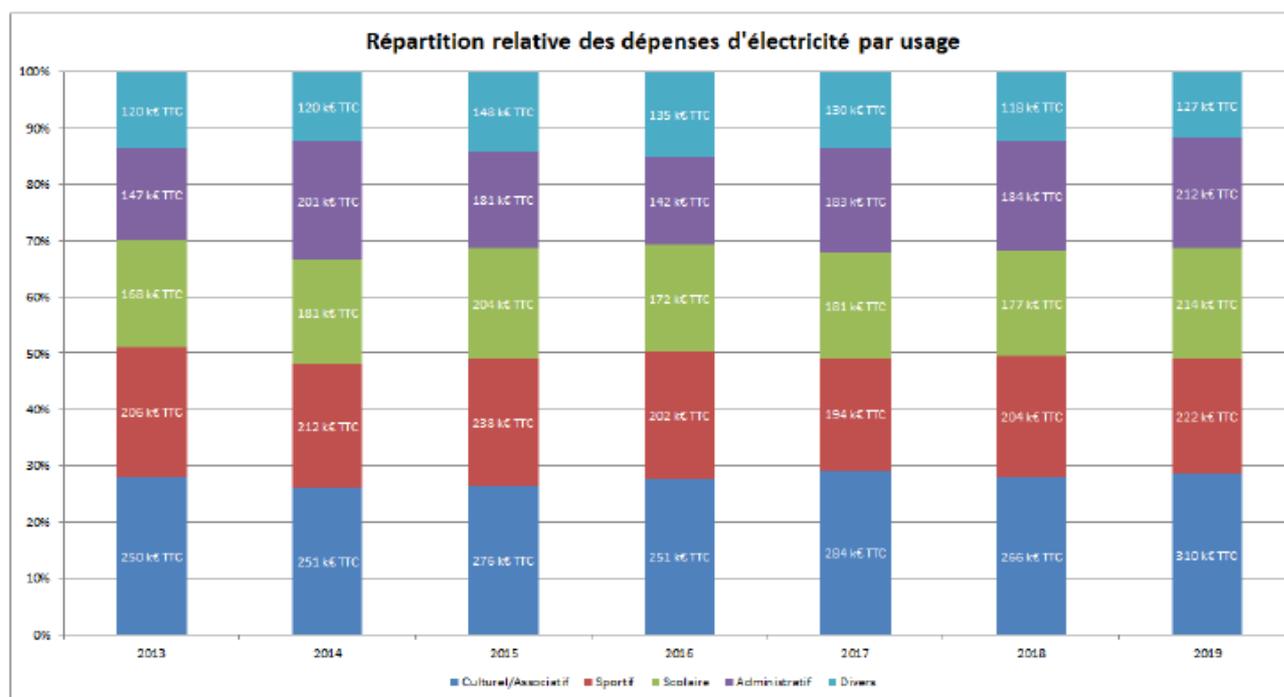
Le volume consommé en tarif « marché » fluctue de $\pm 10\%$ d'une année sur l'autre mais au global demeure stable. Ces fluctuations sont liées aux marchés qui sont renouvelés tous les 2 ans (au 1^{er} janvier des années paires) et qui entraînent une facturation plus importante pour les années impaires. Par exemple un site habituellement facturé au 15 de chaque mois aura un volume de consommation facturé sur :

- ~350 jours l'année paire (période du 1^{er} janvier au 15 décembre de l'année N),
- ~380 jours l'année impaire (du 15 décembre de l'année N au 1^{er} janvier de l'année N+2).

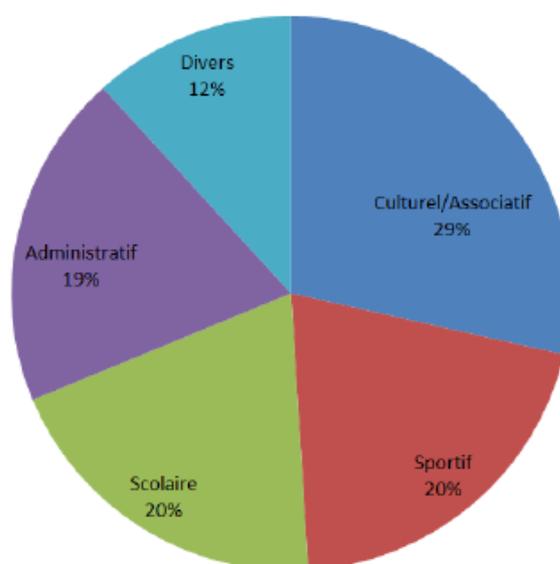
B – 2.3 Bilan sur les bâtiments

B – 2.3.1 Par usage

De la même manière que pour le chauffage, il est intéressant d'analyser les dépenses d'électricité de bâtiments à travers leur destination.



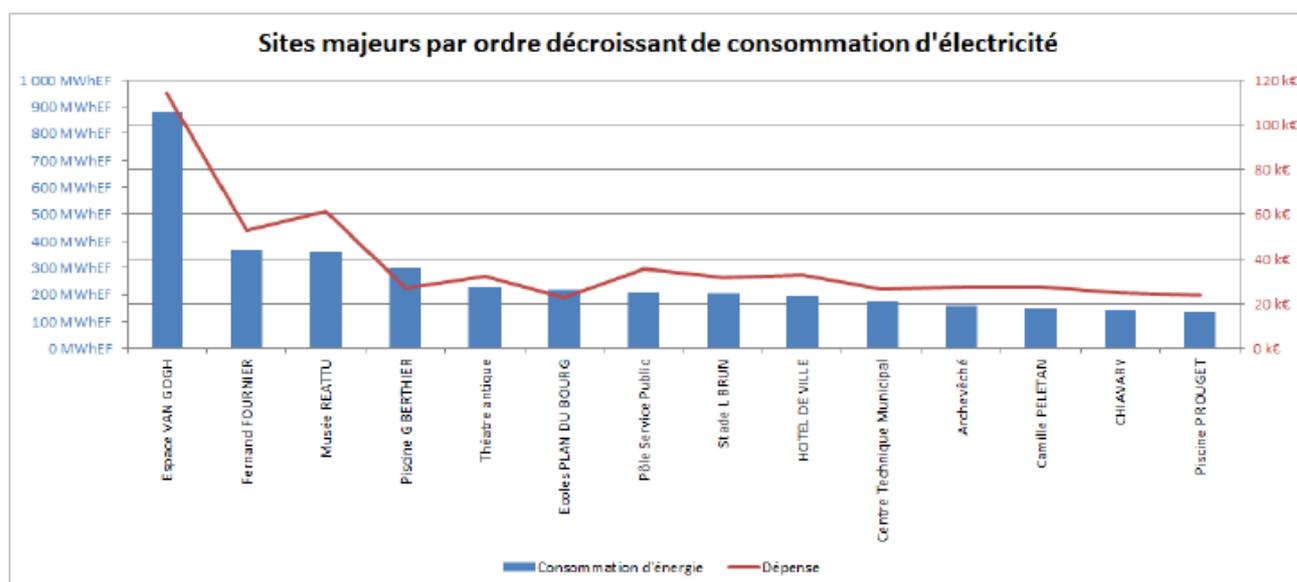
Répartition des dépenses d'électricité 2019



Le poste le plus coûteux en électricité est l'usage culturel/associatif avec près d'un tiers du total. Les sites sportifs, scolaires et administratifs représentent chacun un cinquième du total. Les sites divers sont à 12 %.

B – 2.3.2 Consommation et coûts des bâtiments par usages

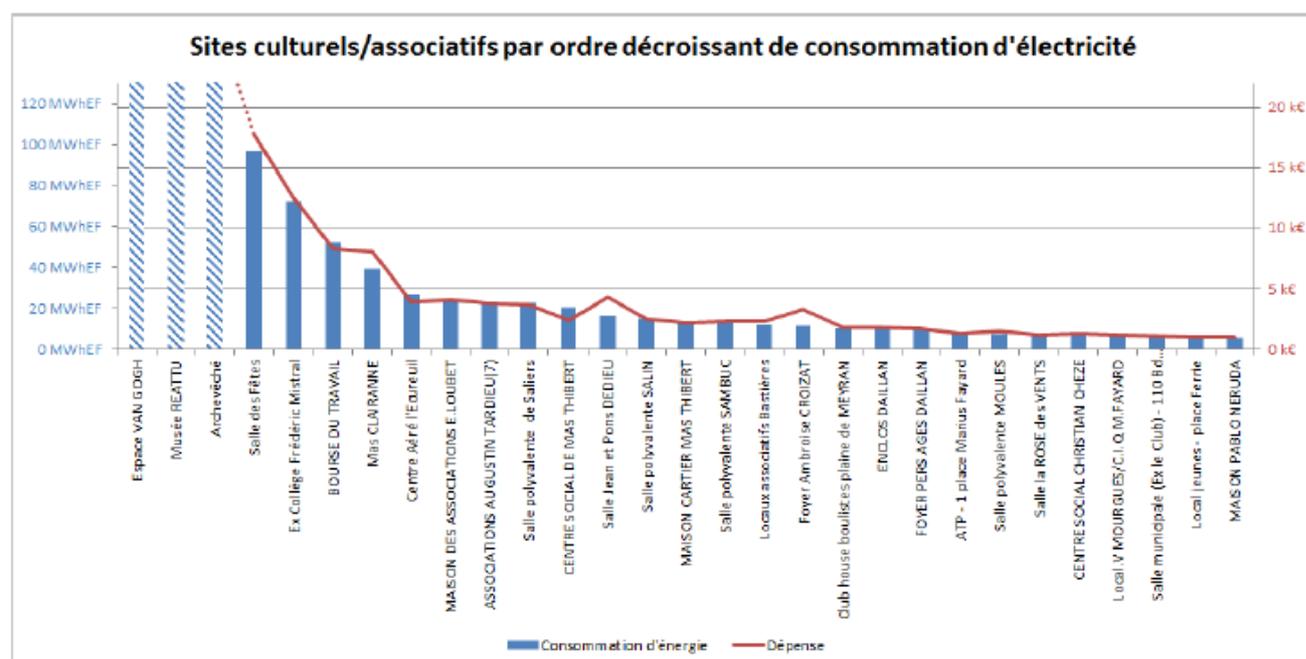
- Bâtiments les plus consommateurs (>100 MWhEF et >15k€/an)



Remarques :

- Volume consommé : **3 730 MWhEF**
- Coût : **541 k€ TTC**
- Les 14 sites consommant plus de 130 MWh EF représentent près de 50 % des dépenses d'électricité sur l'ensemble des bâtiments de la ville.
- Sites culturels/associatifs

Le graphique suivant présente les 29 points de livraison (sur les 50 au total) alimentant des sites à usage culturel et/ou associatif qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €

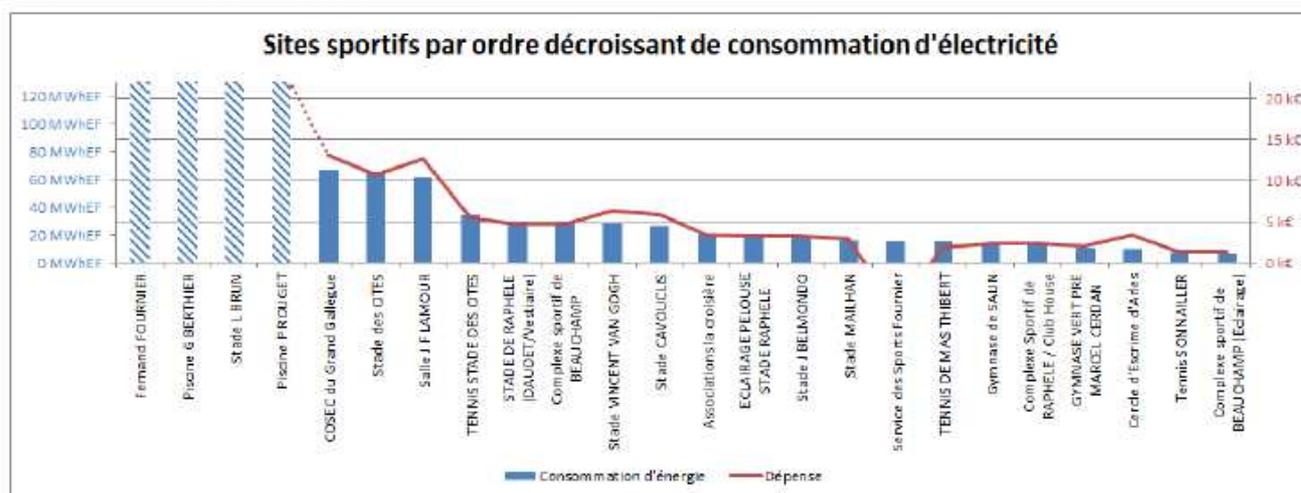


Remarques :

- Volume consommé par les 50 PDL : **1 994 MWhEF**
- Coût pour les 50 PDL : **309 k€ TTC**

• Sites sportifs

Le graphique suivant présente les 24 points de livraison (sur les 29 au total) alimentant des sites sportifs qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €

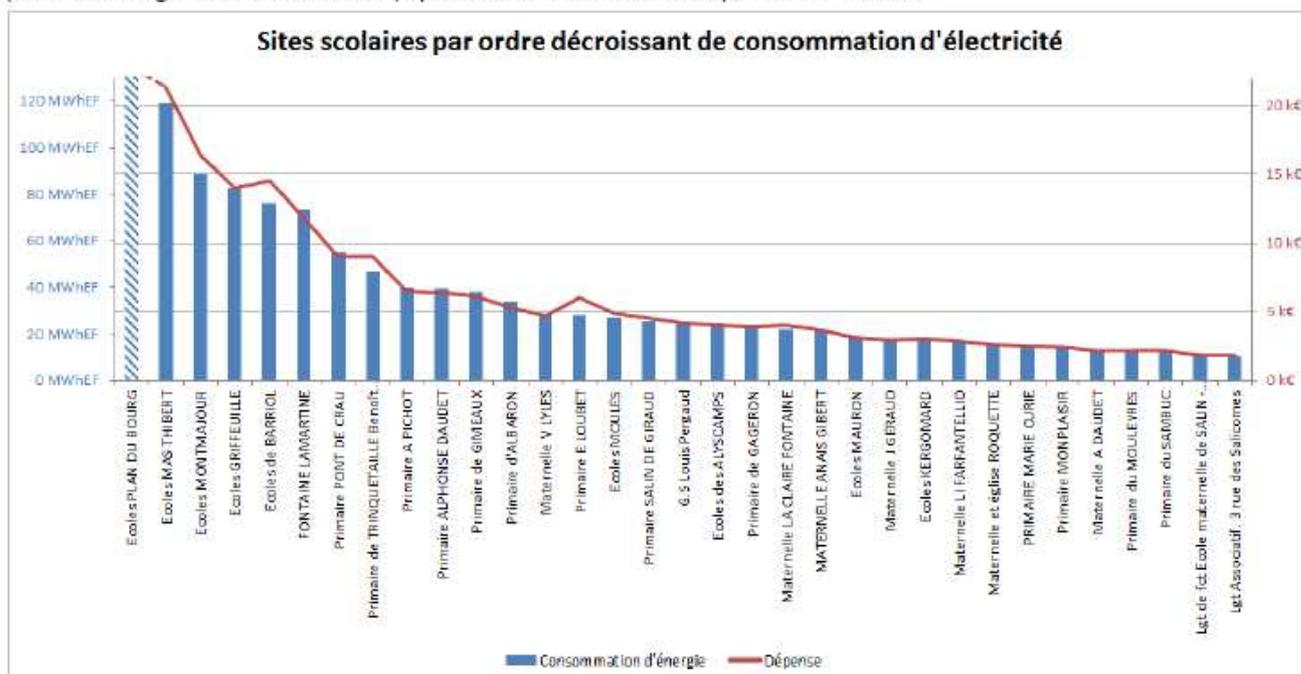


Remarques :

- Volume consommé par les 29 PDL : **1 522 MWheF**
- Coût pour les 29 PDL : **222 k€ TTC**
- Le site « Service des Sports Fournier » apparaît avec un coût négatif. Cela fait suite à une régularisation sur la part abonnement qui était trop perçue depuis des années.

• Sites scolaires

Le graphique suivant présente les 33 points de livraison (sur les 44 au total) alimentant des sites scolaires (et ancien logement de fonction) qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

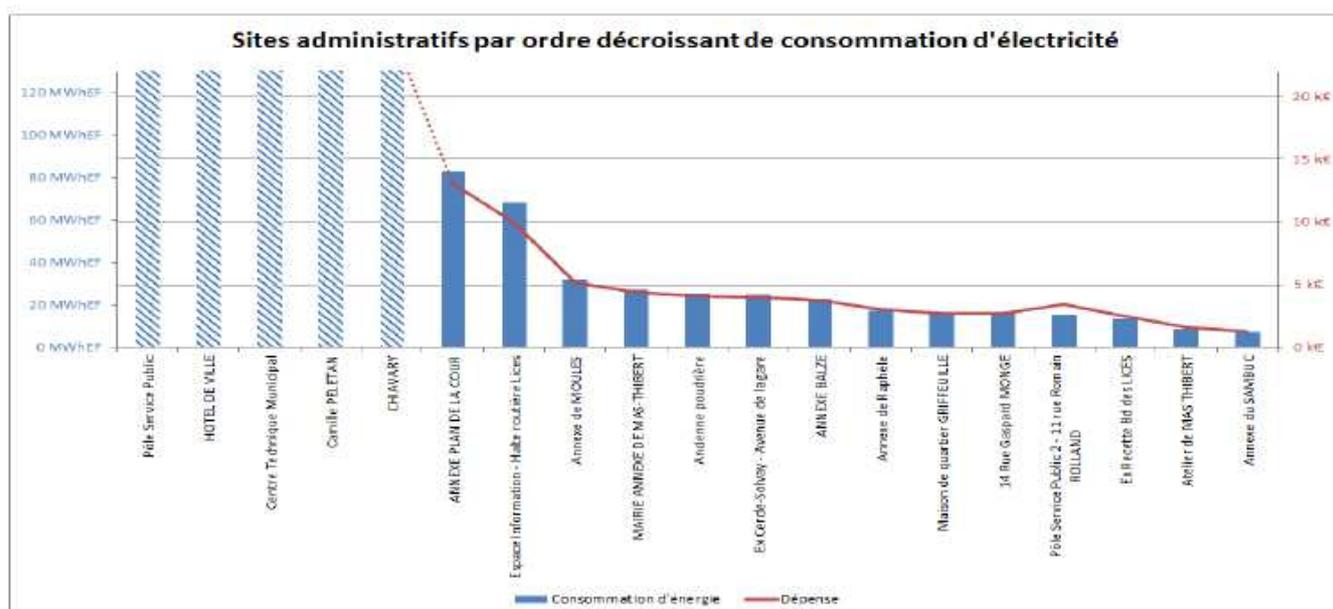


Remarques :

- Volume consommé par les 44 PDL : **1 311 MWheF**
- Coût pour les 44 PDL : **214 k€ TTC**

• Sites administratifs

Le graphique suivant présente les 19 points de livraison (sur les 27 au total) alimentant des sites administratifs qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

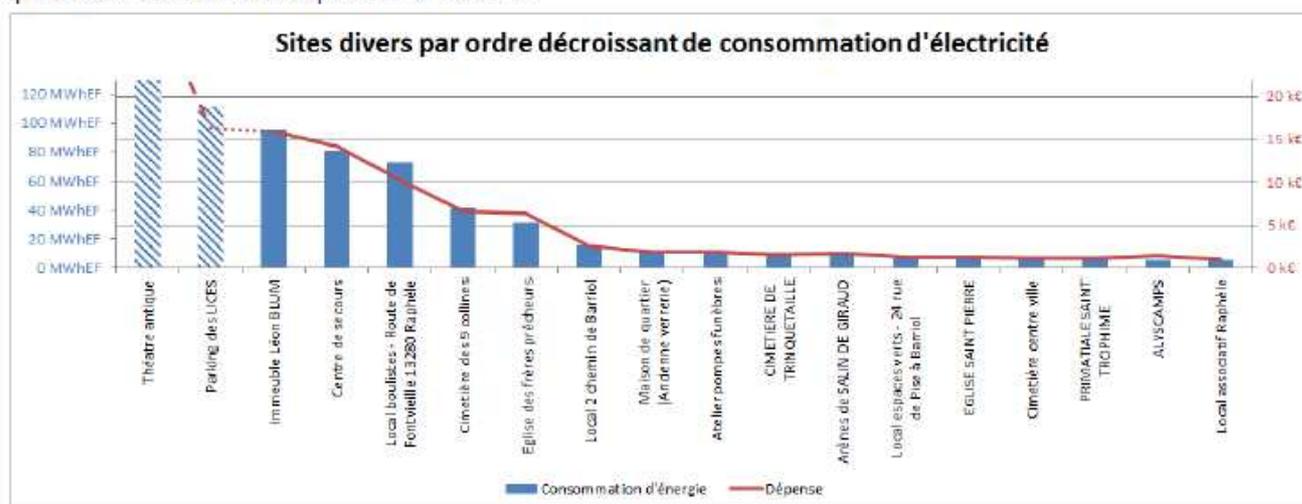


Remarques :

- Volume consommé par les 27 PDL : **1 261 MWhEF**
- Coût pour les 27 PDL : **212 k€ TTC**

• Sites divers

Le graphique suivant présente les 18 points de livraison (sur les 41 au total) alimentant des sites « divers » qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.



Remarques :

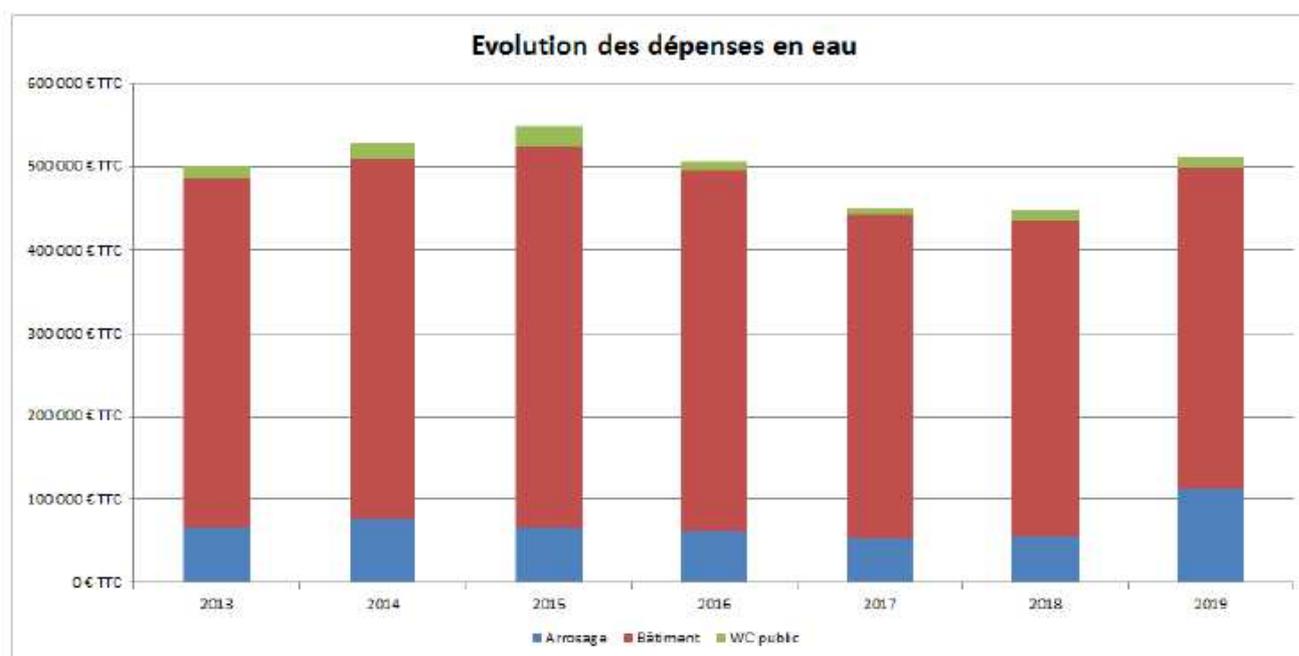
- Volume consommé par les 41 PDL : **786 MWhEF**
- Coût pour les 41 PDL : **127 k€ TTC**

B – 3. EAU

Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées aux différents usages de l'eau de la ville d'Arles.

B – 3.1 Bilan financier 2019

Année	Arrosage	Bâtiment	WC public	Total général
2013	66 121 € TTC	418 242 € TTC	16 427 € TTC	500 790 € TTC
2014	77 491 € TTC	431 028 € TTC	19 655 € TTC	528 174 € TTC
2015	65 869 € TTC	457 798 € TTC	23 655 € TTC	547 322 € TTC
2016	60 922 € TTC	433 892 € TTC	10 245 € TTC	505 059 € TTC
2017	54 630 € TTC	389 414 € TTC	7 281 € TTC	451 325 € TTC
2018	56 070 € TTC	381 218 € TTC	11 294 € TTC	448 582 € TTC
2019	113 081 € TTC	385 542 € TTC	12 106 € TTC	510 729 € TTC
Moyenne	70 598 € TTC	413 876 € TTC	14 381 € TTC	498 855 € TTC



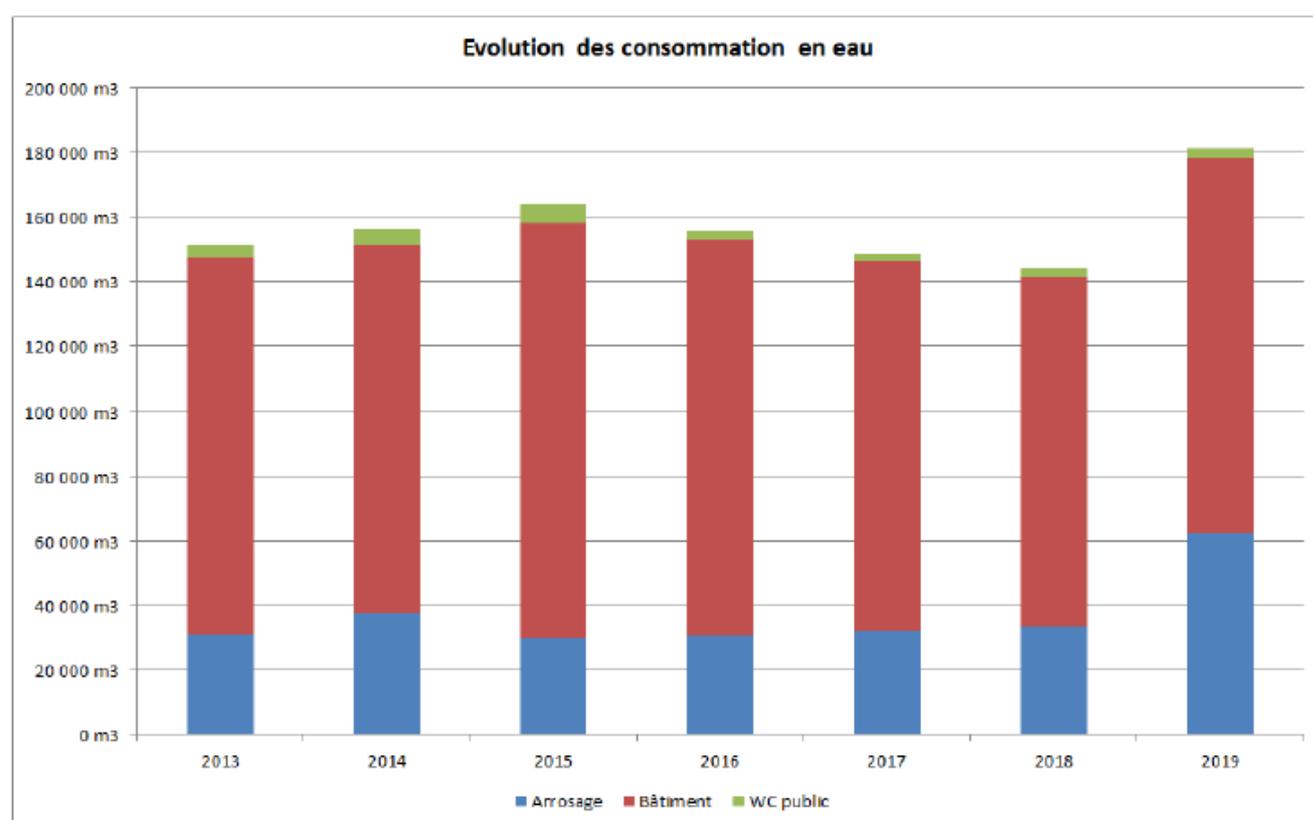
Entre 2018 et 2019 :

- Hausse des dépenses WC publics de 1 k€
 - +7%
- Hausse des dépenses bâtiment de 4 k€
 - +1%
- Hausse des dépenses arrosage de 57 k€
 - +102%

Hausse du coût global annuel de 62 k€ soit +14%.

B – 3.2 Bilan consommations 2019

Année	Arrosage	Bâtiment	WC public	Total général
2013	31 235 m ³	116 051 m ³	4 236 m ³	151 522 m ³
2014	37 514 m ³	113 854 m ³	4 993 m ³	156 361 m ³
2015	30 197 m ³	128 117 m ³	6 001 m ³	164 315 m ³
2016	31 144 m ³	121 725 m ³	2 624 m ³	155 493 m ³
2017	31 957 m ³	114 677 m ³	2 000 m ³	148 634 m ³
2018	33 524 m ³	107 868 m ³	3 080 m ³	144 472 m ³
2019	62 885 m ³	115 339 m ³	3 285 m ³	181 509 m ³
Moyenne	36 922 m ³	116 804 m ³	3 746 m ³	1 180 901 m ³



Entre 2018 et 2019 :

- **Hausse des consommations WC publics de 205 m³**
 - +7%
- **Hausse des consommations bâtiment de 7 471 m³**
 - +7%
- **Hausse des consommations arrosage de 29 361 m³**
 - +88%

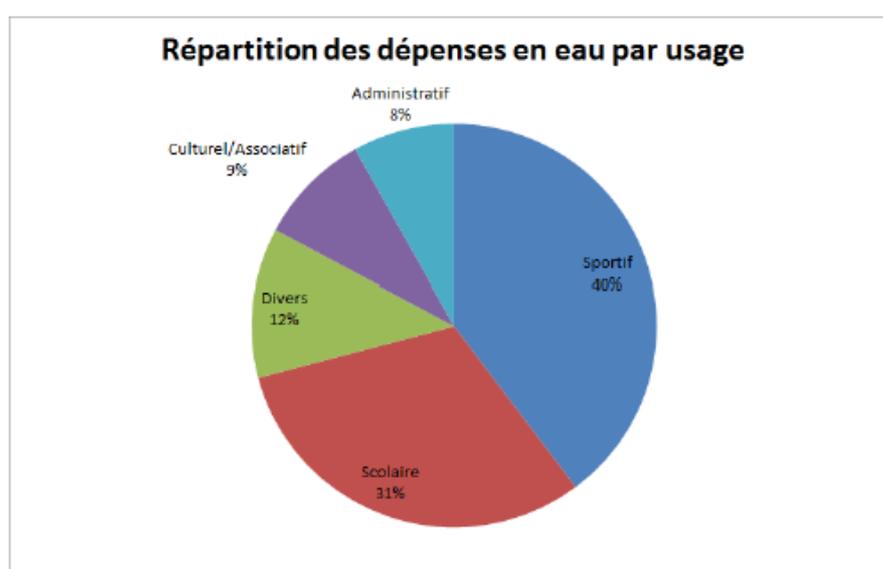
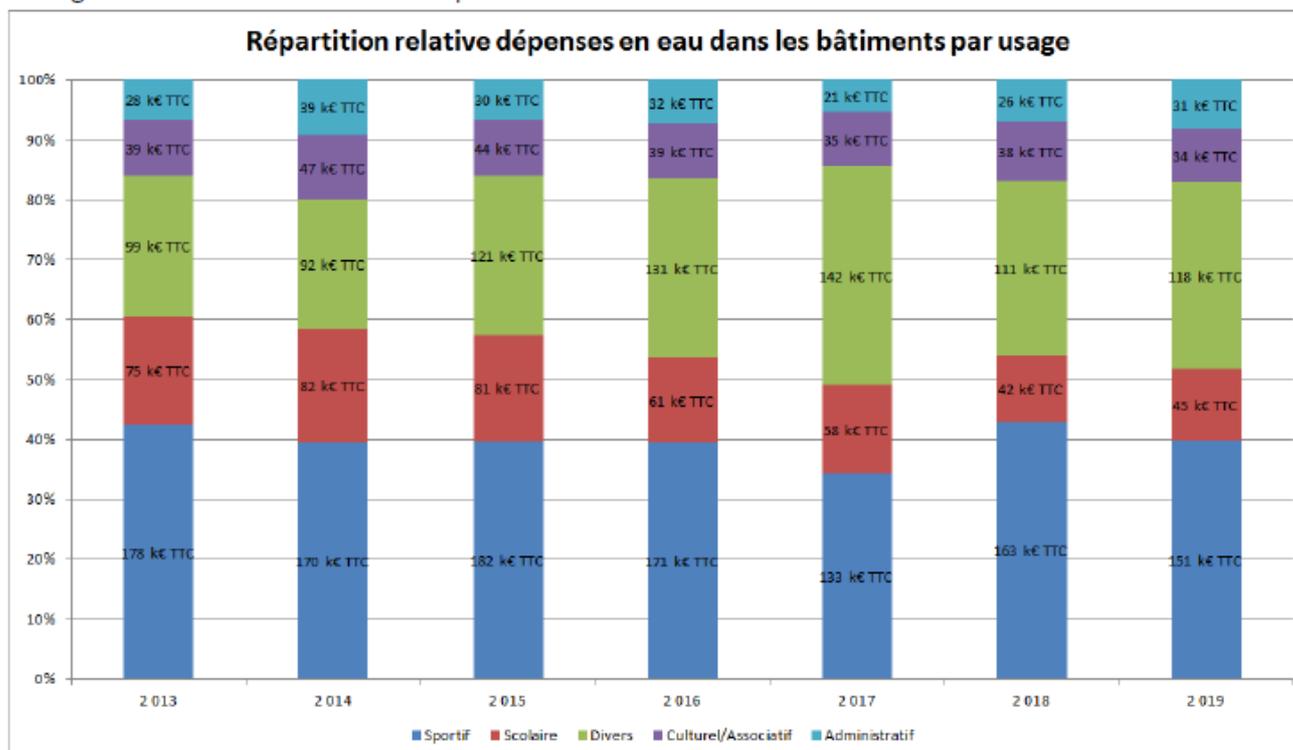
Hausse des consommations annuelles de **37 037 m³** soit **+26%**

La hausse importante de consommation sur l'arrosage s'explique, pour 75 % du volume consommé en plus, **par des fuites d'eau sur 2 compteurs**. L'un alimente la fontaine Lamartine et l'arrosage de la place (+17 600 m³ en 2019) – La fontaine n'est plus alimentée depuis – et l'autre l'arrosage et le bâtiment de l'ancienne gare routière (+ 4 500 m³ en 2019). Cette dernière fait l'objet d'une réclamation auprès d'ACCM eau car le compteur serait à l'origine de la fuite.

B – 3.3 Bilan sur les bâtiments

B – 2.3.1 Par usage

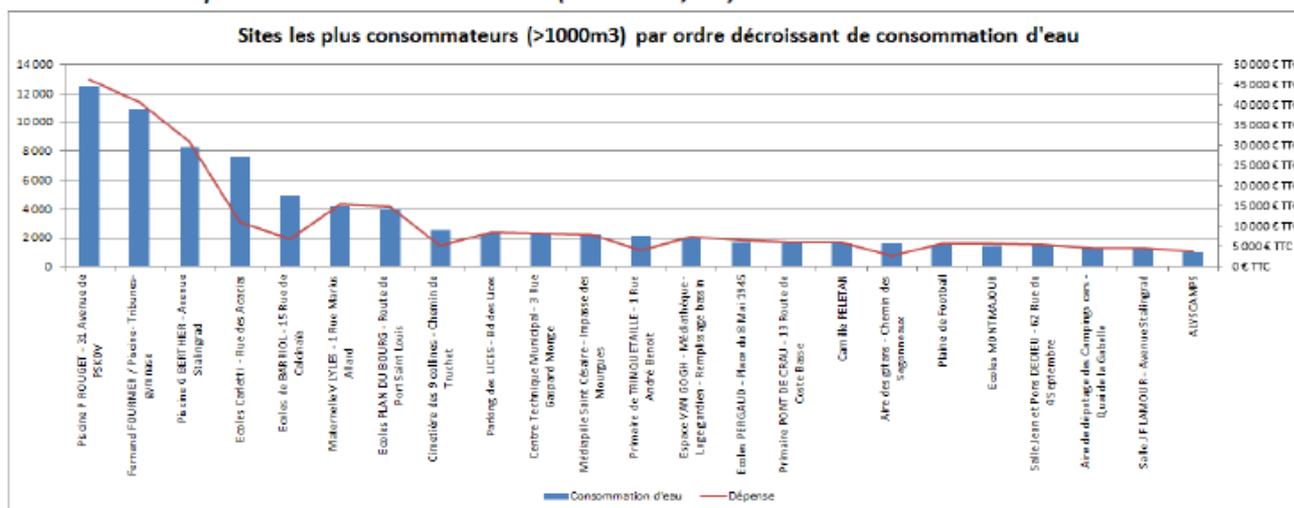
De la même façon que pour le chauffage et l'électricité, l'analyse par usage des sites permet d'avoir une vision globale des consommations du patrimoine.



Les sites sportifs et scolaires représentent plus des 2/3 des consommations d'eau de l'ensemble des bâtiments.

B – 2.3.2 Consommation et coûts des bâtiments par usages

• Sites les plus consommateurs en eau (>1000 m³/an)

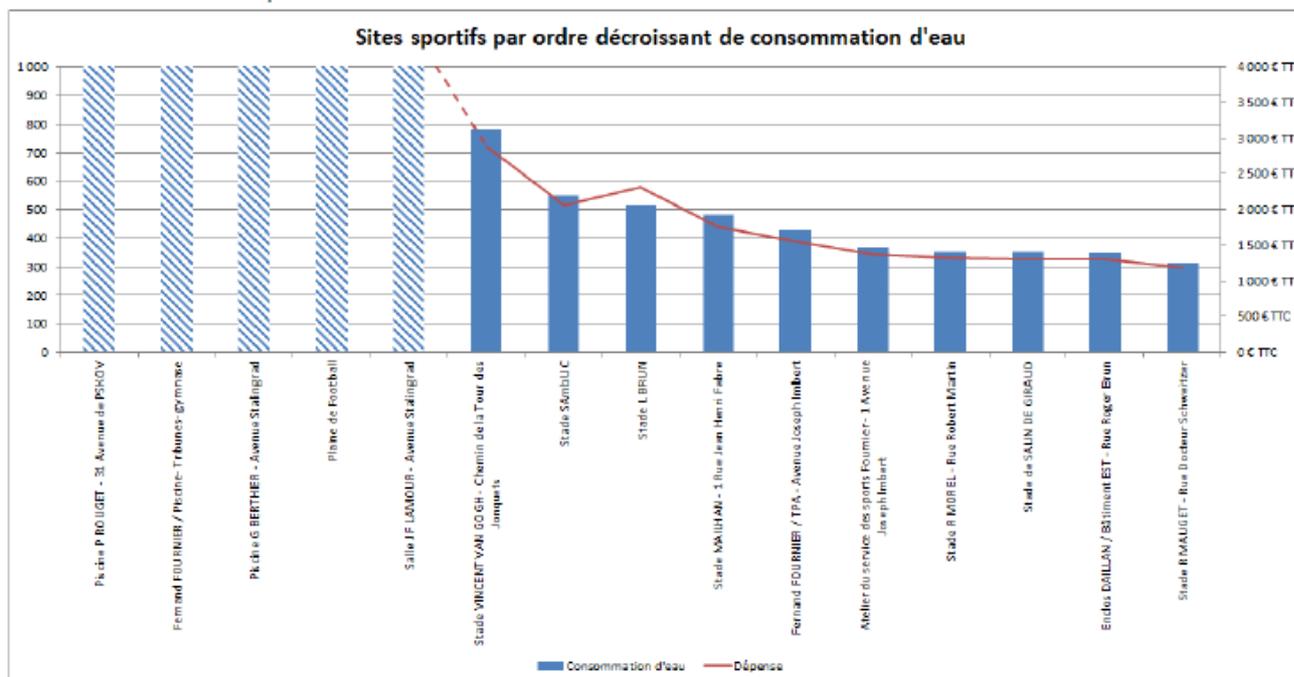


Remarques :

- Volume consommé : **80 751 m³**
- Coût : **259 k€ TTC**
- Les 23 compteurs d'eau « bâtiment » de la ville qui ont des consommations supérieures à 1 000 m³ représentent à eux seuls deux tiers de la facture globale d'eau des bâtiments communaux.

• Sites sportifs

Le graphique suivant présente les 15 compteurs d'eau (sur les 32 au total) alimentant des sites sportifs qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

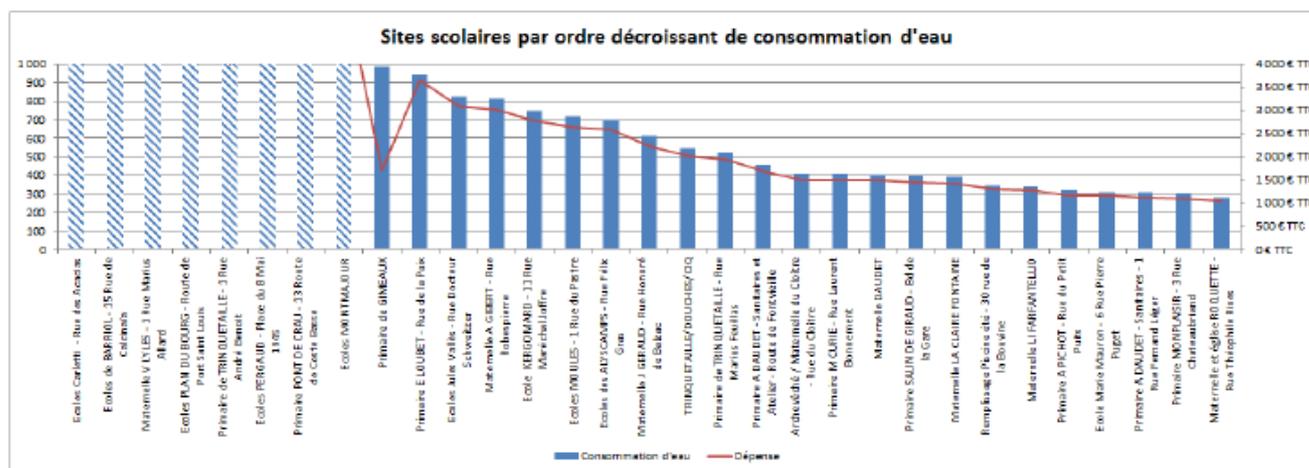


Remarques :

- Volume consommé par les 32 compteurs : **40 461 m³**
- Coût pour les 32 compteurs : **151 k€ TTC**

- **Sites scolaires**

Le graphique suivant présente les 31 compteurs d'eau (sur les 61 au total) alimentant des sites scolaires (et logements de fonction) qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €..

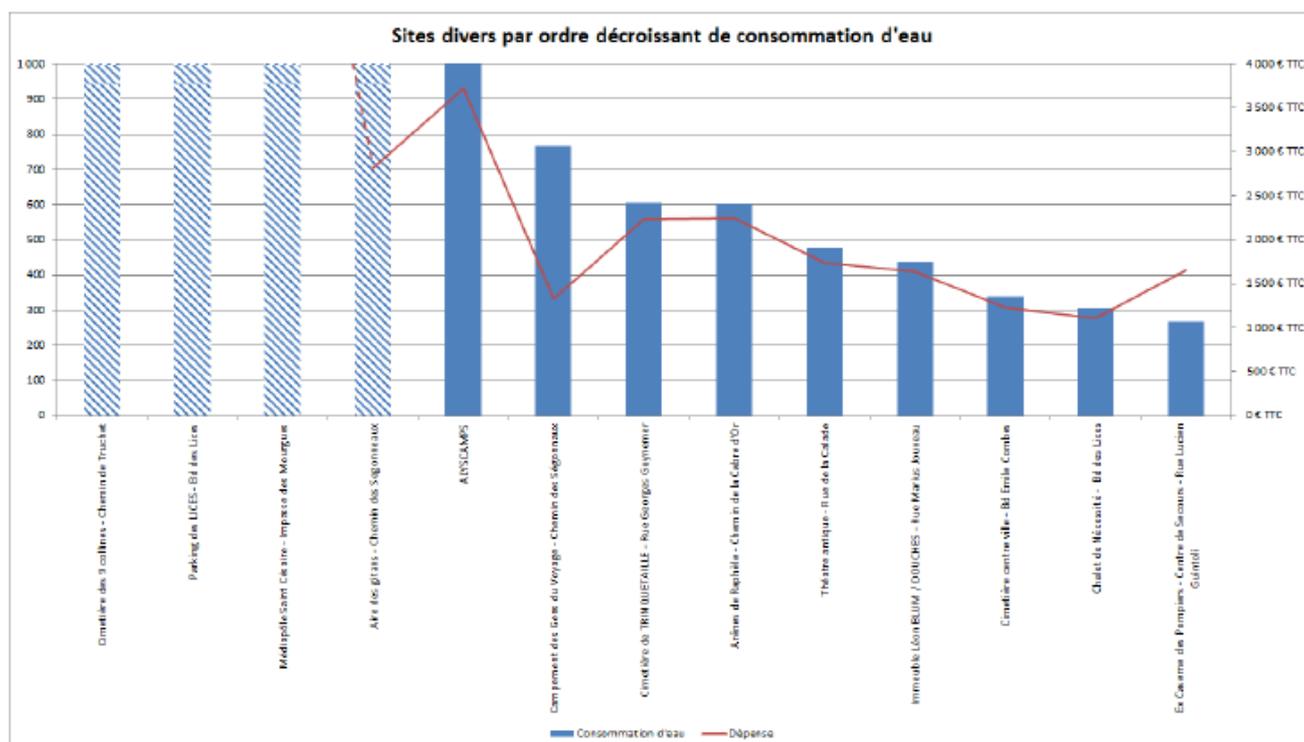


Remarques :

- Volume consommé par les 61 compteurs : **41 029 m³**
- Coût pour les 61 compteurs : **118 k€ TTC**

- **Sites divers**

Le graphique suivant présente les 13 compteurs d'eau (sur les 40 au total) alimentant des sites « divers » qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

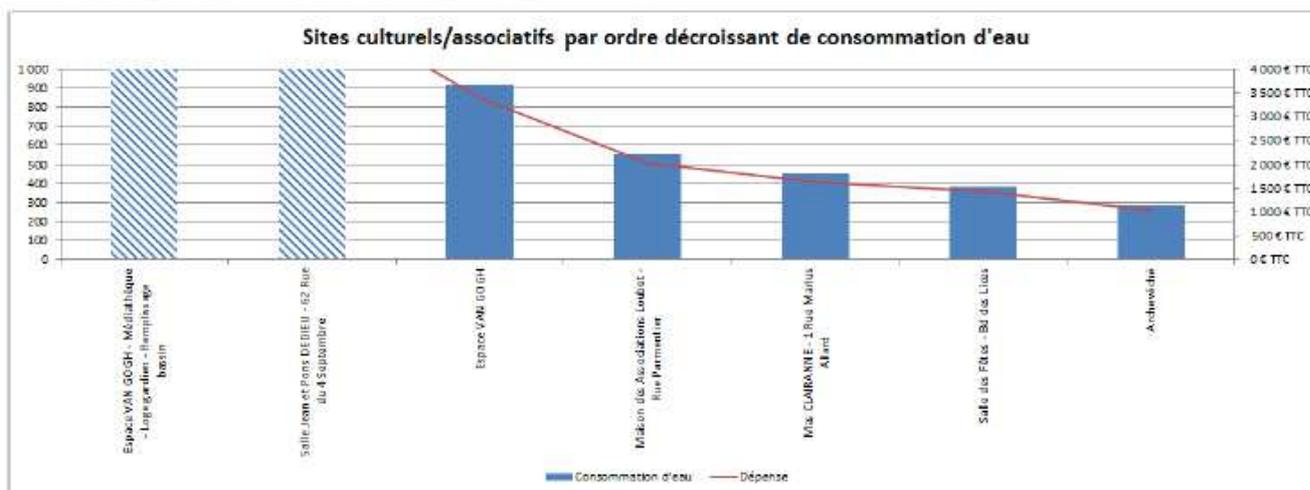


Remarques :

- Volume consommé par les 40 compteurs : **16 084 m³**
- Coût pour les 40 compteurs : **42 k€ TTC**

- **Sites culturels/associatifs**

Le graphique suivant présente les 7 compteurs d'eau (sur les 43 au total) alimentant des sites culturels et associatifs qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

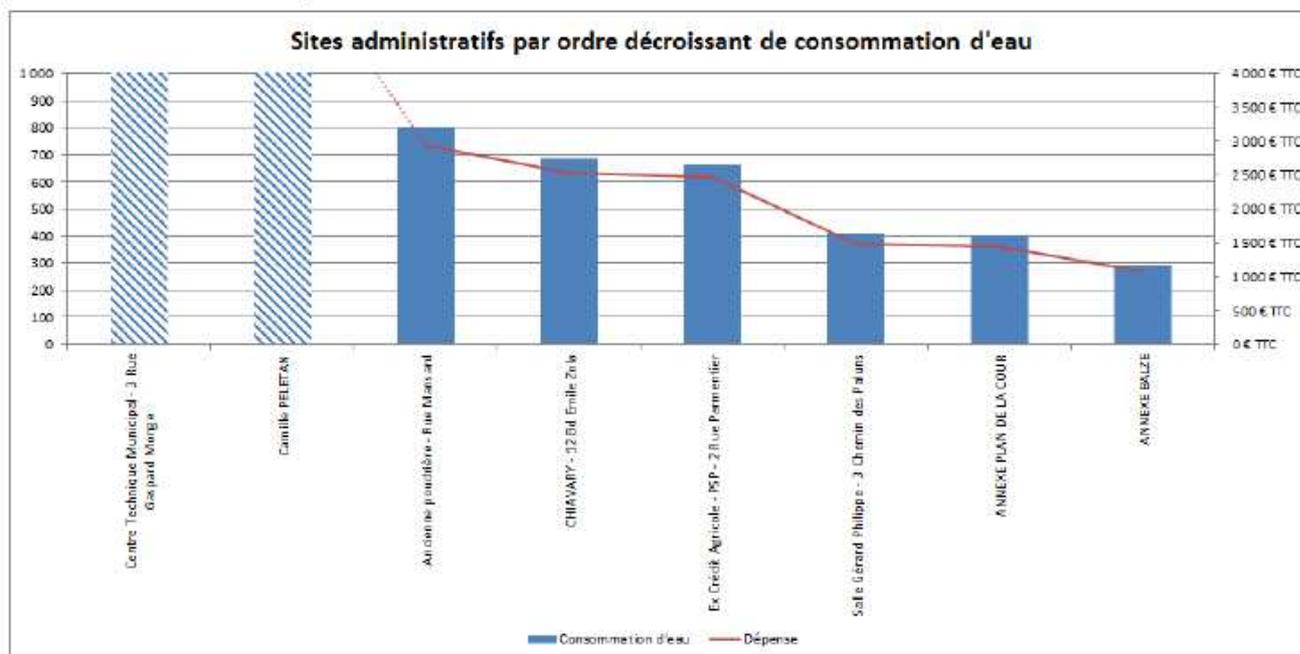


Remarques :

- Volume consommé par les 43 compteurs : **9 225 m³**
- Coût pour les 43 compteurs : **34 k€ TTC**

- **Sites administratifs**

Le graphique suivant présente les 8 compteurs d'eau (sur les 29 au total) alimentant des sites administratifs qui ont un coût annuel supérieur à 1 000 €.

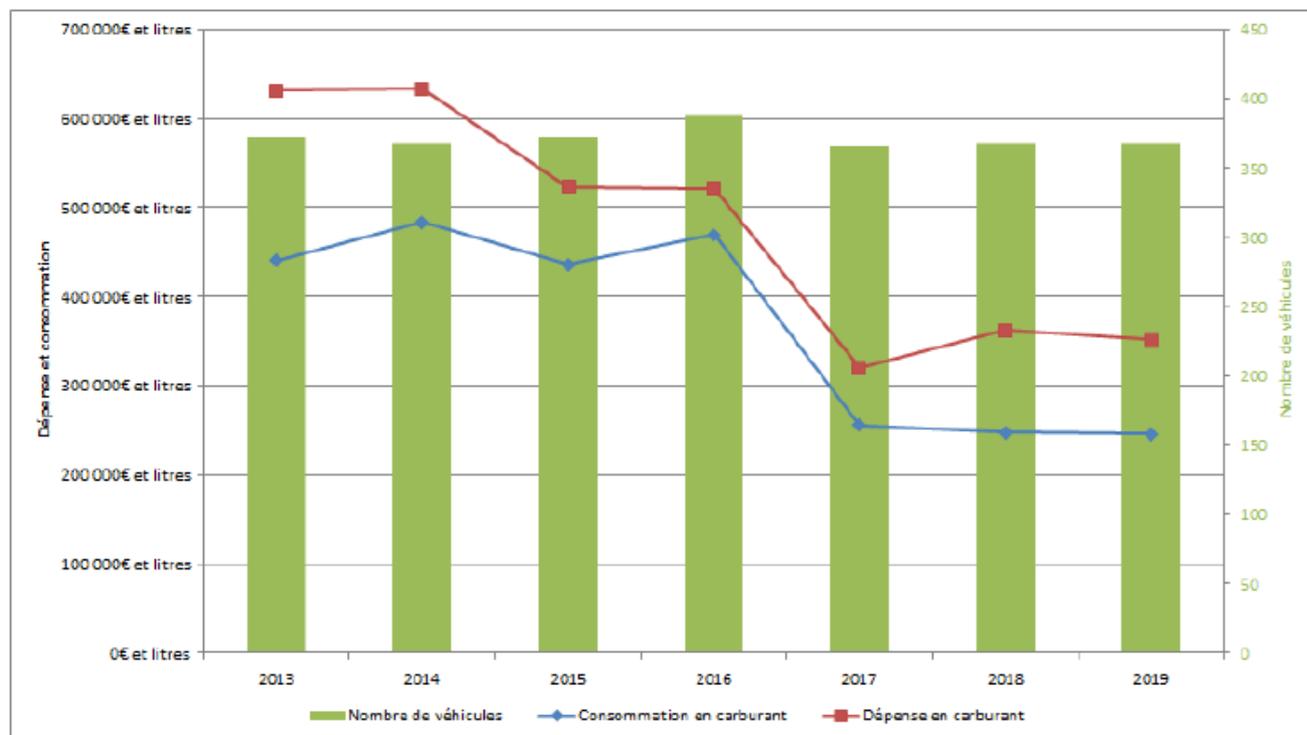


Remarques :

- Volume consommé par les 29 compteurs : **8 425 m³**
- Coût pour les 29 compteurs : **31 k€ TTC**

B – 3. CARBURANT

Il s'agit des consommations de l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux (engins, camions, camionnettes, véhicules légers, scooters).



Entre 2018 et 2019 :

- **Nombre de véhicules inchangé**
- **Baisse des dépenses de carburant de 10 k€ TTC**
 - -1%
- **Baisse des consommations de carburant de 1 431 litres**
 - -3%

Sur le volume global, on observe une baisse du coût unitaire du coût du carburant de 2 % entre 2018 et 2019.

2 – INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN 2019

A – MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Entre **2011** et **2016**, la ville a remplacé 2 312 lampes, notamment grâce au programme AGIR (entre **2011** et **2014**). Ces opérations ont principalement consisté au remplacement des lampes de type Ballon Fluorescent (BF – Lumière blanche avec teinte violacée) et Sodium Haute Pression (SHP – Lumière jaune) pour des lampes Iodures Métalliques (IM – Lumière blanche). Outre un meilleur rendement lumineux, cette rénovation de l'éclairage a permis une réduction de la puissance installée de 30 à 60 %.

En **2017**, ce sont près de 800 lampes qui ont été remplacées, essentiellement lors de l'opération rétrofit du centre-ville, financée dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). L'ensemble des points lumineux du centre-ville a été remplacé par des lampes LED de 20 à 50 W.

Pendant l'année **2018**, grâce à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de TEPCV, le service voirie a réalisé environ 800 relamping en LED. Les quartiers concernés sont Griffeuille, Barriol, Centre Ville, Trinquetaille et Trébon. Les puissances installées varient en fonctions des lanternes et des niveaux d'éclairage définis à la suite du diagnostic de la société Genilum. Sur l'ensemble des opérations de relamping, la puissance électrique est a minima réduite de 50 %.

En **2019**, il n'y a pas eu d'opération de relamping.

Relamping par quartier de 2011 à 2019

Quartier	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Albaron					10			
Alyscamps			192	6				
Barriol		17	94		25			239
Centre Ville		12	109	67	5		786	182
Fourchon*			2					
Gageron				15				
Gimeaux				30	15			
Griffeuille		1	214					269
Mas-Thibert						93		
Monplaisir		13		14				
Moulès		8		109		41		
Pont de Crau		2						
Raphèle		8		109		10		
Salin de Giraud		48		282		123		
Sambuc					45			
Trébon		15	162	6	33			57
Trinquetaille	31	11	335				1	58
Total général	31	135	1108	638	133	267	787	805

*L'éclairage public de la zone d'activité commerciale de Fourchon a été transféré en 2016 à l'ACCM.

En comparant les consommations d'énergie des différents secteurs avant et après travaux, pour les opérations de renouvellement de 100 luminaires et plus, on obtient une évaluation relativement fidèle des économies d'énergie générées :

Année	Nb lampes	Quartier	Volume d'énergie économisé (kWhEF/an)	Réduction de dépense* (€ TTC/an)	Calcul des économie d'énergie
2013	109	Centre Ville	106 000 kWhEF	15 200,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2016
2013	192	Alyscamps	122 000 kWhEF	18 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	214	Griffeuille	103 000 kWhEF	14 300,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	162	Trébon	71 000 kWhEF	11 400,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	335	Trinquetaille	204 000 kWhEF	31 600,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2014	109	Moulès	29 000 kWhEF	4 700,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2018
2014	109	Raphèle	80 000 kWhEF	12 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2018
2014	282	Salin de Giraud	128 000 kWhEF	20 600,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2016
2016	93	Mas-Thibert	22 000 kWhEF	3 100,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2016 et de 2017 à 2018
2016	123	Salin de Giraud	33 000 kWhEF	5 300,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2015 à 2016 et de 2017 à 2018
2017 + 2018	786 + 182	Centre Ville	364 000 kWhEF	70 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2014 à 2016 et de 2017 à 2019
2018	239	Barriol	40 000 kWhEF	7 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2014 à 2017 et de 2018 à 2019
2018	269	Griffeuille	100 000 kWhEF	15 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2014 à 2017 et de 2018 à 2019

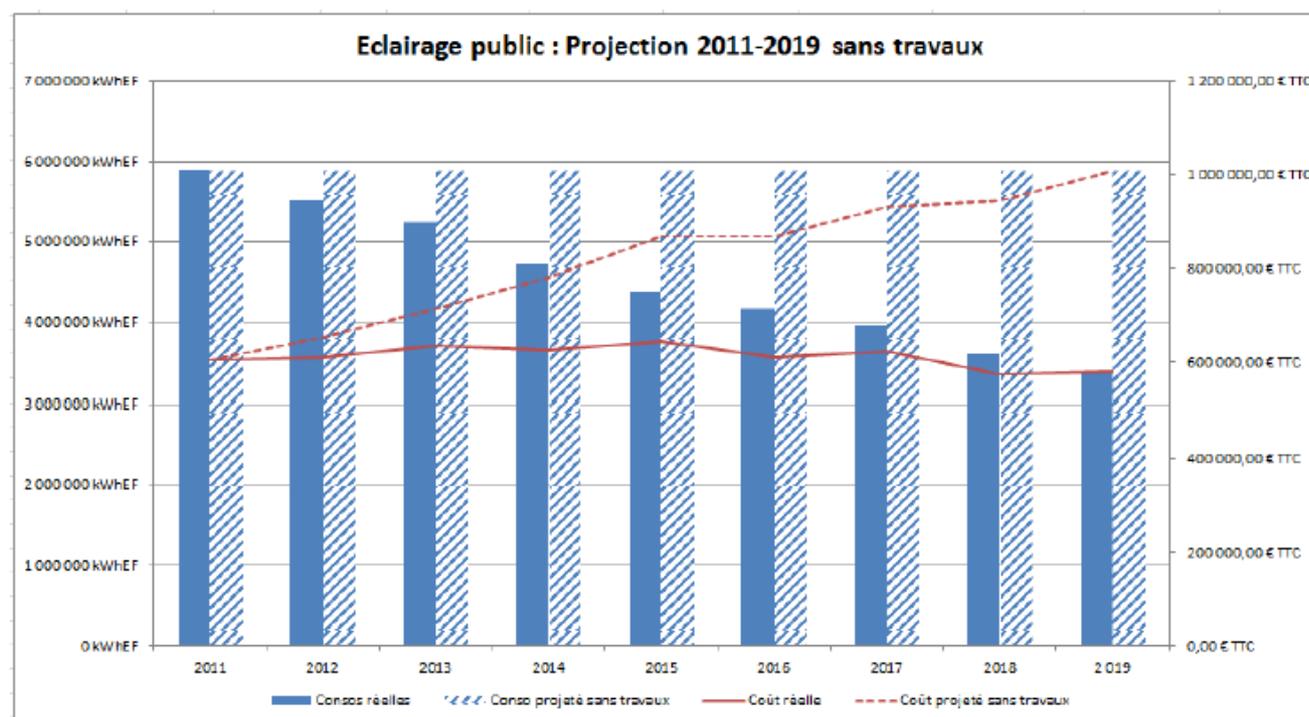
*L'économie est calculée sur la base du coût unitaire le plus récent. Ces données sont virtuelles puisque le coût du kWh ne cesse d'augmenter.

Le temps de retour sur investissement pour ces opérations est en moyenne de 6,5 ans à l'instant « t ». Si l'on considère les augmentations régulières du coût unitaire de l'électricité, l'amortissement de l'investissement n'excède pas 5 années.

Au delà des économies d'énergie générées par la réduction de puissance des points lumineux, les opérations de relamping LED entre 2017 et 2018 apportent les améliorations suivantes :

- **Diminution de la pollution lumineuse** : les luminaires LED permettent d'éclairer uniquement vers le sol et non pas vers les parois verticales comme c'était le cas avec les anciens luminaires.
- **Diminution du nombre d'intervention** : la durée de vie des luminaires LED étant significativement plus élevée que pour les autres technologies, il devrait théoriquement y avoir moins d'opérations de remplacement, diminuant ainsi le coût d'exploitation.

Pour bien comprendre l'impact de ces travaux et de l'augmentation continue du coût de l'énergie, il est intéressant de comparer la situation réelle (consommation en baisse grâce aux travaux) à une situation projetée dans laquelle la ville n'aurait pas réalisée de travaux (consommation constante) :



Remarques :

- Entre l'année 2011 et 2019, grâce aux investissements, la consommation a baissé de 42% (- 2 496 MWh) et le coût de seulement – à cause de l'augmentation du coût de l'électricité – 4% (- 24 k€).
- S'il n'y avait pas eu de travaux entre 2011 et 2019 sur l'éclairage public le budget de l'électricité aurait augmenté de 403 k€ (+67%) par rapport à la situation de 2011.
- Par ailleurs, l'écart entre les dépenses d'électricité sans travaux en 2018 et les dépenses réelle 2018 est de 427 k€ (+73%).

B – RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Des travaux permettant de mieux maîtriser nos consommations d'énergie et d'eau sont effectués régulièrement dans bâtiments communaux :

- remplacement de menuiseries,
- Isolation de bâti (toiture terrasse, combles, murs extérieurs, etc.),
- réfection de réseaux chauffage/ECS,
- modernisation des système d'éclairage.

Les tableaux suivants présentent les opérations de grande ampleur programmées en 2018 et 2019 :

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉS EN 2018

Destination	Code	Quartier	Site	Type	Commentaire	Coût
Sport	0394	Trébon	Piscine BERTHIER	CVC	Remplacement Centrale de Traitement d'Air + Système de régulation	233 652,00 € TTC
Ecole	0328	Barriol	Groupe scolaire Barriol	Isolation	Réfection de 1500 m ² de toiture terrasse	127 989,00 € TTC
				Isolation	90 menuiserie remplacée en double vitrage	137 069,00 € TTC
				CVC	Réfection des réseaux de chauffage et remplacement des radiateurs des 2 écoles primaires	117 591,00 € TTC
				CVC	Rénovation chaufferie : Remplacement chaudière/production + Télégestion de la régulation + Supervision des températures	70 143,90 € TTC
Ecole	0342	Pont de Crau	Maternelle LA CLAIRE FONTAINE	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	22 868,00 € TTC
Ecole	0336	Barriol	GS Plan du bourg	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	58 708,00 € TTC
Ecole	0037	Mas-Thibert	Groupe scolaire	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	46 297,00 € TTC
Ecole	033802	Griffeuille	Ecole Maternelle Louise MICHEL	Isolation	Isolation 300 m ² de combles (R = 6 m ² .K/W)	4 060,00 € TTC
Ecole	0363	Griffeuille	Primaire du MOULEYRES	Isolation	Isolation 200 m ² de combles (R = 6 m ² .K/W)	1 566,00 € TTC
Administration	0014	Alyscamps	Espace CHIAVARY	Isolation	Isolation 1 000 m ² de combles (R = 6 m ² .K/W) Remplacement 2 menuiseries alu	21 024,00 € TTC
Sport	0385	Barriol	Stade L BRUN plaine de sport	Isolation	Toiture : 1 500 m ² traités LdR 10+12cm R=6,1m ² .K/W (type Roackacier B NRJ de Rockwool)	124 865,00 € TTC
				Eclairage	Relamping LED salle de ping-pong 33 blocs fluorescent T8 2x58W à ballast ferromagnétique remplacés par des luminaires leds 77W	11 970,00 € TTC
Social	0004	Barriol	CENTRE SOCIAL CHRISTIAN CHEZE	Isolation	Isolation terrasse	9 843,00 € TTC
				Isolation	Isolation murs extérieurs	62 556,00 € TTC

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉS EN 2019

Destination	Code	Quartier	Site	Type	Commentaire	Coût
Sport	0385	Barriol	Stade L BRUN plaine de sport	Eclairage	Remplacement des luminaires de la salle des sports : - 34 Spots LED 196 W - 6 Blocs LED 34 W Puissance réduite de 10,9 kW (17,6 - 6,7)	31 000,00 € TTC
Sport	0394	Trébon	Piscine BERTHIER	Eclairage	Remplacement des luminaires de l'accueil, du hall des bassins et des vestiaires en LED	30 000,00 € TTC
Ecole	0328	Barriol	GROUPE SCOLAIRE BARRIOL	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage + isolation 2 salles maternelles	36 000,00 € TTC
Culture	0050	Centre Ville	Espace VAN GOGH	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage dans les chambres du collège des traducteurs	10 000,00 € TTC
Administration	0056	Mas-Thibert	Mairie annexe de Mas-Thibert	CVC	Remplacement d'une climatisation	1 700,00 € TTC
Associatif	0041	Moulès	Salle polyvalente	Isolation	Remplacement de menuiserie en double vitrage (porte)	3 300,00 € TTC
Ecole	0368	Salin de Giraud	Primaire SALIN DE GIRAUD	Isolation	Remplacement de menuiserie en double vitrage (porte)	2 500,00 € TTC
Ecole	0336	Barriol	Ecoles PLAN DU BOURG	CVC	Remplacement de 5 climatisations (4 Aragon - 1 Magnanarelles)	12 600,00 € TTC
Ecole	0333	Trinquetaille	MATERNELLE ANAÏS GIBERT	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage dans une classe	13 000,00 € TTC
Associatif	0012	Trinquetaille	ENCLOS DAILLAN	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage	1 200,00 € TTC
Ecole	0338	Griffeuille	Ecole Louise MICHEL	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage dans 3 classes	25 600,00 € TTC
Ecole	0366	Pont de Crau	Primaire PONT DE CRAU	Isolation	Réfection et isolation de la terrasse de la bibliothèque	10 000,00 € TTC
Associatif	0707	Centre Ville	Espace Mistral (SUD)	Isolation	Dans le cadre de l'aménagement de locaux (600m ²) : Remplacement de menuiseries double vitrage	204 000,00 € TTC
Administration	0014	Centre Ville	Espace CHIAVARY	Isolation	Remplacement de 41 menuiseries en double vitrage	74 000,00 € TTC
Ecole	0335	Trébon	Maternelle V LYLES	Isolation	Isolation et réfection de l'étanchéité de la toiture, changement de menuiseries et remplacement de climatisation	239 000,00 € TTC
Ecole	0336	Barriol	Ecoles PLAN DU BOURG	Isolation	Isolation et réfection toiture terrasse + Remplacement menuiseries office Aragon	68 000,00 € TTC
Ecole	0337	Mas-Thibert	Ecoles Carletti	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage (école + office)	51 000,00 € TTC
Ecole	0007	Centre Ville	MATERNELLE DU CLOITRE	Isolation	Remplacement de menuiseries en double vitrage (office)	9 000,00 € TTC
Ecole	0358	Centre Ville	Primaire Emile LOUBET	Isolation	Remplacement portes en double vitrage (office)	8 000,00 € TTC
Ecole	0358	Centre Ville	Primaire Emile LOUBET	Eclairage	Eclairage Led dans l'office	4 000,00 € TTC

A ces travaux s'ajoutent ceux entrepris dans le cadre du marché de chauffage 2018-2023. Ces derniers représentent au total 1 800 k€ répartie sur 62 chaufferies (mise en place d'une télégestion + sondes connectées + remplacement de l'ensemble des matériels de plus de 15 ans y compris les chaudières).

3 – PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

A – INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

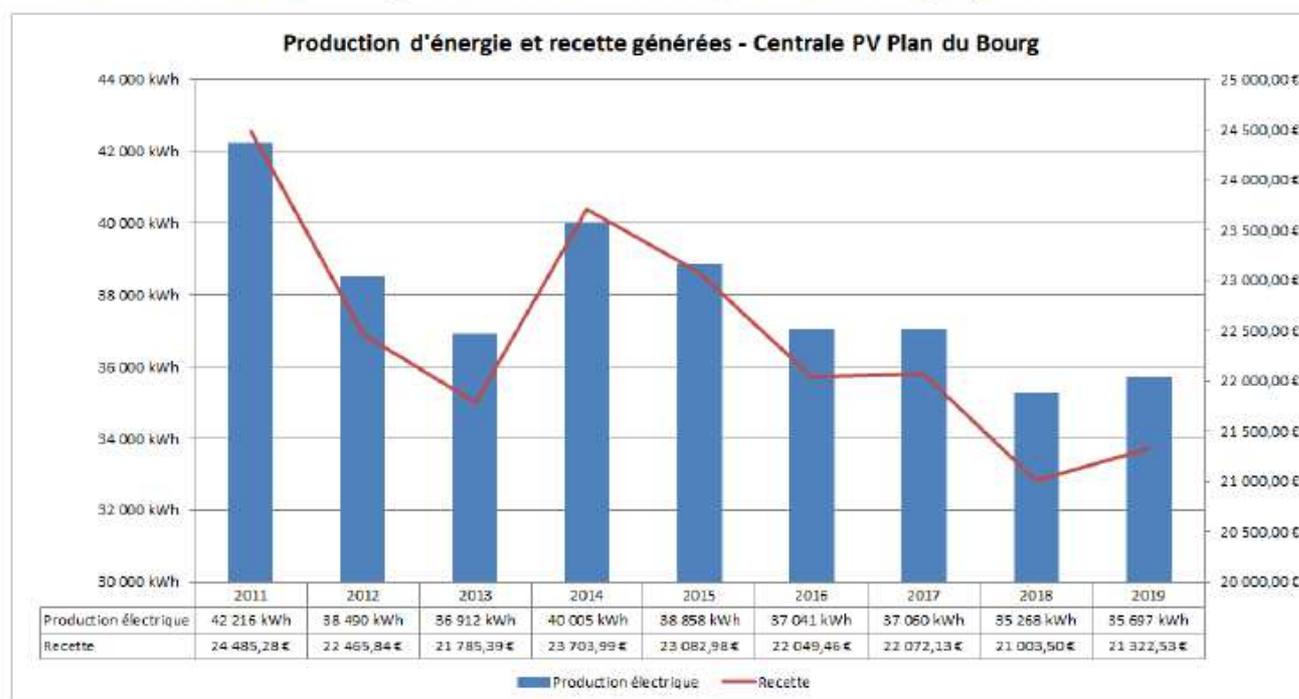
Les installations solaires thermiques permettent de chauffer l'eau chaude sanitaire (ECS) à partir du rayonnement thermique du soleil. Elles sont particulièrement pertinentes pour les sites sportifs qui ont des besoins importants en ECS pour les douches. La ville d'Arles dispose de 3 installations de ce type :

Site	Année mise en service
Tribune Fournier	2015
Gymnase Fournier	2017
Gymnase Van Gogh	2019

Ces installations ne disposent pas de comptage spécifique permettant d'évaluer précisément les économies de combustibles générées. En revanche, ces systèmes couvrent la quasi-totalité des besoins en ECS pour la période de mi-mai à fin septembre.

B – INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie solaire photovoltaïque consiste à convertir le rayonnement solaire en énergie électrique. En 2010, une centrale photovoltaïque de 32 kWc (244 m² de panneaux) a été mise en place au groupe scolaire du plan du bourg (Barriol). L'installation a été financée dans le cadre du programme AGIR et une convention de revente de l'énergie a été établie avec ERDF (devenu ENEDIS) jusqu'en 2030.



Depuis la mise en service, le volume d'électricité produit par la centrale a baissé de 15 %. Avec le temps, le rendement des panneaux photovoltaïques diminue progressivement.

Le tarif de rachat de 0,58 €/kWh permet une recette supérieure à 20 k€/an. Depuis 2011, le coût de rachat de l'électricité photovoltaïque a grandement diminué et à titre de comparaison, si cette installation avait été mise en service en 2019, elle rapporterait un peu moins de 4 k€/an.

2. VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS PAR LES SERVICES

PAPIERS

Le service gestion des déchets d'ACCM collecte le papier en vue de le recycler, dans les bureaux de la mairie et dans certaines écoles.

**47,19 tonnes
de papiers graphiques
collectées dans les bureaux
et les établissements scolaires**

CARTOUCHES D'ENCRE DES IMPRIMANTES

Un contrat a été mis en place par la DSIT pour la récupération et le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes. Afin que toutes les cartouches soient prises en compte, les agents ne reçoivent une cartouche neuve qu'après avoir remis l'ancienne à la DSIT.

DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES SERVICES

Le service Gestion des déchets d'ACCM prend en compte la gestion et le devenir des déchets spécifiques produits par les services selon des filières de recyclage, quand cela est possible, ou d'élimination conforme à la loi. Ceci s'applique aussi bien aux déchets électroniques (DEEE), aux déchets produits par les ateliers (atelier des bâtiments communaux, voirie, garage,...) qu'aux déchets banals (papiers, cartons).

3. DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Elle se poursuit comme souhaité et engagé au niveau national.

GESTION DES DÉLIBÉRATIONS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

Massivement déployées dans les collectivités territoriales, la pérennité des applications interopérables est assurée.

DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE PAIEMENT

En 2019, la ville a poursuivi et étendu la dématérialisation des pièces justificatives de paiement et informatisé toutes les chaînes de traitement liées au paiement des factures.

DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES D'ÉTAT CIVIL

A partir de 2016, la ville a dématérialisé les échanges concernant les pièces d'état-civil entre les mairies et les offices notariaux. Depuis 2018, l'indexation des pièces anciennes de l'état civil a permis d'améliorer les temps de traitement de ces formalités et ainsi rendu la dématérialisation plus efficace.

DEMATERIALISATION DES PIÈCES D'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

A partir de 2019, la ville a entamé les évolutions techniques nécessaires pour pouvoir instruire de façon dématérialisée les demandes d'urbanisme qui doit entrer en vigueur en septembre 2020.

Annexe

Annexe qualité air

Quelques notions, définitions, normes réglementaires et valeurs limites sur la Qualité de l'air

Pollution chronique, pollution de pointe, objectif de qualité, Indice de Qualité de l'Air (IQA)

La pollution chronique correspond à des niveaux de polluants dans l'air durant des périodes de temps relativement longues. Elle s'exprime généralement par des moyennes de concentration sur une année en $\mu\text{g} / \text{m}^3$ par an. Il s'agit de niveaux de pollution auxquels la population est exposée le plus longtemps et auxquels il est attribué l'impact sanitaire le plus important. (Voir l'évolution des moyennes annuelles PM_{10} et NO_2)

La pollution de pointe, elle, traduit des concentrations de polluants dans l'air durant des périodes de temps courtes. Elle s'exprime généralement par des moyennes de concentration sur la journée ou l'heure. C'est elle qui sera le plus souvent à l'origine du déclenchement des seuils réglementaires.

L'objectif de qualité révèle lui, la pollution de fond : il s'agit du niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

L'indice de Qualité de l'Air (IQA) l'indicateur de la Qualité de l'Air en France accessible au grand public sur le site : www.airpaca.org

C'est l'indice ATMO qui caractérise la qualité de l'air d'une ville. Il s'agit d'un indicateur de la qualité de l'air, calculé chaque jour à partir de la surveillance de quatre polluants (dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre, particules fines de type PM_{10}), **sur une échelle graduée de 1 (excellent) à 10 (exécrable)** Pour le représenter, 3 couleurs sont utilisées : le vert, le orange et le rouge.

Le calcul de l'indice ATMO est obligatoire pour les villes de plus de 100 000 habitants.

L'indice ATMO est utilisé sur les sites Internet des AASQA (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air) et relayé dans les médias (journaux télévisés, quotidiens nationaux et régionaux) et peut être représenté de différentes manières.

Normes réglementaires et valeurs limites (cf. arrêté de 2015)

Les seuils réglementaires

Pour certains polluants, il existe des seuils réglementaires au delà desquels on considère qu'il peut y avoir des risques pour la santé. Quand ces seuils sont atteints, le préfet, sur avis des stations agréées de mesure de la qualité de l'air, déclenche des procédures visant à la fois à la réduction des polluants dans l'air et à la préservation des populations. Selon un pourcentage du territoire touché ou un nombre d'habitants considérés.

Quatre polluants peuvent faire l'objet de ces procédures dont les 3 premiers ci-après sont suivis sur Arles : le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules fines de type PM_{10} et le dioxyde de soufre. On distingue pour chaque polluant :

- **le seuil d'information recommandation** : seuil au delà duquel on estime qu'il peut y avoir un risque pour la santé des personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, ...) et à partir duquel une information est relayée à la population,

- **un ou plusieurs seuils d'alerte** pour lesquels le risque pour la santé concerne l'ensemble de la population et à partir desquels des actions de réductions sont mises en place par la préfecture (réduction de vitesse, réduction des émissions industrielles...).

Pourquoi ces niveaux sont-ils atteints ?

Les épisodes de pollutions sont liés à plusieurs facteurs : conditions météorologiques stables sur plusieurs jours (pas de vent, pas de pluie), fort ensoleillement ou froid important, augmentation des sources d'émissions (chauffage durant l'hiver)... c'est pourquoi le nombre d'épisode de pollution peut varier de façon importante d'une année sur l'autre. Leur analyse s'appuie sur des normes réglementaires.

Normes de qualité de l'air (références issues du site gouvernemental du développement durable)

- **Objectif de qualité** : un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble ;
- **Valeur cible** : un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble ;
- **Valeur limite** : un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser. Il est fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble ;
- **Seuil d'information et de recommandation** : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions ;
- **Seuil d'alerte** : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Pics de pollution versus pollution chronique : quels impacts ?

Les effets de la pollution sur la santé sont classés en deux groupes :

- **Les effets à court terme**, c'est-à-dire après une exposition de courte durée. Les épisodes de pollution, par exemple, entraînent une hausse importante des concentrations par rapport aux niveaux de fond, de manière temporaire.

- **Les effets à long terme** qui surviennent en raison d'une exposition chronique à la pollution de l'air, c'est-à-dire après des expositions répétées ou continues tout au long de la vie. En termes d'impacts sanitaires, pour une même durée d'exposition, les pics de pollution présentent des impacts plus importants que les niveaux de fond. C'est pourquoi des mesures spécifiques sont prises en cas de concentration élevée en polluants. En revanche, du fait de la durée d'exposition, c'est bien la pollution chronique qui cause globalement le plus d'impacts sanitaires.

Le Dioxyde d'Azote (NO₂)

162

SES EFFETS SUR NOTRE SANTÉ ET SUR NOTRE ENVIRONNEMENT (données issues du site Air Paca)

Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
<p>A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires.</p> <p>Les effets chroniques spécifiques de ce polluant sont difficiles à mettre en évidence du fait de la présence dans l'air d'autres polluants avec lesquels il est corrélé.</p> <p>Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises.</p> <p>Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. Cependant, on estime aujourd'hui qu'il n'y a pas de risque cancérigène lié à l'exposition au dioxyde d'azote.</p>	<p>Le dioxyde d'azote participe aux phénomènes de pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont il est un des précurseurs, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre.</p> <p>Enfin, même si les dépôts d'azote possèdent un certain pouvoir nutritif, à long terme, ces apports peuvent créer un déséquilibre nutritif dans le sol qui se répercute par la suite sur les végétaux.</p>

Les seuils d'Information Recommandation et d'Alerte pour le Dioxyde d'Azote (NO₂)

Objectif de qualité	40 µg/m ³ (FR)	En moyenne annuelle
Valeur limite pour la protection de la santé humaine	200 µg/m ³ (UE)	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures/an
	40 µg/m ³ (UE)	En moyenne annuelle
Niveau critique pour la protection de la végétation (NO _x)	30 µg/m ³ (UE)	En moyenne annuelle d'oxydes d'azote
Seuil d'information et de recommandation	200µg/m ³ (FR)	En moyenne horaire
Seuils d'alerte	400 µg/m ³ (UE) <i>ou si 200µg/m³ en moyenne horaire</i>	Moyenne horaire pendant 3 heures consécutives <i>à J-1 et à J en prévision de 200 µg/m³ à J+1 (FR)</i>

Les particules en suspension (PM₁₀)

SES EFFETS SUR NOTRE SANTÉ ET SUR NOTRE ENVIRONNEMENT (données issues du site Air Paca)

Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
<p>Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire.</p> <p>Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble.</p> <p>Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.</p>	<p>Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles.</p> <p>Le coût économique induit par leur remise en état (nettoyage, ravalement) est considérable.</p> <p>Au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de neuf milliards d'Euros par an.</p>

LES SEUILS D'INFORMATION RECOMMANDATION ET D'ALERTE POUR LES PARTICULES EN SUSPENSION PM₁₀

Objectif de qualité	30 µg/m ³ (FR)	En moyenne annuelle
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 µg/m ³ (UE)	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours/an
	40 µg/m ³ (UE)	en moyenne annuelle
Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m ³ (FR)	En moyenne sur 24 heures
Seuil d'alerte	80 µg/m ³ (FR)	En moyenne sur 24 heures

L'Ozone (O₃)

Données issues du Ministère de la Transition Écologique et de l'Agence Européenne de l'Environnement.

Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
<p>Les effets sur la santé humaine vont de la toux, d'irritations des yeux, du nez et de la gorge, de maux de tête, des douleurs à la poitrine jusqu'à une diminution de la fonction respiratoire, une fréquence plus élevée de crises asthmatiques et des infections respiratoires plus graves.</p> <p>L'augmentation des niveaux d'ozone est corrélée à une augmentation des hospitalisations et à des décès prématurés.</p> <p>données issues du Ministère de la Transition Écologique.</p>	<p>A des taux élevés, ce gaz réduit la capacité des végétaux à assurer la photosynthèse. « Des niveaux élevés d'O₃ causent des dommages aux cellules des plantes, altérant leur reproduction et leur croissance, réduisant ainsi la production des récoltes agricoles, la croissance de la forêt et la biodiversité ». Issue de l'Agence européenne de l'environnement.</p>

Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine	120 µg/m ³	Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures par an
Objectif qualité pour la protection de la végétation	6 000 µg/m ³ /h	En AOT40*, calculée à partir des valeurs sur une 1 heure de mai à juillet entre 8 et 20 heures
Valeur cible pour la protection de la santé humaine	120 µg/m ³	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours/an (en moyenne sur 3 ans)
Valeur cible pour la protection de la végétation	18 000 µg/m ³ (UE)	En AOT40*, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h (en moyenne sur 5 ans)
Seuil d'information et de recommandation	180 µg/m ³	En moyenne horaire
Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population	240 µg/m ³	En moyenne horaire
Seuil d'alerte nécessitant la mise en œuvre progressive de mesures d'urgence	1er seuil : 240 µg/m ³ 2ème seuil : 300 µg/m ³ 3ème seuil : 360 µg/m ³	Moyenne horaire sur 3h consécutives moyenne horaire sur 3h consécutives en moyenne horaire

*AOT40 : Indice fondé sur l'utilisation des niveaux critiques d'ozone pour évaluer sur de vastes territoires le risque des dommages à la végétation des suites de la pollution de l'air par l'ozone.

Issu du site : actu-environnement.com

